

## INTRODUCTION

La loi n°86-2, relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral, dite « loi Littoral », a été adoptée à l'unanimité par le Parlement le 3 janvier 1986. Elle constitue un tournant en matière d'aménagement intégré et de développement durable des milieux littoraux dont la forte sensibilité environnementale et paysagère est soumise à des pressions diverses, liées notamment à leur attractivité à la fois résidentielle, touristique et économique.

Les questions d'habitat et de logement, de mobilité et d'accessibilité, de valeurs environnementales et patrimoniales se posent avec acuité sur l'espace littoral marqué par l'installation de nouveaux occupants et d'activités nouvelles. La part de linéaire côtier artificialisé est par exemple passée de 39 % en 1960 à 61 % dans les années 1990 (DATAR, 2004), tandis qu'entre 2000 et 2006, la progression de l'artificialisation a été 2,7 fois plus importante dans les communes littorales que sur le reste du territoire (MEDDE, 2012), en dépit des objectifs de protection fixés par la législation (Calderaro, 2010 ; Tafani, 2010). Parallèlement à l'enjeu majeur que constitue la maîtrise conjointe de la croissance résidentielle, touristique et industrielle, il existe également un enjeu de reconversion et de développement économique en vue de répondre aux besoins des populations qui vivent sur ces territoires littoraux, et ce, dans un contexte de modifications de certains littoraux induits par l'évolution climatique (tout particulièrement au niveau des côtes sableuses). En effet, les dernières tempêtes hivernales de 2014 ont pointé du doigt la fragilité de certains lieux face à des modifications brutales et rapides de ce qui fonde leur attractivité. L'objectif consiste à croiser ces enjeux au sein d'une recherche scientifique qui s'est jusqu'à présent peu penchée sur les effets de ces évolutions sur les modalités de développement touristique.

Répondre à ces évolutions constitue un défi qui interroge le cadre politique de gestion de ces enjeux d'aménagement territoriaux et de développement touristique, tant à l'échelle des bassins de vie qu'à celle des grands espaces régionaux et interrégionaux. Ainsi, parallèlement à l'évolution profonde des écosociaux systèmes littoraux, le cadre institutionnel d'application des politiques d'aménagement et de planification spatiale du littoral s'est modifié, instaurant de nouvelles formes de gouvernance territoriale qu'il convient d'analyser. Dans la lignée des recherches menées sur la gouvernance urbaine des villes et métropoles (Le Galès, 2002 ; Pinson, 2009 ; Theys, 2007, etc.) et de leur application aux systèmes touristiques de montagne (Gerbaux et Marcelpoil, 2006), ce programme de recherche se propose d'aborder les enjeux de la gouvernance, notamment environnementale, des espaces littoraux. Ces territoires sont en effet confrontés à un triple processus de mutations (sociétale, économique et environnemental) qui interroge les cadres et les référentiels traditionnels de l'action publique, appelant un renouvellement de la réflexion sur les conditions et les enjeux de durabilité et de gouvernance de ces territoires (DGUHC, 2006). Le concept de « gestion intégrée des zones côtières » (GIZC), promu par l'Union européenne, semble à cet égard avoir ouvert des perspectives intéressantes en termes de concertation, de partage d'une vision commune et de gouvernance des espaces littoraux (Meur-Ferec, 2013 ; Morel, Körfer et Deboudt, 2008).

La recherche revient sur les stratégies d'aménagement adoptées par les territoires et les modalités de prise en compte (ou non) des évolutions de la demande sociale et culturelle en matière de protection de l'environnement et de durabilité. Elle évalue ainsi les contraintes qui se posent en termes de gestion et de gouvernance environnementale des stations et aires touristiques littorales, dans un contexte marqué par de multiples injonctions paradoxales, dont celle de l'attractivité, de la durabilité et de la prise en compte des risques (naturels et industriels). Afin d'appréhender ces systèmes littoraux, au-delà des politiques publiques et entrepreneuriales, ce sont également les

représentations des usagers (habitants et touristes) qui sont étudiées, afin de mieux comprendre ce qui fonde localement l'adhésion ou le rejet et, finalement, l'attractivité des territoires littoraux.

L'équipe souhaite, par ce programme de recherche, interroger les tensions actuelles entre développement touristique et protection de l'environnement dans les territoires littoraux par l'approche conjointe des modalités de conception/gestion et de réception/représentations. Il s'agit en ce sens de répondre à la problématique suivante : **dans quelles mesures les politiques publiques urbaines et les outils d'aménagement permettent de répondre aux exigences conjointes d'attractivité touristique et de préservation des espaces naturels des stations littorales soumises au risque ?**

Un ensemble de questionnements sous-tend cette interrogation :

- Les nouvelles méthodes de planification favorisent-elles un aménagement plus respectueux de l'environnement littoral ? Quelle prise en compte des risques dans les méthodes de planification et les processus de gouvernance ?
- Quels regards portent les usagers sur l'aménagement des stations qu'ils fréquentent ? Quelles variabilités des représentations urbaines entre habitants et visiteurs ?
- L'évolution des pratiques et des représentations des usagers est-elle connue et intégrée par les gestionnaires des territoires touristiques ? Quels sont les effets de ces évolutions (méthodes de planification, représentations urbaines) sur l'organisation spatiale ? Mettent-elles en péril les anciens équilibres territoriaux et sociaux, ou permettent-elles de les renouveler ?

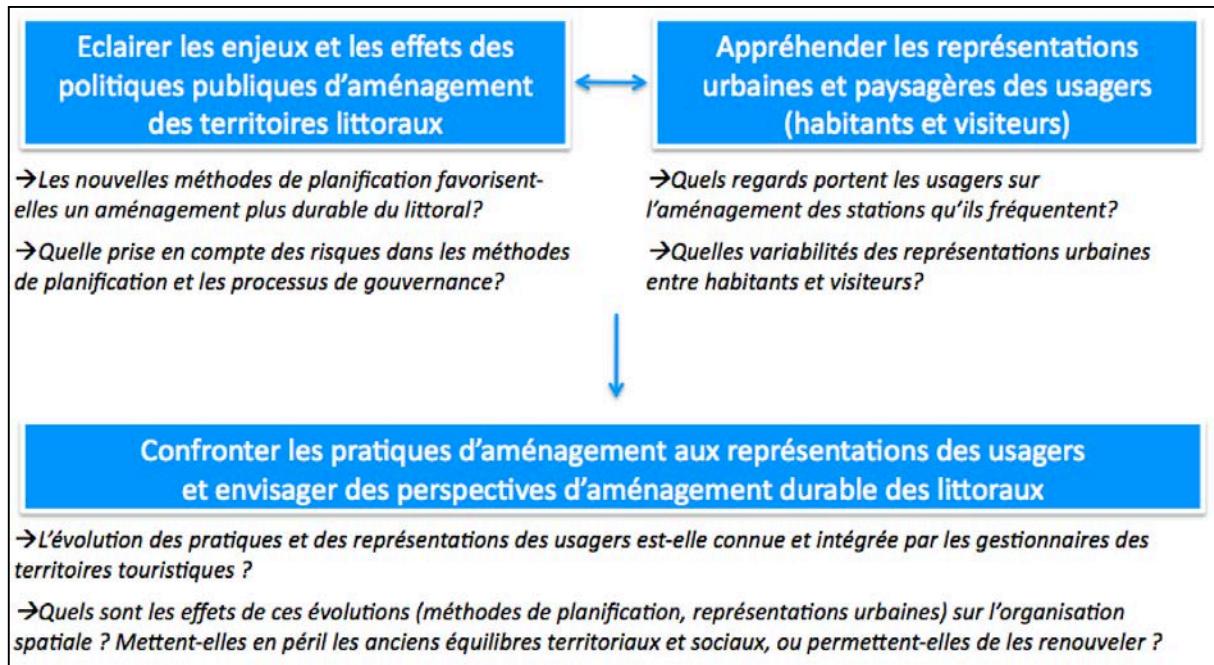
Afin de répondre à la problématique posée, **trois hypothèses** de recherche ont orienté l'analyse.

1. Des outils variés existent pour mieux prendre en compte l'environnement dans les politiques publiques d'aménagement du littoral, mais ils sont difficilement mis en œuvre localement face à l'enjeu socio-économique que représente le développement touristique.
2. La gestion des risques cristallise les tensions entre développement touristique et politiques publiques plus respectueuses de l'environnement.
3. L'identification des représentations urbaines et paysagères des usagers peut participer à la production d'un diagnostic partagé et nourrir les processus de conception des politiques publiques urbaines et touristiques.

Ce programme de recherche vise ainsi la réalisation d'un triple objectif :

- éclairer les enjeux et les effets des politiques publiques d'aménagement des territoires littoraux,
- appréhender les représentations urbaines et paysagères des usagers (habitants et visiteurs),
- confronter les pratiques d'aménagement aux représentations des usagers et envisager des perspectives d'aménagement durable des littoraux.

Figure 1. Schéma de synthèse des objectifs assignés au programme de recherche



Conception : Hatt E, 2015

#### **Les terrains de recherche retenus : Biarritz, Lacanau et Martigues**

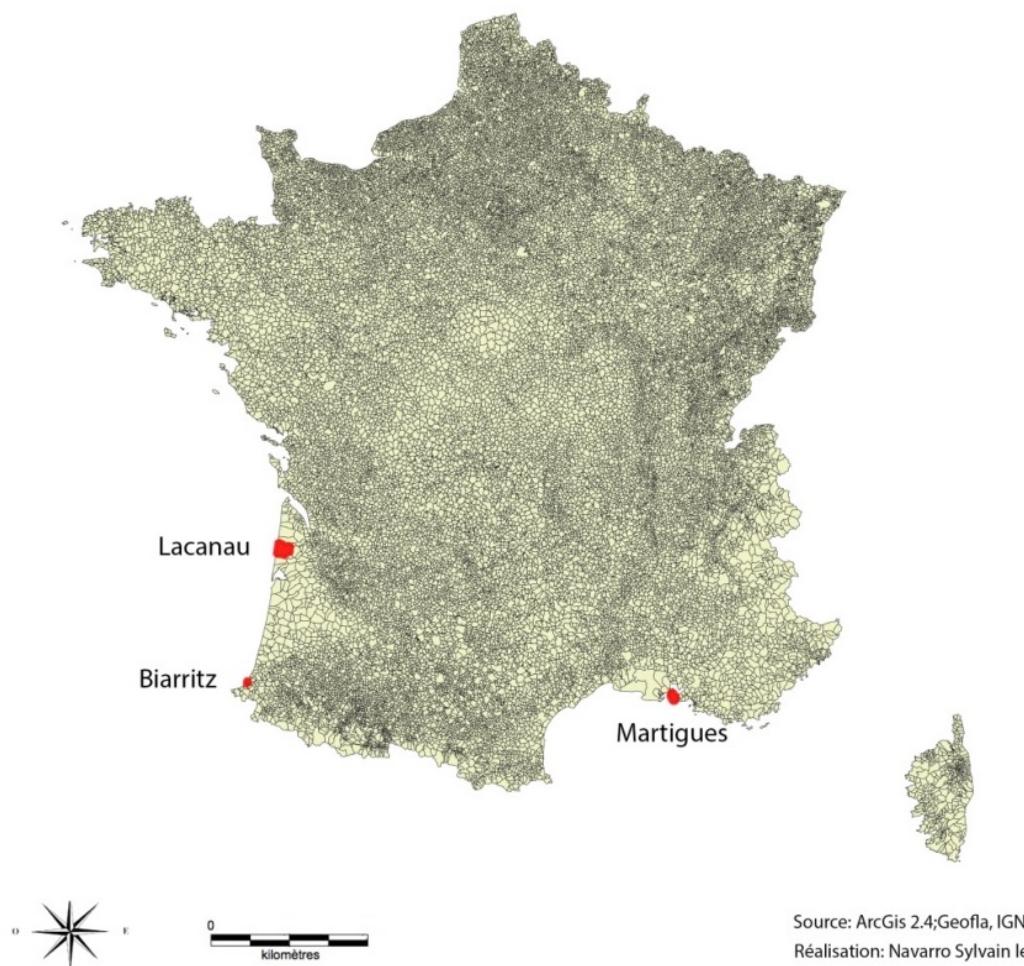
Au regard de la problématique esquissée précédemment et des programmes de recherche entamés sur ces thématiques par les membres de l'équipe (Hatt, Piriou, Falaix et Gombault, 2015 ; Vlès, 2015) les terrains d'étude privilégiés pour cette analyse répondent à différents critères :

- Il s'agit de territoires littoraux labellisés stations balnéaires afin d'inclure la dimension touristique dans l'analyse des processus de valorisation des ressources territoriales et de gouvernance environnementale.
- Le choix s'est porté sur des stations aux formes et modalités de conception variées au regard de la temporalité de leur création et/ou de leur mise en tourisme (stations "ancienne", "contemporaine", "nouvellement classée").
- Le parti pris est également de travailler sur des terrains dans lesquels la dimension du risque et de la résilience est prégnante, qu'il s'agisse de risques naturels (recul du trait de côte) ou de risques industriels ; celle-ci pouvant constituer un effet de catalyseur dans les processus de gouvernance environnementale et de reconfiguration urbaine.

A partir de ces critères de sélection, trois territoires d'étude ont été retenus :

- la commune de **Biarritz**, dans les Pyrénées-Atlantiques, ville balnéaire mise en valeur fin XVIII<sup>e</sup> siècle autour de la pratique des bains de mer ;
- la commune de **Lacanau**, en Gironde, dont la station de Lacanau-Océan a été développée durant les Trente glorieuses sous l'égide de la Mission interministérielle d'aménagement de la côte aquitaine (MIACA) et qui subit un important recul de son trait de côte ;
- la commune de **Martigues**, dans les Bouches-du-Rhône, entre Méditerranée et étang de Berre, ville industrielle classée station balnéaire en 2008.

**Figure 2. Localisation des trois territoires d'étude**



Source: ArcGis 2.4;Geofla, IGN

Réalisation: Navarro Sylvain le 14/06/2015

## PARTIE 1. UNE APPROCHE DES POLITIQUES PUBLIQUES D'AMENAGEMENT DU LITTORAL : QUELLE METHODOLOGIE DE RECHERCHE ?

L'analyse proposée en termes de ressources territoriales n'est pas envisagée selon une approche macro mais bien selon une approche microterritoriale (analyse de ce qui fait ressource dans l'espace urbain/paysager). Le programme de recherche est construit selon une approche de l'offre urbaine et touristique : **l'analyse porte sur la conception urbaine/paysagère et sur les représentations suscitées par les politiques d'aménagement et de gestion conduites**. Dans ce cadre une attention accrue est portée à la gestion du risque et à la perception que les usagers se font des outils d'aménagement mis en œuvre. Le programme ValoLitto vise ainsi à appréhender conjointement les politiques publiques d'aménagement du littoral et les représentations des usagers (habitants et touristes).

### **1.1. Approcher les politiques publiques d'aménagement du littoral : de la gouvernance environnementale aux représentations des destinataires**

La question de la gouvernance et de la durabilité des stations balnéaires est pensée de façon transversale dans cette recherche, à partir d'une confrontation des modalités d'aménagement de ces territoires littoraux et des représentations portées sur eux.

#### **1.1.1. *La gouvernance comme nouveau référentiel des politiques publiques dans les années 1980***

Le concept de gouvernance, issu de l'expression anglaise « governance », se traduit étymologiquement par l'idée de pilotage des bateaux, suggérant l'action de guider ou de diriger dans un environnement incertain. Il fait actuellement l'objet de multiples usages (ATKINSON, 1998 ; LORRAIN, 1998), par des champs disciplinaires différents (aménagement, sciences politiques et économiques, etc.) et à des échelles diverses (de l'international au local). Initialement appliqué aux États (via le F.M.I. et la Banque Mondiale, puis par le biais de l'instance européenne), il est également utilisé pour rendre compte de l'évolution des modes de gouvernement des villes (la gouvernance urbaine). Ce concept est ici abordé au carrefour de deux dimensions, à la fois urbaines et environnementales.

Cette notion est encore un chantier de recherche et une problématique en voie de conceptualisation (LE GALES, 2007). Sans entrer dans les débats critiques soulevés par son utilisation<sup>1</sup>, il paraît opportun de rappeler quelques éléments fondamentaux de ce concept qui a fait florès dans le champ des politiques publiques urbaines. Il est utilisé pour rendre compte de la complexité organisationnelle grandissante du pouvoir local. Malgré la diversité des usages dont il fait l'objet et les différences notables qui en traversent la définition et la signification (selon les disciplines, selon les pays, etc.), le recours au concept de gouvernance permet de décrire un changement de style dans le mode de gouvernement ou de gestion (ALLEMAND, 2007, p.1). Dans le champ des politiques publiques, il

<sup>1</sup> Cette notion est sujette à de nombreuses réserves, portant principalement sur les questions de responsabilité et de pluralité d'acteurs. En particulier, les problématiques posées tournent autour de la dilution des responsabilités (GRAZIANI, 2007), de la relativité de l'ouverture démocratique induite (ALLEMAND, 2007 ; PINSON, 2009), ou encore, de la tentation émergente de faire de la gouvernance un nouveau mythe politique (THEYS, 2003). De même, l'utilisation du concept de « bonne gouvernance » par le FMI et la Banque Mondiale, à partir des années 1980, a été fortement critiquée par le prix Nobel d'Économie, Joseph STIGLITZ, dans *La grande désillusion* (2002). On leur reproche notamment de s'en servir pour légitimer les échecs des plans de réformes structurelles, macroéconomiques et sectorielles en mettant en cause l'incompétence institutionnelle des États.

complète les approches de la régulation de type "top-down" et "bottom-up"<sup>2</sup>. Il permet de mettre l'accent sur la complexité croissante des politiques et des systèmes d'acteurs en présence. La diffusion de cette notion est liée à l'évolution du contexte global dans lequel elle s'insère. Les années 1970-1980 sont en effet marquées par le sentiment d'une complexité croissante de l'environnement économique, social et politique. Selon Louis DIRN (2007), trois grandes évolutions ont conduit l'État à redéfinir son rôle et son champ d'intervention : la décentralisation, l'affirmation de métropoles régionales, et l'intégration européenne. Dans ce contexte, l'État a développé un nouveau style de gouvernance, dans la mesure où il ne pouvait désormais plus être considéré comme une puissance unique, animée d'une seule volonté, parlant d'une seule voix et agissant d'un seul mouvement à travers ses administrations. La notion de gouvernance renvoie à l'idée d'un enchevêtrement des logiques locales, nationales, et mondiales, synthétisé par la formulation anglo-saxonne de « *multilevel governance* ». La gouvernance prend acte de l'intensité croissante des processus de coordination multiacteurs. Il s'agit de trouver les ajustements entre pouvoirs (ou expressions d'intérêts) afin d'aboutir plus facilement à des compromis.

Parallèlement aux réformes de l'administration publique (initiées dans les pays anglo-saxons à la fin des années 1970), le recours au concept de gouvernance a permis de rendre compte des transformations du pouvoir local et de ses rapports avec le pouvoir central (ALLEMAND, 2007). « *Parce que les villes, métropoles économiques, villes portuaires et capitales administratives constituent un enjeu de plus en plus décisif pour l'économie libérale, on verra très vite s'énoncer l'« urban governance », conjointement avec le thème de la décentralisation* » (OSMONT, 1998, p.21). Pour Patrick LE GALES (2007), la remise en cause du monopôle de l'État dans la structuration du territoire national a offert de nouvelles perspectives à l'action collective à l'échelon des municipalités. « *On a assisté à une multiplication d'acteurs stratégiques disposant d'une marge d'autonomie accrue, et au sein des grandes institutions se pose de plus en plus le problème de faire travailler des groupes sociaux et des partenaires d'horizons différents, de construire un intérêt collectif, de produire des règles et des normes, de s'accorder sur des objectifs, de se mettre d'accord sur les acteurs légitimes. Soit un problème de gouvernance* ». La gouvernance promeut finalement une rationalité « réflexive » : les acteurs agissent en réagissant en permanence aux effets de leur action collective (JESSOP, 1998). Ils avancent dans un dialogue permanent en vue d'un consensus, ou tout du moins d'un compromis<sup>3</sup>. C'est dans ce contexte qu'Yves CHALAS (2004a, 2004b) a popularisé le concept de pensée faible en France. La pensée faible est entendue comme une pensée à faible référentiel ou à « *référentiel froid* ». C'est une pensée pratique qui se laisse d'abord travailler par le réel avant de travailler sur le réel. « *Une pensée faible est une pensée devenue plus incertaine, plus complexe, moins systématique et par la même moins polémique, moins constituée en doctrine* » (CHALAS, 2004a, p.206). Dans ce contexte, la meilleure décision est finalement celle qui est acceptée par tous et qui, pour ce faire, a été construite collectivement. Le politique devient un partenaire parmi d'autres

<sup>2</sup> L'approche « *top-down* » qualifie une politique de l'offre impliquant des mesures jacobines et une certaine vision centralisatrice des rapports centre-périmétrie (MARIE, 2004, p.193-194). Dans cette approche, le décideur joue un rôle prépondérant face aux "metteurs en œuvre". C'est le "haut" qui gouverne (d'où son nom), en définissant le sens ou les fins des politiques à mener. La base ne fait qu'appliquer les décisions par conformité à la hiérarchie et par appropriation instrumentale. Au contraire, l'approche dite *bottom up*, s'appuie sur une politique de la demande, ancrée sur la négociation à la base et la capacité énonciative du milieu local. Le décideur est alors secondaire, l'important étant d'analyser ce qui se passe sur le terrain. Ces approches ont ainsi permis de mettre en évidence les rôles tenus par l'ensemble des acteurs intervenant dans le processus des politiques publiques (MENY et THOENIG, 1989 ; SUREL et MULLER, 2000).

<sup>3</sup> François ASCHER (1995, p.194) préfère ainsi la notion de compromis à celle de consensus qu'il juge trop ambiguë. Le concept de compromis est considéré comme plus réaliste puisqu'il évite notamment de laisser entendre que la concertation et la communication seraient capables d'effacer toutes les oppositions, voire de résoudre les contradictions.

(monde économique, vie associative, expertise, etc.) pour construire collectivement l'action publique, en ville comme en station. Prospective, multiplication des partenariats (à la fois public/public et public/privé), planification stratégique urbaine, projets urbains, développement des processus de concertation, procédures et dispositifs contractuels, etc. s'imposent comme les maîtres-mots incontournables des politiques publiques urbaines depuis les années 1980-1990.

François ASCHER (2001) a forgé le concept de « néo-urbanisme » pour rendre compte de l'évolution des modalités d'action sur la ville. Si l'urbanisme moderne était construit sur une conception substantielle de l'intérêt général (qui légitime les actions par l'intérêt collectif, admis comme supérieur aux intérêts individuels), le néo-urbanisme est confronté à une diversité mouvante d'intérêts et à une complexité d'enjeux. Il relève en cela d'une conception procédurale de l'intérêt général. Entendue comme une nouvelle forme de conception et de mise en œuvre des décisions publiques, la gouvernance urbaine peut se définir comme un « *système de gouvernement local qui articule et associe des intentions politiques, des acteurs sociaux et des organisations privées dans des processus d'élaboration des choix collectifs capables de susciter une adhésion active des citadins, et donc de rendre plus efficace l'action publique* » (ASCHER, 2001, p.30).

### **1.1.2. De la gouvernance à la gouvernance environnementale**

Jacques Theys (2003) considère le rôle précurseur joué par le domaine de l'environnement sur cette question de la gouvernance. L'environnement est perçu comme un « *"laboratoire" où s'inventent en permanence de nouvelles formes de gouvernance* » (Theys, 2003, p.2).

Trois facteurs peuvent expliquer le rôle particulier tenu par l'environnement dans ce domaine. Tout d'abord, cela tient à la nature des problèmes concernés : problèmes d'externalité, de gestion des risques ou d'utilisation des ressources communes, qui sont des problèmes par nature complexes, conflictuels, etc. dont la « *solution passe par la mobilisation d'acteurs nombreux interagissant à de multiples échelles* » (Theys, *ibid.*). Ensuite, l'environnement est porteur de valeurs favorables à la démocratie, à des formes d'action publique qui accordent une large place à la société civile. Enfin, les formes de gouvernances instituées dans les politiques d'environnement auraient été un « *moyen de surmonter leurs faiblesses ou leur déficit de légitimité* ». Cette tendance se serait accélérée au tournant des années 1990, caractérisant ce qu'il nomme une "révolution silencieuse". Les années 1990 furent en effet marquées par un large consensus consistant à « *faire évoluer la politique de l'environnement du curatif au préventif (puis à la précaution) ; de l'injonction à la participation ; de la centralisation à la décentralisation ; de l'orientation de l'Etat à une orientation par le marché ; de l'excès de réglementation à une action essentiellement incitative [...]* » (Theys, *ibid.*)

La gouvernance traduit donc selon Jacques Theys (2003, p.6 - idée reprise de Calame) l'« *idée de processus interactif : une succession d'étapes à travers lesquelles des acteurs nombreux n'ayant pas le même intérêt et agissant à différentes échelles, mais confrontés à un même problème, vont progressivement construire une représentation commune de cette réalité, lui donner un sens, se fixer des objectifs, adopter des solutions puis les mettre en œuvre collectivement sans que rien –ni cette représentation, ni ces objectifs, ni ce sens, ni cette interaction ne soient déterminés à l'avance* ». Il convient cependant d'observer les « *limites d'une vision apologétique de la "bonne gouvernance" - même participative-, qui serait débarrassée des contextes qui lui donnent un sens (« la gouvernabilité »), et des raisons politiques qui lui donnent un sens (« la gouvernementalité »)* » (Theys, 2003, p.12). Décrire seulement la boîte à outils serait insuffisant pour expliquer pourquoi elle est ou non utilisée, et pourquoi dans certains cas elle ne fonctionne pas. Il complète ainsi l'approche fonctionnaliste de Deutsch, qui considère la gouvernance comme un ensemble fonctionnel d'instruments de contrôle et de guidage, par une approche plus historique et idéologique développée par Foucault. En introduisant le terme de gouvernementalité, Foucault réintroduit en

effet à la fois la discontinuité théorique, la spécificité du pouvoir, et l'importance des visées politiques. Pour comprendre les arrangements collectifs, il serait donc indispensable d'observer le fonctionnement des outils, tout autant que les objectifs et les valeurs assignées à l'action publique, ainsi que les formes de rationalités associées (ce qu'il nomme « les régimes de vérité »). C'est cette combinaison des outils, des objectifs et des systèmes de rationalité qui définit ce terme de « gouvernementalité ». Celle-ci traduirait finalement l'art de gouverner (art dont les changements sont fortement liés à l'histoire).

Dans le cadre de cette recherche, on tâche d'appréhender la gouvernance environnementale des stations littorales à partir d'une analyse conjointe des outils et des systèmes de rationalité. Pour ce faire, on fait le choix d'analyser conjointement les outils d'aménagement mobilisés par les collectivités que sont les documents d'urbanisme (PLU et SCOT notamment) et les discours des acteurs locaux (entretiens semi-directifs auprès des acteurs institutionnels<sup>4</sup>).

### **1.1.3. Prendre en compte les destinataires dans les projets d'aménagement**

La prise en compte des destinataires dans un processus de gouvernance devient un préalable indispensable dans la mise en œuvre et l'acceptabilité des projets d'aménagement. L'habitant, en tant que sujet (au sens d'Alain TOURAIN, 1992), redevient un interlocuteur et un acteur central. L'aménagement urbain ne se conçoit plus comme le seul fait des spécialistes et des experts. Les habitants auxquels sont destinés ces aménagements sont remis au centre de la scène, dont ils sont les acteurs principaux. « *La conception du projet procède alors du regard de l'autre, et non plus seulement du regard porté sur l'autre. La conception ne procède plus de la tentation du pouvoir sur l'autre, d'une institution dont le concepteur serait le représentant ; en revanche, elle procède de l'opinion, de la prise en compte de l'opinion : l'opinion formant le matériau de la conception.* » (ROZ, 1998, p.61)

La « conception » de l'espace pense désormais également sa « réception ». Il s'agit d'identifier le désir qu'ils ont de la ville avant de commencer à la (re)dessiner (DAU, 1993, p.45). Ce mouvement, relatif à la plus grande prise en compte, voire à la participation, de la société civile aux démarches d'aménagement, tient aussi pour partie à la montée des contentieux liée à la sensibilisation et à l'information croissantes du public<sup>5</sup>. Le public, mieux informé sur ses droits et sur les procédures, est plus attentif aux questions urbaines. Il devient de fait un composant essentiel du processus d'élaboration des projets urbains. Les usagers sont au centre des discours dans la mesure où l'acceptabilité locale du projet paraît indispensable, face à leur capacité indéniable d'opposition et de résistance (TOUSSAINT et ZIMMERMANN, 2001, p.10). Ces acteurs, destinataires des processus

---

<sup>4</sup> Au sens donné par Corinne Larrue (2000) qui différencie deux grandes catégories d'acteurs : les acteurs institutionnels et les acteurs sociaux.

- Les acteurs institutionnels : chaque cellule élémentaire dispose d'une autonomie de fonctionnement, même si elle subit les influences directes ou indirectes liées aux institutions, au corps ou au service d'appartenance. Leur ensemble constitue un Arrangement Politico-Administratif.

- Les acteurs sociaux : ce sont les individus ou les organisations appartenant au système socio-économique ou socio-culturel. Ils participent à la mise en œuvre des politiques publiques et se composent de groupes cibles (cibles d'une intervention concrète) et de groupes affectés (concernés par le problème collectif).

<sup>5</sup> La montée du contentieux en urbanisme n'est pas seulement liée à la complexification propre du droit, mais plutôt à la mutation d'une société devenue moins hiérarchique. « *Elle est davantage causée par la décentralisation, qui crée des conflits juridiques entre l'État et les collectivités, la montée des associations, et la désacralisation des élus locaux que l'on n'hésite de moins en moins à contester devant un juge, etc.* » (AUBY, in MASBOUNGI, 2001, p.82). Elle est également liée au passage d'une période d'aménagement de développement à une période d'aménagement de gestion marquée par un travail de la ville sur elle-même (qui implique la négociation avec les acteurs locaux existants).

d'aménagement des espaces urbains, ont été identifiés sous la figure de « **l'habitant-usager-citoyen** » par Michel BASSAND (2001). Dans la suite de cette recherche, c'est le terme évocateur de « **destinataires** » qui est utilisé pour qualifier cet ensemble souple et évolutif constitué par tous les individus qui utilisent d'une manière ou d'une autre un espace produit, qu'il s'agisse des habitants permanents ou des visiteurs plus ou moins temporaires<sup>6</sup> (ZEPF, 2004, p.141). On cherche à passer d'un aménagement centré sur le mécanisme de l'offre à un aménagement qui organise l'expression de la demande collective et la guide (MASBOUNGI, 2001, p.46). L'administration de la ville s'oriente d'après la « demande » du public, constitué des « mandants », des « bénéficiaires », des « usagers », des « habitants », des « consommateurs », etc. (TOUSSAINT et ZIMMERMANN, 2001, p.11). « *À l'issue de la mise en œuvre, ce sont ces usagers au sens large (utilisateurs et aussi agents économiques) qui valideront l'adéquation des espaces à leurs attentes, de fait [...] leur implication en amont sera de nature à favoriser l'appropriation des lieux futurs* » (AVITABILE, 2005, p.147-148).

Au-delà des habitants et commerçants locaux, il s'agit également de s'interroger sur la place des touristes destinataires des espaces publics en station. La question porte sur les modalités d'appréhension de ces destinataires.

#### **1.1.4. Quelle "légitimité" pour le destinataire qu'est le "touriste" ?**

On se pose la question de savoir si le projet d'aménagement en station doit et peut ou non s'ouvrir à cet acteur complexe et composite qu'est le touriste ? (Hatt, 2011). Plusieurs problèmes sous-tendent une telle interrogation. Fondamentalement déjà, comment intégrer le visiteur (touriste, excursionniste ou résident secondaire) aux réflexions et démarches de projets de stations dont il est un destinataire temporaire, non structuré, non organisé et souvent volatile (à l'exception non négligeable des propriétaires de résidence secondaire) ? Les visiteurs, grands absents de la scène publique, ne peuvent être représentés que par les élus (qui s'en font les porte-parole face aux électeurs et aux administrations) et « *trop souvent encore, le territoire est d'abord aménagé pour l'habitant, comme si le politique saisissait mal ce passant qui ne vote pas* » (VIARD, 2000, p.163).

Certains targueront du manque de légitimité de l'acteur touristique qui n'appartient pas à la catégorie reconnue (et désormais acceptée dans les projets) des habitants-citoyens-électeurs et, surtout, contribuables. Mais que faut-il entendre par légitimité ? « *La légitimité, est-elle une expression des performances des institutions politiques locales à produire des services publics – un output qui donne satisfaction ? Ou la légitimité, est-elle plutôt associée aux pratiques de citoyenneté politique qui se déroulent dans le cadre institutionnel local – un input des demandes citoyennes ?* » (KÜBLER, in ZEPF, 2004, p.95). L'autorité, qu'elle soit gouvernementale ou locale, repose effectivement sur deux sources principales de légitimité. La légitimité par input traduit les choix d'un gouvernement agissant par la délégation de pouvoir auquel le peuple a consenti (les préférences des citoyens s'expriment via les processus d'élections, de débats publics, etc.). La légitimité orientée sur l'output renvoie, quant à elle, aux choix de gouvernement pour le peuple, c'est-à-dire aux mesures visant le bien-être de la communauté des destinataires. La prise en compte des attentes des visiteurs dans les projets d'aménagement des stations dont ils ne sont pas citoyens-électeurs tiendrait de la légitimation par output. On rejoue la distinction entre la légitimité des récitants potentiels d'un projet liée aux territoires institutionnels existants et la légitimité fondée sur « *les territoires vécus aux contours subjectifs et mouvants* » (LINOISSIER et JATON, in ZEPF, 2004, p.22).

Si le visiteur peut être considéré comme un acteur à prendre légitimement en considération dans les projets d'aménagement, on estime néanmoins souvent qu'il n'aurait pas envie de s'investir localement dans un lieu qu'il ne fréquente que temporairement (en rappelant le désir de rupture et

<sup>6</sup> Il faut préciser ici que la catégorie unifiante de « *destinataire* » est identifiée pour la clarté de l'analyse, mais l'on reste conscient qu'il ne s'agit là que d'un idéal-type (au sens wébérien du terme).

de dépassement qui présiderait à son choix de séjour). De tels arguments sont certes recevables, mais doit-on en rester là ? Après tout, il a fallu du temps pour que l'habitant-usager soit reconnu comme acteur à part entière et pris concrètement en compte dans les projets urbains ayant pourtant trait à son lieu de vie quotidien (dans la pratique ce n'est d'ailleurs pas toujours le cas). Or, ce **visiteur** dont on parle est bien un acteur central, un **destinataire majeur des espaces publics des stations** contemporaines. À ce titre, il paraît indispensable pour la durabilité des projets à mener, de s'interroger sur ses attentes, sur son vécu, sur les représentations qu'il se forge des lieux urbains qu'il fréquente (Hatt, 2011). Si la sphère des « destinataires-touristes » semble difficile à associer concrètement, et dans le temps long, aux projets d'aménagement, il serait néanmoins opportun de **s'enquérir *a priori* de ses attentes et de ses représentations** et de l'associer à la marge, en amont, afin de s'assurer d'une base solide, partagée et durable donnant corps au projet de requalification urbaine et paysagère. On rejoint l'une des conclusions d'Alain AVITABILE (2005, p.177) pour lequel, « *il doit y avoir, pour ceux qui n'ont pas d'intérêt économique (notamment patrimonial) mais seulement une logique d'usage, une certaine légitimité d'intérêt public fondée et lisible* ». Finalement, pour paraphraser Jean-Claude GALLETY (in TOUSSAINT ET ZIMMERMANN, 1998, p.82), si le Prince et ses urbanistes n'ont pas à se soumettre à la demande, ils ont néanmoins tout intérêt à ne pas l'ignorer, d'autant que le marché touristique est passé du statut de « demandeur » au statut « d'offreur » (marché hyperconcurrentiel). On ne doit pas oublier d'ailleurs que, au-delà du message véhiculé par l'image visuelle et le récit (guides touristiques, publicités, articles, affiches, etc.), le premier prescripteur de la station reste le visiteur par la pratique du bouche-à-oreille, dont les déclinaisons actuelles sont multiples, du carnet de voyage aux réseaux sociaux sur internet (ATOUT FRANCE, 2010, p.20). Et ce visiteur s'avère justement plus exigeant, ayant acquis au fil de ses expériences une capacité de décision et de mobilité. « *Le touriste apprend vite. Il se perfectionne et multiplie les expériences. Candide autrefois, maintenant averti, il observe, découvre, assimile toujours plus les différences et même innove dans l'art et la manière [...]. Au fil des années, le touriste, exigeant, a acquis, inédite, une autonomie de décision et de mobilité qui embarrasse déjà et qui embarrassera sans cesse davantage les professionnels du tourisme. [...] L'enfant des loisirs nomades s'est émancipé* » (URBAIN, 1993, p.11). Il paraît aujourd'hui indispensable de mieux appréhender les destinataires-touristes et l'évolution de leurs attentes pour garantir l'attractivité et la pérennité de la station sur le long terme.

Dans notre approche, le visiteur, appréhendé comme un Sujet-acteur (au sens d'Alain TOURAIN), est au cœur de l'analyse. Bien que la tâche ne soit pas aisée (et rarement réalisée dans le champ urbanistique), l'objectif consiste à cerner les représentations qui sont au fondement de leurs comportements et de l'ambivalence de leurs comportements. Il s'agit de proposer des outils méthodologiques permettant **d'analyser les représentations éprouvées par les destinataires de l'espace urbain**, principalement des excursionnistes et des touristes, afin de mieux comprendre ce qui fonde localement l'adhésion ou le rejet (Hatt, 2011).

Si le destinataire, tout du moins l'habitant-citoyen, est indéniablement mieux pris en compte dans les démarches ouvertes de projet urbain, une approche plus fine, centrée sur ses perceptions et ses représentations pourrait encore être largement développée en amont des projets. La recherche scientifique est convoquée comme un outil d'analyse des espaces publics par une approche des représentations des destinataires qui les parcourent et les font vivre. L'image de la ville est encore très marginalement appréhendée en amont des conceptions urbaines. Pourtant, à la suite des études menées en psychologie sociale et en psychosociologie (Moscovici, 1976 ; INHÉLDER et PIAGET, 1981 ; JODELET, 1989), l'idée que le réel objectif n'existe pas en dehors de nos représentations s'est imposée dans le champ scientifique (BAILLY, 1992, p.374). L'approche des espaces publics par les sciences sociales diverses (géographie, aménagement, sciences politiques, sociologie, etc.) a contribué au

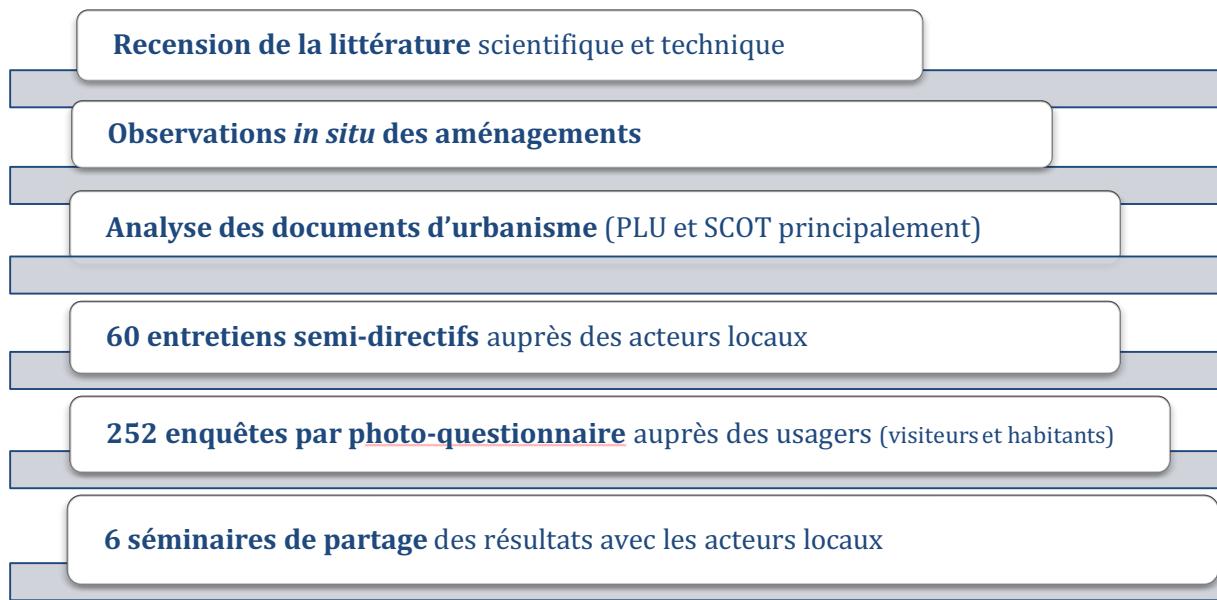
développement de réflexions sur l'interprétation de la réalité urbaine, en partant des pratiques et des représentations des destinataires (CHADEFAUD, 1989 ; LYNCH, 1998 ; BAILLY, 1977, 2008 ; GUMUCHIAN, 1988). Dans cette lignée, cette recherche propose d'**aborder l'appréhension de l'image "collective"** qui sous-tend le (micro)territoire, ce référentiel commun et partagé sur lequel pourront se fonder durablement les projets à venir.

## **1.2. Un dispositif méthodologique hybride pour appréhender conjointement les politiques publiques urbaines et les représentations paysagères**

Cette recherche, menée sur trois ans, évalue les contraintes qui se posent en termes d'aménagement et de protection de l'environnement dans les stations et aires touristiques littorales. **L'analyse porte sur la conception urbaine/paysagère et sur les représentations suscitées par les politiques d'aménagement et de gestion conduites.** Dans ce cadre une attention accrue est portée à la gestion du risque et à la perception que les usagers se font des outils d'aménagement mis en œuvre. Le programme ValoLitto vise ainsi à appréhender conjointement les politiques publiques et entrepreneuriales et les représentations des usagers (habitants et touristes). La question de la gouvernance et de la durabilité des stations balnéaires est ainsi pensée de façon transversale, à partir d'une confrontation des modalités d'aménagement de ces territoires littoraux et des représentations portées sur eux.

Au regard du double objectif de recherche privilégié, le parti pris est d'approcher dans un premier temps les modes de conception et de gestion des territoires littoraux. Dans un second temps, l'analyse porte sur la prise en compte des problématiques d'ambiances urbaines et paysagères. Il s'agit plus particulièrement de produire une analyse des représentations des paysages transformés – et en transformation –, tels qu'ils sont appréhendés par les habitants et les voyageurs.

**Figure 3. Schéma de synthèse du dispositif méthodologique**



*Conception : Hatt E, 2016*

### **1.2.1. Le dispositif méthodologique développé pour analyser les politiques publiques urbaines**

L'objectif de cette activité consistait à analyser les modes de gestion et de développement des stations littorales. Comment les acteurs locaux concilient-ils les objectifs de développement

touristique et de protection de l'environnement ? Ces objectifs sont-ils vus comme antinomiques ou complémentaires ? Comment sont-ils mis en œuvre (quelle traduction dans les documents d'urbanisme) ? Les nouvelles méthodes de planification permettent-elles aux décideurs publics locaux du littoral de renouveler leurs politiques urbaines, d'adapter les équipements et les lieux aux besoins changeants, de répondre aux exigences d'un développement durable dans un contexte de mutations socio-environnementales ? Dans les faits, va-t-on vers une plus grande protection de l'environnement sur ces territoires (de la loi Littoral aux lois Grenelle) ? Comment cela se traduit-il ? La gestion du risque joue-t-elle alors un rôle de catalyseur dans cette présupposée tendance à la protection de l'environnement sur le littoral ?

D'un point de vue méthodologique, on s'appuie sur une analyse critique des outils mis en œuvre (PLU/SCOT principalement) couplée à une étude des valeurs associées à l'action publique (analyse de discours par entretiens semi-directifs), afin :

- d'examiner les outils urbanistiques mis en œuvre par les collectivités supports de station,
- d'interroger leurs dimensions prospectives et leur implication en termes de risque et de développement durable,
- d'évaluer les modes de gouvernance développés et les effets induits en termes d'aménagement du territoire, en tenant compte des temporalités (quelles ont été les évolutions et quelles seront celles à venir ?),
- d'analyser les décalages possibles entre les documents d'urbanisme, les discours des acteurs publics et les réalités de terrain.

Afin d'approcher les politiques urbaines et les processus de gouvernance environnementale des stations et aires touristiques littorales étudiées, le choix s'est porté conjointement sur :

- **l'examen des outils** urbanistiques mis en œuvre par les collectivités supports de station, à partir d'une analyse critique des documents de planification ;
- **l'analyse des objectifs et des valeurs assignées à l'action publique** et des effets induits en termes d'aménagement, à partir d'entretiens libres et semi-directifs auprès des gestionnaires des territoires littoraux (une quarantaine d'entretiens au total).

#### **1.2.1.1. Un examen des outils urbanistiques**

**L'examen des documents d'aménagement** a été conduit en plusieurs temps :

- **Le recensement des documents** de planification stratégique adoptés sur chacun des territoires.

**Figure 4. Synthèse des documents d'aménagement existants sur les territoires d'étude**

Documents	Biarritz	Lacanau	Martigues
<b>PLU/POS</b>	PLU approuvé le 22.12.03 dernière modification le 29/06/12	POS approuvé le 09/05/95 dernière modification le 28 mars 2013 / PLU en cours d'élaboration	PLU adopté le 21/02/2015 (après annulation en juillet 2014 du PLU adopté en 2010)
<b>SCOT</b>	SCOT approuvé le 06/02/2014	SCOT approuvé le 06/04/2012	SCOT approuvé à l'automne 2015
<b>SMVM</b>			
<b>PDU</b>	PDU a l'échelle de l'agglo adopté en 2015		PDU de la communauté d'agglo
<b>PLH</b>	PLH 2010-2015		PLH 2010-2015
<b>PPR</b>	Pas de PPR mais zonage sismique et présence de cavités	- PPRL : érosion marine et avancée dunaire - PPR feux de forêts	PPRT Lavéra
<b>DTA</b>			DTA des Bouches-du-Rhône approuvé par décret en mai 2007

Agenda 21	Biarritz a réalisé un Agenda 21 mais il n'a pas été labellisé		
-----------	---	--	--

Conception : Navarro S., 2015

- Face à la multiplicité des documents existants, il s'est ensuite agi de **sélectionner** ceux qui allaient faire l'objet d'une analyse approfondie (par manque de temps, tous ne pouvaient être étudiés). L'équipe scientifique a opté pour l'analyse des documents de planification stratégique que sont les POS/PLU et les SCOT (notamment le traitement des volets protection de l'environnement et gestion des risques dans ces documents).

Afin d'étudier de façon fine et systématique ces documents, l'équipe scientifique a travaillé à la mise en œuvre d'outils d'analyse. Au-delà d'une première analyse lexicométrique et structurelle (organisation du document d'urbanisme), l'équipe a opté pour la construction d'une grille d'analyse afin de faciliter leur lecture. Pour l'analyse des PLU, celle-ci a été construite autour de quatre thématiques identifiées au regard des objectifs du programme de recherche : l'environnement, les risques, l'urbanisation et le développement touristique. Chaque thème a été décliné en sous-thématiques et caractérisé par plusieurs indicateurs qu'il s'agissait d'appréhender dans les documents.

Figure 5. Exemple d'une thématique déclinée dans la grille d'analyse des PLU

	Sous-Thème	Indicateur	
Thème 1 : L'environnement	1.1. Caractérisation des espaces naturels	<ul style="list-style-type: none"> <li>Definition des "espaces naturels"</li> <li>Surface totale des espaces naturels</li> <li>Part des espaces naturels sur la commune</li> <li>Identification des espaces naturels: <ul style="list-style-type: none"> <li>- inventaire</li> <li>zonages réglementaires</li> </ul> </li> </ul>	
	1.2. Dynamique des espaces naturels	<ul style="list-style-type: none"> <li>Evolution surface des espaces naturels</li> <li>- Evolution part des espaces naturels dans la surface communale</li> <li>- Evolution part des espaces naturels remarquables : <ul style="list-style-type: none"> <li>protection réglementaire <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre de :</li> <li>o trames vertes et bleues,</li> <li>o coupures d'urbanisation</li> </ul> </li> <li>- Consommation des espaces naturels <ul style="list-style-type: none"> <li>o Surface des zones à urbaniser à court terme</li> <li>o Part des zones à urbaniser à court terme</li> <li>o Surface des zones à urbaniser à long terme</li> <li>o Part des zones à urbaniser à long terme</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>	
	1.3. Biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Inventaire floristique</li> <li>Inventaire faunistique</li> <li>Évolution</li> </ul>	

Conception : Navarro S., 2015

Une analyse plus approfondie a été effectuée à partir de l'étude des SCOT considérés comme les documents de planification intercommunale privilégiés pour la prise en compte de l'aménagement durable du littoral. Le SCOT est le document de référence en matière de planification territoriale intercommunale, ayant pour objectif la définition d'un projet de territoire plurithématisé et multiscalaire. En effet, comme le souligne l'instruction du gouvernement du 7 décembre 2015

relative aux dispositions particulières au littoral du code de l'urbanisme, « *un aménagement équilibré du littoral supposant un champ d'application des dispositions de la loi Littoral sur des entités géographiques cohérentes, cet enjeu devra, en premier lieu, être porté à une échelle intercommunale dans les schémas de cohérence territoriale (SCoT) et les PLU intercommunaux. Le schéma de cohérence territoriale reste l'outil à privilégier pour décliner les principes de la loi Littoral. [...] son objet lui permet de concilier de nombreuses politiques publiques sectorielles qui ont un impact sur l'aménagement.* » En ce sens, le SCoT étant le document privilégié pour l'application de la Loi Littoral et l'étude des nombreuses thématiques liées à la question littorale, une focale de l'analyse a été établie sur ce document d'urbanisme (Cordier et Hatt, 2015). **Les trois terrains d'étude ont été mis en perspective avec quatre autres territoires littoraux du sud de la France**, aux caractéristiques similaires ayant mis en place des démarches ou outils innovants en matière d'aménagement littoral ou de gestion de l'environnement ou du risque :

- Le territoire du **Bassin d'Arcachon**, avec des stations balnéaires anciennes (Arcachon notamment) ou plus récentes, par exemple près de la célèbre dune du Pilat, soumise au phénomène d'érosion et de recul du cordon dunaire. Ce territoire a d'ailleurs fait l'objet d'un SMVM (Schéma de mise en valeur de la mer) mis en place par l'État en 2004.
- Le périmètre du SCoT « **Littoral Sud** », intercommunalité située dans les Pyrénées orientales et abritant les stations littorales d'Argelès-sur-Mer ou de Port-Vendres. Ce territoire a par ailleurs mis en place un chapitre individualisé valant SMVM adossé à son SCoT.
- Le périmètre du SCoT du **Biterrois**, intercommunalité héraultaise dont la principale station balnéaire, Agde, a été aménagée par la mission Racine.
- Le **Bassin de Thau**, entre étang de Thau et mer Méditerranée, territoire qui a fait l'objet d'un SMVM élaboré par l'État en 1995, révisé en 2013 par le syndicat mixte du Bassin de Thau et adossé au SCoT.

Figure 6. Une analyse croisée de 7 SCoT de territoires littoraux



	Année d'approbation	Type de SCoT	Nombre de communes	Population	Densités de population moyennes
<b>SCoT des Lacs Médocains</b>	2012	SCoT terrain d'études (Lacanau)	3	9300 hab.	16 hab./km <sup>2</sup>
<b>SCoT du Bassin d'Arcachon</b>	2013	SCoT soumis à un SMVM	17	143000 hab.	95 hab./km <sup>2</sup>
<b>SCoT Bayonne- Sud des Landes</b>	2014	SCoT terrains d'études (Biarritz)	48	212000 hab.	223 hab./km <sup>2</sup>
<b>SCoT Littoral Sud</b>	2014	SCoT avec un CI valant SMVM	22	65000 hab.	136 hab./km <sup>2</sup>
<b>SCoT du Biterrois</b>	2013	SCoT avec volet littoral	87	269000 hab.	164 hab./km <sup>2</sup>
<b>SCoT du Bassin de Thau</b>	2013	SCoT avec un CI valant SMVM	14	117000 hab.	311 hab./km <sup>2</sup>
<b>SCoT de l'Ouest de l'Etang de Berre</b>	2015	SCoT terrain (Martigues)	9	169000 hab.	368 hab./km <sup>2</sup>

Conception : Cordier F., 2015

Afin d'analyser et de comparer les politiques et outils mis en place dans les sept périmètres SCoT étudiés, une méthodologie de travail a été mise en place sous la forme de fiches SCoT et de grilles d'analyses regroupant les éléments de diagnostic (issus du rapport de présentation), les orientations, prescriptions et recommandations associées (issues du document d'orientations et d'objectifs ou document d'orientation général) ainsi que les outils et démarches innovantes mobilisés. Cette grille d'analyse reprend cinq thématiques liées au littoral :

- Le tourisme : développement touristique, hébergement touristique, impacts des activités touristiques sur l'environnement, mobilités et nouvelles formes de tourisme ;
- L'économie : activités halieutiques, activités portuaires et de loisirs ;
- L'urbanisme : analyse sociodémographique du littoral, logement, consommation foncière, projet de développement urbain futur, liens entre littoral et arrière-pays, modalités d'application de la loi Littoral ;
- La gestion des risques : risque érosion du trait de côte, risque submersion marine, risque inondation, risque feu de forêt et impact du changement climatique sur les risques ;
- L'environnement : protection des milieux et de la biodiversité, paysages, qualité de l'eau.

Ces éléments d'analyse ont ensuite été croisés pour élaborer une analyse comparative des sept SCoT étudiés.

Figure 7. Exemple d'analyse croisée établie à partir de l'étude des 7 SCOT

Territoire	ZNIEFF 1 et 2		Natura 2000 (SIC, ZICO, ZPS, ZSC)		Réserves naturelles nationales et régionales		Sites inscrits et classés	
	Nb sites	Surface	Nb sites	Surface	Nb sites	Surface	Nb sites	Surface
Bassin d'Arcachon	26	nd	16	55000	2	350	28	38000
Bassin de Thau	31	nd	11	nd	nd	nd	4 sites classés	nd
Biterrois	62	37000	26	30000	4	nd	32	nd
Lacs Médocains	12	19500	7	51000	2	nd	3	48000
Ouest Etang de Berre	35	nd	15	nd	1	nd	nd	nd
Bayonne Sud des Landes	27	nd	23	nd	3	nd	29	nd
Littoral Sud	28	28000	2	20000	3	1200	15	5084

Nb sites : nombre de sites ; Surface : en hectares ; nd : non défini.

Territoire	ENS		Sites Conservatoire du Littoral		Parcs nationaux et régionaux		Autres (APB, réserves de chasse, réserves de pêche	
	Nb sites	Surface	Nb sites	Surface	Nb sites	Surface	Nb sites	Surface
Bassin d'Arcachon	22	nd	12	1694	1	nd	nd	nd
Bassin de Thau	nd	nd	10	2200	nd	nd	nd	nd
Biterrois	2	nd	9	nd	1	260000	1	nd
Lacs Médocains	15	nd	3	nd	nd	nd	nd	nd
Ouest Etang de Berre	nd	nd	1	nd	1	nd	3	nd
Bayonne Sud des Landes	30	nd	7	nd	nd	nd	1	nd
Littoral Sud	nd	nd	7	194	1	nd	1	nd

	SCoT Lacs Médocains	SCoT du Bassin d'Arcachon	SCoT Bayonne- Sud des Landes	SCoT Littoral Sud	SCoT Biterrois	SCoT Bassin de Thau	SCoT Ouest de l'Etang de Berre
<b>Prise en compte des risques naturels</b>	Moyenne	Peu importante	Moyenne	Moyenne	Importante	Moyenne	Peu importante

*Conception : Cordier F., 2015*

De façon complémentaire une analyse de la question des risques littoraux a été développée en 2016 sur les terrains de Biarritz et Lacanau (Aranud et Faure-Vassal, 2017). Elle a été construite à partir de l'étude des documents suivants : PLU (Plan local d'urbanisme), PPR (Plan de prévention des risques), PCS (Plan Communal de Sauvegarde), DDRM (Document départemental sur les risques majeurs), DICRIM (Document d'Information et communal sur les risques majeurs), IAL (Information des Acquéreurs locataires), BRGM, etc.

### 1.2.1.2. Une analyse des objectifs et des valeurs assignés à l'action publique

L'analyse des documents d'urbanisme a été complétée par la réalisation d'**entretiens libres et semi-directifs** auprès des acteurs locaux responsables de l'aménagement des territoires littoraux (chargés de mission urbanisme et tourisme, élus adjoint à l'urbanisme et au tourisme, etc.).

Pour ce faire, l'équipe scientifique a construit un **guide d'entretien** utilisé auprès de l'ensemble des personnes interviewées sur les trois terrains d'étude. Ce guide était constitué de trois thématiques :

- la gestion de l'urbanisation et le développement touristique,
- la protection de l'environnement et la gestion des risques,
- l'aménagement du littoral et la gouvernance.

**Une soixantaine d'entretiens** ont au total été réalisés dans les trois stations. Concernant l'étude de cas de **Martigues**, coordonnée par Emeline Hatt, **23 acteurs** ont été interrogés entre 2013 et 2016.

**Figure 8. Tableau de synthèse des enquêtes réalisées à Martigues**

<b>Fonction des personnes rencontrées</b>	<b>Date des entretiens</b>
Commune de Martigues, 6è adjoint - Tourisme - Manifestations - Agriculture - Pêche - Chasse et commémoration	Le 27/05/13 (entretien semi-directif) Le 11/03/2016 (photo-questionnaire)
Commune de Martigues, 3è adjoint - Culture - Droits culturels et diversité culturelle	Le 30/05/2016 (entretien semi-directif)
Commune de Martigues, adjointe de quartier La Couronne Carro	Le 20/04/2016 (entretien semi-directif)
Commune de Martigues, conseiller municipal délégué - Relations avec les commerçants - Étang de Berre	Le 09/05/2016 (entretien semi-directif)
Commune de Martigues, 4è adjointe - urbanisme et au cadre de vie	Le 06/06/2015 (entretien semi-directif)
Commune de Martigues, responsable du service tourisme et animation	Le 30/07/13 (entretien libre) Le 22/11/13 (semi-directif)
Commune de Martigues, directeur de la Direction urbanisme	Le 28 /01/13 et le 16/07/15 (entretien semi-directif)
Commune de Martigues, architecte en chef de la ville	Le 13/12/13 (entretien semi-directif) et le 03/06/2015 (photo-questionnaire)
Commune de Martigues, directeur du parc de Figuerolles et du littoral	Le 11/03/2016 (entretien semi-directif + photo-questionnaire)
Société Publique Locale Tourisme Événement (SPLTE) de Martigues, directeur	Le 03/07/13 (entretien libre)
SEMOVIM (SEM d'aménagement de la ville), directeur	Le 17/07/13 (entretien libre)
Professeur de géo retraitée, ancienne élue, habitante de Martigues	Le 27/05/13 (entretien semi-directif)
Assistante de direction centre Yellow village de la Côte Bleue	Le 20/04/2016 (entretien semi-directif)
CAPM (Communauté d'agglo Pays de Martigues), directrice de l'aménagement	Le 11/02/14 (entretien semi-directif) Le 03/06/15 (entretien semi-directif)
Bouches-du-Rhône Tourisme, responsable pôle ingénierie	Le 10/07/13 (entretien libre) Le 11/04/14 (entretien semi-directif)
Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, chef de service direction de l'environnement et responsable du groupe « littoral »	Le 25/03/14 (entretien semi-directif)
Conseil Régional PACA, chargée de mission au service Mer et Littoral	Le 16/05/14 (entretien semi-directif)
DDTM 13, chef du pôle Conseil et connaissance du territoire, responsable de pôle service Mer et Littoral et pôle planification aménagement	Le 16/06/16 (entretien semi-directif avec 3 participants)
FNE (France Nature Environnement) PACA	Le 12/05/2016 (entretien semi-directif avec 3 participantes)

Pour l'étude de cas de **Lacanau**, coordonnée par Jérôme Piriou, **18 acteurs** ont été interrogés.

**Figure 9. Tableau de synthèse des enquêtes réalisées à Lacanau**

<b>Fonction des personnes rencontrées</b>	<b>Date des entretiens</b>
Directeur Office de tourisme intercommunal Médoc-Océan	Le 17/06/2013 (entretien libre) et le 14/05/15 (semi-directif)
Comité Régional du Tourisme d'Aquitaine - Responsable Marketing et Promotion	Le 27/11/2013 (semi-directif)
Commune de Lacanau - Adjoint au tourisme et Directeur Camping 4* à Lacanau	Le 15/01/2014 (entretien semi-directif)
Office National des Forêts - Responsable Unité Littoral Centre-Atlantique	Le 15/01/2014 (entretien semi-directif)
UCPA Lacanau - Directeur de site de regroupement	Le 25/03/2014 (entretien semi-directif)
Commune de Lacanau - Adjoint à l'urbanisme	Le 26/03/2014 (semi-directif)
Responsable de la SEPANSO	Le 17/06/2015 (semi-directif)
Mairie de Lacanau - Chargé de mission urbanisme	Le 17/06/2015 (semi-directif) et le 30/03/2016 (réunion intermédiaire)
GIP Littoral Aquitain - Chargé de mission	Le 24/07/2015 (semi-directif)
Présidente de l'association des commerçants canaulais – ADEC	Le 29/03/2016 (entretien libre, en groupe)
Président de l'association des propriétaires – APPLO	
Membre de l'association des propriétaires – APPLO	
Membre de l'association « Vive la Forêt » et Trésorier de l'office de tourisme Médoc-Océan	
Historien de la commune de Lacanau	
Présidente de l'association « Ici & Maintenant »	
Maire de Lacanau	Le 30/03/2016 (réunion intermédiaire)
Commerçant – photographe, chargé de l'observatoire « érosion » pour la Mairie de Lacanau	Le 30/03/2016 (entretien libre)

Enfin, concernant l'étude de cas de **Biarritz**, coordonnée par Ludovic Falaix, **6 entretiens** ont été effectués.

**Figure 10. Tableau de synthèse des enquêtes réalisées à Biarritz**

<b>Fonction des personnes rencontrées</b>	<b>Date des entretiens</b>
Commune de Biarritz - Adjoint responsable de l'urbanisme et de la vie urbaine	Le 23/07/2015 (entretien semi-directif)
Commune de Biarritz - Directeur du service urbanisme	Le 18/06/2015 (entretien semi-directif)
Commune de Biarritz - Directrice du service environnement	Le 18/06/2015 (entretien semi-directif)
Communauté d'agglomération de Bayonne et du sud des Landes - Chargée de mission, responsable du SCOT	Le 10/06/2015 (entretien semi-directif)
Membre de la Sepanso	Le 18/06/2015 (entretien semi-directif)
Membre de l'association surf rider	Le 10/06/2015 (entretien semi-directif)

De façon complémentaire, la problématique liée à la **gestion des risques littoraux** a été développée en 2016 **sur les terrains de Biarritz et Lacanau**. Il s'est agi de dresser une photographie de la perception des acteurs locaux à travers une enquête auprès de plusieurs acteurs publics (institutionnels, élus, techniciens-experts) et d'acteurs économiques. Ce diagnostic visait l'analyse des perceptions de chacun, de leur implication et de leur positionnement respectif vis-à-vis des

thématisques relatives aux risques et au tourisme. Pour mener à bien ce diagnostic des entretiens semi-directifs ont été conduits, du 17 au 21 octobre 2016, auprès des acteurs locaux intégrant une composante spatiale à travers l'utilisation d'un support cartographique qui sera exploité dans un rapport complémentaire. **22 entretiens** ont été réalisés sur le **territoire aquitain** dans ce cadre sur la question spécifique de la perception conjointe des risques et du tourisme.

Figure 11. Tableau de synthèse des enquêtes réalisées sur la question spécifique des risques

Institutions	Fonction des personnes rencontrées
GIP Littoral aquitain	Chargés de mission environnement et risque
Conservatoire du Littoral	Déléguée régionale du rivage aquitain (politique).
Surf Rider Fondation Europe	Responsable manager de l'équipe environnement-expertise
DDTM Gironde	Service risque Service Aménagement
DDTM Pays-Basque	Responsable du pôle Est-Pau du service urbanisme Responsable de la délégation territoriale logement et s'occupe du trait de côte et projets interdisciplinaires + sa déléguée
CCI Gironde	Responsable Pôle Etudes-Observatoires
CCI Pays-Basque	Anime le réseau des entreprises, gestion de projets. Porte-parole de la CCI.
Communauté d'Agglomération Adour Côte-Basque	Responsable de la mission développement Durable de l'agglomération Animatrice scientifique du GIS national Basque (pilote le projet MAREA)
Agence d'urbanisme A'URBA	Charge d'étude
Agence d'urbanisme AUDAP	Charge d'étude
Commune de Lacanau	Responsable du service urbanisme
Commune de Biarritz	Directrice Pôle aménagement durable et littoral-cadre de vie

Acteur économique - Enseigne	Fonction
<b>Lacanau</b>	
Matahari Surfshop	Patron / surfeur
Matahari Surfshop	Propriétaire du local et ancien patron du magasin. Ancien des lieux / surfeur
Le Kayok	Employé depuis de nombreuses années
<b>Biarritz</b>	
Ecole de surf de Marbella	Professeur de surf
Maison du surf (Plage des Basques)	Employé / surfeur
Glacier place des Basques TKI OLA	Employé / surfeur

Parallèlement à cette soixantaine d'entretiens réalisés avec la sphère des concepteurs/gestionnaires des stations, plus de 200 enquêtes ont été conduites auprès des usagers.

### **1.2.2. Une enquête par photo-questionnaire pour appréhender les représentations urbaines et paysagères des destinataires**

De façon complémentaire, cette recherche a permis de produire une analyse des représentations des paysages transformés – et en transformation –, tels qu'ils sont appréhendés par les habitants et les voyageurs (les « destinataires »). L'émergence de revendications sur l'environnement et le cadre de vie de la population locale et touristique est un phénomène marquant de ces dernières années. La prise en compte nouvelle, mais indispensable, des acteurs que sont les « *destinataires* » des lieux urbains est devenue un enjeu indéniable de la durabilité des politiques et des pratiques d'aménagement, en ville comme en station. L'enjeu pour les décideurs consiste alors à inventer les moyens de prendre en considération les aspirations profondes de ces destinataires. Il s'agit ainsi de mettre en place des processus interactifs avec les différents acteurs durant l'élaboration du projet, mais également dans le cadre d'approches exploratoires au cœur de cette recherche. L'objectif est d'engager un travail d'écoute auprès des destinataires par un recueil de données structurées des attentes et des points de vue sur le territoire analysé.

#### **1.2.2.1. Quels procédés d'investigation des représentations urbaines des destinataires ?**

Les apports de Kevin LYNCH sont particulièrement riches dans le champ des procédés d'investigations mis en œuvre pour analyser ces images de la ville : interviews individuelles et collectives, dessins de l'espace réalisés par les habitants, "tests photographiques" et observations *in situ* (réalisation de parcours avec des enquêtés), etc. Ces méthodes d'observation et d'analyse ont nourri les recherches urbaines ces dernières années. Depuis la fin des années 1960, les sociétés sont en effet marquées par un « *retour radical au "terrain"* » (THIBAUD, 2002, p.21).

Ces approches de terrain font l'objet d'un regain d'intérêt depuis les années 1980-1990 dans les recherches menées sur l'espace urbain au sens large (GROSJEAN et THIBAUD, 2001) et sur l'espace public en particulier (TOMAS, 2002 ; ZEPF, 2004). On considère l'ensemble de ces approches comme des **analyses des représentations « *microterritoriales* »**, entendues comme l'**échelle d'appréhension socio-spatiale du sens commun**. S'il n'est pas toujours explicitement fait référence au concept de représentation, celui-ci apparaît en filigrane dans ces démarches qui postulent l'existence d'un « *rapport de conaturalité* » entre les formes construites et les formes sociales, un effet de « *configuration réciproque* » de l'espace et des pratiques (GROSJEAN et THIBAUD, 2001, p.6). Les habitants sont considérés comme co-producteurs de l'espace et sont pris en compte dans l'analyse, en tant que « *récitants* » du territoire<sup>7</sup> (AMPHOUX, in GROSJEAN et THIBAUD, 2001). Conjointement à l'aspect visible et objectivable de l'espace public, on s'attache aux représentations subjectives et sensibles dont il fait l'objet. Nombre de chercheurs s'appuient sur des **analyses *in situ*** qui accordent une large place aux ambiances plurisensorielles, appréhendées par des **dispositifs de « *contextualisation perceptive* »** (THIBAUD, 2002) : « *méthode des itinéraires* » de Jean-Yves PETITEAU et Elisabeth PASQUIER, « *parcours commentés* » développés par Jean-Paul THIBAUD, « *comptes-rendus de perception en mouvement* » de Jean-François AUGOYARD, « *l'observation récurrente* » de Pascal AMPHOUX, etc. Ici, les politiques urbaines se conçoivent et s'inventent « *entre l'imaginaire de ceux qui les formulent et le réel de ceux qui habitent les villes* » (LAMIZET, 2002, p.209). On s'intéresse conjointement aux représentations que la station se donne d'elle-même (espace de « *représentation* » entendu comme lieu de vie, de rencontre et de sociabilité) et aux représentations que les destinataires se font de la station qu'ils voient et qu'ils vivent.

---

<sup>7</sup> L'habitant, doté de ressources et de connaissances sur la ville qu'il habite, peut « *réciter* » le territoire. Il acquiert alors une autonomie et une légitimité propres et peut être considéré comme coproducteur de l'espace public (ZEPF, 2004).

L'approche des représentations microterritoriales développée dans ce programme de recherche s'inspire d'un travail de doctorat effectué en 2011 sur les représentations des espaces publics (Hatt, 2011) et s'inscrit comme démarche à visée descriptive et non comparative (MOLINER, RATEAU et COHEN-SCALI, 2002, p.30). On cherche à **approcher les « principes organisateurs » ou « points de référence partagés »** communs aux différents groupes (*Ibid.*, 2002, p.20). Pour reprendre les termes de Jean-Claude ABRIC (1989 et 1994), la priorité est mise sur l'appréhension du « noyau central » des représentations, entendu comme les significations, fortement consensuelles, que les individus assignent collectivement à l'objet de la représentation<sup>8</sup>. Dans cette lignée, cette recherche a pour objet l'identification de ce **noyau central des représentations microterritoriales des stations touristiques**, en partant du principe que l'espace touristique est d'abord « *un espace « rêvé » et « vécu », avant d'être un territoire travaillé par une logique économique ou par une pratique de distinction sociale* » (AMIROU, 1995, p.83). Les recherches sur les représentations des stations touristiques ont jusqu'alors plutôt porté sur la dimension « imaginaire » de ces espaces. C'est l'approche symbolique, mythifiée et reconstruite par le discours et les représentations qui est étudiée (Frochot et Kreziak, 2007 et 2008 ; Simon, 2007). L'analyse s'ancre sur les images médiatiques et publicitaires ainsi que sur les documents relatifs aux politiques de promotion touristique (engagées par la population locale et les acteurs locaux du tourisme). Pour notre part, dans une approche complémentaire, on s'intéresse à la seconde facette de cet espace, celle de l'« espace réel » constitué par l'« espace objectif » de l'habitant permanent et du visiteur (Cazes, 1992, p.82). Au-delà de l'image publicitaire (des représentations fournies par les opérateurs touristiques à partir d'un processus de sélection, de mythification et parfois de mystification), l'intérêt se porte sur les représentations et le vécu de l'espace par les visiteurs. On cherche à approcher ces représentations à la source, par des enquêtes auprès des destinataires. Il s'agit de **proposer des outils méthodologiques permettant d'analyser les représentations éprouvées par les destinataires de l'espace urbain**, principalement des excursionnistes et des touristes (plus rarement écoutés), afin de mieux comprendre ce qui fonde localement l'adhésion ou le rejet (Hatt, 2011). La recherche scientifique est convoquée comme un outil d'analyse des espaces publics par une approche des représentations des destinataires qui les parcourent et les font vivre. Cette recherche propose **d'aborder l'appréhension de l'image "collective"** qui sous-tend le territoire, ce référentiel commun et partagé sur lequel pourront se fonder durablement les projets à venir. « *La problématique des représentations s'attache à mettre en évidence les désirs et les regards qui donnent un nouveau sens à l'espace* » (CAZES, 1992, p.78). Les représentations désignent le sens et les valeurs attribués par des individus ou par des groupes sociaux aux environnements auxquels ils font référence (MACIEL, in BERDOULAY *et al.*, 2004, p.219).

L'approche des représentations urbaines et paysagères développée dans cette recherche s'inspire d'un travail de doctorat effectué en 2011 sur les représentations des espaces publics (Hatt, 2011) et s'inscrit comme démarche à visée descriptive et non comparative (MOLINER, RATEAU et COHEN-SCALI, 2002, p.30). On cherche à approcher les « *principes organisateurs* » ou « *points de référence partagés* » communs aux différents groupes (*Ibid.*, 2002, p.20). Il s'agit d'identifier le noyau central des représentations urbaines et paysagères des stations touristiques.

L'analyse porte ainsi sur la réception du "dispositif territorial" par les habitants et les visiteurs. Il s'agit également dans ce cadre d'identifier, dans une moindre mesure, la variabilité des représentations selon les catégories d'acteurs enquêtés, les conflits potentiels de valeurs. Plusieurs questions sont sous-jacentes à cette analyse : quelles représentations les destinataires ont-ils des

<sup>8</sup> Dans l'approche structurale des représentations proposée par Jean-Claude ABRIC, le noyau central (déterminé par les valeurs et l'histoire du groupe) se distingue des « éléments périphériques », compris comme des connaissances que les individus ont accumulées dans des contextes divers qui expriment donc la variété des expériences individuelles (MOLINER, RATEAU et COHEN-SCALI, 2002, p.24).

stations littorales ? Les représentations des stations littorales étudiées sont-elles variables selon le "statut" de l'enquêté (et sa plus ou moins grande connaissance/fréquentation du territoire) ? Peut-on identifier des contradictions dans leurs représentations entre développement économique (valorisation touristique notamment) et protection de l'environnement ?

Ces analyses de représentation ont une visée opérationnelle : les résultats des enquêtes peuvent être discutés collectivement avec les acteurs locaux pour devenir des supports possibles à la constitution d'un diagnostic partagé sur le territoire.

#### **1.2.2.2. Le recours à des enquêtes par photo-questionnaire**

Le dispositif méthodologique retenu est une **adaptation de l'enquête par double classement libre de photographies** (Hatt, 2011 ; Hatt, Vlès, Clarmont, 2011), afin de pouvoir la mettre en œuvre et exploiter ses résultats sur un temps court (projet de recherche initialement prévu sur deux ans). Les objectifs restent similaires à l'enquête par double classement libre de photographies, mais le dispositif est simplifié pour renforcer son opérationnalité (en limitant les biais liés à la présence de deux enquêteurs différents et en facilitant a posteriori le recodage et le traitement des données).

L'objectif du dispositif méthodologique est double :

- permettre dans un premier temps l'objectivation des représentations urbaines et paysagères des stations littorales,
- Favoriser dans un second temps l'ancrage de ces représentations sur la station balnéaire étudiée.

Pour ce faire, l'enquête s'appuie sur un **double corpus photographique** : l'un constitué de clichés d'espaces publics de **stations balnéaires variées**, l'autre centré sur la **station d'études** (Biarritz, Lacanau ou Martigues). Différentes déclinaisons urbaines et paysagères des stations littorales sont testées. Les 10 thématiques abordées sont : les aménagements relatifs à la mer ou à l'océan (ports, plans d'eau protégés, digue, etc.) / les paysages "naturels" (mer/plage, forêt, lac, dune, etc.) / la protection de l'environnement, les risques et leur gestion / les déplacements (voies et stationnements) / les cheminements (sentiers aménagés, promenades, etc.) / l'habitat / le mobilier urbain et les équipements publics / les pratiques du littoral / les activités de commerces / l'urbanisation dure (la ville en bord de mer) et les "inurbanités" (vides urbains, rapport à la mer non traité, etc.).

Figure 12. Exemples de déclinaisons urbaines et paysagères représentées dans les corpus photographiques

Thèmes	Corpus 1. Stations littorales	Corpus 2. Biarritz	Corpus 2. Lacanau	Corpus 2. Martigues
Aménagements relatifs à la mer ou à l'océan				
Paysages « naturels »				
Protection de l'environnement et gestion des risques				
Déplacements - Stationnements				
Cheminements				
Habitat				
Mobiliers urbains et équipements publics				
Pratiques du littoral				
Activités de commerces				
Urbanisation dure et « inurbanités »				

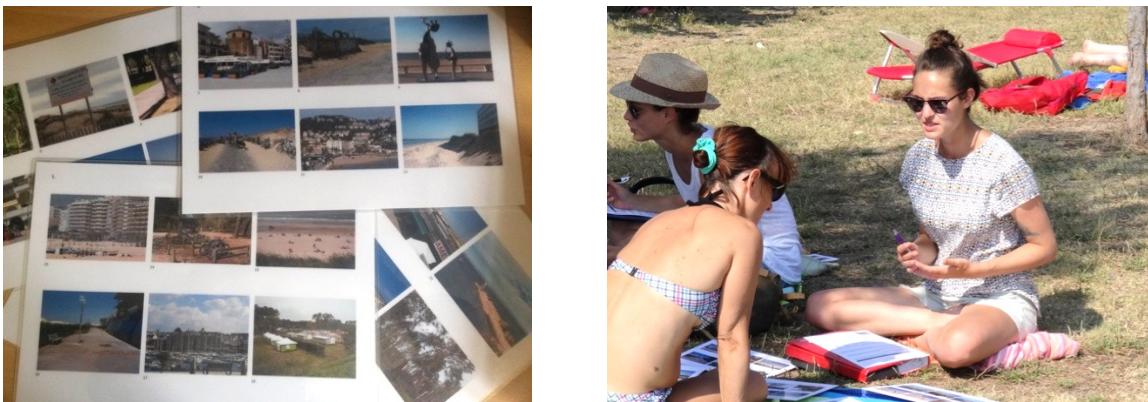
Conception : E. Hatt, 2015



Afin d'atténuer l'effet lié au cliché sélectionné, l'équipe scientifique a retenu 3 photos pour illustrer chacune des déclinaisons urbano-paysagères, tant pour le corpus 1 que pour les corpus 2. Chacun des deux corpus est ainsi constitué par un ensemble de **30 photographies**<sup>9</sup>. Par ailleurs le choix s'est porté sur la sélection de photos plutôt "ciblées" (illustrant, dans la mesure du possible, une thématique principale) afin de limiter les biais d'interprétation et de traitement des résultats engendrés par la présentation de photos plus polysémiques (bien que la polysémie soit fondamentalement inhérente à l'interprétation photographique).

Chacun des deux corpus est présenté sur des "**planches photographiques**" plastifiées faisant figurer 6 photos (les 5 planches photographiques sont présentées conjointement à l'enquêté).

**Figure 13. Exemple de planches photographiques et passation des enquêtes**



*Clichés : E. Hatt, 2015*

#### **1.2.2.3. Application du dispositif d'enquête**

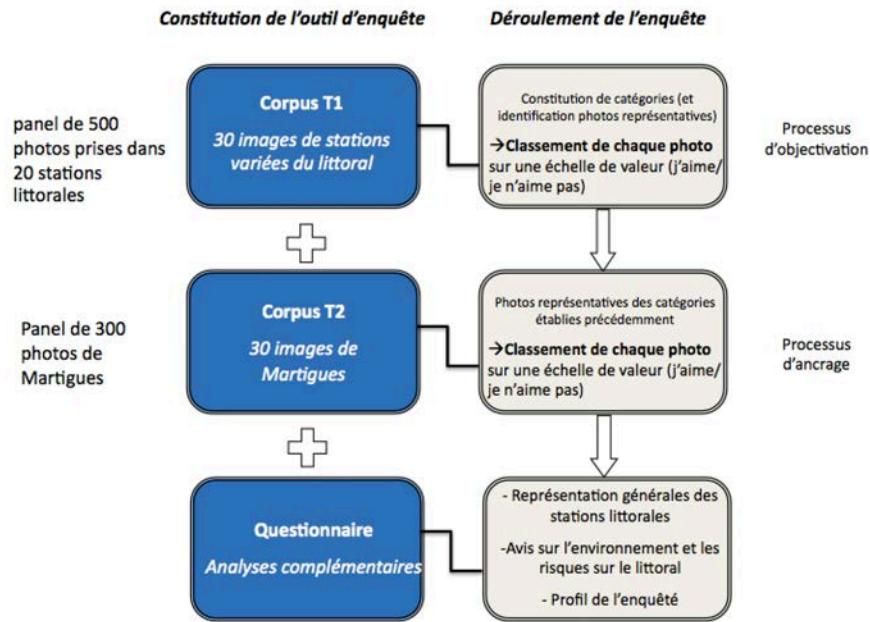
L'objectif central des enquêtes consiste à identifier les représentations portées sur chaque paysage photographié, à partir de l'analyse du classement des photos (échelle de quatre valeurs : j'aime beaucoup / j'aime plutôt / je n'aime plutôt pas / je n'aime pas du tout) et des discours des personnes interrogées (commentaires suscités par chaque photo). Il s'agit ainsi de favoriser l'appréhension des représentations que l'enquêté se fait de certains paysages de la station d'études (ancrage local des représentations). Un questionnaire vient compléter ce dispositif. Une fois les planches photographiques présentées, les enquêtés sont interrogés sur **deux thématiques** :

- leur **avis général sur les stations littorales**, afin d'alimenter l'analyse des représentations que les usagers se font des stations littorales,
- leur avis concernant **l'environnement et les risques sur le littoral**. Les questions ont dans ce cadre été relativement générales afin d'amorcer l'analyse des représentations qui pourrait être approfondie dans le cadre d'une recherche ultérieure.

L'entretien s'achève sur une série de questions relatives au **profil de l'enquêté**. Celles-ci visent à affiner la lecture des résultats en réalisant des analyses différencierées des représentations au regard de différents facteurs (statut de l'enquêté, modalités de fréquentation de la station, etc.).

<sup>9</sup> Seule la station de Biarritz a été illustrée par 28 photographies.

Figure 14. Schéma du dispositif d'enquête par photo-questionnaire



Conception : E. Hatt, 2015

L'enquête se déroule ainsi en quatre temps : deux temps relatifs à la passation des enquêtes photographiques et deux temps consacrés aux questions complémentaires posées aux personnes rencontrées (question à la fois ouverte et fermée).

### 1. Analyse du corpus 1

#### Approche typologique globale des photos de stations littorales variées

° Objectif : identifier les modalités de classement (de structuration des représentations) que les enquêtés font librement. Adoptent-ils un classement fonctionnel ou émotionnel ? Quelles sont les images structurantes des représentations ?

° Principe :

- exposer l'ensemble des photos du corpus 1 et demander aux enquêtés les groupes qu'ils proposent pour classer l'intégralité de ces clichés (en constituant à minima 3 groupes),
- demander aux enquêtés d'identifier les 2 photos représentatives de chaque groupe.

Figure 15. Extrait du guide d'entretien photographique relatif à l'évaluation des typologies de classement

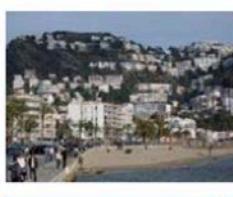
Analyse du corpus 1						
Si vous deviez classer l'ensemble de ces clichés (en constituant à minima 3 groupes), quelles catégories feriez-vous ? Expliquez-nous pourquoi ?						
GROUPE 1      Expliquons G1 GROUPE 2      Expliquons G2 GROUPE 3      Expliquons G3 GROUPE 4      Expliquons G4 GROUPE 5      Expliquons G5 GROUPE 6      Expliquons G6						
Identifiez les 2 photos représentatives de chaque groupe (Uniquement corpus 1 dans premier temps)						
Photos du Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Groupe 5	Groupe 6	
Corpus 1 - Photo 1	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 1
Corpus 1 - Photo 2	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 2
Corpus 2 - Photo 1	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 1
Corpus 2 - Photo 2	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 2
Eventuels commentaires émis sur les photos au moment de la constitution des groupes						
_____ _____						

### Approche des ambiances

° Objectif : identifier les représentations portées sur chaque paysage photographié, à partir de l'analyse des discours et du classement des photos (axe attractif/répulsif).

° Principe : demander à l'enquêté de classer chacune des photos présentées sur une échelle de quatre valeurs (j'aime beaucoup / j'aime plutôt / je n'aime plutôt pas / je n'aime pas du tout). Pour certaines photos (identifiées par avance), il est également demandé à l'enquêté d'émettre un **commentaire**, s'il ne l'a pas fait spontanément.

Figure 16. Extrait du guide photographique relatif à l'évaluation des ambiances

	<b>C1-PH10</b>	<i>Commentaire</i>	
	<input type="radio"/> J'aime beaucoup <input type="radio"/> J'aime assez <input type="radio"/> Je n'aime pas trop <input type="radio"/> Je n'aime pas du tout		
	<b>C1-PH11</b>	<i>Commentaire</i>	
	<input type="radio"/> J'aime beaucoup <input type="radio"/> J'aime assez <input type="radio"/> Je n'aime pas trop <input type="radio"/> Je n'aime pas du tout		
<input type="radio"/> Spontané <input type="radio"/> Encouragé			

## 2. Analyse du corpus 2

### Approche typologique globale des photos de la station littorale étudiée

° Objectif : permettre d'appréhender les représentations que l'enquêté se fait de certains paysages de la station d'étude (ancre local des représentations).

° Principe : demander à l'enquêté d'identifier pour ce second corpus les 2 photos représentatives de chaque groupe constitué préalablement (en lui rappelant, si nécessaire, les catégories qu'il avait constituées pour le corpus 1).

### Approche des ambiances

° Objectif : identifier le jugement de valeur porté sur chaque paysage photographié.

° Principe : demander à l'enquêté de classer chacune des photos présentées sur une échelle de quatre valeurs (j'aime beaucoup / j'aime plutôt / je n'aime plutôt pas / je n'aime pas du tout).

## 3. Questions ouvertes et fermées

Une fois les planches photographiques présentées, les enquêtés sont interrogés sur **deux thématiques** :

- leur **avis général sur les stations littorales**, afin d'alimenter l'analyse des représentations que les usagers se font des stations littorales,

Figure 17. Questions ouvertes relatives aux représentations que les enquêtés portent sur les stations

Pourquoi êtes vous venu ICI, plutôt qu'ailleurs ?	_____
	_____
	_____
Quelle est la station littorale dans laquelle vous êtes allé et que vous aimez le plus ?	_____
	_____
Quelle est la station littorale dans laquelle vous êtes allé et que vous aimez le moins ?	_____
	_____
Quelle est la station littorale dans laquelle vous réveriez d'aller ?	_____
	_____
Quelle est la station littorale dans laquelle vous n'aimeriez surtout pas aller ?	_____
	_____

- leur avis concernant **l'environnement et les risques sur le littoral**. Les questions ont dans ce cadre été relativement générales afin d'amorcer l'analyse des représentations qui pourrait être approfondie dans le cadre d'une recherche complémentaire.

**Figure 18. Questions relatives à l'environnement et aux risques**

Que diriez-vous de ce littoral ?

---



---



---

Avez-vous le sentiment que ce littoral est menacé ? Si oui, à quel type de menaces pensez-vous ?

---



---



---

Concernant cette région du littoral, vous diriez que

	Pas d'accord du tout	Plutôt pas d'accord	Plutôt d'accord	Tout à fait d'accord	Ne sait pas
La qualité des eaux s'améliore	<input type="radio"/>				
Les paysages s'améliorent	<input type="radio"/>				
La biodiversité marine est préservée	<input type="radio"/>				
L'urbanisation est maîtrisée	<input type="radio"/>				
L'érosion est un problème	<input type="radio"/>				

#### 4. Informations relatives à l'enquêté

L'entretien s'achève sur une série de questions relatives au **profil de l'enquêté**. Celles-ci visent à affiner la lecture des résultats en réalisant des analyses différencierées des représentations au regard de différents facteurs (statut de l'enquêté, modalités de fréquentation de la station, etc.).

**Figure 19. Questions relatives au profil de l'enquêté**

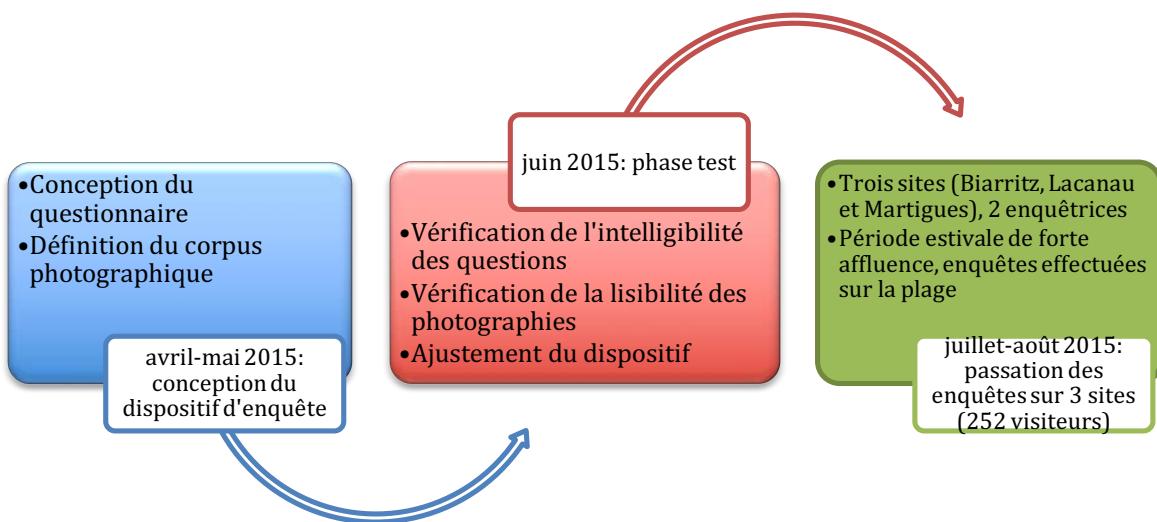
Dans quelle classe d'âge vous situez-vous ?	<input type="radio"/> <18 <input type="radio"/> 35-49 <input type="radio"/> 18-24 <input type="radio"/> 50-64 <input type="radio"/> 25-34 <input type="radio"/> 65+	Sexe	<input type="radio"/> Femme <input type="radio"/> Homme	Combien de personnes vivent dans votre foyer ?	<input type="radio"/>	Combien d'enfants avez-vous ?	<input type="radio"/>
Quelle est votre profession ?							
Où habitez-vous ? en France ou à l'étranger ?	<input type="radio"/> France <input type="radio"/> Etranger						
Quel est le code postal de votre résidence principale				De quel pays êtes vous originaire ?			
Vous êtes un(e)... <input type="radio"/> Touriste excursionniste (journée) (Aller en E) <input type="radio"/> Touriste de séjour (au moins une nuit) (Aller en A, C, D, E) <input type="radio"/> Propriétaire d'une résidence secondaire (Aller en A, B, D) <input type="radio"/> Résident(e) permanent(e) <input type="radio"/> Commerçant(e) (non résident(e) sur la commune) <input type="radio"/> Saisonnier(e)							
<b>A</b>	Quelle est approximativement la fréquence de vos séjours ?	<input type="radio"/> 1 fois par semaine ou plus <input type="radio"/> 1 à 3 fois par mois <input type="radio"/> Tous les 2 à 3 mois <input type="radio"/> 1 à 2 fois par an <input type="radio"/> Moins d'une fois par an					
<b>B</b>	Depuis quand possédez-vous un logement à Martigues ?	<input type="radio"/> Moins de 1 ans <input type="radio"/> de 1 à 5 ans <input type="radio"/> de 5 à 15 ans <input type="radio"/> plus de 15 ans					
<b>C</b>	Quel est votre mode d'hébergement ?	<input type="radio"/> Hôtel <input type="radio"/> Camping <input type="radio"/> Location / gîte <input type="radio"/> Famille / amis <input type="radio"/> Club famille <input type="radio"/> Autre					
<b>D</b>	Quelle est la durée de votre séjour ?	<input type="radio"/> Journée <input type="radio"/> < 1 semaine <input type="radio"/> 2 semaines <input type="radio"/> Week-end <input type="radio"/> 1 semaine <input type="radio"/> > 2 semaines					
<b>E</b>	Est-ce votre premier(e) séjour/visite à Martigues ?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non					

##### 1.2.2.4. Déroulement des enquêtes par photo-questionnaire

Une fois le dispositif d'enquête par photo-questionnaire établi, celui-ci a fait l'objet d'une première phase de test sur le terrain afin d'ajuster le cas échéant la formulation des questions et les photographies sélectionnées. Cette phase de test, réalisée à Martigues auprès de 6 visiteurs, a également été l'occasion de former l'enquêtatrice principale (qui a ensuite formé et accompagné une stagiaire qui l'a accompagné dans la passation des questionnaires auprès des usagers).

Les enquêtes photographiques auprès des usagers ont ensuite été effectuées durant l'été 2015, sur la plage, lieu propice au déploiement du dispositif méthodologique (volonté d'interroger des *destinataires* en exposant des planches photographiques). Les enquêtes ont été effectuées durant 5 jours consécutifs sur chaque territoire (incluant un dimanche)<sup>10</sup>, par les deux enquêtrices préalablement formées à cet exercice<sup>11</sup>. Celles-ci se sont munies d'un livret pour recueillir l'ensemble des discours suscités par la présentation des photographies et des questions complémentaires<sup>12</sup>. L'ensemble des données récoltées a été retranscrit sous le logiciel Sphinx afin de faciliter le traitement ultérieur des informations.

Figure 20. Schéma du déroulement de l'enquête par photo-questionnaire



Conception : E. Hatt, 2015

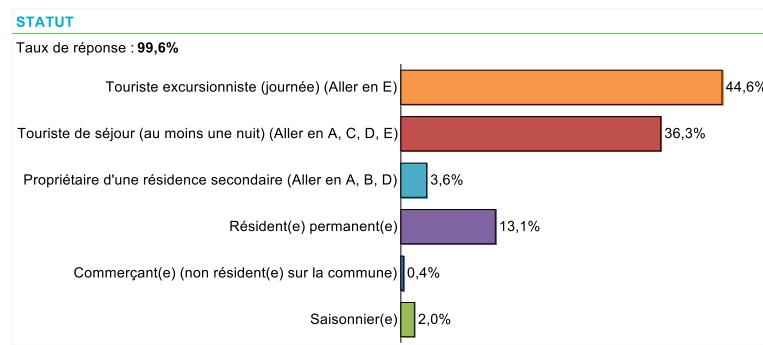
Au total, **252 personnes ont été interrogées** (84 par commune). Il s'agissait principalement de visiteurs (44,6% d'excursionnistes et 36% de séjournants) et plus marginalement d'habitants (13% de résidents permanents et 3,6% de propriétaires de résidence secondaire). La répartition des enquêtés entre les différentes classes d'âge est relativement équilibrée. 32% des enquêtés ont moins de 25 ans, près de 38% des enquêtés ont entre 25 et 50 ans, près de 20% ont entre 50 et 65 ans et près de 10% ont plus de 65 ans.

<sup>10</sup> Ces enquêtes se sont déroulées du 28 juin au 2 juillet à Biarritz, du 5 au 9 juillet à Lacanau et du 19 au 23 juillet à Martigues.

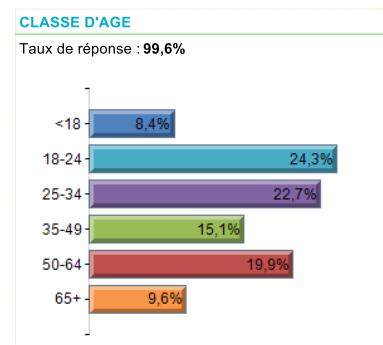
<sup>11</sup> Une stagiaire (Laurie Egiziano) était accompagnée d'une chercheuse de la cellule Set-Transfert (Aude Pottier).

<sup>12</sup> Les commentaires ont fait l'objet de prises de notes par les enquêtrices, l'enregistrement étant plus complexe du fait du mode opératoire (entretiens en extérieur, sur la plage) et du temps de traitement des données.

**Figure 21. Statut des enquêtés sur l'ensemble des 3 stations (modalité de fréquentation)**

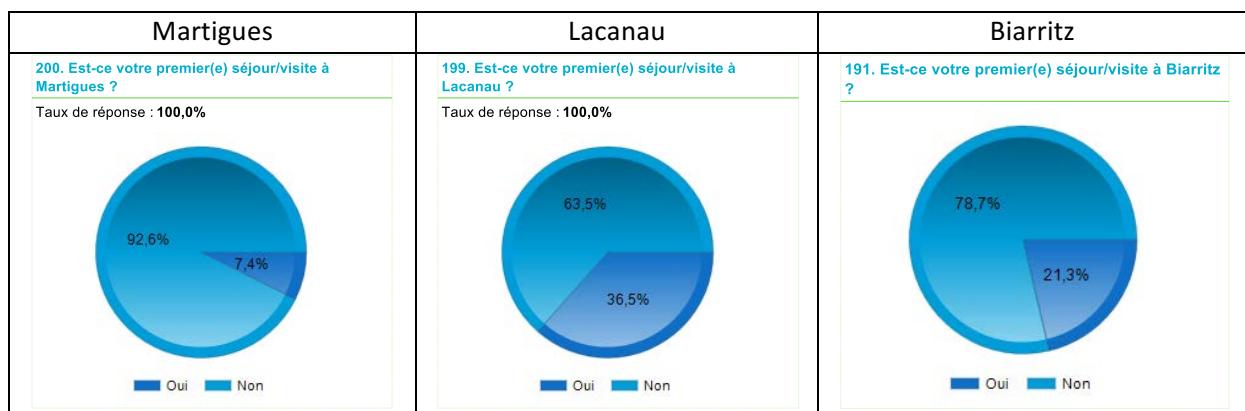


**Figure 22. Répartition de l'ensemble des enquêtés par classe d'âge (3 stations)**



Les personnes interrogées à Martigues étaient quasiment toutes déjà venues sur le territoire (92%), ce qui est moins le cas dans les stations de Biarritz (78%) et surtout de Lacanau (seulement 63% des enquêtés étaient déjà venus).

**Figure 23. Répartition des enquêtés dans les 3 stations selon s'ils s'y étaient déjà rendus ou non**



#### 1.2.2.5. Principes d'analyse des enquêtes par photo-questionnaire

Le traitement des enquêtes photographiques a été réalisé par Set-Transfert à partir des directives définies par l'équipe scientifique. Ce travail a notamment permis de mettre en exergue quatre éléments d'analyse :

- les photos identifiées comme les plus attractives/répulsives et, de façon plus précise, le classement de chacune des photos sur un axe attractif/répulsif (fig. 24 et 25),
- les représentations et les commentaires effectués sur l'ensemble des photographies, avec un travail approfondi d'analyse des commentaires pour certaines photographies identifiées par l'équipe scientifique (fig. 26 et 27),
- la variabilité des représentations selon les types de stations (Biarritz, Lacanau, Martigues) ou d'interlocuteurs (statut de l'enquêté, âge, connaissance antérieure de la station...) (fig. 28),
- les représentations liées à l'existence de risques littoraux (à partir du traitement des questions posées sur ce sujet) (fig. 29).

Figure 24. Exemple de classement de l'ensemble des photos sur un axe attractif/répulsif (Corpus 1 testé à Biarritz)

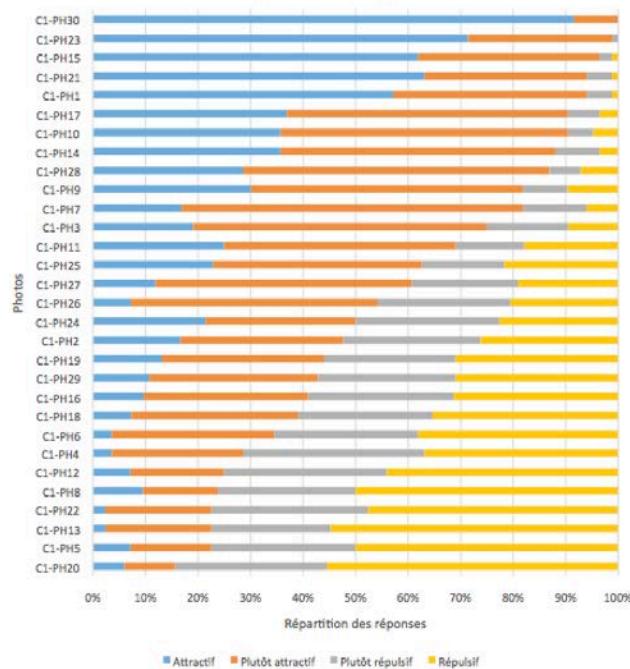


Figure 25. Les 5 photos du corpus 1 à tendance répulsive (selon les 3 terrains d'étude)



Figure 26. Exemple de présentation des résultats du classement de chacune des photos (C2-P16, Martigues)



Figure 27. Exemple de traitement des commentaires (C1-Ph2, Lacanau : identification du risque)

<p>Sur les 18 commentaires spontanés, 17 expriment clairement une identification du risque. Sur ces 18 enquêtés, seuls deux sont des « habitants élargis » (seulement 10 habitants enquêtés sur Lacanau).</p> <p>4 thèmes ont été identifiés dans les commentaires spontanés.</p>	<p><b>C1_Ph2-Identification risque -</b> Taux de réponse : 100,0%</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Nb</th> <th>Taux de réponse</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>Oui</td><td>17</td><td>94,4%</td></tr> <tr><td>Non</td><td>0</td><td>0,0%</td></tr> <tr><td>Non déterminé</td><td>1</td><td>5,6%</td></tr> <tr><td>Total</td><td>18</td><td></td></tr> </tbody> </table> <p><b>C1_Ph2_codage thèmes -</b> Taux de réponse : 21,4%</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Nb</th> <th>Taux de réponse</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>Une lutte et une prévention appréciées</td><td>13</td><td>72,2%</td></tr> <tr><td>Une lutte et une prévention appréciées mais un panneau inesthétique</td><td>2</td><td>11,1%</td></tr> <tr><td>Un déséquilibre dans la prise en compte des problématiques environnementales</td><td>1</td><td>5,6%</td></tr> <tr><td>Une lutte "inutile"</td><td>2</td><td>11,1%</td></tr> <tr><td>Total</td><td>18</td><td></td></tr> </tbody> </table>		Nb	Taux de réponse	Oui	17	94,4%	Non	0	0,0%	Non déterminé	1	5,6%	Total	18			Nb	Taux de réponse	Une lutte et une prévention appréciées	13	72,2%	Une lutte et une prévention appréciées mais un panneau inesthétique	2	11,1%	Un déséquilibre dans la prise en compte des problématiques environnementales	1	5,6%	Une lutte "inutile"	2	11,1%	Total	18	
	Nb	Taux de réponse																																
Oui	17	94,4%																																
Non	0	0,0%																																
Non déterminé	1	5,6%																																
Total	18																																	
	Nb	Taux de réponse																																
Une lutte et une prévention appréciées	13	72,2%																																
Une lutte et une prévention appréciées mais un panneau inesthétique	2	11,1%																																
Un déséquilibre dans la prise en compte des problématiques environnementales	1	5,6%																																
Une lutte "inutile"	2	11,1%																																
Total	18																																	

Figure 28. Exemple de présentation d'une analyse différenciée des représentations selon le statut de l'enquêté

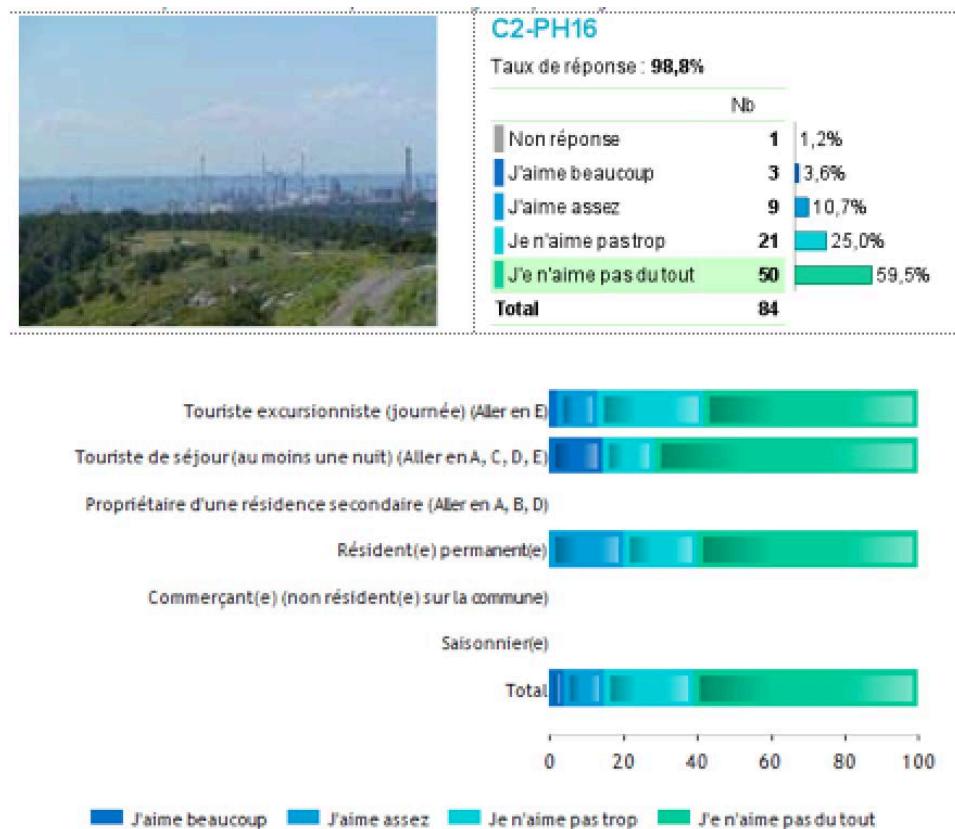
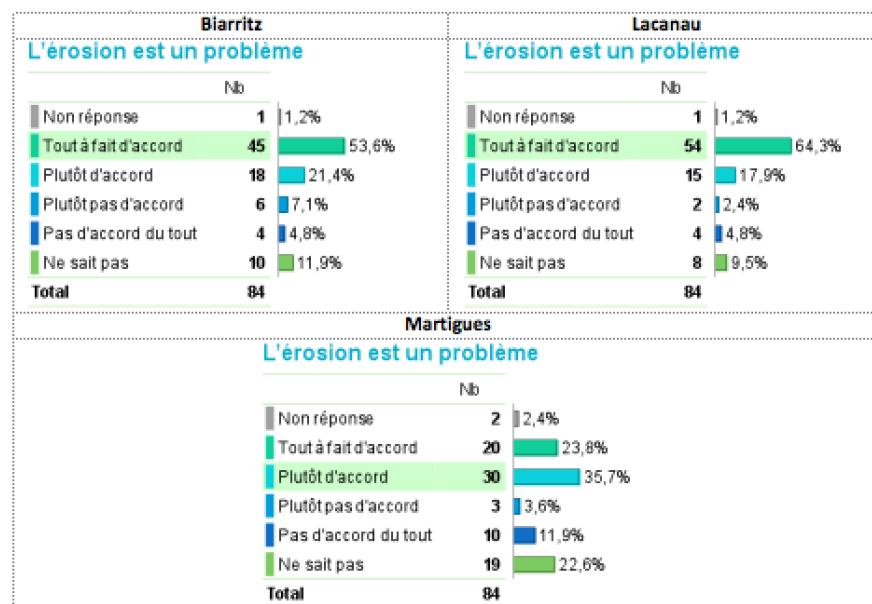


Figure 29. Exemple de traitement des questions (le cas de la question relative à l'érosion)



L'ensemble de ces résultats a fait l'objet d'un rapport de recherche intermédiaire constitué de trois tomes établis par SET-Transfert (Pottier, Hatt dir. 2016) qui ont pu être analysés et exploités par l'équipe scientifique afin de rendre compte des représentations urbaines et paysagères portées par les dentinaires des stations étudiées.

### **1.2.3. Diffusion et échanges autour des résultats : un complément du dispositif méthodologique**

La diffusion et le transfert des apports de cette recherche constituent une part de la recherche. L'objectif de cette activité consistait à favoriser les échanges d'expériences au sein de l'équipe de recherche, mais également avec les gestionnaires des stations, en particulier avec les décideurs locaux et les professionnels du tourisme. Pour ce faire, nous avons organisé :

- 6 séminaires de travail réunissant les différents chercheurs du programme afin de définir collectivement les grandes orientations de la recherche lors de différentes étapes clefs (définition de la méthodologie, analyse des résultats, valorisation)
- un séminaire intermédiaire de travail sur chacun des trois territoires d'étude associant les acteurs locaux impliqués dans le projet, afin d'échanger avec eux sur les premiers résultats du programme et de prendre en considération leurs retours ;
- une présentation finale de l'ensemble des résultats de ce projet de recherche effectuée à Lacanau ;
- Un travail expérimental d'atelier de diagnostic et de projet effectué en 2016-2017 sur le territoire de Martigues avec les étudiants de Master 2 de l'IUAR (spécialité urbanisme durable, projet et action opérationnelle), en collaboration avec la direction urbanisme de la commune de Martigues. Ce travail a donné lieu à une présentation de restitution des résultats ouverte aux acteurs locaux.

**Figure 30. Tableau de synthèse des séminaires internes à l'équipe de recherche**

Objet	Lieu / Date
1. Réunion de lancement (1/2) : rappel des objectifs du programme, présentation des différents membres de l'équipe et définition du dispositif méthodologique	13/03/2015, à Toulouse
2. Réunion de lancement (2/2) : rappel des objectifs du programme, évolution du dispositif méthodologique, échanges sur les perspectives d'avancement	04/05/2015, à Aix-en-Provence
3. Réunion de suivi d'avancement (1/2) : présentation des principaux résultats, préparation de la rédaction du rapport d'étape de l'année 1, définition des attendus de l'année 2 et répartition des tâches	27/11/2015, à Toulouse
4. Réunion de suivi d'avancement (2/2) : présentation des principaux résultats, préparation de la rédaction du rapport d'étape de l'année 2	19/04/2016, via skype
5. Réunion de finalisation (1/2) : échange sur les résultats et les perspectives de recherche	21/10/2016 à Aix-en-Provence
6. Réunion de finalisation (2/2) : rédaction du rapport final et perspectives de valorisation	19/12/2017, à Aix-en-Provence

Figure 31. Tableau de synthèse de restitution des résultats et d'échange avec les acteurs locaux

Séminaires de restitution et d'échange avec les acteurs locaux		
Territoire	Lieu / date	Participants
Martigues	13 avril 2016, à la direction du service culturel de Martigues	Directrice du service culturel (ancienne architecte en chef de la ville) Directeur du Parc de Figuerolles et du littoral Directeur de la Société publique locale du tourisme et de l'évènementiel Directeur du service urbanisme
	16 décembre 2016, à l'IUAR d'Aix-en-Provence	Directeur du service urbanisme Architecte en chef de la ville
Lacanau	29 mars 2016, à l'office de tourisme de Lacanau avec les associations	Commerçant, photographe Président de l'association des commerçants (ADEC) Président et membres de l'association des amis et propriétaires de Lacanau Océan (APPLO) Membre de l'association Vive la Forêt Historien de la commune de Lacanau Présidente de l'association Ici et Maintenant
	30 mars 2016, à l'office de tourisme de Lacanau	Directeur office de tourisme Maire de Lacanau Directeur du service urbanisme de la mairie de Lacanau
	17 octobre 2016, à l'office de tourisme de Lacanau	Commerçant, photographe Président et membres de l'association des amis et propriétaires de Lacanau Océan (APPLO)
Biarritz	24 mars 2016, à la mairie de Biarritz	Adjoint à l'environnement Chargé de mission à la direction de l'environnement Directeur général des services techniques Cabinet Géociam

Le matériel empirique récolté grâce à l'ensemble de ce dispositif méthodologique a permis d'apporter des éclairages aux trois hypothèses de recherches présentées en introduction. Nous proposons d'exposer dans les parties suivantes les grandes lignes de ces résultats.

## PARTIE 2. QUELS OUTILS POUR CONCILIER DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT ? L'EXEMPLE DES DOCUMENTS DE PLANIFICATION

La protection de l'environnement littoral est un enjeu majeur à double titre : le maintien de milieux naturels abritant une biodiversité marine et terrestre unique et la préservation de paysages identitaires et d'un cadre de vie qui font l'attractivité des territoires littoraux. Les espaces naturels, maritimes et agricoles sont ainsi des ressources essentielles au développement économique et touristique de ces espaces. La relation entre environnement et activités économiques et touristiques est à la fois antinomique et complémentaire. Elle reste antinomique dans le sens où le littoral est un espace soumis à des pressions démographiques (la densité de population y est 2,5 fois plus élevée que la moyenne nationale et les croissances démographiques plus importantes que dans les territoires non littoraux<sup>13</sup>), foncières, urbaines, économiques et touristiques. Elle est également complémentaire de par la richesse des paysages et de la biodiversité dont dépend le tourisme balnéaire d'une part, mais également des activités primaires (pêche, conchyliculture, ostréiculture...) liées à la mer et aux lagunes et de nouvelles formes de tourisme plus « durables ».

Cette recherche ne visait pas à proposer une analyse exhaustive des outils. Nous ne revenons pas sur les fondements de la loi Littoral (Vlès, 2006) les modalités de son application (DGUHC, 2006 ; DREAL Bretagne, 2016) et la jurisprudence qui l'a accompagnée (Calderaro, 2010). Nous n'exposons pas non plus dans ce rapport de synthèse les évolutions réglementaires qui conduisent à faire évoluer la place de l'environnement (lois Grenelle de 2010, loi sur la transition énergétique et la croissance verte de 2015, etc.) et nous n'abordons qu'à la marge les problématiques de gestion foncière. Nous focalisons l'analyse sur les documents de planification stratégique et réglementaire, le PLU mais surtout le SCOT.

La place accordée au tourisme et à l'environnement dans les PLU a été observée à partir de l'analyse du PLU de Martigues (adopté en 2010 et 2015)<sup>14</sup>. Concernant l'analyse des SCOT, celle-ci a par contre été conduite sur les trois territoires d'étude (Cordier et Hatt, 2015 ; Vlès, 2016) et également mise en perspective avec quatre autres territoires. 7 SCOT de territoires littoraux ont été analysés à partir d'une double focale : celle du développement touristique et celle de la préservation de l'environnement. Ce travail a donné lieu à la rédaction de deux synthèses de 30 pages dont seuls les principaux résultats sont présentés ici à partir d'une double focale<sup>15</sup> :

- l'application de la loi Littoral (bande d'inconstructibilité des 100 mètres, coupures d'urbanisation, espaces remarquables, espaces proches du rivage) et la protection environnementale des milieux naturels (outils d'inventaires et contractuels, outils de protection foncière, trames vertes et bleues).
- la redéfinition des modèles d'aménagement touristique pour intégrer les enjeux de durabilité : diversification de l'hébergement, essor de nouvelles formes de tourisme, gestion des capacités d'accueil et des conflits d'usage, mobilité et accessibilité, lien entre littoral et arrière-pays

<sup>13</sup> Commissariat général au développement durable, « Trois quarts des rivages métropolitains sont non artificialisés mais une part importante est menacée et peu protégée », Fiche n°153, décembre 2012.

<sup>14</sup> Lacanau était durant la période de conduite des investigations en cours d'élaboration de ce document (le PLU de Lacanau a été approuvé le 11 mai 2017 en Conseil Municipal). Biarritz dispose d'un PLU mais celui-ci n'a pas été étudié dans ce cadre alors qu'un PLUi est en cours de réalisation (l'approbation du PLUi de la côte Basque Adour est fixé au début 2018).

<sup>15</sup> La question de la gestion des risques n'est pas abordée dans ce cadre car elle est traitée dans la troisième partie de ce rapport.

Une dernière partie tente de dépasser l'approche thématique et sectorielle de ces deux dimensions en présentant les propositions plus transversales de projets de territoires littoraux portés par les SMVM (Schémas de mise en valeur de la mer) et le GIP Littoral aquitain.

## **2.1. La préservation des espaces naturels : une dimension incontournable des documents de planification des territoires littoraux**

L'un des premiers constats concerne l'enjeu, identifié dans les discours, que constitue la préservation de l'environnement pour le développement touristique dont elle est le support. L'environnement est en ce sens appréhendé par les gestionnaires comme une ressource territoriale à préserver et à valoriser. Si les discours sont unanimes, en pratique cette tension entre développement touristique et préservation de l'environnement n'est pas aisément résolue. Les outils existent, mais leur mise en œuvre peut être plus ou moins difficile localement et l'ambition plus ou moins grande quant à leur portée.

### **2.1.1. La préservation de l'environnement et du cadre de vie comme enjeux d'attractivité touristique dans les discours**

L'analyse des valeurs assignées à l'action publique montre que la préservation des espaces naturels est appréhendée comme un support d'attractivité touristique.

#### **2.1.1.1. La préservation des espaces naturels comme enjeu pour les habitants et support de valorisation touristique à Martigues**

À Martigues, l'ouverture progressive (bien que relative) de cette commune communiste au développement touristique s'inscrit dans la continuité de la valorisation du cadre de vie pour les habitants initiée dans les années 1980 (Hatt, 2016 et 2018). Comme le souligne le responsable de la Direction urbanisme, « *une évolution s'est produite avec l'arrivée de la notion de patrimoine à l'époque des RHI [dispositif de résorption de l'habitat insalubre initié dans les années 1985-1990]. Il y a eu un basculement dans la tête des élus, la ville n'était plus seulement la ville du pétrole, on se posait également la question de son patrimoine. [...] un tournant s'est opéré dans les années 1990 qui s'est traduit par une période de requalification* »<sup>16</sup>. Ainsi, la ville prend, peu à peu, conscience de ses atouts et de la qualité de ses paysages qui lui valent d'ailleurs le surnom de « Venise provençale ». Le dispositif Martigues en couleur initié à la fin des années 1980 constitue l'une des démarches de valorisation urbaine initialement mise en œuvre pour améliorer le cadre de vie des habitants<sup>17</sup>.

**Figure 32. Le miroir aux oiseaux dans le centre-ville de Martigues, symbole de la Venise provençale**



*Cliché : E. Hatt, avril 2013*

**Figure 33. Façades restaurées dans le centre ancien**



*Cliché : E. Hatt, avril 2013*

<sup>16</sup> Entretien du 28 janvier 2013.

<sup>17</sup> L'opération « Martigues en couleur », conduite sur la période 1988-2013, a permis la réhabilitation de 1567 façades, 1234 logements et 353 commerces.

Cette vision d'un aménagement prioritairement conduit pour les habitants et susceptible de profiter indirectement aux visiteurs est une dimension forte de la politique d'aménagement martégale. Le Plan local d'urbanisme, réalisé en régie par la direction urbanisme, prend acte de cette dimension en précisant que « *c'est avant tout la satisfaction de la population martégale que la municipalité vise au premier chef, sans pour cela ignorer l'attrait que suscitent ces richesses pour les visiteurs* » (EIE-PLU, 2015, p.135). Finalement, comme le souligne l'architecte en chef de la ville<sup>18</sup>, à Martigues, « *on a porté conjointement le projet de ville et le projet touristique. Il s'est agi de faire un projet pour les habitants et les nouveaux habitants, ce qui est également favorable aux habitants temporaires que sont les touristes* ».

La demande de classement de la commune en station touristique a finalement été rendue possible par l'évolution des mentalités portées sur ce territoire industriel. Selon le directeur de la Société publique locale du tourisme et de l'événementiel (SPLTE)<sup>19</sup>, « *ça aurait pu paraître un peu présomptueux à un moment donné de se revendiquer comme ville touristique, peut-être même saugrenu ou contre la réalité. Mais ça aussi c'est un discours volontaire, volontariste qui rentre là aussi dans une stratégie qui était je pense de développer d'autres activités* ». Ainsi, dans les années 1990, il s'agissait de diversifier les activités économiques du territoire, en proposant, si ce n'est une alternative, tout du moins un complément, à l'historique développement industriel par le biais du développement touristique. On est bien là sur une évolution du système de représentation initié par les acteurs locaux. Comme le souligne Nicole Girard<sup>20</sup> « *il y a un potentiel qui a été revendiqué. C'est-à-dire qu'il y a une image de soi, une image de la ville d'autoreprésentation qui s'est construite, au fur et à mesure, ça, ça n'existe pas dans les années 1960-1970* ». Alors que la crise industrielle se traduit par des délocalisations d'entreprises, le développement touristique, par la valorisation de ressources territoriales non délocalisables, semble constituer un atout susceptible d'assurer des emplois locaux, ce qui tend à faire évoluer les mentalités à ce sujet.

Au-delà du patrimoine urbain, le patrimoine naturel est une ressource fortement mobilisée par la collectivité. Parallèlement au développement industriel qui s'intensifie après les années 1960, une politique volontariste d'acquisition foncière a permis de limiter l'urbanisation du linéaire côtier au profit d'une urbanisation dans des secteurs limités et en profondeur. Le développement touristique s'est ainsi réalisé autour de trois sites urbains, des coupures naturelles étant préservées entre chacun d'eux. Paradoxe s'il en est, c'est le développement industriel qui a favorisé en parallèle la protection de la nature et le développement des pratiques de loisirs de proximité puis de tourisme. La présence de ces espaces naturels préservés est identifiée désormais par la collectivité comme un support à l'attractivité touristique du territoire. Le Plan d'aménagement et de développement durable précise ainsi que « *le diagnostic [...] a montré la nécessité pour maintenir et développer localement l'emploi, de dynamiser et de diversifier une économie essentiellement dépendante des grandes installations industrialo-portuaires décidées il y a plus d'un demi-siècle et aujourd'hui orientées vers la pétrochimie [...] Martigues [...] est aujourd'hui légitimement fondée à s'engager dans une politique de développement touristique maîtrisé, et à tirer parti de la proximité des grands espaces de nature qu'elle a su garder vierge de toute urbanisation* » (PADD-PLU, 2015, p.1).

En ce sens, ce qui pouvait auparavant être appréhendé comme une contrainte environnementale est désormais abordé en termes d'atout territorial. La plupart des acteurs rencontrés mettent ainsi en perspective le littoral martégale avec celui des autres communes de la Côte Bleue afin de montrer la spécificité de ce territoire qui a su préserver son littoral méditerranéen. Comme le souligne la directrice de l'aménagement à la CAPM (communauté d'agglo Pays de Martigues), « *le premier atout*

<sup>18</sup> Entretien du 13 décembre 2013.

<sup>19</sup> Entretien du 3 juillet 2013.

<sup>20</sup> Entretien du 27 mai 2014 avec cette ancienne élue de Martigues et enseignant-chercheur en géographie.

*c'est le site géographique particulier. Aussi de manière prosaïque c'est le front de mer qui a été préservé. On voit par exemple très bien la frontière entre Martigues et Sausset, elle est vraiment visible quand on regarde par exemple les vues du ciel. À Sausset il y a beaucoup de lotissements alors qu'à Martigues ce qui s'est fait s'est fait très progressivement, il y a encore des massifs boisés, des espaces préservés. Au final il n'y a pas forcément les aménagements nécessaires pour l'accueil touristique (comme des espaces publics plus qualifiés), mais en même temps c'est authentique et c'est ça qui plaît aussi. »<sup>21</sup>. Cette préservation des espaces naturels fait aujourd'hui la singularité de Martigues et constitue une plus-value essentielle, une véritable ressource territoriale que la commune peut valoriser. L'architecte en chef de la ville constate ainsi que : « notre force c'est ce qu'on n'a pas fait. On a su préserver des territoires même si on ne l'a pas développé en termes de destination touristique de nature »<sup>22</sup>.*

Si la commune de Martigues n'a pas (et ne vise pas) la réputation d'autres territoires littoraux de la région, les acteurs s'accordent pour considérer la protection (ou plutôt la « préservation » selon le directeur du service urbanisme qui préfère ce terme) de ses espaces naturels comme une réelle chance qui a permis de répondre aux attentes des visiteurs à la recherche de ce type d'espaces préservés. « *Il y a eu une approche de ce littoral d'abord par des gens qui recherchaient une fréquentation nature on va dire du littoral. C'est-à-dire, justement, sans aménagement, que ce soit pour la baignade, pour la voile, après le surf* »<sup>23</sup>. La protection des espaces naturels constitue ainsi aujourd'hui une véritable ressource territoriale pour le développement d'un tourisme vert. Selon le responsable de la direction urbanisme, « *l'environnement il est valorisé parce qu'on invite à le fréquenter, on a fait des parcours [...] il n'y a pas de privatisation de la zone touristique et du coup c'est en libre d'accès. Voilà un élément pour les gens qui viennent faire du tourisme ici qui est primordial, ils peuvent se promener où ils veulent sans faire je ne sais quelle escalade, il y a des chemins, sentiers... [...] Il y a une culture environnementale qui est la chose que cherchent les gens en tourisme* »<sup>24</sup>.

Cette préservation peut constituer un véritable atout pour l'attractivité de ce territoire alors que la demande de nature et d'authenticité apparaît comme un enjeu d'attractivité touristique. Le tourisme est clairement identifié comme un axe stratégique de développement de la commune dans le PADD du PLU approuvé en 2010. Le premier des six chapitres du PADD est ainsi consacré à « *Martigues, station balnéaire et station de tourisme* ». Il est alors signifié la volonté communale de « *s'engager dans une politique de développement touristique maîtrisé, et à tirer parti de la proximité des grands espaces de nature qu'elle a su garder vierge de toute urbanisation* » (PADD, 2010, p.1). La réalisation du parc de Figuerolles constitue à cet égard un exemple d'une politique de valorisation des espaces naturels pour les loisirs de proximité et le tourisme. « *On a créé quelque chose qui reçoit plusieurs milliers de personnes par mois, c'est le parc de Figuerolles. On a bloqué 15ha de terrain. [...] Le fait d'avoir gardé ces espaces naturels ça s'est très très apprécié et en plus on a la chance d'avoir dans ces espaces naturels des sites archéologiques au niveau de St Mitre et St Blaise ; donc on peut faire de l'archéologie dans des espaces naturels ce qui est quand même assez rare* »<sup>25</sup>. La valorisation des espaces naturels commence à être pensée à l'échelle de la communauté d'agglomération. Ainsi, « *au-delà de la protection de ces espaces on est sur de la valorisation des atouts paysagers sur la*

---

<sup>21</sup> Entretien du 3 juin 2015.

<sup>22</sup> Entretien du 13 décembre 2013.

<sup>23</sup> Entretien avec Nicole Girard, le 27 mai 2013.

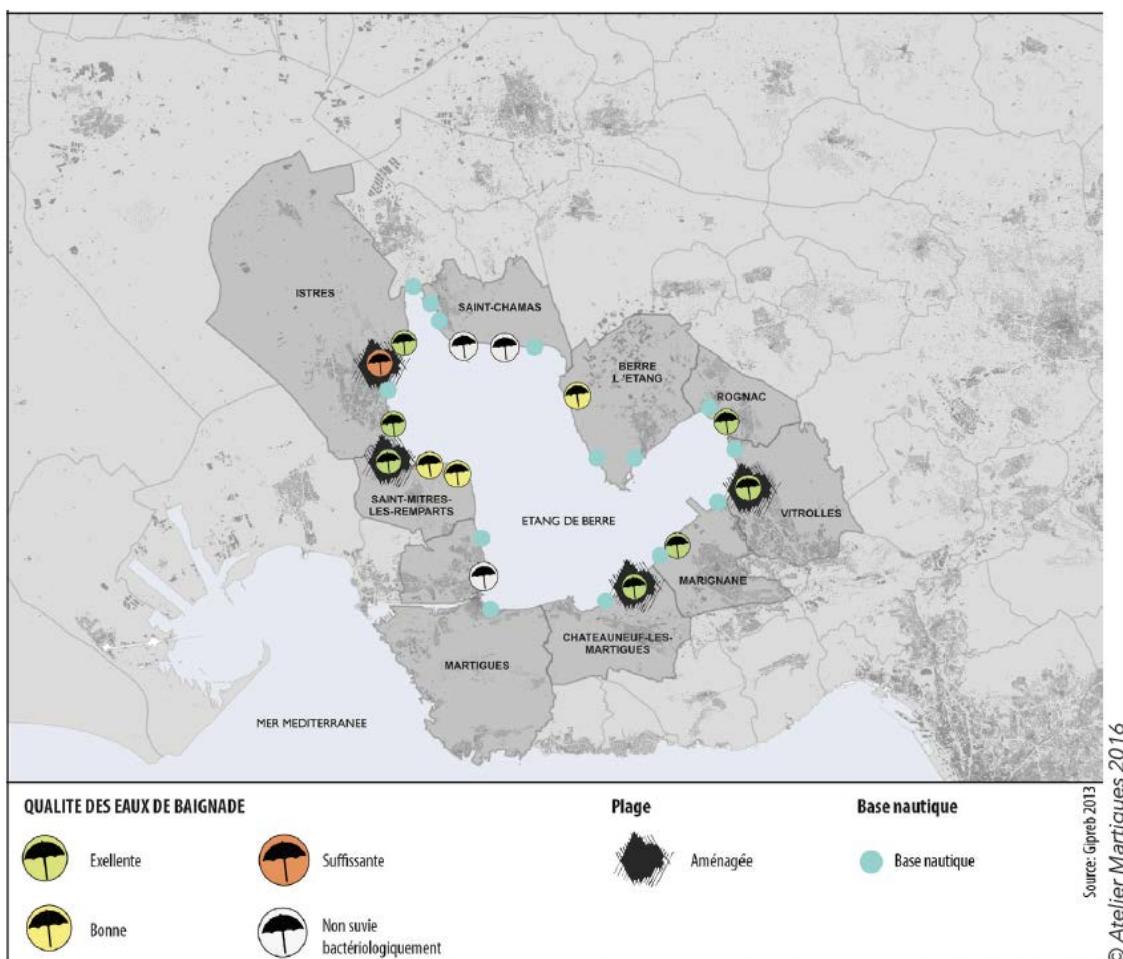
<sup>24</sup> Entretien du 17 juillet 2015.

<sup>25</sup> Entretien avec le 6è adjoint au Tourisme, le 27 mai 2013.

*Nerthe, Castillon, Figuerolles, sur Saint Mitre. Vous voyez cette corde naturelle en bord d'étang [...] la partie environnement c'est un atout fort pour notre territoire »<sup>26</sup>.*

La valorisation du littoral de l'étang de Berre<sup>27</sup> semble de ce point de vue constituer une véritable opportunité pour élargir la palette des ressources territoriales en direction des loisirs de proximité (Hatt, 2018). Ces dernières années, plusieurs communes du pourtour de l'étang ont ainsi développé des plages afin de favoriser l'accessibilité de leurs habitants aux rivages et d'encourager les loisirs de proximité permis par la présence de l'étang (comme les plages de la Romanquette et du Ranquet à Istres). La société civile joue ici un rôle important, comme en témoigne l'investissement de l'association « l'étang nouveau » à Martigues qui milite en faveur de la requalification de l'anse de Ferrières afin de doter le centre-ville de Martigues d'une plage urbaine. L'hybridation des politiques urbaines, comme support d'attractivité pour les habitants et les visiteurs, est ainsi encouragée par la mobilisation des habitants qui revendiquent l'aménagement d'espaces de loisirs de proximité.

**Figure 34. Plages, bases nautiques et qualité de l'eau sur le pourtour de l'étang de Berre**



*Source : Cautellio, Davoust, Djazouli, Girard, Hanastasiou, 2016*

<sup>26</sup> Entretien avec la directrice de l'aménagement de la CAPM, le 3 juin 2015.

<sup>27</sup> On peut noter à ce sujet que le maire de Martigues, Gaby Charroux, a annoncé la candidature de l'étang de Berre au patrimoine mondial de l'UNESCO, le projet d'inscription ayant été officiellement lancé en octobre 2017. L'étang de Berre, après avoir été le territoire de projet pour l'industrie devient un territoire de projet pour le développement patrimonial et touristique.

### **2.1.1.2. Environnement et qualité du cadre de vie comme enjeu d'attractivité pour les visiteurs et les habitants : le cas de Lacanau**

Le même constat a été fait dans le cas des investigations conduites à Lacanau (Piriou, 2016). Les gestionnaires considèrent ainsi que le changement de comportement et la sensibilité environnementale affectent la perception de la station « *l'attractivité de cette station peut être remise en cause par ces changements de mentalité, certains trouvent que la station doit s'adapter à la sociologie des touristes, car avec la concurrence des destinations « low-cost » il faut changer globalement, même à l'échelle régionale* »<sup>28</sup>. De ce fait le positionnement des stations comme « respectueuses de l'environnement » s'avère payant puisque, selon les institutions de promotion touristique, c'est l'image qu'ont les touristes de la côte Aquitaine, « *les visiteurs étrangers recherchent des grands espaces naturels, l'océan, la forêt, c'est ce qui fait toute la différence avec des régions plus urbanisées. Il y a certes eu des initiatives d'aménagement, mais aujourd'hui cette urbanisation ne répond plus aux attentes des touristes* »<sup>29</sup>.

Par ailleurs, au-delà de l'attractivité touristique, les acteurs locaux mettent en avant l'enjeu que constitue l'attractivité de résidents permanents et donc l'intérêt de la préservation de l'environnement pour cette catégorie d'usagers attendus. « *Lacanau a un fort potentiel d'attractivité pour le cadre de vie. Ce qui sert aujourd'hui pour l'offre touristique (golf, tennis), cela est un cadre de vie pour les locaux, quand on voit des activités, on n'est plus obligés de faire 11h 18h de bureau que l'on peut avoir des activités chez soi, le cadre de vie derrière peut jouer pour attirer des populations.* »<sup>30</sup>. La tendance d'évolution de la station de Lacanau-Océan s'inscrit dans une démarche que l'on retrouve dans différentes stations de la côte Aquitaine marquées par la volonté de s'inscrire dans une tendance plus qualitative. « *Les élus sont fiers d'être dans une station balnéaire, mais ils ne veulent pas des inconvénients, il faut qu'il y ait une péréquation sur les coûts de fonctionnement... donc on ne va pas aller naturellement vers une augmentation de l'accueil touristique si cela n'est pas bénéfique pour la commune. Il y a une tendance à freiner plus qu'augmenter, on veut aller vers du qualitatif* »<sup>31</sup>. Les associations d'habitants se mobilisent dans ce cadre pour veiller à la protection du patrimoine naturel dans lequel elles s'inscrivent : « *on nous a dit concernant le littoral, que l'on n'allait pas construire des cabanes sur la plage... on voudrait veiller à que ce soit bien clair* »<sup>32</sup>. Cet axe de réflexion et de développement identifiant les espaces naturels comme les supports de l'attractivité touristique et résidentielle du territoire sont par ailleurs affirmés dans les documents de planification.

Dans le diagnostic du SCOT des Lacs médocains (rapport de présentation - synthèse et enjeux), les besoins répertoriés en matière de protection de l'environnement font ainsi l'objet de prises de position très fermes qui concernent au premier point le tourisme, nommé et traité comme facteur de risques autant que comme vecteur économique à préserver, sans toutefois le développer à outrance (Vlès, 2016). Il est ainsi précisé que : « *la préservation de ces espaces naturels, tant quantitative que qualitative, constitue donc un besoin essentiel à l'échelle du SCOT afin de pérenniser la vocation touristique et résidentielle du territoire communautaire. À une échelle plus large, leur préservation participe au maintien de la biodiversité. Cette thématique environnementale apparaît particulièrement transversale au regard de la spécificité du territoire. En effet, elle interpelle la sphère économique dans la mesure où les espaces naturels sont à la base de l'attractivité touristique, mais*

---

<sup>28</sup> Entretien avec la chargée de mission du GIP Littoral Aquitain, le 24/07/2015.

<sup>29</sup> Entretien avec la responsable du service promotion du Comité Régional du Tourisme d'Aquitaine, le 27/11/2013.

<sup>30</sup> Entretien chargé de mission urbanisme commune de Lacanau, le 30/03/2016.

<sup>31</sup> Entretien responsable urbanisme ville de Lacanau, le 17/06/2015.

<sup>32</sup> Entretien membre association résidents, le 29/03/2016.

*elle interpelle aussi l'expression des besoins en matière d'un cadre de vie de qualité qui constitue un argument décisif pour l'attractivité résidentielle. Les mesures de protection des espaces naturels relèvent donc d'une nécessité absolue qui cristallise l'expression des besoins à la fois locaux et extracommunautaires* ». De même, les fondements du PADD du SCOT s'appuient sur trois idées force qui marquent bien la prise en compte du tourisme dans l'évaluation et l'évolution du potentiel territorial (Vlès, 2016). Il est en ce sens précisé que :

- l'environnement n'est pas une simple composante du cadre de vie et du développement urbain, il fonde l'attractivité territoriale et de ce point de vue, le processus d'évolution du territoire des Lacs Médocains doit passer un pacte de partenariat avec la nature pour s'assurer d'un développement maîtrisé. Il s'agit de protéger et mettre en valeur sans sanctuariser, assurer un développement dans certains sites en travaillant de façon spécifique sur les formes urbaines pour que la qualité des espaces publics permette à ces lieux de devenir de véritables lieux d'urbanité ;
- le développement de l'urbanisation doit se réaliser dans les zones aujourd'hui prévues à l'urbanisation et dans les entités urbaines existantes, c'est la fin de l'habitat diffus et de l'étalement non maîtrisé ;
- Il n'y aura pas d'explosion démographique non maîtrisée sur ce territoire et, à ce titre, les élus souhaitent donner à leur projet territorial une dimension humaine, par une occupation urbaine cadrée et de qualité, c'est-à-dire sensible au seuil de réceptivité du territoire (impact humain raisonné sur l'environnement). Il est précisé qu'il s'agit d'un territoire à deux composantes, partagé entre habitants permanents et touristes ; l'ambition du projet de territoire à l'échelle du Scot est bien de trouver les bases d'un « *fonctionnement adapté aux réalités humaines, urbaines et naturelles* ».

Une large palette d'outils de protection foncière, contractuelle, d'inventaire et réglementaires, dont la désormais célèbre « Loi littoral », qui protège et régule l'urbanisation de la bande littorale depuis 1986, permet en théorie de préserver la nature et la biodiversité remarquable des littoraux. Néanmoins, environ un tiers des surfaces des rivages français ne sont ni artificialisées ni protégés tandis qu'un autre tiers ne bénéficient que d'une faible protection contractuelle ou d'inventaire. Seul un sixième des rivages littoraux serait ainsi effectivement concerné par une protection élevée, ce qui pose inévitablement la question de l'appropriation par les communes et intercommunalités concernées de ces outils face aux pressions urbaines, économiques, touristiques.

### ***2.1.2. Une analyse des dispositifs de protection environnementale des espaces naturels***

La thématique des outils de protection des espaces naturels est largement évoquée dans les 7 SCOT étudiés où la nature est à la fois décrite comme une ressource économique (et a fortiori touristique), écologique et paysagère. Les espaces naturels sont ainsi avancés comme des arguments pour la promotion du territoire.

#### ***2.1.2.1. Approche comparée des dispositifs de protection des espaces naturels dans 7 SCOT : une vaste palette, mais des objectifs politiques contrastés selon les territoires***

La protection des espaces naturels s'appuie sur une large palette d'outils : protection de type inventaire ou contractuelle (ZNIEFF, Réseau Natura 2000 par exemple), foncière (ENS, acquisitions du Conservatoire du Littoral), réglementaire (loi Littoral) ou encore stratégique (documents de planification, SMVM). Leur degré de protection et leur mobilisation dans la planification intercommunale est assez variable. Quelques tendances émergent cependant à l'analyse des SCOT :

- une forte mobilisation des outils d'inventaire ou contractuels généralement moins protecteurs,
- une protection foncière des espaces très orientée sur le maintien des surfaces agricoles,
- des interrogations quant à la protection de la nature dite « ordinaire ».

Figure 35. Tableau de synthèse relatif à la protection des sites naturels majeurs

Territoire	ZNIEFF 1 et 2		Natura 2000 (SIC, ZICO, ZPS, ZSC)		Réserves naturelles nationales et régionales		Sites inscrits et classés	
	Nb sites	Surface	Nb sites	Surface	Nb sites	Surface	Nb sites	Surface
Bassin d'Arcachon	26	nd	16	55000	2	350	28	38000
Bassin de Thau	31	nd	11	nd	nd	nd	4 sites classés	nd
Biterrois	62	37000	26	30000	4	nd	32	nd
Lacs Médocains	12	19500	7	51000	2	nd	3	48000
Ouest Etang de Berre	35	nd	15	nd	1	nd	nd	nd
Bayonne Sud des Landes	27	nd	23	nd	3	nd	29	nd
Littoral Sud	28	28000	2	20000	3	1200	15	5084

Nb sites : nombre de sites ; Surface : en hectares ; nd : non défini.

Territoire	ENS		Sites Conservatoire du Littoral		Parcs nationaux et régionaux		Autres (APB, réserves de chasse, réserves de pêche	
	Nb sites	Surface	Nb sites	Surface	Nb sites	Surface	Nb sites	Surface
Bassin d'Arcachon	22	nd	12	1694	1	nd	nd	nd
Bassin de Thau	nd	nd	10	2200	nd	nd	nd	nd
Biterrois	2	nd	9	nd	1	260000	1	nd
Lacs Médocains	15	nd	3	nd	nd	nd	nd	nd
Ouest Etang de Berre	nd	nd	1	nd	1	nd	3	nd
Bayonne Sud des Landes	30	nd	7	nd	nd	nd	1	nd
Littoral Sud	nd	nd	7	194	1	nd	1	nd

Conception : Cordier F., 2015

Les SCoT listent de manière détaillée les outils qu'ils mobilisent pour la protection de la nature : ZNIEFF, réserves naturelles nationales ou régionales, réseau Natura 2000 (SIC, ZSC, ZPS, ZICO), parcs naturels régionaux ou nationaux, arrêtés de protection de biotope (APB), espaces naturels sensibles (ENS), sites du Conservatoire du Littoral, sites inscrits et classés, espaces boisés classés... On peut cependant remarquer que **les outils d'inventaire, les moins contraignants pour les collectivités, sont de loin les plus utilisés**, que ce soit en termes de nombre de sites que d'hectares d'espaces protégés. L'outil ZNIEFF de type 1 ou 2 est ainsi un outil récurrent pour la protection de la nature, mais n'oblige à aucune protection réglementaire, celle-ci étant principalement réservée aux sites majeurs du patrimoine vert des territoires.

Si ces outils ne sont pas en eux-mêmes très protecteurs, **les SCoT peuvent néanmoins leur associer des prescriptions limitant ou interdisant l'artificialisation de ces espaces**.

**Le SCoT du Bassin de Thau prescrit ainsi l'inconstructibilité des espaces lagunaires et maritimes, qu'ils relèvent de la nature dite « remarquable » ou de la nature « ordinaire ».** Il projette également l'élaboration de plans de gestion des milieux naturels, combinant un inventaire précis des espaces naturels et des prescriptions associées pour assurer leur protection et leur gestion.

**Les SCoT du Bassin d'Arcachon et des Lacs Médocains axent leur protection sur les espaces dunaires, lagunaires et les forêts littorales** (ces dernières sont classées en tant que « forêts remarquables » dans le SCoT, à classer EBC dans les PLU et sont gérées par l'Office National des Forêts). Le Scot du Bassin d'Arcachon prévoit ainsi leur classement en zonage N dans les PLU et une zone tampon de 200 mètres autour de ces espaces où les projets d'aménagement devront faire l'objet d'études d'impacts et de compensations, sans que cet usage du sol ne puisse porter atteinte à l'intégrité des lagunes, dunes ou forêts littorales.

**Le territoire Bayonne-Sud des Landes** ajoute un niveau de protection à tous les espaces naturels disposant d'un statut national ou européen en **les classant en tant que « réservoirs de biodiversité »** (et protège donc les ZNIEFF ou espaces naturels du réseau Natura 2000). Ces réservoirs seront **classés en zonage N ou A dans les PLU**.

Certaines de ces prescriptions sont en revanche assez redondantes et affirment une protection d'espaces naturels bénéficiant déjà de statuts interdisant leur constructibilité. Le SCoT du Biterrois prescrit ainsi que ses pôles majeurs de biodiversité, constitués des sites du Conservatoire du Littoral, des ENS, réserves naturelles nationales et régionales, les principaux sites classés et inscrits ou les abords des cours d'eau « n'ont pas vocation à être construits ». Or ces espaces sont déjà protégés et inconstructibles, contrairement aux ZNIEFF ou sites Natura 2000, que ce même SCoT identifie en tant que « pôles d'intérêt écologique », mais dont la protection sera à définir dans les PLU, sans garantie de maintien.

**Les protections d'espaces naturels par acquisition du foncier sont très efficaces et contraignantes.** Le **Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres** ou les **Conseils Généraux grâce aux ENS** (espaces naturels sensibles) sont devenus au fil du temps des acteurs majeurs de la protection du littoral par ce levier, assurant de facto l'impossibilité d'urbaniser ces espaces. Si cette méthode est efficace, elle représente une contrainte et un coût qui limitent ces outils aux espaces littoraux majeurs et menacés. **Les acquisitions se font de plus en plus rares** sur certaines intercommunalités, comme en témoigne le SCoT des Lacs Médocains, territoire où la dernière acquisition du Conservatoire du Littoral remonte à 1998.

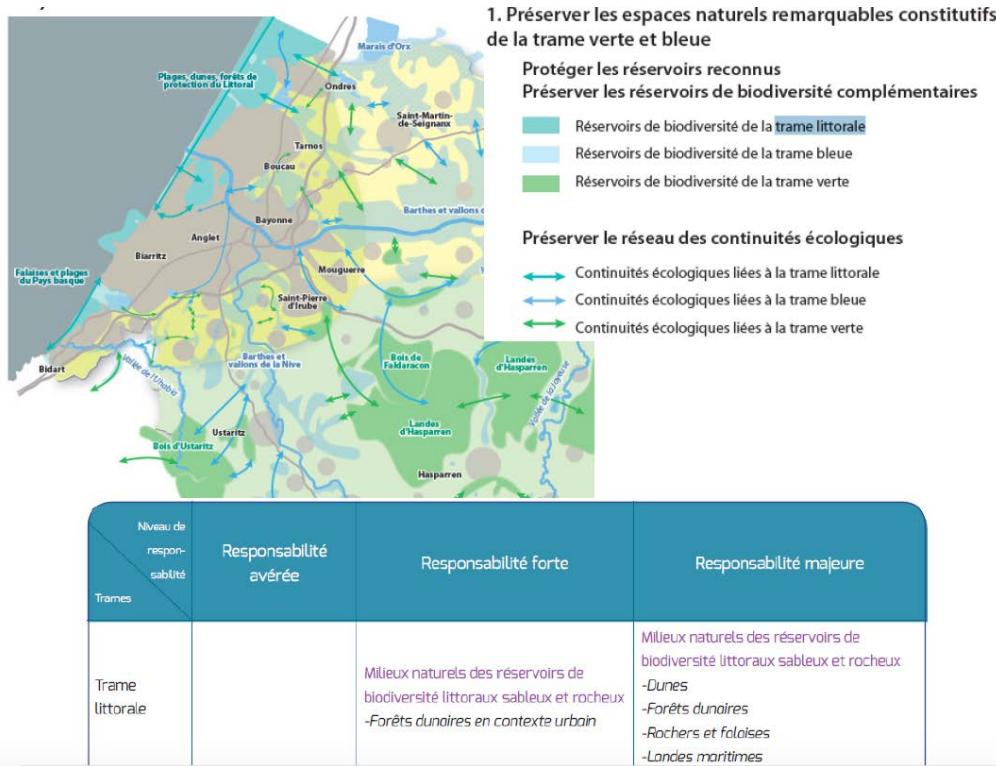
Sans parler d'acquisitions, il est pourtant **possible de mener de véritables politiques publiques d'action foncière**. Ce genre de politique est d'ailleurs efficace en matière de préservation des espaces agricoles, avec un diagnostic, un chiffrage précis et des actions concrètes contre l'étalement urbain pour maintenir les surfaces agricoles dans tous les SCoT étudiés (comme demandé par la loi ALUR). Ce même diagnostic/actions, bien qu'utile (il serait dommageable d'urbaniser des espaces naturels pour la préservation d'espaces agricoles) n'est pas réalisé dans les SCoT littoraux étudiés (adoptés antérieurement à l'application de la loi ALUR).

La protection des espaces naturels majeurs est assurée par de nombreux outils, parfois renforcée par des prescriptions propres à chaque territoire : qu'en est-il pour autant de la préservation de la nature « ordinaire » ?

**Le principal outil mobilisé dans les SCoT pour ménager la nature ordinaire est sans conteste la trame verte et bleue**, omniprésente dans les volets environnementaux.

Certains SCoT comme celui de l'Ouest de l'Etang de Berre, **confient la délimitation et la protection des trames vertes et bleues aux communes**, posant la question de la cohérence d'ensemble de ces trames qui dépassent les simples limites communales. Le SCoT recommande néanmoins leur protection et conditionne la réalisation des projets d'aménagement au respect de leur fonctionnement écologique, voire de la restauration des continuités. **Le territoire Bayonne Sud des Landes** suit la même logique en confiant la délimitation et la réglementation des trames vertes et bleues aux communes à partir d'une cartographie adossée au DOO du SCoT. Il entreprend tout de même une démarche innovante par la **création d'une « trame littorale » à reporter dans les PLU** visant à mieux préserver les continuités écologiques littorales.

Figure 36. Cartographie schématique des trames vertes, bleues et littorales dans le SCOT Bayonne Sud des Landes



Source : SCOT Bayonne Sud des Landes, 2014

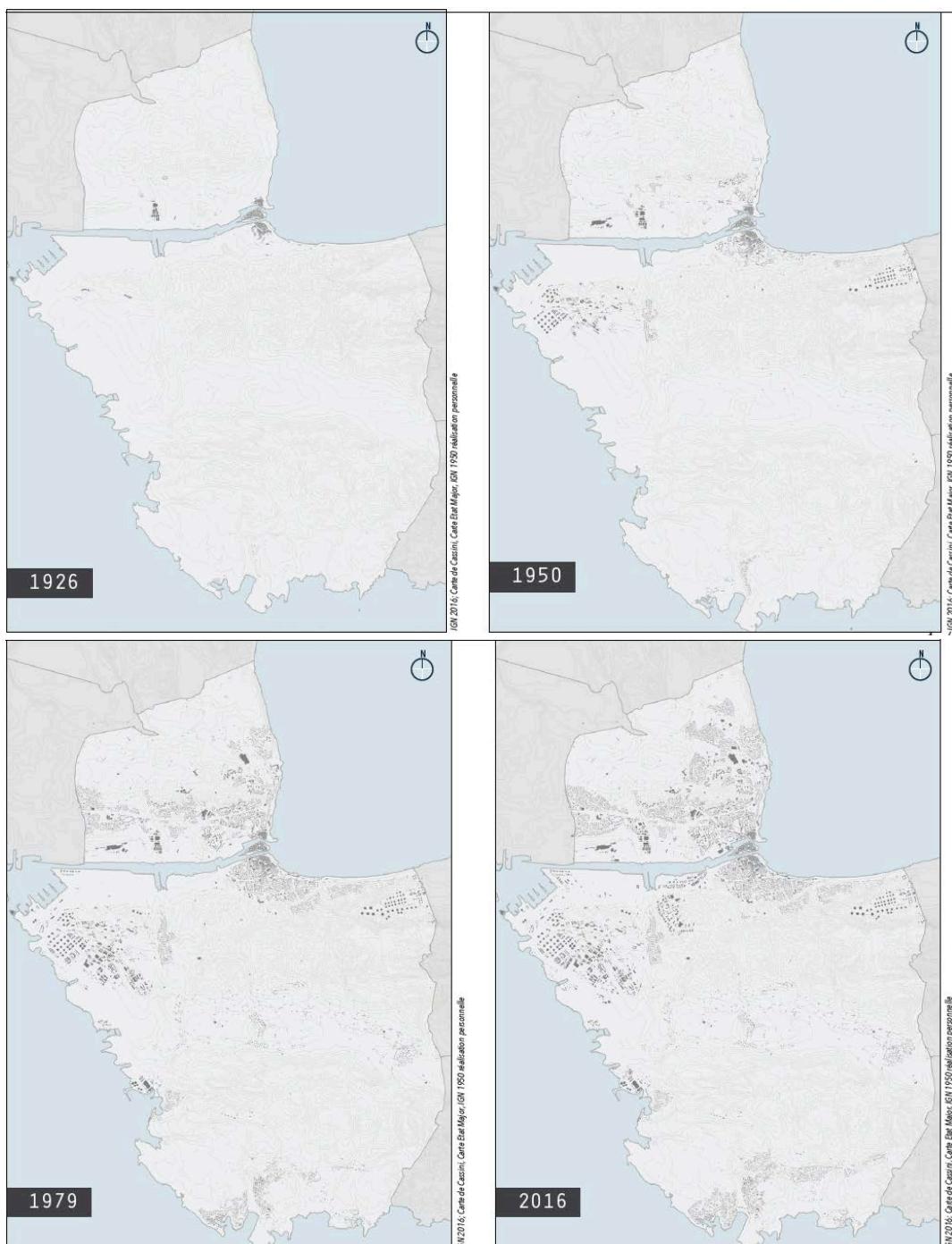
Les SCoT des Lacs Médocains et du Bassin de Thau appuient les trames vertes et bleues littorales sur les milieux forestiers et lagunaires, éléments identitaires et écologiques majeurs de leurs territoires respectifs. **Le SCoT des Lacs Médocains cartographie et protège ses espaces forestiers littoraux par le classement des espaces forestiers remarquables en espaces boisés classés (EBC) dans les PLU**, limitant très fortement tout changement d'occupation du sol. De même pour le Bassin d'Arcachon, grâce au classement de certaines forêts abritant une richesse écologique particulière ou participant à la lutte contre les inondations en « forêt de protection ». En ce qui concerne les lagunes et leurs espaces proches (zone tampon de 200 mètres), seules les usages ne leur portant pas atteinte sont autorisés. **Le SCoT du Bassin de Thau va même plus loin en y interdisant toute construction ou aménagement, que ces lagunes participent à la nature ordinaire ou remarquable**. Ce SCoT délimite également sa trame verte et bleue à partir d'une **cartographie à traduire dans les PLU**. Dans cette cartographie, le SCoT identifie des espaces à fort enjeu écologique (« coeurs de nature », « espaces de nature protégés » ou « espaces agricoles d'intérêt écologique ») où aucune construction n'est autorisée. Chaque territoire établit ainsi sa méthode de définition des trames vertes et bleues et y associe des réglementations et zonages spécifiques selon les enjeux identifiés. La lecture des différents SCoT nous montre ainsi qu'il existe autant d'outils à leur disposition que de manière de les adapter et de les appliquer.

**Il existe sans conteste une volonté de préserver le caractère naturel du territoire de la part des intercommunalités.** Cette volonté tient-elle à une conscience écologique ou à la nécessité de préserver un cadre de vie privilégié au sein de territoires attractifs ? De nombreuses considérations incitent les collectivités à protéger leur patrimoine naturel. **Toutefois, à l'échelle du projet urbain par exemple, la nature est visiblement encore fortement cantonnée à sa dimension paysagère**, régulée par de multiples prescriptions d'intégration paysagère du bâti ou autres quotas d'espaces verts. Il ne faut pas néanmoins oublier que la trame verte et bleue n'est pas constituée que des grands corridors écologiques extra-urbains mais aussi de toutes les multiples jardins et petits espaces verts urbains, eux aussi porteurs d'une biodiversité à valoriser.

### 2.1.2.2. Préservation par la maîtrise foncière : le laboratoire urbain martégal

En termes d'aménagement, la commune de Martigues peut être considérée comme un « laboratoire urbain » selon le directeur de la direction urbanisme. Très en amont, les élus, et notamment l'ancien maire, ont souhaité mettre en œuvre une **véritable politique d'acquisition foncière ambitieuse pour maîtriser le devenir du territoire** (Hatt, 2016). La présence des industries et la taxe professionnelle associée a donné à la commune les moyens de ses ambitions. Ainsi, l'architecte en chef de la ville, lors de l'entretien conduit le 13 décembre 2013, rappelle qu'« *entre chaque site de développement touristique on a préservé les espaces naturels (comme la Paumaderie). Mais à l'époque ce n'était pas une politique touristique, il s'agissait d'une démarche intuitive des élus, il y a 20 ans. [...] Le projet de ne rien faire c'est un projet. On a choisi de ne pas bâtir* ».

Figure 37. Évolution de la tâche urbaine à Martigues entre 1926 et 2016 : une urbanisation initiée sur le pourtour littoral et des espaces tampons préservés



Source : Cautellio, Davoust, Djazouli, Girard, Hanastasiou, 2016

Cette tendance interventionniste visant la maîtrise du développement a conduit la commune à se doter des outils disponibles pour assurer la gestion de son territoire. Dès les années 1960-1970, cette volonté s'est traduite dans les documents d'urbanisme : « *ils ont développé une politique foncière volontariste avec l'achat de terrain et le développement dans le POS de zones NAF, dans lesquelles on ne pouvait rien faire si on possédait moins de 10ha, c'est-à-dire que seule la commune quasiment pouvait intervenir* »<sup>33</sup>. La directrice de l'aménagement à la CAPM confirme ce constat et considère que « *le territoire a été préservé* », soulignant que « *le foncier acquis par la ville de Martigues, qui est substantiel, est pour moi la première mesure de protection. Ça c'est une politique menée depuis très longtemps [...] le littoral est préservé avec un développement lent, sans à-coup, même si sur la couronne et Carro il y a 5000 habitants, c'est un petit village, ça s'est fait de manière presque très douce... donc on est sur une gestion du foncier sur la maîtrise du foncier et sur la volonté de ne pas bétonner et de ne pas devenir un... de ne pas jouer la carte du tout touristique, mais de développer une notion d'équilibre* »<sup>34</sup>.

Si cette politique de gestion communale a permis de préserver les espaces naturels, certains, comme une chargée de mission au Conseil régional PACA, considèrent néanmoins que cette protection/valorisation des espaces naturels aurait pu être renforcée en étant déléguée au Conservatoire du Littoral dont c'est la fonction principale afin d'assurer la pérennité de cette orientation politique. « *Il y a une volonté de la municipalité de geler à une époque tous ces terrains qui auraient dû être donnés au Conservatoire du Littoral, enfin je pense qu'ils auraient dû faire ça. [...] ça ne s'est pas fait, ils n'ont jamais voulu les céder au Conservatoire du Littoral de peur d'être bloqués si un jour ils en avaient besoin* »<sup>35</sup>. Cette limite ayant été soulignée, elle considère néanmoins que « *c'est un bon exemple à Martigues de développement durable : on fait de l'industrie (et peut-être que l'industrie pourrait évoluer vers quelque chose d'un peu plus light) et la préservation des milieux, tout en laissant la place aux usagers et riverains de la commune [...] Le juste équilibre et le juste milieu c'est ce que toutes les communes devraient rechercher et ne pas faire du résidentiel partout, car ce n'est peut-être pas viable à terme* ». L'adjoint à la culture considère ainsi qu'« *on a su préserver depuis des temps immémoriaux et nous on est responsable depuis 50 ans par des politiques foncières très préservatrices du foncier et notamment du foncier naturel, du classement, et du foncier littoral. On le voit en se baladant, le foncier a été préservé par nous, mais aussi par ceux qui nous ont précédés* »<sup>36</sup>.

A Martigues, le choix s'est ainsi porté sur la mise en œuvre d'une politique d'acquisition foncière active qui a permis de protéger les espaces naturels et de les valoriser. Comme le souligne le responsable de la direction urbanisme, « *c'est une volonté politique qui veut maîtriser le foncier. La superficie de la commune est de 7044 ha on est propriétaire de 3260 ha environ, et ces 3000ha sont essentiellement sur la zone touristique ... On classe tous les sites écologiques, faunistiques, floristiques* »<sup>37</sup>.

La forme d'innovation dans la maîtrise et la gestion urbaine à Martigues a également été valorisée quelques décennies plus tard dans le cadre de la mise en œuvre du PLU (Hatt, 2016). Comme le rappelle le directeur de l'urbanisme, « *c'est un développement touristique maîtrisé, il y a eu dans les années 70-80 une volonté de maîtriser l'urbanisation [...]. Avant que la loi SRU ne sorte, on a servi de cas d'école puisqu'on a fait partie des 4 ou 5 villes qui ont été prises en compte pour la maîtrise de*

<sup>33</sup> Entretien avec l'architecte en chef de la ville, le 13 décembre 2013.

<sup>34</sup> Entretien du 3 juin 2015.

<sup>35</sup> Entretien du 16 mai 2014.

<sup>36</sup> Entretien du 30 mai 2016.

<sup>37</sup> Entretien du 17 juillet 2015.

*cet équilibre entre le développement, la proximité de l'emploi et la partie valorisation environnementale. C'était le volet environnemental qui avait été le plus intéressant, c'est-à-dire : « comment une ville en plein développement, une ville un peu nouvelle peut malgré tout préserver cet espace-là » [...] l'État a fait un modèle pour l'évaluation de l'environnement et l'État s'était intéressé à notre PLU sur cet axe-là. On avait notamment réalisé des matrices avec des + et des - et on avait mis des variantes sur le paysage [...] L'État s'en était servi et l'avait mis en ligne, ce qui nous a valu des appels de toute la France. C'est un jeune thésard qui l'avait proposé et comme on est un peu un labo expérimental on était partant »<sup>38</sup>.*

Figure 38. Fiche référence pour l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme (MEDDTL)

**PLU de Martigues (Bouches-du-Rhône)**

Martigues est une très vaste commune littorale et industrielle du pourtour de l'étang de Berre, comptant environ 47 000 habitants, ville centre d'une agglomération de 67 000 habitants. De forts enjeux industriels (industrie pétrochimique) et urbains se confrontent à une grande richesse naturelle. La commune est soumise à la loi littorale, avec la présence de sites Natura 2000 (terrestre et marin) limitrophes à la commune. PLU approuvé en décembre 2010. L'évaluation environnementale a été réalisée en 2009, dans le cadre d'un nouvel arrêté du projet élaboré en 2006.

Les études approfondies, notamment en matière d'environnement, réalisées pour le passage du POS au PLU ont conduit à réduire très fortement les zones d'urbanisation futures de la commune, qui sont passées de 2050 hectares (28% du territoire) à 430, au profit des zones naturelles et dans une moindre mesure agricoles.

Par ailleurs, un état initial approfondi des milieux naturels du territoire avait été conduit dans le cadre des études préalables, croisant une approche « milieux » et une approche « espèces remarquables ». S'appuyant sur ces travaux l'évaluation a analysé les incidences potentielles pour tous les secteurs actuellement en zone naturelle et pour lesquels le PLU propose un zonage AU. Cela a conduit à formuler des préconisations pour la conduite des projets futurs (voir exemple page suivante).

Source : Ministère - Service de l'économie, de l'évaluation et de l'intégration du développement durable, 2011

Les acteurs locaux rappellent ici la **nécessité d'une volonté politique affirmée** pour assurer et assumer l'orientation du développement touristique souhaitée (Hatt, 2016). Le directeur de la direction urbanisme souligne par exemple qu'« *il faut être intéressé par un développement économique et touristique, mais il faut être désintéressé financièrement, car quand vous vendez 4 ha à la thalasso et que vous vendez 4 ha pour faire des maisons, le multiplicateur il est au moins de 10... donc ça veut dire qu'il faut une volonté politique forte de dire : on fait du développement touristique et pas de la résidence secondaire de vacances, pour que l'activité fasse vivre tous les services, les gens qui habitent là* »<sup>39</sup>. De même, l'adjointe à l'urbanisme affirme que « *la loi sur le littoral c'est quelque chose d'utile. Utile aussi, car un moment donné, le PLU pourquoi on l'a révisé aussi ? On l'a révisé, car on s'est rendu compte qu'à un moment donné l'appétit des promoteurs, mais pas que, de propriétaires fonciers, faisait qu'on avait droit à des projets qui étaient vraiment trop importants pour le lieu, pour la rue* »<sup>40</sup>.

Le passage au PLU a confirmé la volonté locale de préservation des espaces naturels en classant en zones naturelles de nombreux hectares initialement envisagés en zone d'urbanisation future (AU) dans le cadre de l'ancien POS. Le directeur de la direction urbanisme évoque le fait que « *notre bataille fut de rester une ville de 40-50 000 habitants et non de 100 000 hab., comme le SDAU l'avait prévu* »<sup>41</sup>. Lors de l'élaboration du PLU, **1 000 ha de zone AU ont ainsi été déclassés en zone N** (et seulement 60 ha de zone N déclassés en zone AU ou U). Le PLU a ainsi entériné cette volonté politique en classant au total 3 323ha en zone naturelle, soit 45% du territoire (contre 30% dans le

<sup>38</sup> Entretien du 17 juillet 2015.

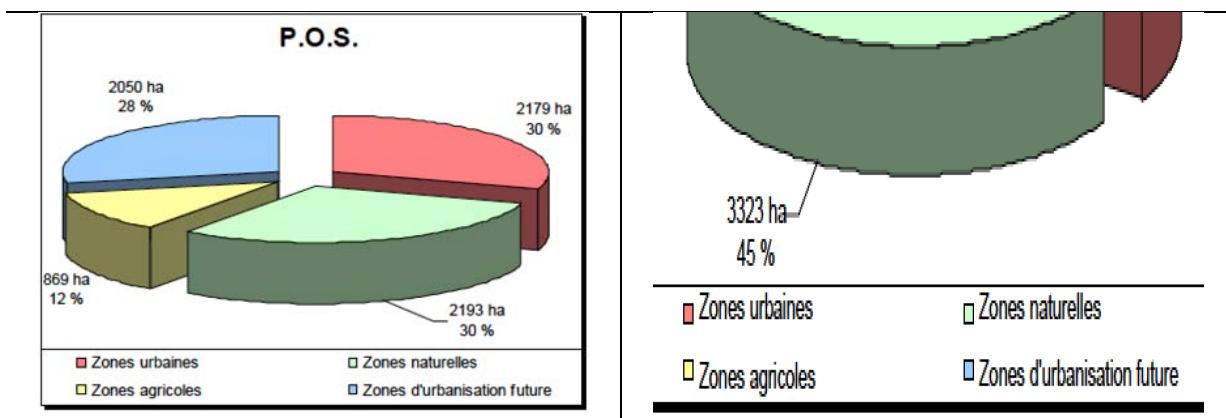
<sup>39</sup> Entretien du 17 juillet 2015.

<sup>40</sup> Entretien du 6 juin 2016.

<sup>41</sup> Entretien du 17 juillet 2015.

POS, soit 2 179ha) et 1 069ha en zone agricole, soit 15% du territoire (contre 12% auparavant, soit 869ha).

Figure 39. Répartition des zonages dans le POS et dans le PLU de Martigues



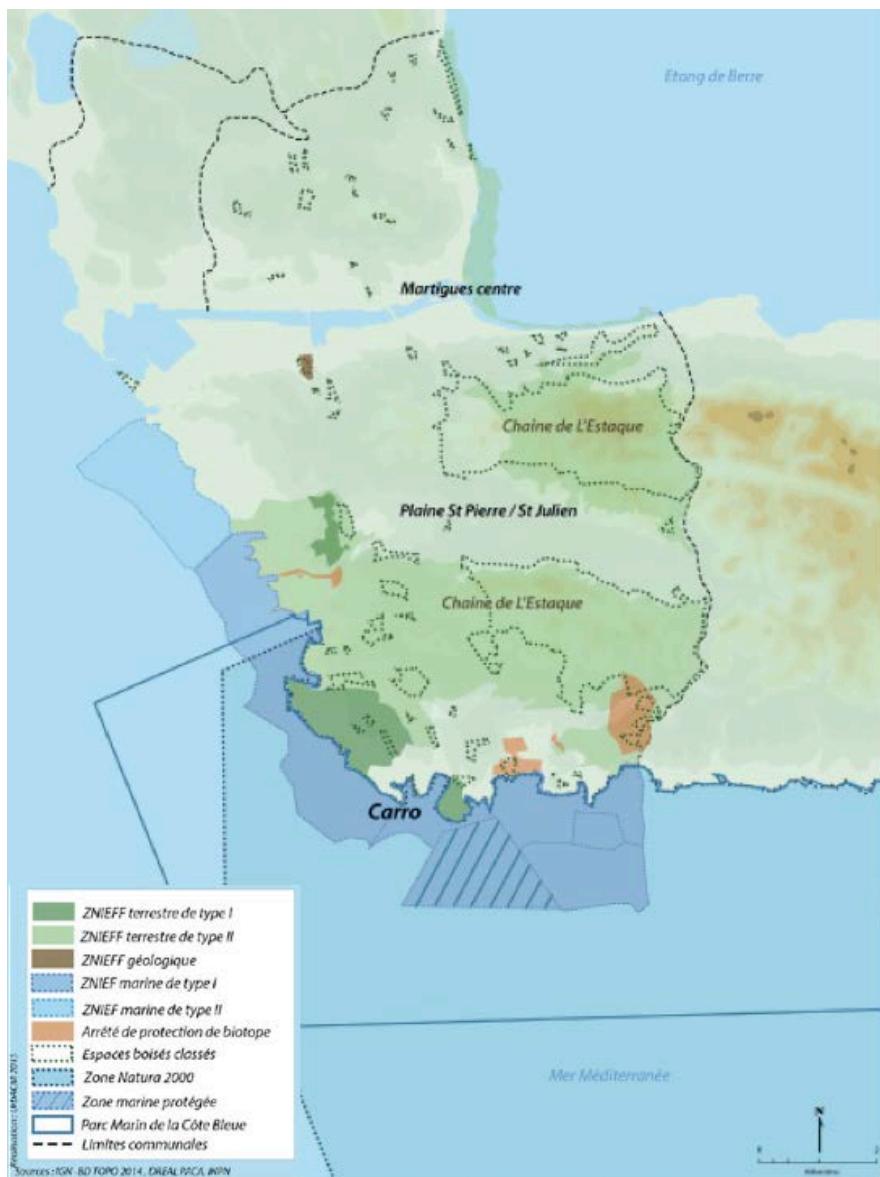
Source : PLU de Martigues, 2015

Cette volonté d'équilibre entre développement économique (industriel et désormais touristique) et protection de l'environnement est aujourd'hui mise en avant dans le PLU. Pour ce faire, le PLU a su mobiliser l'ensemble des outils développés par la loi Littoral. Comme le rappelle le PADD, l'objectif de la commune consiste à reconquérir les grands espaces naturels à enjeu et préservation via la réglementation (classement en zone naturelle, Np protection de la nature, NL espaces remarquables ou caractéristiques du littoral, EBC au titre de l'art L.146-6 de la loi Littoral – classement au titre de l'art L123-1 7° du CU). On notera toutefois ici que les espaces classés au titre des EBC et des arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB), s'ils sont relativement importants en termes de surface sur le territoire, ne couvrent toutefois pas la totalité des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) identifiées par l'État.

Il n'en reste pas moins que la commune de Martigues travaille de façon globale à la préservation des espaces naturels sur son territoire, comme en témoignent également la **présence d'une aire marine protégée et la participation de la commune de Martigues au Parc marin de la Côte Bleue<sup>42</sup>**.

<sup>42</sup> Comme cela est précisé sur le site internet du parc marin (<http://www.parcmarincotebleue.fr>), le syndicat mixte Parc marin de la Côte Bleue a été créé en 2000 avec la forme juridique d'un établissement public. Préalablement à l'obtention de ce statut, l'association Parc Régional Marin de la Côte Bleue avait été créée en 1983 avec les communes littorales de Sausset-les-Pins, Carry-le-Rouet, Ensuès-la-Redonne et le Rove, sur proposition du Conseil Régional. La commune de Martigues a rejoint cette association et ce dispositif dix années plus tard, en 1993, ce qui a conduit à la création de la réserve du Cap-Couronne.

Figure 40. Inventaires et espaces protégés à Martigues



Source : Carli, Dally, Fieux, Prietto, 2015

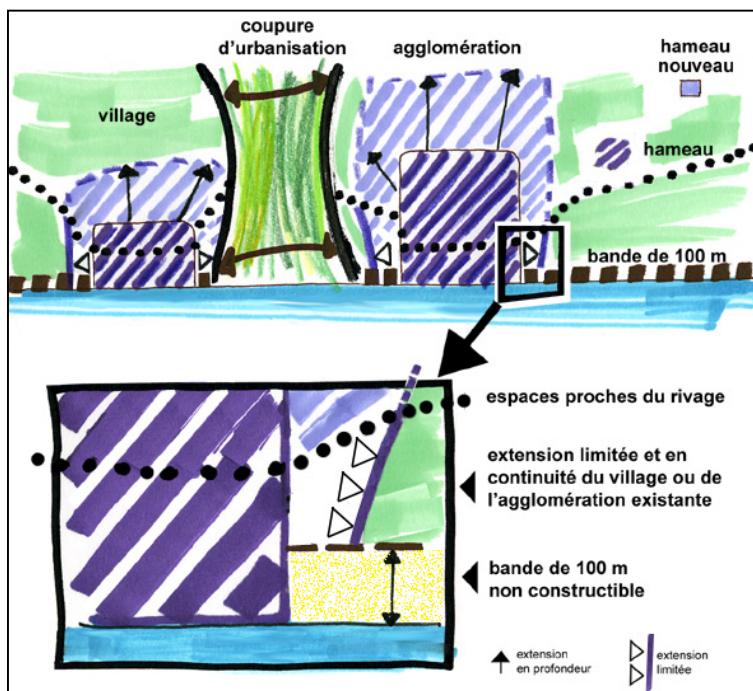
Il est ainsi souligné dans le PLU que, « *le projet pour ce territoire est de conserver l'équilibre entre espaces naturels ayant de très grandes qualités environnementales « hotspots » de Bonnieu ou de la Pointe Riche par exemple et des potentiels balnéaires à valoriser par un tourisme durable. L'ensemble de ces grands espaces naturels répond aux critères de délimitation « d'espaces remarquables » en application de la loi Littoral* » (PLU, 2015, p.56). Pour ce faire, l'espace de Bonnieu, le parc de la Baumaderie et le site des Tamaris font l'objet chacun d'un projet spécifique de préservation et de gestion du milieu sous diverses formes :

- sur Bonnieu : **arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB)**.
- Sur la Baumaderie : APPB, délimitation de 15,85ha d'espaces boisés classés (EBC) et **déclaration d'utilité publique (DUP) afin de créer un parc naturel communal**. Cette DUP témoigne une nouvelle fois du rôle de la maîtrise foncière qu'assume la collectivité pour permettre l'équilibre entre protection et développement/valorisation. Il est ainsi mentionné dans le PLU (p.253) que : « *la constitution d'une réserve foncière permettra la mise en valeur, la gestion et la protection du site dans le cadre d'une ouverture maîtrisée au public* ».
- Sur les Tamaris : **rétrocession de 40 ha au conservatoire du littoral**, en contrepartie de la requalification de l'Arquet en hébergement de loisirs.

### 2.1.3. La préservation des espaces naturels comme enjeu de la loi Littoral : quelle application dans les SCOT et les PLU ?

La loi Littoral, entrée en application en 1986 pour limiter l'urbanisation des espaces littoraux, est un outil majeur de la protection des rivages, applicable aux communes du bord de mer ou bordant une étendue d'eau d'au moins 1000 hectares. Jugée comme un frein au développement par certaines collectivités ou trop peu restrictive pour certains défenseurs du littoral, cette loi a néanmoins eu le mérite de limiter la bétonisation du rivage observée à partir des années 1960. Au regard de la riche jurisprudence liée cette loi Littoral, les services de l'Etat ont initié depuis les années 2000 la réalisation de différents rapports et études visant à préciser les modalités de son application et aider les collectivités locales à s'en saisir dans leurs documents de planification (DGUHC, 2006 ; DIACT, 2007 ; DREAL, 2016).

Figure 41. Schématisation des principes structurants de la loi Littoral



Source : DGUHC, 2006

Cette partie revient sur les modalités d'application de la loi Littoral dans les documents de planification de rang inférieur, en particulier le SCOT étudiés dans le cadre de ce programme de recherche (Cordier et Hatt, 2015 ; Vlès, 2016).

#### 2.1.3.1. Une loi Littoral incontournable aux modalités d'application variables dans les SCOT

Les SCOT, en tant que document de planification intercommunale, doivent traduire et définir l'application de la loi Littoral au regard du projet de développement du territoire. D'ailleurs, les SCOT étudiés accordent une grande place à la déclinaison et l'interprétation des principales dispositions de cette loi (Cordier et Hatt, 2015) : la définition de la désormais célèbre « bande des 100 mètres », la délimitation des coupures d'urbanisation, la définition des espaces remarquables ainsi que des espaces proches du rivage.

On observe ainsi **des applications strictes de la « bande des 100 mètres » et des coupures d'urbanisation**.

Concernant la **bande d'inconstructibilité des 100 mètres, le véritable rôle du SCOT en ce domaine est de définir ou non un élargissement de ces espaces protégés**. Parmi les sept SCOT étudiés, seul celui de l'Ouest de l'Etang de Berre ne prescrit ni ne recommande un élargissement de cette bande.

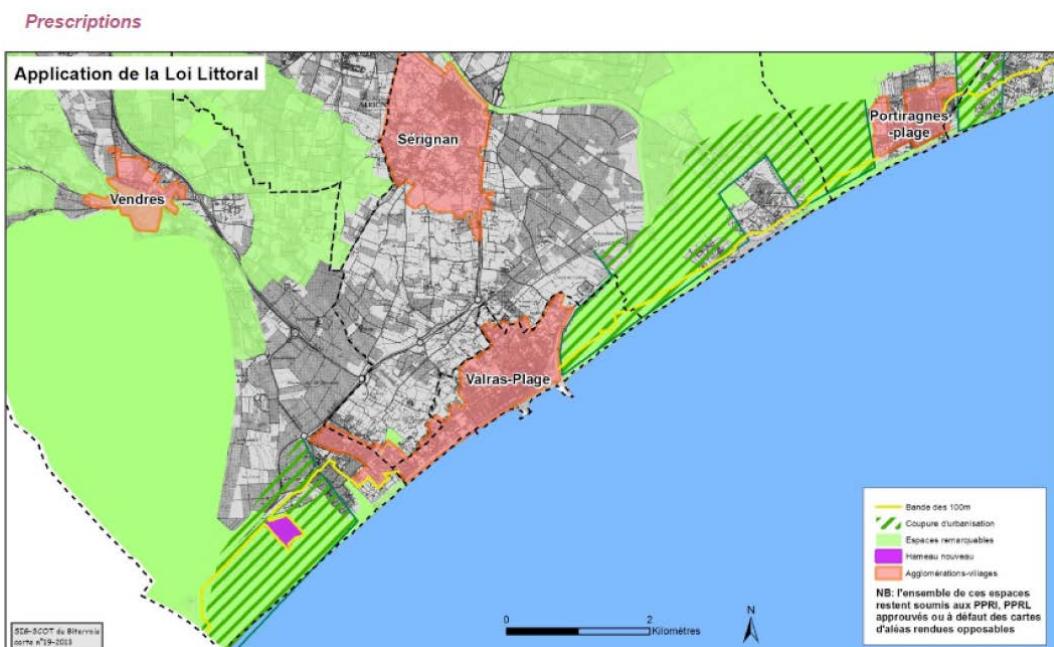
D'autres SCoT, comme ceux du Bassin de Thau, des Lacs Médocains ou encore celui de Bayonne-Sud des Landes, déclinent des recommandations pour l'élargissement de cette bande, laissant ainsi aux communes le soin de délimiter ces espaces inconstructibles. **Les SCoT du Bassin d'Arcachon ou du Biterrois prennent quant à eux des mesures plus restrictives, en cartographiant et prescrivant les élargissements de la bande des 100 mètres**, qui donc s'imposent aux communes. Ces élargissements peuvent aller jusqu'à 500 mètres dans le SCoT du Bassin d'Arcachon qui inclut dans cet espace les forêts littorales.

Figure 42. Extrait du SCOT du Bassin d'Arcachon sur la bande d'inconstructibilité des 100 mètres

«La bande de protection doit être élargie au-delà des simples 100 mètres. Pour en fixer l'épure, les PLU doivent notamment s'appuyer sur la limite naturelle constituée par les forêts mixtes mésophiles en intégrant les forêts et fourrés très humides ainsi que les formations herbacées des zones humides. La largeur de la bande peut ainsi varier de 100 à plus de 500 mètres selon les secteurs.» (DOO SCOT du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre, p.18)

Dans le même ordre d'idée de protection du littoral d'une urbanisation continue, les coupures d'urbanisation veillent à protéger les espaces naturels et agricoles situés entre deux agglomérations de l'urbanisation. En ce qui concerne leur délimitation, **les SCoT définissent de manière plus ou moins précise les coupures d'urbanisation**. Certains SCoT, comme ceux de l'Ouest de l'Etang de Berre ou du Bassin de Thau, **laissent aux communes le soin de délimiter les coupures d'urbanisation** (le SCoT Ouest Etang de Berre ne prescrivant qu'une cartographie schématique des coupures). **D'autres SCoT**, comme ceux de Bayonne-Sud des Landes, du Bassin d'Arcachon ou des Lacs Médocains **listent les coupures d'urbanisation sans pour autant les localiser**, les communes étant ainsi libres de les délimiter à la parcelle. **Le SCOT du Biterrois quant à lui liste et cartographie ces coupures d'urbanisation, qui devront être reportées dans les PLU**, laissant ainsi peu de marge de manœuvre aux décideurs communaux.

Figure 43. Carte de synthèse pour l'application de la loi Littoral dans le SCOT du Biterrois



Source : DOG - SCOT du Biterrois, 2013

La bande des 100 mètres comme les coupures d'urbanisation sont dans l'ensemble fortement encadrées par la loi Littoral qui dans ce domaine laisse peu de place à l'interprétation. **D'autres espaces sont au contraire définis et réglementés de manière moins précise**, laissant davantage de liberté aux communes et intercommunalités, notamment les espaces remarquables et les espaces proches du rivage.

Concernant les **espaces remarquables**, ils sont le plus souvent listés ou cartographiés plutôt que réellement définis. Les SCoT du Bassin d'Arcachon et des Lacs Médocains se distinguent dans le sens où ils classent en espaces remarquables tous les cordons et forêts dunaires, essentiels à plus d'un titre à ces territoires. Le SCoT des Lacs Médocains va même plus loin par le classement de toutes les coupures d'urbanisation et de tous les espaces naturels bénéficiant d'une protection nationale ou européenne : réseau Natura 2000, sites classés et inscrits, zones « vertes et humides » du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau), ENS (Espaces Naturels Sensibles, protection foncière décidée par les Conseils Généraux, sites Conservatoire du littoral et des rivages lacustres, réserves naturelles...). Comme pour les coupures d'urbanisation, les SCoT prescrivent la délimitation à la parcelle des espaces remarquables dans les plans de zonage des PLU, avec plus ou moins de marge de manœuvre. Les règles de constructibilité des espaces remarquables sont à l'inverse très claires dans les SCoT étudiés, puisque conformément à la loi tous les espaces remarquables sont énoncés comme inconstructibles.

Figure 44. Extrait du SCOT des Lacs Médocains relatif aux espaces remarquables

« *Principe d'inconstructibilité quasi absolue dans les espaces remarquables : cette enveloppe intègre entre autres les zones Natura 2000, les parties naturelles des actuels sites inscrits/classés, les 2 réserves naturelles nationales, « zones vertes/humides » du SAGE des «Lacs médocains» approuvé en octobre 2007, les espaces naturels sensibles (ENS) du Conseil Général de la Gironde, les propriétés du Conservatoire du Littoral » (DOG, SCoT des Lacs Médocains, p.66).*

Nos analyses (Cordier et Hatt, 2015) rejoignent en grande partie celles conduites par la Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires dans le bilan de la loi Littoral établi en 2007. Ce travail a notamment permis de souligner que **les espaces remarquables sont principalement désignés en fonction des protections ou des inventaires existants**. En ce sens, peu d'espaces remarquables ont été définis par des critères paysagers. Concernant **les coupures d'urbanisation, celles-ci ne sont le plus souvent pas clairement définies et cartographiées**.

Figure 45. Conclusions relatives à l'analyse de l'application de la loi « Littoral » dans sites expérimentaux

### Analyse de l'application de la loi « Littoral » dans six sites expérimentaux de métropole

Les POS/PLU et les cartes communales des communes littorales ne sont pas recensés au niveau national et connus en détail. Dans le cadre du bilan sur l'application de la loi, une étude poussée a été réalisée par le Centre d'études techniques de l'Équipement (Cete) de Méditerranée sur six sites expérimentaux répartis sur les trois façades maritimes métropolitaines. Seules les notions d'espaces remarquables et de coupures d'urbanisation ont été étudiées à partir des documents disponibles : PLU, Scot, DTA, SMVM, document départemental d'application de la loi « Littoral ».

Sur ces territoires, les espaces remarquables ont surtout été désignés en fonction des protections existantes (réserve naturelle, arrêté de protection de biotope, terrain acquis par le Conservatoire du littoral ou le conseil général) ou des inventaires comme les Znieff (Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique) ou les Zico (zone importante pour la conservation des oiseaux). Peu d'espaces remarquables ont été définis par des critères paysagers. L'essentiel des espaces remarquables a été désigné en zone naturelle dans les POS/PLU. Cependant les niveaux de protection n'y sont pas toujours stricts, principalement vis-à-vis de l'accueil touristique et des campings. Quelques communes ont par ailleurs désigné des espaces en mer, cela restant encore ponctuel.

Les conclusions sont moins positives pour les coupures d'urbanisation. Certaines ne sont pas clairement définies et cartographiées. Les plus vastes sont généralement désignées en espaces agricoles

ou naturels dans les POS/PLU et disposent de niveaux de protection assez importants. Moins ces coupures sont étendues et plus leur niveau de protection est faible.



Source : Bilan de la loi « Littoral » et des mesures en faveur du littoral, 2007 - ©IGN, BD Carto®, 2006.

### Surfaces en jeu dans les six sites expérimentaux

	Estérel	Thau	Arcachon	Côte morbihannaise	Côte des Isles	Baie de Somme	Ensemble des sites
Nombre de communes	7	11	10	12	14	9	63
Surface totale (en ha)	30 050	31 000	32 900	28 715	14 160	15 500	152 325
Surface en espaces remarquables (en ha)	18 743	2 285	16 145	4 262	1 194	4 257	46 886
Part du territoire en espaces remarquables (en %)	62,4	7,4	49,1	14,8	8,4	27,5	30,8
Surface en coupures d'urbanisation (en ha)	1 366	9 720	29 557	1 183	757	n.c.	42 583
Part du territoire en coupures d'urbanisation (en %)	4,5	31,4	89,8	4,1	5,3	-	28,0

Source : Bilan de la loi « Littoral » et des mesures en faveur du littoral, 2007.

Si les espaces naturels majeurs d'un territoire sont globalement bien identifiables, **la définition des espaces proches du rivage est sujette à discussion et varie nettement selon les SCoT**.

L'idée générale des espaces proches du rivage (EPR) est de limiter l'étalement urbain sur les rivages et de garantir une qualité architecturale et urbaine des espaces littoraux. La définition de ces espaces repose sur trois critères principaux (par ailleurs assez flous) :

- La distance au rivage (sans réelle précision)
- La co-visibilité terre-mer
- La nature de l'espace concerné (urbanisé, agricole, naturel) et notamment les ruptures entre ces différents types d'espaces.

**Tous les SCoT étudiés n'explicitent pas la manière dont ils définissent les EPR, mais précisent néanmoins la liste ou la cartographie des sites concernés.** Pour ceux ayant établi une méthodologie, la palette de critères peut être large. Les critères principaux restent les mêmes : la co-visibilité terre/mer et les ruptures paysagères (dans une moindre mesure la distance au rivage, qui reste un critère très flou). Certaines cartographies des EPR, dont celle du SCoT du Bassin d'Arcachon par exemple, donnent l'impression que les EPR ont été dessinés de manière à être beaucoup plus restreints dans les secteurs les plus prisés (sud du Bassin) et plus élargis dans les espaces moins soumis à la pression urbaine et touristique (nord du bassin). En ce qui concerne la constructibilité de ces EPR, il existe autant de prescriptions différentes que de SCoT. La règle générale veut que ces espaces bénéficient d'une « constructibilité limitée » (les SCoT reprennent d'ailleurs les mêmes schémas explicatifs dessinés par l'État pour illustrer la constructibilité limitée des EPR). Tous les SCoT

traduisent cette règle générale en prescriptions visant à limiter ou interdire les extensions urbaines et les densifications qui ne s'intègreraient pas dans le tissu urbain existant. Le SCoT du Bassin d'Arcachon a fait le choix de décomposer ses EPR en une multitude de sous-secteurs ayant chacun leurs règles spécifiques. Ces prescriptions sont d'ordre architectural, paysager ou visent la réglementation du développement des campings ou la protection des secteurs sauvegardés. La multiplication des sous-secteurs permet certes une adaptation aux spécificités locales et précise les modalités architecturales et paysagères des aménagements, mais rend difficile la lisibilité des nombreuses règles spécifiques propres à chaque secteur EPR.

#### **2.1.3.2. L'application de la loi Littoral dans le PLU : le cas de Martigues**

L'analyse du PLU de Martigues, couplé aux entretiens réalisés auprès des gestionnaires, permet également de revenir sur les modalités d'application de la loi Littoral dans ce document de planification (Hatt, 2016).

La loi Littoral ayant été difficilement appliquée sur le littoral méditerranéen et, notamment, dans les Bouches-du-Rhône, l'État est intervenu via une **Directive territoriale d'aménagement** (DTA) 20 années plus tard. Approuvée par décret (n°2007-779), le 10 mai 2007, cette directive rappelle et précise dans son chapitre quatre les modalités d'application de la loi Littoral sur ce territoire. Mais les gestionnaires locaux soulignent que la commune de Martigues n'a pas attendu cette loi et ces directives pour préserver ses espaces naturels. Selon certains acteurs, Martigues ne valorise guère cette approche, car « *sur Martigues on n'aime pas utiliser les mots liés à l'écologie pour des raisons obscures, mais de fait elle est menée avec une grande simplicité et efficacité. Les zones autour des usines toujours en fonction pétrochimie et risques majeurs et bien on a de la nature autour ce qui est de la protection. Voyez c'est très pragmatique. Ce n'est pas le discours classique, mais ça marche très bien en tout cas c'est très visible* »<sup>43</sup>. Le territoire de Martigues apparaît comme novateur dans le champ de la protection du littoral qu'il a su mettre en œuvre avant même la directive nationale d'aménagement du littoral et la loi Littoral qui s'en est suivie. Un rapport produit par le BPU de Martigues en février 1996<sup>44</sup> souligne ainsi que « *lors de la directive d'aménagement du littoral approuvée par décret n°79-716 du 25 août 1979 prescrivant entre autres la nécessité d'une bande de protection minimale de 100m, le long du rivage, il n'a pas été nécessaire qu'une révision du POS soit effectuée puisque d'ores et déjà sur ce plan, les dispositions allaient bien au-delà de ce minimal requis.* »

L'architecte en chef de la ville se souvient de la conception du PLU qui avait été assurée en régie et souligne qu'ils « *ont fait un travail énorme de qualification d'espaces remarquables, on y a passé des heures pour placer la ligne avec la DTA et pour avoir des logiques de cœur de sites en zone Np comme pour le parc. [...] On a beaucoup cherché le bon outil, après avoir vu toutes les études écologiques quand il y avait un double intérêt écologique type zones humides et un beau paysage je le mettais en emplacement site d'intérêt local au PLU* »<sup>45</sup>.

---

<sup>43</sup> Entretien avec l'architecte en chef de la ville (alors responsable de la Direction culturelle), le 3 juin 2015.

<sup>44</sup> Ville de Martigues, « Protection du littoral, aménagements de protection d'urgence » - BPU, fév 1996, p.2

<sup>45</sup> Entretien du 3 juin 2015.

Figure 46. Carte des espaces remarquables et coupures d'urbanisation sur la commune de Martigues



Source : PLU de Martigues, 2015

La protection des espaces remarquables (au titre des articles L.146-6 et R.146-1 du code de l'urbanisme) constitue alors un premier levier mobilisé par la commune pour garantir cet équilibre. La collectivité a ainsi fait le choix de **proposer un zonage et un règlement spécifique pour rendre compte de ces espaces remarquables du littoral, le secteur NL** qui recoupe les « *espaces, sites et paysages remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel et culturel du littoral de la commune identifiés au titre des articles L.146-6 et R.146-1 du Code de l'Urbanisme. Les territoires concernés sont strictement protégés par les dispositions du règlement.* » (PLU, 2015, p.84).

Figure 47. Zonages de protection sur la commune de Martigues

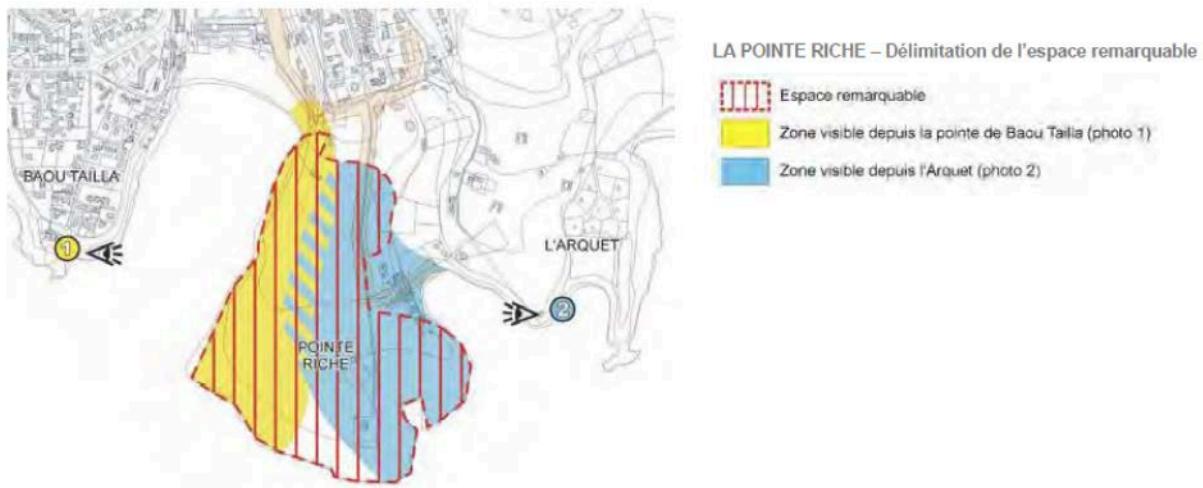


Source : PLU de Martigues, 2015

**La commune a par ailleurs identifié ses espaces remarquables lors d'un diagnostic préalable réalisé en 2 temps :**

- L'identification des espaces par **observation « in situ »** et comparaison avec les territoires proches et avec le grand paysage ;
- La délimitation précise de ces espaces par un **zonage cartographique** afin d'assurer la protection prévue par les dispositions de la loi Littoral.

**Figure 48. Un exemple de délimitation de l'espace remarquable : le cas de La Pointe Riche à Martigues**



Source : PLU de Martigues, 2015

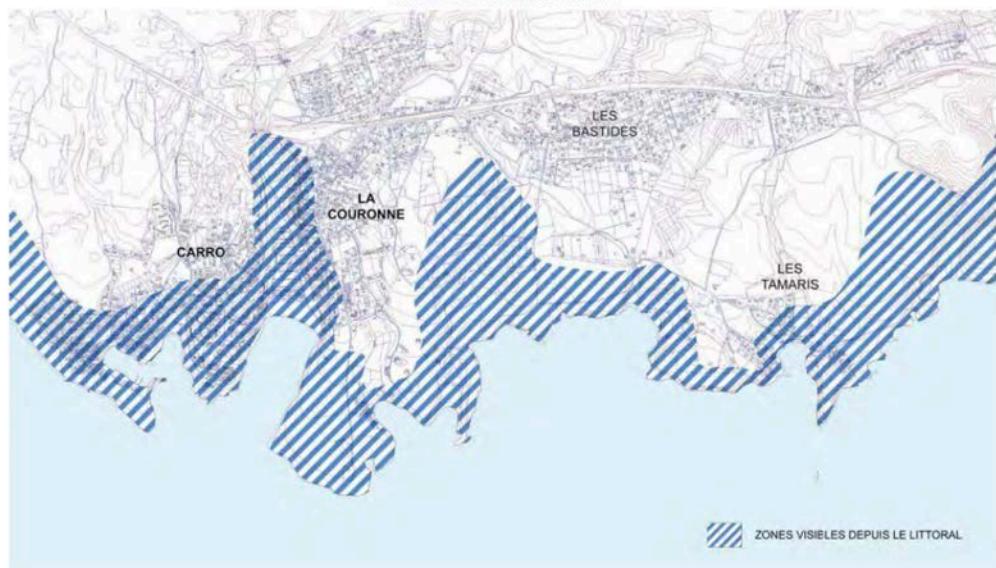
Le PLU développe ainsi toute une réflexion sur la notion de paysage et de valeur paysagère, témoignant de l'intérêt porté à cette question envisagée comme un élément identitaire<sup>46</sup>. Comme le rappelle l'architecte en chef de la ville<sup>47</sup>, « les enjeux touristiques sont traduits dans les documents d'aménagement comme le PLU dans lequel on a transformé ce qui peut être vu comme des contraintes environnementales en atout pour le territoire pour faire de la valorisation. Par exemple, l'art. L.123-1-5(7) du code de l'urbanisme<sup>48</sup> offre la possibilité de mettre dans le PLU des éléments patrimoniaux et paysagers. Cela a permis de développer l'idée de paysage écologique ». Ce paysage a ainsi été appréhendé par un regard double depuis la terre et depuis le littoral.

<sup>46</sup> « Le territoire observé ne devient paysage que lorsqu'on lui accorde une valeur esthétique, par essence abstraite et que l'on qualifie de "valeur paysagère". Le paysage est donc source de création et d'expression. Il sert de lieu de mémoire et de lien avec le passé dont il importe de préserver les éléments les plus fondamentaux » (PLU, p.86).

<sup>47</sup> Entretien du 13 décembre 2013.

<sup>48</sup> Cet article fait référence à la possibilité d'« identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou écologique et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection » (legifrance.gouv.fr).

Figure 49. Un travail sur la covisibilité du littoral : carte d'analyse de la visibilité depuis le littoral de la Côte Bleue



Source : PLU de Martigues, 2015

À Martigues, le PLU est ainsi considéré par les acteurs locaux comme une véritable potentialité d'aménagement stratégique du territoire. Si l'adjoint à la culture concède que des erreurs ont pu être commises (dans le sens de l'étalement urbain), il attribue l'exemplarité de l'aménagement de Martigues à deux dimensions : la volonté politique (et la permanence des élus) et la spécificité géographique de ce territoire morcelé. Il considère par exemple qu'ils ont su et pu se saisir de cet outil grâce à leur « **longévité majoritaire dans la ville** » qui leur a permis de l'envisager comme « *un outil partagé de développement de la ville* »<sup>49</sup>. Il considère en ce sens qu'ils ont eu « *une exigence très forte* » dans la mise en œuvre de cet outil, qui leur a par exemple permis de conserver une fonction agricole et qui les a parfois même conduits à aller au-delà des exigences réglementaires comme en témoigne leur investissement sur la prévention archéologique. De même, selon lui, la géographie de ce territoire les « *pousse à être inventif, ce territoire morcelé, il faut penser sans cesse à rattacher, on ne peut pas penser un endroit sans penser sa relation à l'autre* ». On retrouve également à Martigues (comme en témoignent l'opposition locale face au projet de SDAU porté par l'Etat ou la non-cession de leurs terrains au Conservatoire du littoral) la volonté affirmée du territoire d'assumer une politique autonome, face à l'État et à l'influence marseillaise (comme en témoigne ces dernières années la complexité la méfiance suscitée par la mise en œuvre de la métropole Marseille Provence). L'adjoint au tourisme souligne l'enjeu que représentait cette maîtrise et cette indépendance locale : « *Martigues on a cette chance aussi, on a très peu délégué, et c'est pour ça qu'on a une inquiétude au niveau de la métropole, on n'a rien délégué donc on est absolument maître de notre développement* »<sup>50</sup>.

<sup>49</sup> Entretien du 30 mai 2016.

<sup>50</sup> Entretien du 27 mai 2013.

## 2.2. Quelle approche du tourisme et de la gestion de ses impacts dans les SCOT des territoires littoraux ?

Qu'elles soient anciennes ou récentes, les stations balnéaires sont en phase de renouvellement sous l'impulsion des nouvelles attentes des touristes et l'avènement de nouveaux principes d'aménagement durable des territoires. Ce renouvellement conduit les stations littorales à repenser leur conception et leur fonctionnement et remettre en cause un modèle touristique estival de masse, hérité des Trente Glorieuses qui, visiblement, ne correspond ni au projet touristique des stations ni aux pratiques des touristes. **Dans tous les SCoT étudiés, le développement du tourisme durable et la remise en cause d'un modèle estival de masse, visiblement dépassé, tiennent une place importante** (Cordier et Hatt, 2015).

Par exemple, dans le diagnostic territorial du SCOT de l'agglomération de Bayonne et du Sud des Landes approuvé le 6 février 2014, un des enjeux est identifié en ces termes : « *l'offre touristique est centrée sur le tourisme balnéaire. Cette concentration induit des effets parfois pervers, au risque de devenir sur la durée contre-productif : congestion routière, qualité des plages et eaux de baignade aléatoire, dégradation des sites... Comment inscrire le tourisme dans une logique de développement durable ?* ». On notera toutefois (Vlès, 2016) que, très curieusement dans cette région très touristique, le secteur du tourisme est assez absent du DOO et du PADD approuvés et n'est traité que de manière périphérique, par ses entrées fonctionnelles (associées et non différenciées de celles liées à l'habitat permanent). Ce positionnement révèle peut-être (hypothèse à vérifier) le fait que, dans l'approche de cette destination réalisée par ses acteurs, le fait touristique ne diverge pas fondamentalement, dans ses impacts, du fait résidentiel. Le diagnostic territorial du SCoT comporte très peu d'informations sur ces thématiques à la croisée des dimensions de développement touristique et de préservation de l'environnement ; les points sont abordés de manière assez globale la formulation des enjeux reste très générale.

### 2.2.1. Vers des formes de tourisme plus diversifiées ?

#### 2.2.1.1. Une volonté affichée de diversification de l'hébergement touristique

Le premier levier de ce changement de stratégie, vers le développement d'un tourisme durable et la remise en cause d'un modèle estival de masse, proposé dans les SCOT consiste à la diversification de l'hébergement touristique.

Figure 50. Niveau de prise en compte du thème "hébergement touristique" dans les SCOT étudiés

	SCoT Lacs Médocains	SCoT du Bassin d'Arcachon	SCoT Bayonne-Sud des Landes	SCoT Littoral Sud	SCoT Biterrois	SCoT Bassin de Thau	SCoT Ouest de l'Etang de Berre
Prise en compte du thème « hébergement »	Importante	Importante	Peu importante	Importante	Importante	Peu importante	Peu importante

Conception : Cordier, 2015

La volonté de rééquilibrage et de diversification de l'offre d'hébergement conduit également à adopter une **réglementation de l'implantation et de la modernisation des campings**. Les stratégies de diversification de l'hébergement touristique convergent toutes vers un **principe de limitation d'agrandissement et de construction des sites de campings** qui selon les SCoT ne correspondent plus à des touristes en attente d'un meilleur accueil et territoires en quête d'un changement d'image.

Figure 51. Extraits de SCOT relatifs à la gestion des campings

« Encadrer strictement les processus d'évolution des campings existants : contrôle et limitation de l'évolution des campings existants (modernisation/ amélioration du confort de l'offre et niveau de service, dont installation de mobil-home) dans les espaces naturels » (DOO, SCoT des Lacs médocains, p.39).

« *Principe de gestion des campings existants sans possibilités d'extensions et de densification en zone naturelle: les opérations de modernisation/amélioration du confort de l'offre et niveau de service, notamment par mobil-home..... sont accueillies sous condition de ne pas dépasser un tiers des emplacements et de respecter le caractère naturel des lieux en privilégiant leur localisation au cœur des aires de campings. Il s'agit là de préserver les interfaces naturelles en y implantant les tentes et caravanes dont l'impact visuel reste plus limité* » (DOO du SCoT des Lacs Médocains, p.115).

« *La création de nouveaux sites d'hôtellerie de plein air est interdite dans le périmètre du CI-SMVM* » (DOO du SCoT Littoral Sud, p.128)

Source : Cordier et Hatt, 2015

Ce tournant qualitatif, outre la réglementation de l'hébergement de plein air, passe par **l'essor de l'offre hôtelière** sous-représentée en matière d'hébergement marchand. **Toutefois peu de SCoT ont mis en place des outils pour l'essor de l'offre hôtelière.** Les initiatives restent encore assez rares sur les territoires étudiés qui, tout en constatant un réel problème de répartition de l'offre d'hébergement touristique, ne semblent pas en capacité d'influer sur le développement hôtelier, en particulier dans l'arrière-pays. Le SCoT du Bassin de Thau, qui compte 20% d'hébergement hôtelier et 7% d'hébergement en gîte et chambre d'hôtes, incite les PLU à favoriser l'installation d'hébergement hôtelier en ne précisant néanmoins aucun chiffre précis. **Le SCoT du Biterrois quant à lui pousse plus loin la réflexion et impose aux stations balnéaires des secteurs spécifiques dédiés au développement de l'hôtellerie dont la superficie équivaut à 15% de la surface des stations balnéaires.** Dans le même ordre d'idée, les stations équipées d'un port de plaisance devront localiser prioritairement ces secteurs de développement hôtelier au bord des ports (sous réserve d'être en conformité avec les PPR). Le SCoT encourage également les communes de l'arrière-pays littoral à se doter elles aussi d'une offre hôtelière afin de mieux répartir les touristes sur le territoire.

Au-delà de l'hébergement touristique, **la question de la requalification des équipements et des services est parfois soulignée.** Le DOG du SCOT des Lacs médocains souligne l'enjeu de faire de Lacanau un pôle d'économie touristique axé sur une offre modernisée en hébergements, équipements et services. Compte tenu de l'évolution perpétuelle de la demande et du contexte concurrentiel, l'offre touristique est contrainte à des adaptations régulières afin de répondre aux attentes exprimées. L'objectif affiché consiste à accompagner ces évolutions pour garantir l'attractivité touristique du label " Médoc-Océan ". Les structures d'hébergement sont concernées en premier lieu : amélioration du parc résidentiel, développement de l'offre hôtelière, modernisation des campings... Mais cet effort implique aussi la performance des équipements publics et privés, l'essor de la gamme des services, la progression du tissu commercial... Au regard des enjeux de préservation environnementale précédemment évoqués, il est prévu de garantir l'insertion harmonieuse des nouvelles infrastructures projetées en privilégiant en priorité des opérations de restructuration au sein des entreprises urbaines existantes (Vlès, 2016).

### 2.2.1.2. Dépasser le tourisme balnéaire, diversifier l'offre touristique

Les territoires étudiés expriment plus globalement la volonté de **développer de nouvelles formes de tourisme plus durables et diversifiées** (écotourisme, tourisme patrimonial, tourisme culturel voire tourisme d'affaires ou industriel), en complément du tourisme balnéaire.

Figure 52. Prise en compte des nouvelles formes de tourisme dans les SCOT étudiés

	SCoT Lacs Médocains	SCoT du Bassin d'Arcachon	SCoT Bayonne-Sud des Landes	SCoT Littoral Sud	SCoT Biterrois	SCoT Bassin de Thau	SCoT Ouest de l'Etang de Berre
Prise en compte des nouvelles formes de tourisme	Importante	Moyenne	Moyenne	Importante	Moyenne	Importante	Peu importante

Conception : Cordier, 2015

Figure 53. Extraits de SCOT relatifs au développement de nouvelles formes de tourisme

« Les PLU doivent veiller à faciliter le développement de produits éco-touristiques hors des grands sites. Les pôles d'éco-tourisme doivent faire l'objet, dans les PLU, de mesures prescriptives en termes d'intégrations environnementale, architecturale et paysagère.» (DOO du SCoTdu Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre, p.165)

« Le SCoT encourage le développement d'offres d'hébergements de qualité et diversifiés. Ce qui implique notamment la réhabilitation des stations littorales et le développement en synergie du tourisme vers l'arrière-pays (oenotourisme, agrotourisme, tourisme résidentiel...)» (DOG, SCoT du Biterrois, p.623)

Source : Cordier et Hatt, 2015

Le PADD du SCOT Ouest Etang de Berre affirme par exemple la volonté de « donner toute sa place au tourisme » (Vlès, 2016), ce qui passe par la nécessité :

- d'augmenter et de qualifier l'offre d'hébergement et de services,
- de valoriser sur le plan paysager les portes d'entrée dans le territoire ainsi que les abords des grandes infrastructures qui le traversent,
- de conforter le tourisme rural et l'agrotourisme,
- d'encourager les initiatives de découverte du patrimoine (ex. parcours d'interprétation...),
- de rendre plus repérable et accessible le réseau de promotion touristique, par une relocalisation sur des sites à proximité à la fois des axes/pôles structurants de transport et de déplacement, et des lieux de fréquentation touristique.

Par ailleurs, le territoire du SCoT est décrit comme pouvant s'appuyer sur de nombreuses spécificités pour donner plus de vigueur au développement touristique pouvant s'axer sur 4 pratiques majeures que sont, le tourisme culturel et patrimonial (Sites de St Blaise, centres urbains, château de l'Hauture...), le tourisme industriel (complexes sidérurgiques du GPMM, friches du chenal de Caronte...), le tourisme vert et les loisirs de plein air (Forêt domaniale de Castillon, parc de Figuerolles, réseau de pistes cyclables à Port Saint Louis du Rhône, golf, centre équestre...), le tourisme vert écocitoyen (forêt domaniale de Castillon, parc de Figuerolles et domaine du Mas de Combes à la Poudrerie), le tourisme nautique, balnéaire et lacustre (Côte bleue, potentialité offerte par la ZAC du Mazet, projet d'aménagement des plages de Fos à Port-de-Bouc, étangs intérieurs...). Enfin pour ce SCOT, on peut souligner qu'un chapitre « développer le tourisme et les loisirs » figure comme une priorité dans le DOO. Il s'agit d'abord d'organiser une offre de loisirs de proximité et développer un réseau touristique. Un chapitre « organiser la fréquentation des sites littoraux » est dans ce cadre développé : concernant le tourisme littoral, balnéaire et nautique, il convient d'améliorer et d'adapter l'offre aux besoins notamment en termes de structures d'hébergement collectif liées au développement touristique. Le SCoT affirme par conséquent l'importance

d'augmenter et de qualifier l'offre en hébergements et services touristiques marchands et de permettre les investissements nécessaires à leur modernisation.

On peut souligner ici que la démarche de mise en œuvre des documents de planification révèle une forme possible d'inversion dans les logiques de conception, comme en témoigne l'élaboration du PLU de Martigues qui a précédé celle du SCOT Ouest Etang de Berre. On rejoint ici les travaux de Frédérique Hernandez (2017) qui analyse les **effets de simultanéité dans les processus effectifs de conception**. Elle souligne dans ce cadre que l'élaboration des plans se fait en tenant compte de l'existant, du « déjà là ». Le processus de planification est ainsi « un processus qui tout à la fois intègre et recompose le déjà là » (Hernandez, 2017), puisque **dans la pratique le SCOT et les PLU s'élaborent souvent dans le même temps**, quand les PLU ne précèdent pas les SCOT (Desjardins et Leroux, 2007). Dans cette perspective, on peut observer que la commune de Martigues avait préalablement engagé des démarches visant à développer et mettre en valeur son territoire et son offre touristique de façon diversifiée, en s'appuyant par exemple sur la valorisation d'objets patrimoniaux ponctuels (comme l'ouverture du Fort de Bouc ou d'une nouvelle chapelle baroque classique), d'espaces de loisirs et de détente (comme le Parc de Figuerolles), de circuits touristiques et de parcours thématiques, comme le parcours des bunkers de la Seconde Guerre mondiale restauré par des chantiers d'insertion et valorisé dans le cadre de la labellisation Ville d'art et d'histoire (Hatt, 2016).

Figure 54. Valorisation de parcours thématiques sur le littoral



Pour reprendre le mot de l'adjoint au tourisme (Reflets, 2007, p.35), il s'agit aujourd'hui de consolider les acquis en s'appuyant sur la diversité touristique proposée par le territoire, notamment, « *un tourisme de patrimoine, un tourisme de la mémoire, avec désormais le Fort de Bouc, un tourisme évènementiel* ». L'objectif de la collectivité consiste finalement à mettre en valeur et fédérer le patrimoine naturel et culturel du territoire communautaire : réseaux de sites archéologiques, GR du pourtour de l'étang de Berre connecté avec la Nerthe et la côte Bleue à travers le centre de Martigues, patrimoine industriel, etc. Concernant cette dernière dimension, le PADD mentionne notamment (p.35), qu'il conviendra d'« *identifier et mettre en valeur les éléments du patrimoine industriel du XXe siècle aptes à perpétuer la mémoire d'un développement maritime et industriel exceptionnel du golfe de Fos le long du chenal de Caronte (ouvrages d'art et génie civil d'équipements portuaires, quais, habitat, sites industriels) sur 6 km reliant les deux communes de Martigues et de Port-de-Bouc* ».

Le principal écueil quant à cette démarche de développement de nouvelles formes de tourisme dans les SCOT reste le **manque de traduction de la volonté en prescriptions réglementaires et actions concrètes** (Cordier et Hatt, 2015). Les SCOT affichent tous le souhait de diversifier leur politique touristique, mais ce souhait ne fait l'objet que de recommandations dont se saisiront ou non les acteurs communaux. Cette question n'est pas abordée en termes de prescription mais seulement d'orientation ou de recommandation. Le SCOT Ouest Etang de Berre et celui du Biterrois encouragent

ainsi le tourisme d'arrière-pays sous forme de recommandation. Le SCoT du Bassin de Thau indique quant à lui dans son DOO que l'agrotourisme peut être développé dans les exploitations agricoles d'arrière-pays, en complément de l'activité agricole. Si la volonté politique est affichée en matière de diversification des formes touristiques dans le DOO, la traduction en termes de réglementations, d'outils et de projets est moins présente. **Davantage que de renforcer l'attractivité touristique du territoire, ces nouvelles formes de tourisme visent à sa diffusion sur le territoire et tendent à retisser des liens entre l'arrière-pays et le littoral, question elle aussi encore peu explicitée dans les politiques intercommunales.**

Si les SCOT étudiés envisagent dans leur ensemble le développement de nouvelles formes de tourisme, la prise en compte des impacts du tourisme sur l'environnement est quant à elle bien moins présente dans ces documents de planification.

### 2.2.2. *Quelle politique de gestion des capacités d'accueil ?*

Si la préservation de l'environnement est appréhendée comme un enjeu pour l'attractivité des territoires littoraux, les SCOT étudiés abordent toutefois modestement la question de la prise en compte des impacts du tourisme sur l'environnement.

Figure 55. Prise en compte des impacts de l'activité touristique sur l'environnement dans les SCOT étudiés

	SCoT Lacs Médocains	SCoT du Bassin d'Arcachon	SCoT Bayonne- Sud des Landes	SCoT Littoral Sud	SCoT Biterrois	SCoT Bassin de Thau	SCoT Ouest de l'Etang de Berre
Prise en compte des impacts du tourisme sur l'environnement	Peu importante	Peu importante	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Aucune

Conception : Cordier, 2015

La conciliation entre protection environnementale et développement touristique pose notamment la question de la saisonnalité, de la diversification des formes de mobilité et de la gestion des capacités d'accueil sur des territoires marqués par une fréquentation saisonnière intense.

#### 2.2.2.1. *Limiter la saisonnalité et diversifier les formes de mobilités ?*

**La question de la saisonnalité est peu traitée dans les SCOT.** Si le constat de la saisonnalité et de la pression touristique liées au tourisme balnéaire est globalement partagé par les territoires étudiés, les mesures pour une meilleure répartition de la fréquentation touristique dans le temps et l'espace sont en revanche très limitées.

Seul le **SCoT de Bayonne-Sud des Landes** tente de mieux prendre en compte la question de la saisonnalité en formulant **une orientation et une prescription relatives à cette question** (Cordier et Hatt, 2015). Le SCoT explicite ainsi dans son DOO la nécessité de « diversifier l'offre touristique dans le temps et l'espace » grâce au levier des nouvelles formes de tourisme que le territoire devra accompagner.

Figure 56. Extrait du SCOT Bayonne Sud des Landes relativ à la diversification de l'offre touristique

Diversifier l'offre touristique, dans le temps et dans l'espace.

Le tourisme balnéaire a fait de la côte basco-landaise une destination de renommée internationale. Un économie essentiel pour le territoire, le tourisme s'appuie sur des atouts naturels, fragilisés par de fortes pressions, qu'il faut protéger. La diversification de l'offre touristique et son étalement calendaire peuvent y contribuer. Le territoire doit accompagner les nouvelles formes de tourisme émergentes, notamment au niveau du cluster tourisme, pour proposer une offre touristique globale avec des retombées profitant à l'ensemble des territoires (tourisme urbain et culturel, écotourisme, tourisme de pays, etc.).

source : DOO SCoT Bayonne Sud des Landes

Encourager un développement durable des stations balnéaires nécessite par ailleurs une **réflexion sur les mobilités touristiques**, encore très orientées vers l'automobile, qui génèrent une saturation des axes routiers et des stationnements sur le littoral en période estivale. **De multiples outils sont testés** par les intercommunalités étudiées pour une politique durable en matière de mobilités touristiques. La première d'entre elles reste la promotion et le développement des **modes de déplacements doux et diversifiés**.

Figure 57. Prise en compte de la thématique des mobilités touristiques dans les SCOT étudiés

	SCoT Lacs Médocains	SCoT du Bassin d'Arcachon	SCoT Bayonne- Sud des Landes	SCoT Littoral Sud	SCoT Biterrois	SCoT Bassin de Thau	SCoT Ouest de l'Etang de Berre
Prise en compte des mobilités	Importante	Moyenne	Aucune	Peu	Importante	Aucune	Peu

Conception : Cordier, 2015

Le **SCoT du Bassin d'Arcachon** prescrit ainsi aux communes littorales l'aménagement de **pistes cyclables et de cheminements pédestres** (via la création d'**emplacements réservés dans les PLU** et la mise en place de **systèmes de location de vélos en libre-service**), une meilleure desserte en transports en commun des principaux sites touristiques grâce par exemple à la mise en place de **navettes électriques vers les plages** ou encore l'aménagement de **parcs relais pour le stationnement**.

De même, le **SCoT du Biterrois** mise sur une double politique de **doublement des axes routiers** pour un désengorgement du littoral associée à un **développement de sites propres pour les transports en communs et les cyclistes** et des **liaisons maritimes de type « cabotage » entre les stations balnéaires**.

Le **SCoT des Lacs Médocains** choisit quant à lui d'adapter et de mieux promouvoir les transports en commun par un **meilleur cadencement**, une **adaptation des bus au nombre de touristes et à leurs équipements** (notamment pour le transport des bagages, vélos ou planches de surf) et une réflexion sur la politique tarifaire. Le SCoT souhaite également repenser son réseau de pistes cyclables par la création d'itinéraires dédiés intégrés à l'environnement (en favorisant les **pistes cyclables en forêt littorale** plutôt qu'au bord des routes existantes).

Figure 58. Extraits de SCOT relatifs au développement des transports en commun

«Un service de transports en commun de type cabotage est à instaurer en période touristique :  
- cabotage par bus sur la liaison transversale Est-Ouest d'arrière-pays (Saint-Chinian – Pézenas);  
- cabotage par « bateau bus » sur liaison transversale littorale Est-Ouest (Cap d'Agde / Agde gare – Sérignan)» (DOG, SCoT du Biterrois, p.624).

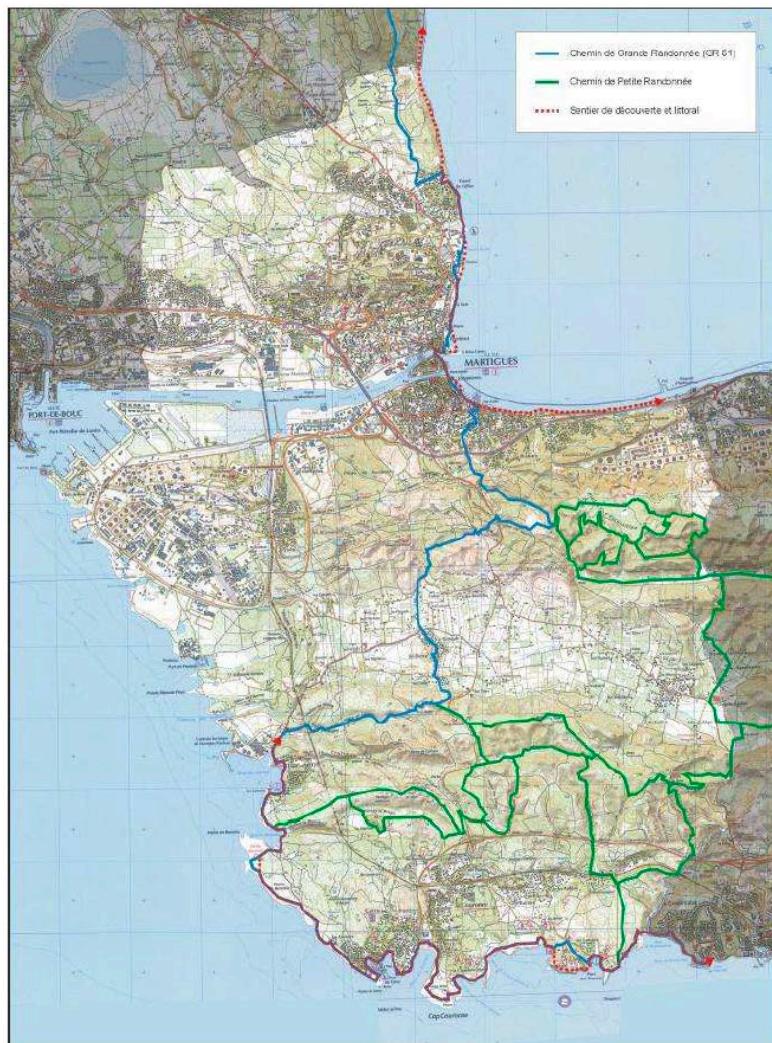
«Objectif : limiter au maximum les déplacements automobiles des touristes pendant leur séjour; promotion d'une offre adaptée de transports collectifs de proximité (prévoir des unités moyennes au gabarit de certains bagages telles que les planches de surf, les bicyclettes...) selon une desserte cadencée avec des propositions tarifaires de type forfait à la semaine.» (DOO, SCoT des Lacs Médocains, p.54).

Source : Cordier et Hatt, 2015

Concernant le **SCoT Ouest Étang de Berre**, il est mentionné qu'en prenant appui sur les espaces naturels à forte valeur patrimoniale identifiés dans le chapitre 5.1 du PADD, le SCoT vise à **mailler l'ensemble du territoire en circulations douces**, avec des **prescriptions : les PLU devront identifier un maillage** (de modes doux et de transports en commun) des espaces, support du tourisme vert et des loisirs de plein air, qui représente une base essentielle pour proposer des logiques de continuité vers divers sites stratégiques soutenant le tourisme culturel, patrimonial et industriel. Cette offre

doit être accompagnée par une stratégie globale visant à rendre visible et attractive la destination Ouest Étang de Berre que ce soit au regard du tourisme culturel, patrimonial, industriel ou d'affaire (DOO, p.50). Ce point faisait d'ailleurs préalablement l'objet de prises de position à l'échelle communale. A **Martigues**, afin de répondre au double enjeu d'accessibilité et de structuration des activités touristiques, le **PLU intègre des orientations d'aménagement relatives à la création et la valorisation d'un sentier de découverte du littoral**. Il est ainsi souligné que, « *face à l'évolution du comportement des vacanciers qui désirent alterner leurs activités de baignade avec la découverte du patrimoine naturel et culturel, la commune a décidé d'aménager un sentier de découverte et littoral répondant à cette double préoccupation* » (OA-PLU, 2010, p.36). Pour répondre à ce parti pris, il est mentionné que « *le sentier de découverte du littoral méditerranéen et de l'étang de Berre constitue un élément de réponse aux objectifs fixés par la commune en matière de tourisme et de loisirs. Réalisant des liaisons douces entre les différents équipements ou éléments de loisirs ou patrimoniaux, il permet des trajets fonctionnels, tout en répondant également aux besoins de découverte du patrimoine naturel et historique. D'autre part, encadré au sein d'un parcours réfléchi, ce sentier tend à une gestion efficace des cheminements piétons notamment en milieu protégé* » (OA – PLU, 2010, p.44)

Figure 59. Les chemins de randonnée sur la commune de Martigues



Source : PLU de Martigues - schémas d'aménagement), 2010, p.35

**La question de l'accessibilité des polarités touristiques et des formes de mobilité est toutefois complexe.** Dans le DOG du **SCOT des Lacs médocains** il est précisé que le pôle d'économie touristique se doit d'être accessible, à l'interface des territoires. La notion même de polarité renvoie

à une capacité d'attraction des flux touristiques susceptibles de garantir la vitalité économique du territoire. Les conditions permettant d'accéder au territoire deviennent des arguments décisifs qui fixent les choix de déplacements et les séjours qui y sont liés (Vlès, 2016). **L'amélioration des infrastructures routières entre l'agglomération bordelaise et l'océan est un argument récurrent du SCOT, même s'il contribue aussi au desserrement de la métropole et donc à l'accroissement des pressions résidentielles.** L'accroche avec les territoires limitrophes est présentée comme devant aussi être valorisée avec un rôle clé pour Hourtin en lien avec le nord Médoc et l'estuaire et une position privilégiée pour Lacanau en « porte sud du Médoc ». L'intensification des capacités d'échanges avec ces territoires et notamment avec la métropole relève aussi d'une amélioration des dessertes cadencées en transports collectifs. De plus, la proximité de l'aéroport international de Bordeaux – Mérignac (45 min) et le futur rôle pivot de la gare de Bordeaux (à un peu plus de 1 h) en liaison TGV avec Paris, Toulouse et l'Espagne sont des paramètres essentiels à cette valorisation économique.

### **2.2.2.2. Attractivité et croissance des capacités d'hébergement**

En ce qui concerne la surfréquentation des littoraux, il reste difficile pour un territoire d'émettre l'idée de réduire la fréquentation estivale tant le tourisme est un secteur économique majeur, que ce soit en termes d'emplois ou de retombées économiques. Cette **dépendance économique vis-à-vis des stations balnéaires ne permet pas de remettre en cause la surfréquentation touristique.**

Par exemple, le **DOG du SCOT des Lacs médocains retient en premier le lieu le principe d'un pôle d'économie et de tourisme autour de Lacanau** (« *pôle majeur* »). Le Projet d'Aménagement et de Développement durable retient comme ambition « *la constitution d'un pôle d'économie touristique dans lequel la Ville de Lacanau jouera un rôle majeur : priorité 1 du SCOT pour un pôle d'économie touristique pour le département de la Gironde, mais aussi pour le Pays Médoc aux portes de l'Agglomération bordelaise* ». L'enjeu relève moins, dans ce DOG du SCOT, d'une augmentation significative des capacités d'hébergement que d'une stabilisation modernisée de l'offre touristique permettant de maintenir une fréquentation estivale autour de 140 000 habitants, dont près de 60 % sur le territoire de la commune de Lacanau (Vlès, 2016). La dimension touristique du territoire est confirmée comme le point d'appui du développement économique communautaire. A Lacanau Océan – Le Huga — l'Ardilouse, le PADD du SCOT prévoit de **rénover la station pour asseoir son rôle de site majeur du pôle d'économie touristique.**

On peut sur ce point noter que les perspectives d'extension urbaine ne sont pas abandonnées sur le territoire. **La loi Littoral est alors mobilisée pour justifier la densification des bourgs.** Au nord de la station, il est prévu de compléter les programmes d'habitation initiés ces dernières années au Huga afin de créer un quartier cohérent, permettant de mixer au mieux les typologies d'habitat (locatif social, accession...). De telles réalisations visent à établir une masse de population totale en cohérence avec les équipements de proximité et dessertes en transport en commun. En partie sud de la station, le secteur de « Nardot » pourrait faire l'objet d'un complément d'urbanisation en arrière de l'existant. Si la croissance de l'urbanisation est envisagée, il est prévu que « *Les PLU devront y établir des orientations d'aménagement particulièrement fines (volumétrie des bâtiments, implantation, transparences, transition avec le bâti existant...)* ». **Cette évolution maîtrisée s'entend également au regard de l'objectif de préservation des entités naturelles** qui constituent le fondement de l'attractivité touristique de la Communauté de Communes (Vlès, 2016). Par son rôle moteur dans la constitution d'un pôle d'économie touristique devant rayonner bien au-delà du territoire communautaire, la station de Lacanau est encouragée à s'engager dans une démarche de restructuration à la fois ambitieuse et diversifiée qui **préservera le cordon littoral**. Il est ainsi prévu d'offrir les possibilités de développement nécessaire à la constitution d'un tel pôle tout en tenant compte de sa situation en « *espace proche du rivage* » (« *EPR* »). Ainsi, considérant que sur

l'ensemble de la communauté de communes, les autres espaces urbains situés en EPR font globalement l'objet d'extensions résiduelles, **le projet communautaire privilégie un regroupement des capacités d'extensions sur l'agglomération de Lacanau Océan — Le Huga**. Dans un contexte où les pressions résidentielles s'accentuent sur le territoire communautaire et compte tenu d'un choix stratégique et des contraintes naturelles qui entravent les possibilités d'extension des stations littorales et des quartiers lacustres, seuls les bourgs apparaissent comme des supports potentiels pour structurer un développement urbain maîtrisé (Vlès, 2016). Le Projet d'Aménagement et de Développement durable souligne cette option et il précise qu'il s'agit désormais de « *privilégier le développement de l'urbanisation en continuité du bâti existant, en particulier au niveau des bourgs [...] c'est la fin de l'habitat diffus et de l'étalement* ». Cette démarche vise à identifier les bourgs comme des points d'appui du développement et s'inscrit dans une stratégie d'aménagement en cohérence avec les objectifs d'un développement durable et d'une fonctionnalité améliorée des espaces urbains :

- Le prolongement des espaces bâties existants constitue une alternative salutaire à la dilution d'une urbanisation dans des secteurs naturels et agricoles risquant d'être fragilisés, car morcelés. Cette gestion rationnelle de l'urbanisation et la lutte contre le "mitage" participent à la préservation du socle naturel dont l'importance a été démontrée.
- La densification des zones urbaines existantes et l'ouverture à l'urbanisation de nouveaux sites en continuité des bourgs participent directement à la valorisation des fonctions de centralité. Par un apport démographique supplémentaire, le dynamisme urbain et l'animation des bourgs se renforcent : revitalisation du tissu commercial, extension de la gamme de services, valorisation des équipements, etc.
- Un choix de développement privilégiant une compacté maîtrisée de l'urbanisation vise aussi à prôner des valeurs environnementales compatibles avec les objectifs du développement durable. Outre une consommation d'espace plus économe, la recherche de proximité entre l'habitat, les équipements et les services urbains doit aussi stimuler une modération des déplacements automobiles au sein des quartiers. D'autre part la réduction des linéaires de réseaux (routes, eaux...) est une source d'économies pour la collectivité et s'inscrit pleinement dans le principe de préservation de l'environnement, qui est source du produit touristique de ces collectivités territoriales.

#### **2.2.2.3. Une difficulté à fixer des capacités d'accueil**

**Les mesures quant à la définition des capacités d'accueil des communes littorales ne concernent au mieux que les populations résidentes**, selon les croissances démographiques actuelles (Cordier et Hatt, 2015).

En matière de fréquentation purement touristique, seules quelques mesures indirectes peuvent avoir pour effet de stabiliser ou limiter le nombre de touristes sur le territoire. Ainsi, le SCoT du Bassin de Thau recommande (sans obligation donc de suivre cet objectif dans les PLU) une limitation à 2% de l'augmentation du nombre de lits par rapport aux chiffres avancés dans le diagnostic du SCoT (DOO, SCOT du Bassin de Thau, p.48).

La surfréquentation des stations balnéaires génère pourtant des conflits d'usage sur les littoraux : gestion des eaux usées et de la qualité des eaux de baignade, conciliation des activités économiques et de loisirs, préservation de l'environnement et des espaces naturels, pour ne citer que ces quelques exemples. On peut noter à ce sujet que la **qualité des eaux**, et en particulier celle des eaux de baignades, est une **question visiblement récurrente et importante dans les SCoT étudiés** (Cordier et Hatt, 2015). Pour améliorer la gestion des eaux, **deux leviers sont mobilisés** dans les SCoT : la **définition d'une capacité d'accueil maximale de populations nouvelles** sur le territoire et la **limitation de l'imperméabilisation des sols**.

En matière de définition de capacités d'accueil maximale sur le territoire, les **SCoT littoraux dotés d'un chapitre individualisé valant SMVM sont en pointe puisque cette thématique doit obligatoirement être abordée dans le document. En revanche, les méthodes de calcul sont plus ou moins développées** (on remarque d'ailleurs que ces méthodes donnent des résultats qui autorisent un accueil de populations nouvelles quasiment égal à la croissance démographique actuelle). Le principal critère de ces méthodes reste **l'adaptation du nombre d'habitants aux capacités des stations d'épuration et des équipements** présents sur les communes. Le SCoT du Bassin de Thau autorise ainsi une augmentation de 44 000 habitants d'ici 2030, dont la moitié sur la bande littorale, mieux dotée en équipements, commerces et ayant les meilleures capacités épuratoires.

**Figure 60.Tableau de synthèse multicritères des capacités d'accueil du territoire en populations nouvelles dans le SCOT du Bassin de Thau**

« *La définition de la capacité d'accueil nécessite d'estimer la capacité du territoire à intégrer une croissance en termes :*

- de population saisonnière et permanente ;
- de réseau d'assainissement et d'eau potable, d'infrastructures, notamment de transport répondant aux besoins de déplacement de la population résidente et saisonnière.

*Cela implique de prendre en compte les contraintes et la sensibilité du territoire en terme :*

- de la fragilité des espaces naturels et du fonctionnement des écosystèmes,
- d'incidence des risques naturels,
- des besoins de préservation des espaces agricoles et maritimes,
- des sensibilités des milieux et des ressources locales. (Voir méthodologie détaillée dans le diagnostic du SCoT, pp.381-390).

	1 - Sensibilité des milieux aquatiques	2 - Sensibilité des espaces naturels	3 - Performance de l'assainissement	4 - Déserte par les transports en commun (existante et potentielle)	5 - Tissu économique local (nombre d'emplois)	6 - Morphologie de la commune (identité, forme, foncier, niveau d'équipement)	7 - Poids de la population communale	Capacité d'accueil globale
<b>Frontignan</b>	2	2	3	3	3	3	3	<b>19</b> <span style="color: red;">+++</span>
<b>Sète</b>	1	2	3	3	3	3	3	<b>18</b> <span style="color: red;">+++</span>
<b>Balaruc-les-Bains</b>	1	2	3	3	3	2	1	<b>15</b> <span style="color: red;">++</span>
<b>Poussan*</b>	3	2	2	3	1	1	1	<b>13</b> <span style="color: red;">++</span>
<b>Gigean*</b>	2	2	2	3	1	1	1	<b>12</b> <span style="color: red;">++</span>
<b>Mèze</b>	0	1	2	2	2	2	2	<b>11</b> <span style="color: red;">+</span>
<b>Marseillan</b>	0	1	1	2	2	2	2	<b>10</b> <span style="color: red;">+</span>
<b>Balaruc-le-Vieux</b>	0	0	2	3	1	0	0	<b>6</b> <span style="color: green;">-</span>
<b>Bouzigue*</b>	1	1	2	2	0	0	0	<b>6</b> <span style="color: green;">-</span>
<b>Loupiac</b>	1	2	2	1	0	0	0	<b>6</b> <span style="color: green;">-</span>
<b>Montbazin</b>	2	0	1	2	0	0	0	<b>5</b> <span style="color: green;">-</span>
<b>Villeveyrac</b>	2	2	1	0	0	0	0	<b>5</b> <span style="color: green;">-</span>
<b>Mireval</b>	1	0	1	2	0	0	0	<b>4</b> <span style="color: green;">-</span>
<b>Vic-la-Gardiole</b>	0	0	1	1	0	0	0	<b>2</b> <span style="color: green;">-</span>

*Source : SCOT du Bassin de Thau, 2013*

Cette méthode visant à limiter la pression démographique sur les territoires littoraux, si elle a le mérite d'être présente, semble toutefois présenter **deux écueils principaux**. Premièrement, les **communes littorales étant en général les mieux équipées et les mieux pourvues en capacités épuratoires, elles sont en ce sens plus susceptibles d'accueillir les nouveaux habitants du territoire, risquant indirectement de renforcer la pression démographique sur le littoral**. Deuxièmement, ces capacités d'accueil **ne prennent pas du tout en compte les populations estivales**, qui peuvent pourtant décupler la population permanente d'une station (Cordier et Hatt, 2015). La notion de capacité d'accueil mérite en ce sens une réflexion sur les critères et méthodes de calcul à adopter pour être intégrée pleinement dans les arbitrages politiques et les stratégies de planification. Des

travaux ont en ce sens été conduits sur la gestion des capacités de charge appliquée aux grands sites naturels (Vlès, Clarimont et al., 2017).

Tous ces exemples montrent que l'aménagement des stations qui se veut durable est encore envisagé de manière très sectorielle dans les SCOT : hébergement, déplacements, préservation de l'environnement des paysages, gestion des eaux... sans forcément penser cet aménagement de manière globale, à l'échelle du littoral, mais aussi de son arrière-pays.

## **2.3. La conception de projets de territoire littoral comme approche transversale des enjeux de préservation et de développement touristique ?**

Si l'approche conjointe des enjeux de développement touristique et de préservation des espaces naturels est assez peu développée dans les SCOT, on peut toutefois souligner que certains territoires mettent en œuvre des initiatives visant la conception de projets territoriaux plus transversaux pour leurs littoraux. Cette partie revient notamment sur la démarche » d'arc de projet rétro-littoral » développée dans le cadre du SCOT du Biterrois, sur le rôle des Schémas de mise en valeur de la mer et sur l'instance de gouvernance et de gestion intégrée des territoires littoraux initiée à l'échelle aquitaine.

### ***2.3.1. Retravailler le lien entre la station et le bourg : la démarche du SCOT du Biterrois***

Afin de repenser l'interface entre les villes ou villages, en retrait du rivage, et les stations balnéaires, le **SCOT du Biterrois** propose une démarche innovante : « **l'arc de projet rétro-littoral** ». Le SCoT du Biterrois résumé ainsi cette démarche par « *une incitation à réinvestir l'espace situé entre les centres d'urbanisation historiques et les stations du littoral* » et la construction d'un « *nouveau rapport au littoral, en offrant la possibilité de retourner les projets touristiques vers un « rivage intérieur », une sorte de mer verte* » (SCoT du Biterrois, p.631). Cet **arc, localisé de manière précise dans le DOO du SCoT (à reporter dans les PLU)** et d'épaisseur variable, est décomposé en deux zones :

- un espace « cœur d'arc », de 300 mètres de largeur minimums, où l'imperméabilisation des sols est interdite,
- les espaces littoraux hors cœur d'arc pouvant faire l'objet de projets d'aménagement environnementaux et durables (sous réserve d'appliquer la loi Littoral).

Figure 61. Focus sur le SCOT du Biterrois et sa démarche innovante d'« arc de projet rétro-littoral »

**FOCUS : Rééquilibrer le territoire et retisser des liens entre littoral et arrière-pays, la démarche innovante de l'arc de projet rétro-littoral du SCOT du Biterrois.**

« L'arc de projet rétro-littoral » imaginé dans le SCOT du Biterrois est un projet d'aménagement global qui vise à repenser l'interface entre ville ou village, en retrait du rivage, et sa station balnéaire. Le SCOT du Biterrois résume ainsi cette démarche par « une incitation à réinvestir l'espace situé entre les centres d'urbanisation historiques et les stations du littoral » et la construction d'un « nouveau rapport au littoral, en offrant la possibilité de retourner les projets touristiques vers un « rivage intérieur », une sorte de mer verte » (voir p. 631 à 633 du DOG du SCOT du Biterrois). Cet arc, localisé de manière précise dans le DOG du SCOT (qui devront donc être reportés dans les PLU) et d'épaisseur variable, est décomposé en deux zones :

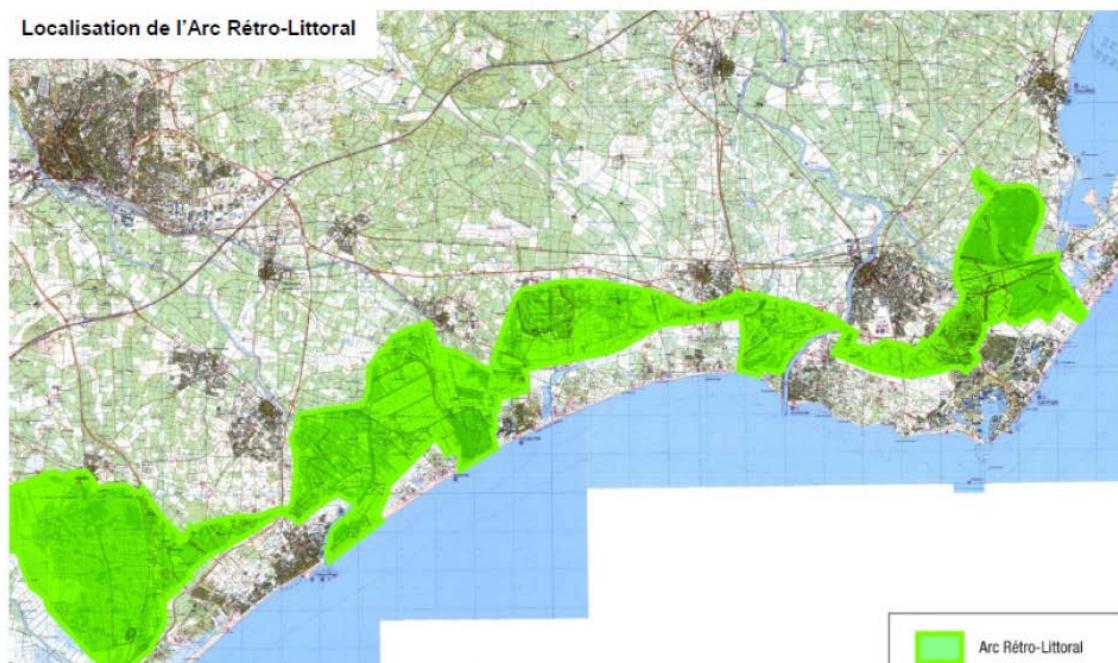
- o Un espace « cœur d'arc », de 300 mètres de largeur minimum, où l'imperméabilisation des sols est interdite et où les seules occupations du sol autorisées sont les exploitations agricoles et aquacoles, les voiries intercommunales jugées majeures, les équipements de loisir ne nécessitant pas d'imperméabilisation des sols et les extensions des bâtiments existants (dans la limite de 20% de la surface initiale). Les communes doivent veiller dans leur PLU à assurer une

continuité avec les coeurs d'arc des communes limitrophes et à classer les coeurs d'arc en zonage agricole (A) ou naturel (N).

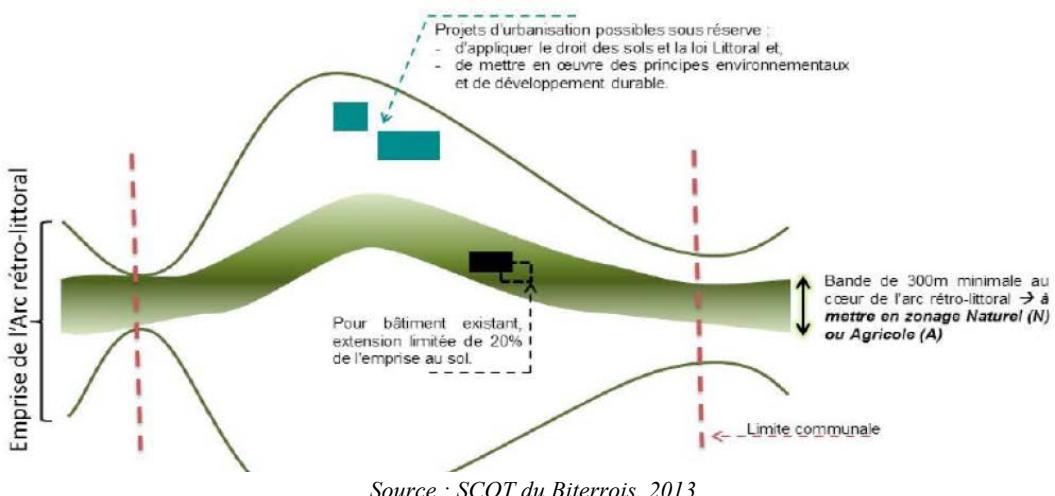
- o Les espaces littoraux hors cœur d'arc pourront quant à eux faire l'objet de projets d'aménagement environnementaux et durables (sous réserve d'appliquer la loi Littoral). Ces espaces sont définis comme de laboratoires portant des projets « innovants, expérimentaux et avant-gardistes », « tant sur les formes urbaines et architecturales que sur la gestion des fonctions urbaines ou encore l'intégration paysagère et environnementale ». Dans leur globalité, les espaces de l'arc rétro-littoral laisseront une grande place aux espaces naturels ou agricoles.

Le SCOT accompagne ces prescriptions et recommandations de schémas et de cartographies destinées à guider les communes dans la traduction de l'arc rétro-littoral dans les PLU. Cette initiative tente d'apporter une réponse globale à la déconnexion entre les bourgs et leurs stations, question récurrente mais pour laquelle les documents de planification apportent peu de réponses concrètes et durables.

*Conception : Cordier, 2015, d'après le SCOT du Biterrois, 2013*



### Schéma de principe pour la traduction de l'Arc rétro littoral



Source : SCOT du Biterrois, 2013

Ce projet d'arc rétro-littoral constitue également le support d'une perspective innovante en termes de gestion du recul du trait de côte sur lequel nous revenons dans la partie suivant.

#### **2.3.2. Le SMVM : un outil de définition d'un projet de territoire littoral encore peu approprié par les collectivités locales**

Les outils stratégiques de protection du littoral et des zones côtières font office de parents pauvres de la préservation des espaces naturels dans les SCoT. **Aucun des SCoT étudiés n'évoque par exemple les stratégies nationales et régionales pour la mer et le littoral ou la gestion intégrée des zones côtières** (Cordier et Hatt, 2015). Les SCoT de la côte Aquitaine citent au mieux des guides régionaux pour la gestion des plages et des littoraux. Outre les SCoT et PLU, les collectivités peuvent pourtant mettre en place des Schémas de Mise en Valeur de la Mer en tant que chapitres individualisés des SCoT.

Bien que la loi permettant la création des SMVM (Schémas de mise en valeur de la mer) ait été votée dès 1983 et que celle permettant aux collectivités locales d'élaborer leur propre SMVM ait été mise en place en 2005<sup>51</sup>, seuls quelques **rares territoires se sont lancés dans l'aventure SMVM**. Cet outil de planification peut pourtant permettre aux collectivités de définir et mûrir un véritable projet de territoire pour le littoral, à condition d'y adjoindre un périmètre, un diagnostic plurithématique, des outils et des prescriptions pour traduire des volontés en actions. **Le SMVM peut ainsi permettre de déterminer la vocation générale des différentes zones et les principes de compatibilité applicables aux usages maritime**. Ces schémas ont alors vocation à arbitrer entre les différentes utilisations de la mer et du littoral, grâce notamment à **l'approche mer-terre qui les caractérise** (DIACT, 2007). Les premiers SMVM ont été élaborés par l'État dans les années 1990, dont par exemple le SMVM du Bassin de Thau en 1995 ou plus récemment le SMVM du Bassin d'Arcachon. Aujourd'hui, cette compétence relève des collectivités territoriales et de leur planification intercommunale pour s'adapter aux territoires et élaborer un véritable document de gestion des milieux maritimes et littoraux (auquel le SCoT doit d'ailleurs se conformer). Le contenu des SMVM est fixé par le Code de l'Urbanisme. Il doit notamment contenir un diagnostic environnemental et de l'utilisation des

<sup>51</sup> L'article 235 de la loi n°2005-157 du 23 février 2005 sur le développement des territoires ruraux modifie le dispositif en déconcentrant les SMVM Etat. Les collectivités territoriales ont désormais la possibilité d'élaborer un chapitre individualisé de SCOT valant SMVM.

espaces littoraux, les orientations pour le développement des littoraux et la gestion des usages, les projets d'aménagement et d'équipement portuaires et des mesures de protection des milieux marins.

**Parmi les territoires étudiés, trois sont concernés par un SMVM.** Les **SCoT du Bassin de Thau et Littoral-Sud** ont ainsi réalisé un chapitre individualisé valant SMVM dans leur SCoT, avec des visées tout à fait différentes. Le **Bassin d'Arcachon** est quant à lui concerné par un SMVM élaboré par l'État (le Bassin de Thau ayant lui aussi fait l'objet d'un SMVM créé par l'État en 1995, abandonné suite au projet du chapitre individualisé valant SMVM du SCoT). **Néanmoins, le SCoT du Bassin d'Arcachon ne fait pas mention de ce SMVM.** Cela traduit notamment un manque réel d'appropriation des SMVM d'Etat par les acteurs locaux qui, comme pour la loi Littoral, critiquent vivement l'inadaptation du document à leurs spécificités locales. Le SMVM du Bassin de Thau souligne ainsi les carences du manque de coordination entre les partis pris de l'Etat et les besoins locaux : schéma trop restrictif et trop restreint en termes de surfaces constructibles qui a accéléré le report de l'urbanisation vers l'arrière-pays de l'Etang de Thau (saturation trop rapide des secteurs alloués au développement urbain), divergences de vision du territoire (l'État voulant y développer des activités industrielles et portuaires tandis que les collectivités souhaitaient orienter leur développement vers les activités de pêche et de conchyliculture artisanales), aggravation des conflits d'usages littoraux, etc.

Figure 62. Extrait du SCOT du Bassin de Thau relatif au SMVM

<p>« C'est un garde-fou efficace contre l'urbanisation sur le pourtour du bassin, mais plusieurs critiques apparaissent :</p> <p>- Les choix stratégiques ont été déconnectés des dynamiques économiques et ont conduit à un important gel d'espace non fructifié. Par ailleurs, la non adaptation de ces zones aux attentes des industriels a abouti à un très net déclin et retrait de l'industrie au cours des 15 dernières années.</p>	<p>- Son application autorise parfois des aménagements hétérogènes: l'imprécision de certaines vocations (industriale-portuaire, artisanale et commerciale) a conduit à des aménagements peu cohérents</p> <p>- Son intention de limite spatiale de l'urbanisation n'est pas assortie des outils nécessaires</p> <p>- Enfin, son emprise territoriale limitée par rapport au bassin versant a entraîné un report des problématiques sur les communes situées au nord.» (Diagnostic, SCoT du Bassin de Thau, p.289).</p>
--	---

Comme le montrent les SMVM du Bassin de Thau et de Littoral-Sud, **ces documents peuvent avoir des contenus et des ambitions très différentes.** Le **SMVM du Bassin de Thau se présente comme un document d'orientation et d'objectifs qui réglemente les usages littoraux** grâce à des prescriptions et des recommandations, qui s'appuient elles-mêmes sur le diagnostic du rapport de présentation du SCoT. Ce document vise directement à protéger les ressources et les activités maritimes et s'articule autour des thématiques de gestion des eaux et de la biodiversité marine, de la promotion des activités halieutiques artisanales, de la régulation des usages et des impacts des activités humaines sur le littoral et la lagune. Le SMVM consacre ainsi un chapitre à son outil majeur de gestion du littoral : son **plan de zonage mer et littoral** qui, à l'instar d'un plan de zonage de PLU, **délimite des secteurs avec une vocation définie** :

- Un zonage N pour les milieux à forte valeur écologique lagunaires et maritimes
- Un zonage C pour les espaces dédiés aux cultures marines
- Un zonage P pour les zones de pêche
- Un zonage T pour le développement des activités touristiques et de loisirs
- Un zonage AP pour les activités portuaires.

**Chacun de ces zonages est associé à un règlement fait de prescriptions et de recommandations qui s'imposent au SCoT et aux PLU communaux**, pour la plupart concernant les usages du sol et types de constructions et aménagement autorisés ou interdits. En ce qui concerne la régulation des conflits d'usages (dont notamment les conflits entre activités halieutiques et activités touristiques et de loisirs nautiques), **le SMVM établit pour chaque zonage une vocation exclusive** (interdisant tout autre usage) **et prioritaire** (une vocation principale, mais autorisation sous conditions d'autres activités, sous réserve de ne pas porter atteinte à la vocation prioritaire). Ce SMVM s'attèle également à la définition des capacités d'accueil de son territoire, en définissant dans son document sa méthodologie et ses résultats. Cette capacité d'accueil s'établit à partir de critères tels que les capacités épuratoires des communes ou la densité des commerces et services : les littoraux (et Sète en particulier) deviennent de par cette méthode en première ligne de l'accueil des nouveaux habitants. Elle ne prend également pas en compte les populations touristiques, dont le nombre peut pourtant décupler la population permanente.

La démarche du **SMVM du SCoT Littoral-Sud** est tout à fait différente. **Intégré au rapport de présentation du SCoT, ce SMVM ne cherche pas à réglementer les territoires littoraux, mais plutôt à mieux les connaître grâce à une « étude d'impact environnementale mer »** précisant les caractéristiques environnementales du littoral. Contrairement au SMVM du Bassin de Thau, dont le périmètre s'étend vers l'arrière-pays littoral, le SMVM Littoral-Sud **ne concerne que les communes du rivage. Les thématiques abordées sont en revanche beaucoup plus larges** : diagnostic environnement, gestion des risques, patrimonial, socio-économique, touristique, mobilités... toutes les thématiques touchant au littoral sont abordées. Cette étude débouche notamment sur une **analyse AFOM, la définition d'enjeux propres au littoral et une méthodologie multicritères poussée pour la définition des capacités d'accueil du littoral** (en ce qui concerne les populations permanentes). Les **prescriptions associées sont en revanche peu nombreuses** et cantonnées au DOO du SCoT, à la différence du SMVM de Thau.

En définitive, qu'ils soient davantage axés sur la gestion ou la connaissance fine des enjeux littoraux, les SMVM sont des outils privilégiés pour la gestion des spécificités et la préservation des milieux littoraux, lagunaires et marins qui reflètent clairement l'ambition d'un territoire pour son littoral.

Si l'échelle des territoires supports de SCOT peut sembler appropriée pour concilier les enjeux de développement touristique et de préservation des espaces naturels, il est également possible d'envisager cette problématique à une échelle plus large, comme en témoigne la démarche initiée en Aquitaine.

### **2.3.3. Une instance de gouvernance et de gestion intégrée des territoires littoraux à l'échelle régionale : le cas du GIP Littoral aquitain**

L'aménagement de la côte aquitaine avait fait l'objet d'une mission d'aménagement dans les années 1970-1980 afin de planifier l'aménagement du littoral à cette échelle. Suite à la fin de la MIACA, cette échelle de gestion n'avait plus été mobilisée et ce n'est que 20 ans plus tard, en 2006, que l'aménagement du littoral a une nouvelle fois été envisagé à l'échelle de l'Aquitaine. Le Groupement d'intérêt public (GIP) Littoral aquitain, créé en 2006 et opérationnel depuis 2009, réunit ainsi dans une instance de gouvernance collective les services de l'État et les collectivités territoriales de la côte aquitaine<sup>52</sup>. Le Conseil régional d'Aquitaine et l'État ont par ce biais relancé la réflexion sur l'aménagement et le développement durable du littoral, en envisageant notamment de **mesurer**

---

<sup>52</sup> Les informations qui suivent sont directement issues du site du GIP Littoral aquitain et disponibles à l'adresse suivante : <http://www.littoral-aquitain.fr>, consulté le 5 février 2018.

**l'évolution de l'aménagement du littoral depuis la MIACA et de fixer les objectifs et des orientations nouvelles pour l'avenir de ce territoire.**

Préalablement à la création du GIP, une mission de réflexion sur le littoral avait été initiée et donna lieu à la publication d'un état des lieux du littoral aquitain consigné dans un Livre Bleu paru en 2002. Dans la continuité de cette démarche, les acteurs du littoral aquitain ont souhaité « *relancer une politique ambitieuse relevant six défis du littoral* » :

- « **un défi démographique** face à la croissance récente et particulièrement forte de la population sur le littoral aquitain vis-à-vis du reste de la région, imposant ainsi d'apporter des réponses adaptées et durables en matière d'habitat et de logements, de mixité sociale, d'équipements et de services, dans le respect des équilibres naturels ;
- **un défi gestion des risques**, prenant en compte les différents types d'aléas (érosion, submersion, inondation, feux de forêt) et les enjeux de protection ;
- **un défi écologique** en agissant sur la préservation et la mise en valeur de nos espaces naturels remarquables, la qualité des eaux de baignade, la lutte contre les macro-déchets marins, etc.
- **un défi économique** en diversifiant les activités et les emplois tout en soutenant l'innovation dans des filières en devenir et en consolidant les activités traditionnelles ;
- **un défi touristique** qui impose à l'Aquitaine d'adapter et de qualifier son offre dans un contexte de plus en plus concurrentiel, marqué par l'évolution de la demande des clientèles et l'apparition sur le plan international de nouvelles destinations ;
- **un défi social** visant à conforter et à qualifier l'emploi, à offrir un niveau correct de services et d'équipements et des possibilités de logement pour toutes les catégories de populations résidentes ou désireuses de s'établir. »

Source : <http://www.littoral-aquitain.fr>

Les six défis ainsi identifiés témoignent de l'enjeu que constitue la conciliation des objectifs d'attractivité (résidentielle, économique et touristique : enjeux 1, 4 et 5) et de durabilité (environnementale et sociale : enjeux 2, 3 et 6) pour ce littoral.

Parallèlement aux objectifs fixés, c'est bien la démarche qu'il convient ici de souligner dans la mesure où l'idée consistait à **développer de nouvelles formes de gouvernance des territoires littoraux**. L'approche se veut à la fois régionale (le littoral constituant un enjeu stratégique pour l'aménagement de l'espace aquitain), intégrée (entre les différentes institutions, chacune possédant une part de compétences sur le littoral dans de multiples domaines), partenariale (rassemblant les acteurs publics et privés) et opérationnelle (visant la construction d'une politique publique sur le court et le moyen terme). C'est dans cette perspective visant à disposer d'un « **outil opérationnel permettant d'assurer le pilotage partenarial d'une politique intégrée du littoral** », qu'a été créé le **GIP Littoral Aquitain le 6 mars 2006**<sup>53</sup>.

Le GIP Littoral aquitain est ainsi une instance permettant d'envisager l'aménagement durable du littoral en conciliant notamment les enjeux de développement touristique, de préservation de l'environnement et de gestion des risques. Il constitue un outil de réflexion, de coordination et d'appui pour l'aménagement et la gestion des espaces littoraux. Le GIP a pour ce faire élaboré **une stratégie partagée pour le « développement durable, équilibré et solidaire du littoral aquitain »**

<sup>53</sup> Comme cela est précisé sur le site internet du GIP, l'État et la Région ont créé un GIP constitué de 17 membres, couvrant l'ensemble du littoral aquitain : le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine, l'État (au niveau régional), 3 Conseils départementaux (Gironde, Landes et Pyrénées-Atlantiques), 2 Communautés d'agglomération (Bassin d'Arcachon Sud et Pays Basque), 8 Communautés de communes (Médoc Atlantique, Médiollienne, Bassin d'Arcachon Nord, Grands Lacs, Mimizan, Côte Landes Nature, Maremne Adour Côte Sud et celle du Seignanx). La création du GIP a été officiellement approuvée par arrêté du Préfet de Région Aquitaine le 16 octobre 2006.

exposée dans le **Plan de développement durable du littoral aquitain (PDDLA)**, validé en octobre 2009. Ce Plan est conçu autour de 4 axes stratégiques :

- Aménagement et cadre de vie.
- Economie et emploi.
- Environnement et risques.
- Espaces et sites naturels.

Parallèlement, deux axes transversaux viennent les compléter : innovation et connaissance / gouvernance.

On peut notamment observer les précisions apportées au contenu de l'axe 1 qui témoignent des enjeux identifiés en termes d'organisation de l'espace, de maîtrise de la pression foncière et d'amélioration du cadre de vie.

Figure 63. Axe 1 du PDDLA : aménagement et cadre de vie

AXE I	FONCIER ET LOGEMENT
<p><b>AMÉNAGEMENT CADRE DE VIE</b></p> <p><i>Organiser l'espace, maîtriser la pression foncière et améliorer le cadre de vie</i></p> <p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Organiser l'occupation de l'espace en préservant l'équilibre entre espaces aménagés et espaces naturels</li> <li>■ Coordonner et mutualiser les démarches de planification littorale</li> <li>■ S'appuyer sur l'application de la loi Littoral dans un objectif équilibré de valorisation et de protection</li> <li>■ Améliorer, affirmer et faire connaître l'identité paysagère, architecturale et culturelle du littoral</li> <li>■ Optimiser l'action foncière sur les espaces naturels littoraux</li> <li>■ Observer et définir une stratégie pour permettre une bonne coordination de l'action foncière littorale, notamment en partenariat avec les Etablissements Publics Fonciers Locaux</li> </ul>	<p><b>Optimiser l'action foncière sur les espaces naturels littoraux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Prise en compte de la spécificité de la côte aquitaine (d'ores et déjà au deux tiers naturelle) dans l'élaboration d'une stratégie globale de coordination des acquisitions et de la gestion des terrains publics</li> <li>■ Intégration de cette donnée fondamentale dans l'étude prospective globale à mener</li> <li>■ Suivi conjoint des acquisitions du Conservatoire du Littoral, des actions départementales d'acquisition des espaces naturels sensibles littoraux en application des schémas départementaux (cf. axe 4) et des actions foncières de l'ONF, notamment sur les dunes</li> <li>■ Organisation d'un forum des acteurs fonciers publics des espaces littoraux, dans une optique de mise en commun des stratégies d'acquisition (cf. axe 4)</li> </ul> <p><b>Observer et définir une stratégie pour permettre une bonne coordination de l'action foncière littorale, notamment en partenariat avec les Etablissements Publics Fonciers Locaux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Observation des marchés immobiliers et fonciers par la définition d'indicateurs représentatifs, pour un repérage prioritaire des tensions et des secteurs à enjeux forts</li> <li>■ Analyse de l'état d'avancement de l'action foncière sur le littoral aquitain</li> <li>■ Lien avec les stratégies des acteurs régionaux sur le foncier permettant une prise en compte des spécificités du littoral</li> </ul> <p><b>Favoriser la diversité sociale sur le territoire littoral</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Suivi et soutien de la mixité sociale de l'habitat, en particulier au profit des jeunes actifs ou en insertion et des jeunes ménages</li> <li>■ Accompagnement des actions répondant au besoin en logement des saisonniers (cf. axe 2)</li> <li>■ Mise en place d'une politique d'amélioration de l'habitat visant la production de logements locatifs</li> <li>■ Mise en valeur des ressources naturelles, comme le pin maritime, dans la construction et la réhabilitation, dans un objectif de développement durable (éco construction, économies d'énergie)</li> <li>■ Réflexion sur les spécificités littorales en matière de logement visant des propositions d'adaptation des politiques de l'habitat et de l'aménagement</li> <li>■ Repérage et étude comparative des Plans Locaux de l'Habitat (PLH) validés, mise en commun des stratégies locales, départementales et régionales</li> <li>■ Lien avec les politiques des acteurs régionaux du logement permettant une meilleure prise en compte des spécificités du littoral</li> </ul>

Source : <http://www.littoral-aquitain.fr>

Afin de contribuer à l'opérationnalité des mesures préconisée dans ce PDDLA, le GIP Littoral aquitain, en tant que dispositif permettant la réflexion, la coordination et l'appui à l'aménagement du littoral, a œuvré dans différents domaines, notamment :

- l'organisation de l'espace littoral.
- la mise en œuvre d'un schéma directeur vélo,
- l'élaboration d'une stratégie de gestion de la bande côtière,
- le développement touristique et les aménagements durables,
- les énergies marines renouvelables.

Chacune de ces thématiques a donné lieu à la réalisation d'études et de rapports afin d'appréhender les enjeux auxquels sont confrontés ces territoires littoraux et les perspectives à développer pour y répondre. Plusieurs rapports ont dans ce cadre été produits.

Figure 64. Exemples de rapports produits par le GIP Littoral aquitain

« Organisation de l'espace littoral »	« Développement touristique et aménagements durables »
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude sur l'héritage de la MIACA.</li> <li>- Etudes sur l'organisation de l'espace, notamment : études sur les dynamiques démographiques et résidentielles, étude sur les espaces naturels et agricoles, étude sur les risques naturels, étude sur le développement économique et étude sur les mobilités. Ces travaux par entrée thématique ont donné lieu à une approche plus transversale et à la proposition de premières actions<sup>54</sup>.</li> <li>- Etudes sur le foncier littoral : rapport sur le foncier du tourisme social, rapport sur le foncier et l'hôtellerie de plein-air, étude de repositionnement pour penser le développement de l'offre d'hôtellerie de plein air, rapport sur l'immobilier touristique de la MIACA.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude prospective tourisme.</li> <li>- Travail sur les plans plage pour organiser l'accueil sécurisé du public en lien avec l'activité balnéaire (9 plans plages ont fait en 2017 l'objet de travaux de requalification) et les accès aux plages (à partir de rapports d'enquête sur la fréquentation des plages soumises à la pression bordelaise).</li> <li>- Travail sur l'amélioration de la prise en compte de la filière glisse (état des lieux de la filière surf en mars 2017 et appel à candidature « action glisse » en 2017).</li> <li>- Etudes sur l'aménagement durable des stations et rédaction d'un référentiel d'innovation pour l'aménagement durable des stations<sup>55</sup>.</li> </ul>

Conception : Hatt E., d'après <http://www.littoral-aquitain.fr>

Dans le référentiel d'innovation pour l'aménagement durable des stations produit par le GIP Littoral aquitain, si l'innovation n'est pas toujours évidente dans les propositions, celles-ci s'inscrivent toutefois dans les tendances véhiculées pour promouvoir un urbanisme plus durable. Partant des constats relatifs aux mutations du littoral aquitain (adaptation à l'évolution du trait de côte, évolutions des pratiques touristiques plus expérientielles, dynamiques de métropolisation), le référentiel décline les fondamentaux du territoire à « cultiver » et les perspectives d'innovation « en faisant bouger les modèles ». L'innovation identifiée est de 4 ordres : les mobilités douces et diversifiées, l'approche des déplacements par la multimodalité, la réhabilitation du patrimoine bâti, diversifier les hauts-lieux et appliquer en termes d'urbanisation « les nouveaux principes durables ». En ce sens, il s'agit bien de faire « bouger les modèles » tels qu'ils avaient été pensés dans les années 1960-1970 en s'inscrivant finalement dans la dynamique de la ville durable encouragée sur tout le territoire.

<sup>54</sup> Parmi ces actions se trouvent notamment : la production de connaissances autour des spécificités du foncier littoral et de la démographie littorale, la poursuite de la prospective sur les espaces naturels, agricoles et forestiers dans le cadre du groupe thématique NAF, ou encore la mise en œuvre de l'action visant l'amélioration de l'accessibilité des plages soumises à la fréquentation d'une agglomération.

<sup>55</sup> Les études sur l'aménagement durable des stations ont été initiées à partir de trois territoires tests : les communes d'Audenge et de Bidart ainsi que la communauté de communes de Mimizan. Suite à la relance de l'appel à candidature fin 2015, 4 nouveaux territoires se sont engagés dans la démarche : Lacanau, Seignosse, Guéthary et Saint Jean de Luz, Soustons. Les premières réflexions et démarches engagées ont donné lieu à la rédaction d'un référentiel d'innovation pour l'aménagement durable des stations : [http://www.littoral-aquitain.fr/sites/default/files/referentiel\\_vf\\_site\\_internet2.pdf](http://www.littoral-aquitain.fr/sites/default/files/referentiel_vf_site_internet2.pdf).

Figure 65. Aménagement durable des stations : référentiel d'innovation

<p><b>AMÉNAGEMENT DURABLE DES STATIONS</b> RÉFÉRENTIEL D'INNOVATION</p>  <p>LITTORAL AQUITAINE *</p>	<table> <tr> <td>Introduction : Changement d'époque, changement de référentiel.....</td> <td>6</td> </tr> <tr> <td>La station littorale aquitaine : Un système territorial élargi.....</td> <td>8</td> </tr> <tr> <td>L'innovation : 10 premiers sujets et un même mode d'emploi.....</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Faire face aux mutations du littoral aquitain en étant à la hauteur de ce qui lui arrive..... 12</td> </tr> <tr> <td>    1. Environnement : La côte bouge, on doit s'adapter .....</td> <td>15</td> </tr> <tr> <td>    2. Tourisme : A chaque station son expérience.....</td> <td>19</td> </tr> <tr> <td>    3. Métropolisation : La station vit toute l'année .....</td> <td>23</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Dessiner l'avenir en cultivant les fondamentaux..... 26</td> </tr> <tr> <td>    4. Destination plein air : l'Atlantique aquitain à ciel ouvert .....</td> <td>29</td> </tr> <tr> <td>    5. La plage : Pratiquer l'océan demain.....</td> <td>33</td> </tr> <tr> <td>    6. La forêt, le lac : La station littorale dans toute son épaisseur.....</td> <td>37</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Accueillir l'innovation en faisant bouger les modèles .....</td> </tr> <tr> <td>    7.1 Mobilité : En vacances, on oublie sa voiture .....</td> <td>43</td> </tr> <tr> <td>    7.2 Accessibilité : Une chaîne multimodale.....</td> <td>47</td> </tr> <tr> <td>    8. Patrimoine bâti : Du nouveau avec de l'ancien .....</td> <td>51</td> </tr> <tr> <td>    9. Hauts-lieux : Produire les marqueurs de demain.....</td> <td>55</td> </tr> <tr> <td>    10. Urbanisation : Les nouveaux principes durables.....</td> <td>59</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Conclusion : Du référentiel littoral au projet local .....</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Les sites test de Bidart, Mimizan et Audange: Récit d'expériences .....</td> </tr> </table>	Introduction : Changement d'époque, changement de référentiel.....	6	La station littorale aquitaine : Un système territorial élargi.....	8	L'innovation : 10 premiers sujets et un même mode d'emploi.....	10	Faire face aux mutations du littoral aquitain en étant à la hauteur de ce qui lui arrive..... 12		1. Environnement : La côte bouge, on doit s'adapter .....	15	2. Tourisme : A chaque station son expérience.....	19	3. Métropolisation : La station vit toute l'année .....	23	Dessiner l'avenir en cultivant les fondamentaux..... 26		4. Destination plein air : l'Atlantique aquitain à ciel ouvert .....	29	5. La plage : Pratiquer l'océan demain.....	33	6. La forêt, le lac : La station littorale dans toute son épaisseur.....	37	Accueillir l'innovation en faisant bouger les modèles .....		7.1 Mobilité : En vacances, on oublie sa voiture .....	43	7.2 Accessibilité : Une chaîne multimodale.....	47	8. Patrimoine bâti : Du nouveau avec de l'ancien .....	51	9. Hauts-lieux : Produire les marqueurs de demain.....	55	10. Urbanisation : Les nouveaux principes durables.....	59	Conclusion : Du référentiel littoral au projet local .....		Les sites test de Bidart, Mimizan et Audange: Récit d'expériences .....	
Introduction : Changement d'époque, changement de référentiel.....	6																																						
La station littorale aquitaine : Un système territorial élargi.....	8																																						
L'innovation : 10 premiers sujets et un même mode d'emploi.....	10																																						
Faire face aux mutations du littoral aquitain en étant à la hauteur de ce qui lui arrive..... 12																																							
1. Environnement : La côte bouge, on doit s'adapter .....	15																																						
2. Tourisme : A chaque station son expérience.....	19																																						
3. Métropolisation : La station vit toute l'année .....	23																																						
Dessiner l'avenir en cultivant les fondamentaux..... 26																																							
4. Destination plein air : l'Atlantique aquitain à ciel ouvert .....	29																																						
5. La plage : Pratiquer l'océan demain.....	33																																						
6. La forêt, le lac : La station littorale dans toute son épaisseur.....	37																																						
Accueillir l'innovation en faisant bouger les modèles .....																																							
7.1 Mobilité : En vacances, on oublie sa voiture .....	43																																						
7.2 Accessibilité : Une chaîne multimodale.....	47																																						
8. Patrimoine bâti : Du nouveau avec de l'ancien .....	51																																						
9. Hauts-lieux : Produire les marqueurs de demain.....	55																																						
10. Urbanisation : Les nouveaux principes durables.....	59																																						
Conclusion : Du référentiel littoral au projet local .....																																							
Les sites test de Bidart, Mimizan et Audange: Récit d'expériences .....																																							

Source : <http://www.littoral-aquitain.fr>

Les outils permettant de concilier l'attractivité touristique et la préservation des espaces naturels sur le littoral sont ainsi multiples et se combinent à différentes échelles. Le dernier exemple évoqué concernant les travaux produits par le GIP Littoral aquitain, permet de mettre en exergue l'enjeu que constitue la production de connaissance sur les territoires afin de mieux appréhender leurs perspectives d'évolution. C'est dans cet esprit que ce programme de recherche visait également l'analyse des représentations urbaines et paysagères des stations balnéaires présentées dans la partie suivante.

## PARTIE 3. UNE APPROCHE EXPLORATOIRE DE LA GESTION DES RISQUES : CRISTALLISEUR DE TENSION OU LEVIER DE CONCILIATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET TOURISTIQUES ?

Afin d'appréhender les objectifs et les effets des politiques de gestion des risques développées par les acteurs publics, un volet exploratoire de la recherche a été mis en œuvre sur cette thématique (Arnaud et Faure-Vassal, 2017). Les stations balnéaires de Lacanau et de Biarritz ont été plus spécifiquement étudiées, car elles demeurent particulièrement concernées par ce sujet, avec des phénomènes naturels destructeurs tels que des tempêtes<sup>56</sup> probablement amplifiés par le changement climatique. Bien que se positionnant sur des styles de tourisme différents – nature, métropolitain et saisonnier pour Lacanau, de luxe, culturel et international pour Biarritz – les deux stations sont menacées par un problème similaire d'érosion côtière. L'analyse a permis d'esquisser une modélisation des outils de gestion du territoire et d'éclairer les rôles et les jeux d'acteurs, à partir du prisme de la conjugaison des dynamiques tourisme-risque (Arnaud et Faure-Vassal, 2017).

### 3.1. Enjeux et modalités de gestion du binôme tourisme-risque

L'interrogation porte sur les modalités de développement des stations touristiques littorales qui tentent de concilier la préservation des espaces naturels sensibles et la valorisation de ces espaces attractifs (DGUHC, 2006 ; Vlès, 2006 ; CETE Méditerranée 2012 ; CETE Méditerranée, 2007), dans un contexte marqué par la prise en compte des aléas naturels et des évolutions prévisibles liées au changement climatique (GIEC, 2007).

#### 3.1.1. Risque et tourisme : tensions et paradoxes

Le gouvernement français s'est beaucoup investi dans la prévention des risques, d'une part en construisant des ouvrages remarquables pour éviter les événements catastrophiques (barrages, digues, etc.), d'autre part en menant une politique de prévention, en interdisant ou en limitant la construction ou la densification urbaine dans les zones les plus menacées par un aléa naturel (création des PER en 1982 puis des PPRN en 1995). Chaque catastrophe vient renforcer cette doctrine sans toutefois parvenir à éviter le pire, par exemple les inondations de la région de Cannes les 3-4 octobre 2015, les événements de l'Hérault à l'automne 2014, ou encore les événements du Var et de la Vendée (tempête Xynthia) en 2010 (Mercier, 2012). Ces phénomènes, bien que dévastateurs puisqu'ils impactent des territoires toujours plus densément peuplés et urbanisés, ne sont toutefois pas plus nombreux (Imbach, 2014). Ils ont conduit les acteurs publics à mettre en œuvre des dispositifs de protection et de gestion des risques. Cette politique mène selon certains (Daligaux, 2001 et 2003) à la sclérose de nombreux territoires littoraux dont certains sont déjà soumis à une pression foncière élevée (CETE, 2007). Malgré une politique d'information renforcée dans les dernières lois concernant les risques et une meilleure concertation entre l'État et les collectivités locales, lors de la mise en place des PPR, des lacunes subsistent, révélées par exemple par les réactions sociales suite à la catastrophe Xynthia (Vinet et alii, 2012 ; Mercier et al, 2012).

Le travail présenté en suivant vise à esquisser les leviers existants à ce sujet et les possibles freins dans leur mise en œuvre à Biarritz et Lacanau, territoires exposés à des aléas littoraux évolutifs (tempêtes et érosion principalement) et confrontés à une évolution démographique et touristique croissante sur cette frange littorale.

<sup>56</sup> Les tempêtes de 2014 ont beaucoup marqué ces territoires.

## Lacanau-Océan

Le terrain de Lacanau-Océan est soumis à de plusieurs contraintes liées aux aléas :

- de tempête et de grandes marées,
- d'érosion du trait de côte (recul jusqu'à dix mètres durant l'hiver 2013-14 sur la côte Aquitaine, effondrement de la muraille de protection et des escaliers de bois menant à la plage de Lacanau, etc.),
- d'incendie feux de forêt (ex : 650 ha brûlés en 2012, idem en 1948).

Malgré cela le milieu naturel abrite une grande biodiversité, et son climat et ses sites sont propices aux loisirs estivaux (plages, lacs, forêt) et de plein air (marche, cyclisme, surf).



## Biarritz

Biarritz est une commune contrainte par de fortes tempêtes pouvant se combiner avec des marées importantes et des inondations fluviales liées à l'Adour (particulièrement sur Bayonne et en amont). L'aléa de submersion marine est très localisé : sur les côtes basses (plages) et en front de mer par paquets de mer (par exemple, le 09/01/1924 le Casino de Biarritz a été traversé par les vagues). Une évolution du trait de la côte rocheuse basque avec une tendance globale à la création puis à l'engrassement des plages est observée (destruction des zones rocheuses, croissance des zones concernées par les roches résiduelles altérées et les roches tendres, etc.). La commune est également contrainte par l'érosion constante depuis le début du XXe siècle de plusieurs centimètres par an à cause d'attaques frontales des vagues et de sape des eaux pluviales. Le quartier Beaurivage et la côte des Basques sont particulièrement menacés. L'élévation du niveau marin (surcote de +0,60 cm à l'horizon 2100) constitue également une contrainte pour les parties de côte moins élevées (enrochements, plages).

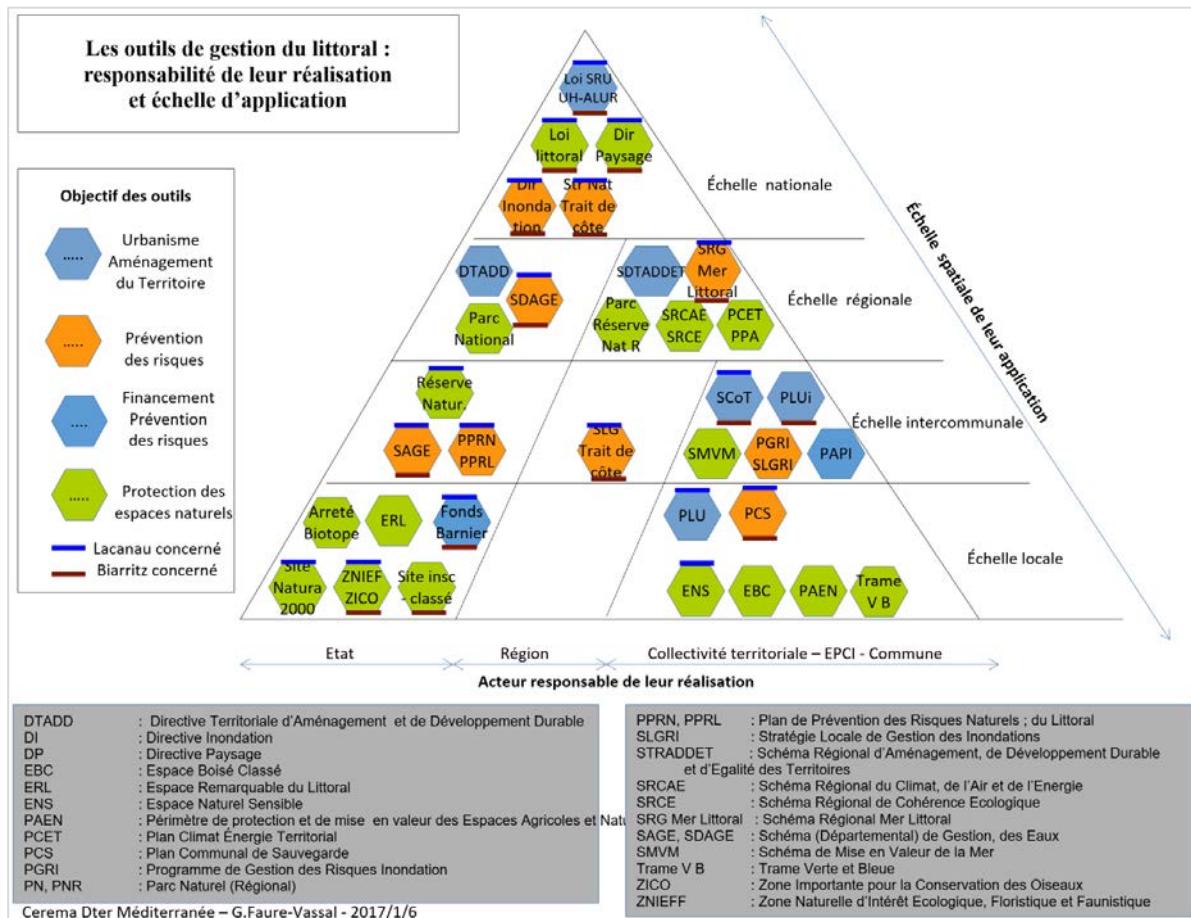


L'analyse montre que **malgré la contrainte physique qu'est l'érosion des côtes, le tourisme est très présent et poursuit son développement. Cependant, la disponibilité de l'espace littoral pour des activités touristiques ou pour de l'urbanisation est directement mise à l'épreuve de l'évolution du trait de côte** (Arnaud et Faure-Vassal, 2017).

### **3.1.2. Outils de gestion et relations d'acteurs**

Il convient de souligner la diversité des objectifs, des échelles et des responsabilités liés aux outils permettant de gérer un territoire présentant une façade littorale. Pour se développer, l'échelon local compose avec des prescriptions réglementaires supra-communales liées à l'aménagement, aux risques et à l'environnement. Les entretiens avec les acteurs tendent à montrer que **la superposition de ces documents réglementaires contribue à renforcer la complexité de la gestion territoriale**, d'autant que cela conduit parfois à des situations paradoxales, voire contradictoires (Arnaud et Faure-Vassal, 2017).

Figure 66. Outil de gestion du littoral, de l'État à l'Aquitaine<sup>57</sup>



Source : Arnaud et Faure-Vassal, 2017

Concernant la gestion des risques littoraux, Lacanau et Biarritz sont soumises à la stratégie nationale de gestion du trait côte depuis 2012. Celle-ci a été déclinée en stratégie régionale avec l'aide du GIP Littoral aquitain de manière à comprendre les spécificités de l'aléa et des enjeux à cette échelle. À partir de ces documents et sous l'impulsion du GIP Lacanau et Biarritz ont approuvé très récemment leur stratégie locale de gestion de trait côte (décembre 2016).

Lacanau possède également un PPR mouvement de terrain concernant l'avancée dunaire et le recul du trait de côte. Ce PPR ayant été approuvé en 2001 nécessite une mise à jour concernant le recul du trait de côte notamment au vu des nouvelles études réalisées par le BRGM, mais également au niveau de la prise en compte des ouvrages de protection dont le plus récent date de 2014. Les deux communes ont fait appel au fond Barnier (fonds de solidarité face aux catastrophes naturelles à l'échelle de la France). À noter que les Départements de la Gironde<sup>58</sup> et des Pyrénées-Atlantiques<sup>59</sup> ont produit leur DDRM (Dossier Départemental des risques majeurs) informant des risques les acteurs locaux et les habitants affectant leurs communes. Le GIP demeure un acteur clé dans cette étape d'aide à la connaissance précise des risques, bien au-delà du DDRM qui offre une information par commune qui est peu détaillée (Arnaud et Faure-Vassal, 2017).

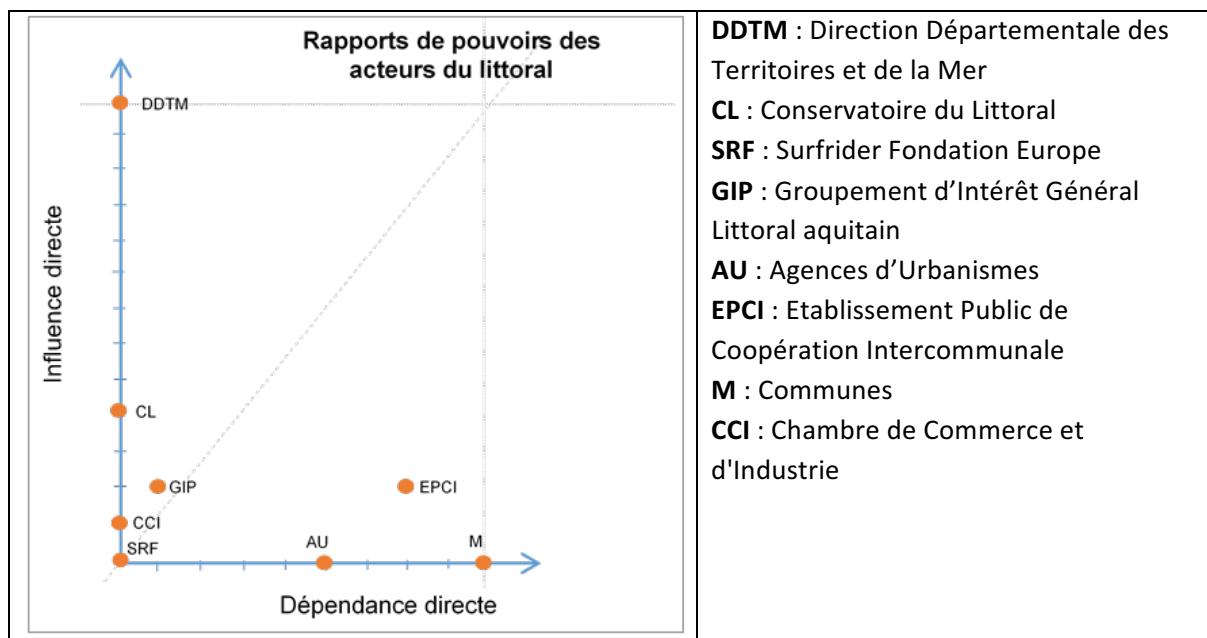
<sup>57</sup> Par souci de lisibilité, les outils (non réglementaires) relatifs à la gestion des aménagements spécifiques au tourisme n'ont pas été ajoutés, tels que les plans-plage (Arnaud et Faure-Vassal, 2017)).

<sup>58</sup> <http://littoral.aquitaine.fr/IMG/pdf/ddrm.pdf>

<sup>59</sup> [http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr/content/download/2306/14404/file/Dossier\\_Départemental\\_des\\_Risques\\_Majeurs.pdf](http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr/content/download/2306/14404/file/Dossier_Départemental_des_Risques_Majeurs.pdf)

L'analyse permet de souligner par ailleurs les rôles et les relations des acteurs dans cette prise en compte conjointe des enjeux de développement touristique et de gestion des risques. On peut par exemple souligner que la DDTM, organe déconcentré, dispose d'une influence directe très élevée sur les autres acteurs pour gérer le littoral face aux risques dans la mesure où le risque est une compétence de l'État. Elle intervient notamment à travers l'application d'outils tels que les lois (SRU, UH-ALUR), les directives territoriales (DTADD), les schémas d'aménagement (type SDTADDET), les stratégies régionales, ou encore l'élaboration des PPR (Plan de Prévention des Risques). Toutefois, la réalité du terrain modère cette influence directe élevée de manière théorique. Par exemple, les DDTM 33 et 64 n'ont pas été directement associées à l'élaboration des stratégies locales du trait de côte. Cette observation montrerait une évolution dans la gestion du risque à la française avec une volonté de maîtrise locale de la problématique afin de sortir d'une approche top-down. Par ailleurs, les communes demeurent l'acteur le plus contraint. Cet aspect ressort nettement lors de l'élaboration de leurs PLU (Plan Local d'Urbanisme) ou de la stratégie locale de recul du trait de côte par exemple. Cependant, la réalité locale montre un poids très influent de cet échelon en termes de négociation et de stratégie politique. La complexité des outils et de leur application par les acteurs du littoral implique des rapports de pouvoir en termes d'influence directe et de dépendance directe. Ce jeu d'acteur montre à quel point l'échelon local a la capacité de valoriser ses choix notamment grâce aux poids politiques des élus. Des exemples très prégnants sont inscrits dans la stratégie locale du Pays basque notamment à travers le renfort de la côte rocheuse pour y conserver quelques activités touristiques. Ces comportements et ces choix d'acteurs semblent guidés par des compromis, entre réglementation et réalité du terrain, mais également par leurs perceptions, leurs lectures locales des phénomènes sur le long terme (recul du trait de côte), à moyen terme (la planification territoriale et aménagement) et à court terme (événements catastrophiques récents).

Figure 67. Moyens d'actions dont dispose chaque acteur sur les autres

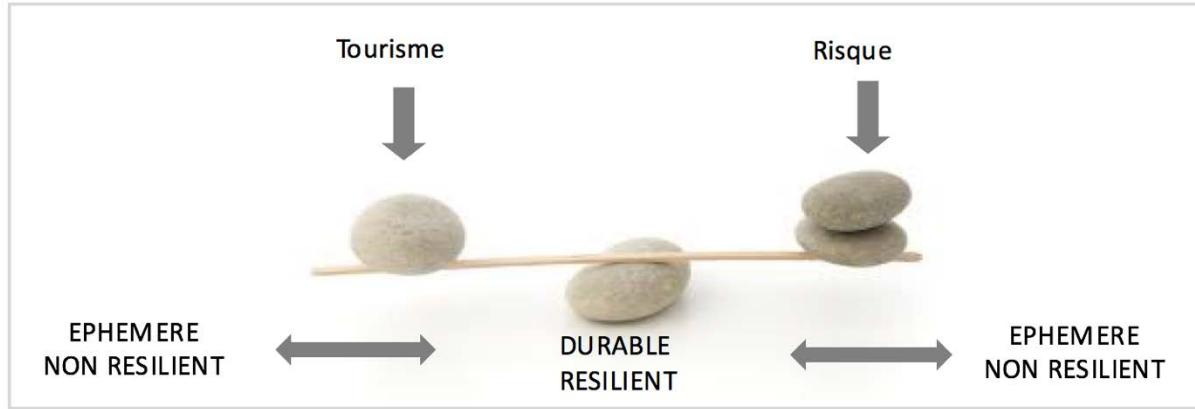


Source : Arnaud et Faure-Vassal, 2017

Trouver un juste milieu entre un développement touristique toujours plus attractif et assurer la sécurité des biens et des personnes de manière durable et respectueuse de l'environnement présente forcément des compromis, qui, dans la balance, pèsent davantage en faveur du développement économique ou de la préservation de l'environnement. La conjugaison du tourisme et des risques peut alors s'interpréter en termes de durabilité et de résilience du système : durable si la prise en compte des éléments sociaux, économiques et environnementaux tend vers un équilibre

stable dans le temps, et résilient si les systèmes territoriaux sont capables de revenir à leur état initial suite à une perturbation telle qu'une série de tempête (Arnaud et Faure-Vassal, 2017).

Figure 68. Conjuguer tourisme et risque de manière durable et résiliente : une question d'équilibres



Source : Arnaud et Faure-Vassal, 2017

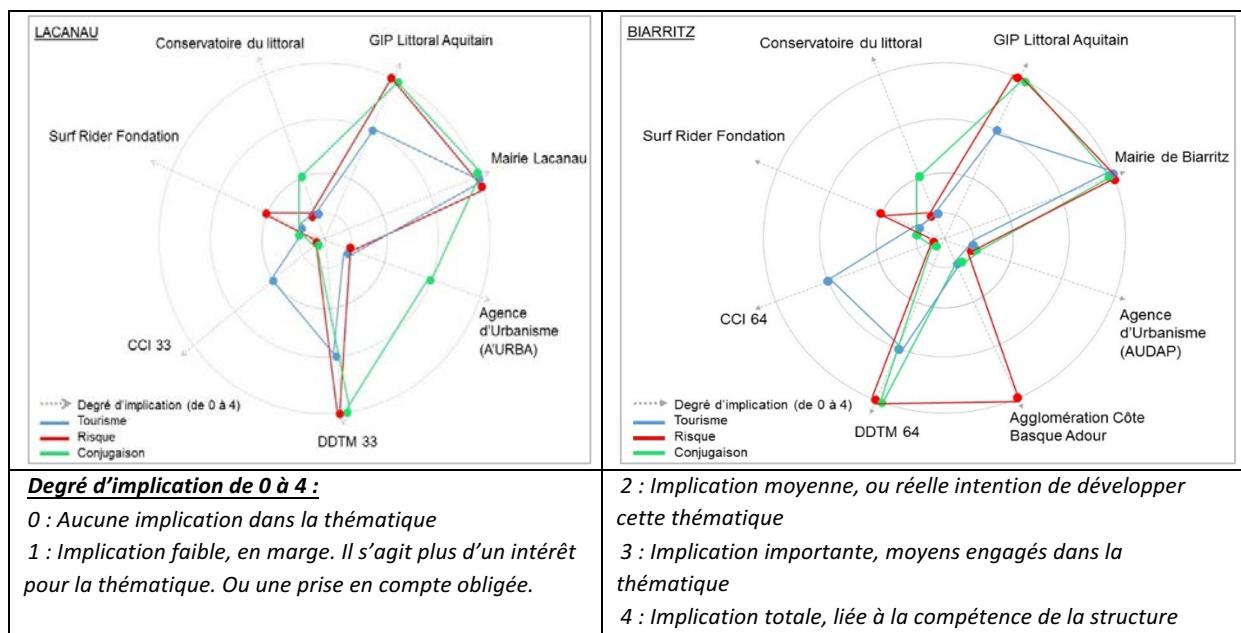
### 3.1.3. Identification des enjeux d'équilibre des systèmes territoriaux des territoires touristiques littoraux soumis aux risques

Afin de comprendre et de rendre compte des équilibres des territoires littoraux soumis au risque, deux entrées ont été privilégiées : celle du poids donné par les acteurs aux thématiques de risque et de tourisme et le degré de leur conjugaison révélée à travers une analyse du discours des acteurs.

#### 3.1.3.1. Implication des acteurs dans les thématiques de tourisme, de risque et de leur conjugaison

L'étude pour ici sur les degrés de durabilité et de résilience accordés au système de l'économie touristique et au système de protection contre les phénomènes extrêmes (comme les tempêtes) par les différents acteurs rencontrés. Afin de rendre compte des implications des acteurs, nous avons construit des rosaces, une pour chaque territoire, à partir des entretiens semi-directifs (Arnaud et Faure-Vassal, 2017). Elles montrent un « degré d'implication » des acteurs dans chaque thématique – tourisme et prévention des risques - puis dans la possibilité de conjuguer les deux à travers l'aménagement du littoral.

Figure 69. Degré d'implication des acteurs vis-à-vis du tourisme, du risque et de leur conjugaison



Source : Arnaud et Faure-Vassal, 2017

Le degré d'implication des acteurs est ainsi variable sur cette double question du risque et du tourisme. De façon générale on observe que certains ont un rôle plus minoritaire. Par exemple, le Conservatoire du Littoral se dessine en toile de fond sans réelle implication. Surfrider Fondation est motivé, mais pas associé aux processus de décision concernant les risques et le tourisme, tandis que la CCI est un acteur qui « observe » le tourisme (statistiques, promotion...).

Les agences d'urbanisme font également l'objet d'une faible implication ou tout du moins d'une implication plus indirecte. Elles conseillent les acteurs locaux sur les problématiques d'aménagement et de risque. Elles cherchent à faciliter l'élaboration de consensus entre les élus et les techniciens qui ont des visions différentes. Elles ont conscience des risques et tentent parfois de manière détournée de proposer des conseils<sup>60</sup> intégrant ces enjeux pour le développement futur des communes. **L'Agence d'Urbanisme de l'agglomération bordelaise** A'URBA considère que la grande attractivité du littoral n'est pas un problème (car il y a suffisamment de disponibilité foncière, de ressource en eau, de capacité d'accueil, etc.), tout en précisant qu'il convient néanmoins d'éviter une urbanisation trop dense de la côte, à l'image de ce qui a pu être fait sur la Côte d'Azur. En revanche, concernant les risques, elle estime que la dangerosité de l'océan est majeure et sa puissance incontrôlable. La vision de l'agence est orientée vers un système durable, avec des propositions concernant la gestion du foncier et de l'immobilier de la côte. Pour conjuguer tourisme et risques, il convient selon cet acteur de :

- délocaliser tout en gardant la proximité de l'océan (moteur économique) c'est à dire, ne pas se replier dans les centres-bourg,
- délocaliser en douceur en instaurant un droit de préemption urbain renforcé (afin d'acquérir des lots dans des copropriétés, de réaménager, de louer, etc.) qui apporterait une solution pour les besoins en logement des résidents et prolongerait l'activité commerciale sur l'année,
- avoir une vision d'avenir confiante : il est possible d'organiser le front de mer et d'accueillir la croissance démographique et touristique sans faire un « mur de l'atlantique » pour se protéger.

A contrario, il est possible d'identifier des acteurs stratégiques sur ces questions. Le GIP, les DDTM et les communes sont ainsi les acteurs les plus directement impliqués. La DDTM comme régulateur, le GIP comme conseil et les communes comme acteurs moteurs et investis, dans la mesure où elles sont les territoires qui vivent ces problématiques et les gèrent au quotidien.

Concernant cette seconde catégorie, on peut noter que **les DDTM** demeurent toutefois dans une situation inconfortable : l'« *État reste la personne publique compétente en matière de risque* », mais l'« *État ne peut pas dicter ce que l'on peut faire* »<sup>61</sup>. Cette phrase révèle deux problèmes, l'un stratégique (ou de pouvoir), et l'autre administratif. En effet, les DDTM n'ont pas été associées d'office aux stratégies locales de recul de trait de côte et les outils « classiques » tels que par exemple les PLU<sup>62</sup> et les PPR<sup>63</sup> intègrent des incertitudes sur les risques qui pourraient être la source de tensions. Il est alors difficile de « *positionner un trait au mètre près alors que l'incertitude est de 10 mètres, or cette incertitude a un gros impact en termes d'urbanisme* ». Toutefois, selon les acteurs des DDTM interrogés, la gouvernance en Aquitaine a la particularité de tendre vers un consensus, comme le montre l'existence et la reconnaissance du GIP Littoral aquitain, instance multipartenaire qui intervient sur la question des risques, de leur gestion et des aménagements liés.

---

<sup>60</sup> A travers la réalisation de SCOT et de PLU par exemple

<sup>61</sup> DDTM 33.

<sup>62</sup> Les PLU sont réalisés à une échelle spatiale fine (environ 1/5000<sup>ème</sup>) et une échelle temporelle courte de l'ordre de la dizaine d'année. Les règles sont précises et spatialisées précisément.

<sup>63</sup> Les PPR sont réalisés à une échelle spatiale large (1/25000<sup>ème</sup>) et une échelle temporelle longue de l'ordre de la centaine d'année. Ces deux aspects reflètent l'incertitude de la connaissance face aux aléas.

**Figure 70. Extrait du PPRN Mouvement de terrain de Lacanau, 2001**



Source : PPRN de Lacanau-Océan, DREAL, 2001

Le **GIP Littoral aquitain** s'intéresse au tourisme notamment à travers l'aménagement des plages qui sont le « support » des pratiques touristiques balnéaires. La perception de leur évolution se réalise à travers des études qu'il a menées. Une évolution naturelle du risque est constatée, notamment d'ordre géologique. Cette thématique nécessite, selon cet organisme, d'avoir une connaissance scientifique plus fine et localisée pour les fronts de mer et activités menacées. L'outil PPR, s'il est considéré comme le meilleur outil de gestion des risques à l'heure actuelle, est néanmoins critiqué, les acteurs soulignant deux limites : celle de sa révision et celle de son approche par risque au détriment d'une approche multi-risques. Le GIP est défini comme « *un facilitateur* » : il accompagne les communes confrontées aux risques littoraux pour leur permettre de disposer de connaissances, de chiffrages et d'une méthodologie pour formuler leur projet, réaliser des scénarii, et faire des choix. L'objectif est de leur permettre d'élaborer des stratégies locales de gestion du trait de côte qui sont réalisées à une échelle réglementaire adaptée.

Le positionnement sur le long terme est peu décelable dans l'entretien mené, toutefois, les autres entretiens et nos lectures montrent que le GIP tente d'attirer vers un équilibre durable l'organisation territoriale par le moyen d'études sur la relocalisation. La spécificité des communes impose des applications différentes : « *La côte landaise doit plutôt adapter ses services (déplacements, hôtellerie...) que ses infrastructures, tandis que la côte basque, dont Biarritz, est plus portée sur de la gestion des infrastructures (confortement des falaises, STEP/épuration des eaux)* »<sup>64</sup>.

Les communes sont quant à elles très attentives à la composante touristique, source de ressources économiques importantes et ont des spécificités environnementales à conserver. À Lacanau il s'agit d'un tourisme métropolitain à la journée qualifié de « nature », saisonnier, accompagné d'un front de mer donnant directement sur l'océan et un parking y permettant un accès direct. À Biarritz, le développement se fait autour d'un tourisme international, diversifié (tourisme d'affaire notamment) et développé sur toutes les saisons. Les deux stations sont fortement marquées par une culture identitaire « surf », qu'elles veulent préserver. Lacanau souhaite toutefois diversifier son offre touristique tandis que Biarritz veille à la qualité de ses eaux dans un souci d'accueil touristique toujours meilleur. Le risque est pris en compte avec une posture favorable à la protection par des ouvrages, nuancée d'une commune à l'autre (Arnaud et Faure-Vassal, 2017).

<sup>64</sup> Entretien avec une chargée de mission du GIP Littoral aquitain, 2016.

Les gestionnaires de **Lacanau** possèdent une vision très technique et relativement scientifique du risque à long et court terme (en lien notamment avec les démarches entreprises avec le GIP Littoral aquitain). Ils soulignent par exemple que, « *une menace par le risque d'érosion marine, c'est un fait scientifique avéré, etc.* » ; « *le changement climatique a un impact indirect sur l'érosion des dunes en lien avec les apports de sédiments et les tempêtes plus fréquentes et fortes* »<sup>65</sup>. **La gestion du risque jusqu-là fondée sur la prévention grâce à des ouvrages de protection**<sup>66</sup> **s'oriente désormais vers d'autres méthodes comme la relocalisation des parkings de front de mer.** La réalisation de ces aménagements n'est toutefois pas aisée compte tenu de l'application d'un PPR approuvé en 2001 aujourd'hui obsolète, ne tenant pas compte des ouvrages de protection. Parallèlement, la stratégie locale de gestion du trait de côte (point développé dans la partie suivante) a été réalisée avec un souci de communication auprès des habitants<sup>67</sup> et témoigne d'une stratégie de long terme, envisageant également les actions à conduire à court et moyen terme. « *Quelque soient les outils et les moyens qui seront apportés, il faut protéger le front de mer jusqu'en 2040 pour pouvoir délocaliser* ».<sup>68</sup> Les acteurs font référence à l'élaboration en cours de leur nouveau PLU qui classe tout ce qui est sur la dune en zone UBL : « *on peut déconstruire, reconstruire à l'identique ou changement de destination mais pas de nouveaux enjeux autres que temporaire ou précaire et réversible* » et ceci dans un souci de « *ne pas figer la capacité du secteur. On est sur le cœur économique de la station. Le cœur doit pouvoir se renouveler et vivre en attendant [...] Les zones menacées à 100 ans peuvent largement vivre sur 30 et 40 ans. Donc 3 générations d'urbanisme et d'opération* »<sup>69</sup>. La commune de Lacanau tente ainsi d'anticiper avec les moyens dont elle dispose et le cadre réglementaire national dans lequel elle s'inscrit, tout en étant très soucieuse de l'implication des acteurs locaux et habitants dans leur réflexion. Pour les gestionnaires de Lacanau rencontrés, dans l'immédiat, il faut protéger le front de mer (jusqu'en 2040) afin de pouvoir délocaliser<sup>70</sup>. « *Les zones menacées à 100 ans peuvent largement vivre sur 30 à 40 ans. Ceci représente donc 3 générations d'urbanisme et d'opérations* ». C'est la solution transitoire choisie avec le nouveau PLU qui crée des zones UBL sur la dune (où on peut déconstruire, reconstruire à l'identique ou faire un changement de destination, mais pas y mettre de nouveaux enjeux) et qui repense « Lacanau de demain » avec les habitants (concertation, information). L'objectif affiché consiste à diversifier l'offre touristique en utilisant les points forts de cette situation pour développer de nouvelles activités économiques (sport, environnement, numérique), ce qui laisse à penser que Lacanau a une vision durable de cette conjugaison (Arnaud et Faure-Vassal, 2017).

Les gestionnaires de **Biarritz** semblent quant à eux avoir une vision moins technique des caractéristiques physiques du risque, mais une connaissance très précise des dispositifs de protection de la côte. Certains évoquent ainsi le fait qu'il est « *difficile de dire s'il y'a eu une évolution des événements, le littoral n'a pas vraiment bougé depuis 40 ans* » ; « *des villas ont disparu dans les années 80-90'* » mais « *la disparition de la plage des Basques à marée haute est de tout temps* »<sup>71</sup>. Le rapport du BRGM est connu mais peu lu. Peu de commentaires font référence à ces résultats alarmants prédisant une augmentation du recul du trait de côte d'ici 25 ans. La commune engage des moyens financiers colossaux pour se protéger face au risque (consolidation des falaises pour

<sup>65</sup> Entretien avec le responsable du service urbanisme de la commune de Lacanau, 2016.

<sup>66</sup> Suite aux trois tempêtes de 2014, Lacanau a financé une grande digue parallèle à la plage comportant un plateau faisant office de plage à marée haute.

<sup>67</sup> Communiqués sur internet, réponse aux mails des habitants, réalisation de forums, etc.

<sup>68</sup> Entretien avec le responsable du service urbanisme de la commune de Lacanau, 2016.

<sup>69</sup> Entretien avec le responsable du service urbanisme de la commune de Lacanau, 2016.

<sup>70</sup> La mairie est en attente du compte rendu du comité national de suivi du trait de côte en 2018 pour prendre une décision.

<sup>71</sup> Entretien avec la directrice du Pôle aménagement durable et littoral-cadre de vie, commune de Biarritz, 2016.

protéger les maisons derrière, travaux de confortement de la plage des Basques et pointe saint Martin, etc.). Elle assure une très bonne gestion de l'urgence<sup>72</sup> et s'intéresse à la relocalisation des quelques aménagements mineurs : relocalisation de petits aménagements (Marbella), trous de golf, équipement centre thalasso 20m derrière, etc. La commune de Biarritz semble rester dans une **position de consolidation des ouvrages de protection de la côte** tant que cela sera possible, même si le travail en collaboration avec le GIP est bien revendiqué. « *Avec le GIP nous avons travaillé sur des scénarios de confortement et de maintien et d'entretien d'ouvrages* » ; « *ce n'est pas possible de laisser la falaise reculer car au-dessus y'a une copropriété, des villas, une résidence de tourisme, des jardins, etc.* »<sup>73</sup>. Il est prévu que la stratégie locale soit communiquée en aval, une fois approuvée, via une entreprise de communication. Selon les gestionnaires de Biarritz rencontrés, le tourisme est le cœur économique de la commune, avec des intérêts financiers très importants, notamment grâce au Casino, à la location de locaux commerciaux et des grosses maisons privées qui contribuent à la richesse, mais également à l'image de marque de Biarritz. La commune met tout en œuvre pour conserver cette image et rendre cette activité durable à leur manière. Du point de vue de la gestion des risques par exemple, Biarritz conforte ses falaises et pieds de falaises depuis des années avec des ouvrages représentant des investissements colossaux. **La gestion de l'urgence est également importante et rend la ville très résiliente face aux évènements extrêmes** tels que les tempêtes (Arnaud et Faure-Vassal, 2017). Si cette organisation et posture sont perçues comme très résilientes, les gestionnaires de cette commune se posent toutefois des questions quant à la durabilité de ce territoire et de cette politique de gestion. Ils affirment toutefois faire confiance aux études et notamment aux réflexions menées avec le GIP pour avancer dans le bon sens. La relocalisation demeure timide<sup>74</sup> compte tenu des faibles disponibilités foncières dans la mesure où il n'y a « *pas de foncier disponible derrière, ni là, ni dans les terres, car il y a des espaces naturels protégés* »<sup>75</sup>.

Dans les deux étudiés, la volonté de conserver le tourisme balnéaire et l'offre touristique littorale est très marquée, cependant, les acteurs ont conscience que la situation actuelle n'est viable qu'à court terme, en consolidant l'existant et en maîtrisant la gestion de l'urgence (tempêtes). Les communes ont développé une grande réactivité et résilience pour le court terme. **La stratégie et la posture pour le long terme et la résilience des deux communes comportent des différences**. Jusqu'à présent Biarritz pouvait assumer de manière autonome la construction des ouvrages de protection. Cependant, ceux-ci deviennent de plus en plus onéreux et la participation financière de l'agglomération semble être incontournable pour poursuivre le maintien de ces ouvrages. La commune tente encore de conforter le pied de certaines falaises. Une réflexion plus durable, ou davantage dans le sens de relocalisation pourrait peut-être permettre à la commune d'éviter de frôler certaines catastrophes telles que le piégeage de quelques personnes à la plage de port vieux lors d'une tempête de 2014 ou l'effondrement d'une partie de maison avec ses propriétaires à l'intérieur (Arnaud et Faure-Vassal, 2017).

Les communes de Lacanau et de Biarritz sont ainsi très impliquées sur cette double problématique risque-tourisme, mais leurs pratiques et moyens d'action et de réflexion sont variables. **Biarritz mène une réflexion à court terme alors que Lacanau adopte une réflexion à moyen terme**, en envisageant par exemple la relocalisation de ses parkings. Quelques explications de cette différence se trouvent peut-être dans les aspects culturels, géographiques et économiques. Seuls ces deux

<sup>72</sup> Il existe un gros dispositif « bien rodé » et connu très précisément : coupures des routes, position des « big bag » devant le Casino.

<sup>73</sup> Entretien avec la directrice du Pôle aménagement durable et littoral-cadre de vie, commune de Biarritz, 2016.

<sup>74</sup> Seulement trois petits équipements : trois trous de golf, un équipement de centre de thalassothérapie, un poste de secours, une guinguette estivale et une petite association de surf ».

<sup>75</sup> Entretien avec la directrice du Pôle aménagement durable et littoral-cadre de vie, commune de Biarritz, 2016.

derniers aspects ont été développés dans le cadre des enquêtes conduites (Arnaud et Faure-Vassal, 2017). D'une part, **les implications sont variables, car la nature des terrains demeure très différente (sableux/rocheux)**. Le recul du trait de côte ne se réalisera pas de manière identique ni au même rythme. D'autre part, **d'un point de vue économique**, Biarritz, compte tenu de son contexte géographique et urbain, investit dans le renforcement des protections existantes et dans la gestion de l'urgence, de la crise, et du retour à la normale pour effacer les traces des événements catastrophiques au plus vite. Lacanau est une commune dont les ressources sont liées à un tourisme métropolitain et saisonnier, qui ne peuvent financer sa protection structurelle (digues, etc.), bien qu'elle ait une ressource foncière potentielle à laquelle elle peut avoir recours. **Lacanau cherche à réduire les investissements dans de gros ouvrages de protection, onéreux en construction et en entretien et s'oriente en ce sens vers une possible relocalisation.**

Une certaine analogie avec les stations touristiques de montagne peut être observée<sup>76</sup>. Les stations touristiques de luxe telles que Courchevel et Méribel consentent encore de gros investissements tels que des télésièges de grande capacité, des équipements en neige de culture, des équipements dont la durabilité peut être interrogée compte tenu du réchauffement climatique observé. Les petites stations de moyenne montagne dont les perspectives de développement touristique sont plus limitées dans un contexte de changement climatique et de budget contraint, s'orientent vers une reconversion et pensent finalement plus durablement l'aménagement de leur territoire.

### **3.1.3.2. Leviers et freins relatifs à l'approche conjointe du développement touristique et de la prévention des risques littoraux**

Les différentes analyses ont permis d'identifier quelques freins et leviers intervenant dans la conjugaison du développement du tourisme balnéaire et de la prévention des risques littoraux (Arnaud et Faure-Vassal, 2017). Quels leviers permettraient d'améliorer cette conjugaison de manière durable et résiliente à la fois ? Et par quels freins ce processus est-il entravé ? Sans prétendre à l'exhaustivité, les analyses conduites ont permis de lister un ensemble de leviers et de freins présentés dans le tableau suivant.

**Figure 71. Leviers et freins dans la conjugaison durable du tourisme et des risques**

<b>Leviers</b>	<b>Freins</b>
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Poids politique de la commune dans l'EPCI (<i>si les maires sont présidents de l'EPCI ou pas</i>)</li> <li>2. Ressources financières propres</li> <li>3. Foncier disponible</li> <li>4. Présence d'un médiateur qui aide/accompagne sans décider (le GIP)</li> <li>5. Culture du risque (réunions publiques et communications, partage de la culture du risque)</li> <li>6. Connexion des documents d'urbanisme à la stratégie locale du trait de côte</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Contraintes des outils multiples dont la conciliation est parfois difficile (loi littoral, SRU, PPR...), qui ne sont pas toujours actualisés (PPR) et sont parfois peu contrôlés par l'Etat</li> <li>2. Outils juridiques inexistants (cas de la relocalisation) ou inappropriés (cas du PPR L)</li> <li>3. Pas de foncier disponible</li> <li>4. Pas de ressources financières</li> <li>5. La valeur élevée des enjeux et la méfiance (manque de confiance entre acteurs)</li> <li>6. La répartition partagée (et parfois floue) des compétences risques, et aménagement</li> </ol>

*Source : Arnaud et Faure-Vassal, 2017*

Les discours des acteurs permettent de positionner les communes étudiées par rapport à ces leviers et ces freins :

<sup>76</sup> « Le dire de l'Etat » pour le SCOT Tarentaise, DDT, CETE Méditerranée 2012.

Figure 72. Leviers et freins des communes de Lacanau et de Biarritz

Leviers / freins dans la conjugaison tourisme/risque	Lacanau	Biarritz
Poids politique de la commune dans l'EPCI		
Ressource financière propre		
Foncier disponible		
Avoir un médiateur qui aide/accompagne sans décider (le GIP)		
Culture du risque (Réunions publiques, Partage et diffusion des connaissances liées au risque)		
Contraintes des outils multiples qui parfois sont contradictoires, pas actualisés (PPR), peu contrôlés par l'État		
Outils juridiques inexistant (cas de la relocalisation) ou inappropriés		
La valeur élevée des enjeux		
Méfiance (manque de confiance entre acteurs)		
La répartition partagée (et parfois floue) des compétences risques, et aménagement entre les acteurs		

Source : Arnaud et Faure-Vassal, 2017

L'analyse a ainsi permis de révéler une similitude dans le fait que les deux territoires sont très réactifs face aux évènements extrêmes de type tempête, dans la mesure où Lacanau et Biarritz ont su effacer leurs traces en un « temps record » comme en 2014, afin de ne pas affecter leur activité touristique. Mais ces communes se questionnent sérieusement sur la durabilité de cette « résilience à court terme ».

### 3.1.4. Quelques paradoxes de la gestion des risques : hiérarchisation temporelle et culture du risque

#### 3.1.4.1. Culture du risque et degré d'acceptation : le cas de Biarritz et de Martigues

La première préoccupation des décideurs publics renvoie à la dialectique qui s'orchestre entre les logiques de sanctuarisation inhérentes à la nécessité de prévenir l'érosion côtière et les enjeux relatifs au renforcement de l'attractivité de la station qui suppose une emprise foncière des équipements, des infrastructures et des aménagements tant urbains que récréatifs ou consacrés à la contemplation (Falaix, 2016).

En assumant « faire le mieux en matière de développement touristique », les acteurs publics sont malgré tout conscients de cette difficulté à pouvoir mener de front deux objectifs de politiques publiques présentés comme contradictoires. Les acteurs publics reconnaissent volontiers assurer une gestion qualifiée de « ponctuelle » vis-à-vis des risques relatifs à l'érosion côtière. Dans ce contexte, leurs actions s'articulent autour de la diffusion de messages de prévention relayés auprès des habitants et touristes. Les analyses conduites à **Biarritz** (Falaix, 2016) pointent, là encore, un paradoxe dans la mesure où **la nature des messages de prévention quant aux risques relatifs à l'érosion côtière ne semble pas entrer en résonance avec les représentations des individus dans le cadre de leur rapport à l'océan** qui renverrait à une forme d'exaltation du sentiment de liberté que confère le regard porté sur l'océan. Ces préoccupations renvoient donc à la notion de « culture du risque » au sein des stations balnéaires. Pour les acteurs publics, cette **culture du risque n'est pas présente chez les touristes** et c'est ainsi qu'ils appréhendent la **non-réception des messages d'alerte** quant aux dangers qu'encourent les individus en cas d'alerte aux submersions. Dans ce contexte, les acteurs publics considèrent qu'un effort doit être entrepris, à l'instar de celui conduit dans les territoires montagnards, pour que cette culture du risque soit partagée par tous. Ils pointent ainsi la **nécessité d'une campagne de sensibilisation sur les risques plagiiques** qu'ils soient d'ordre sanitaire,

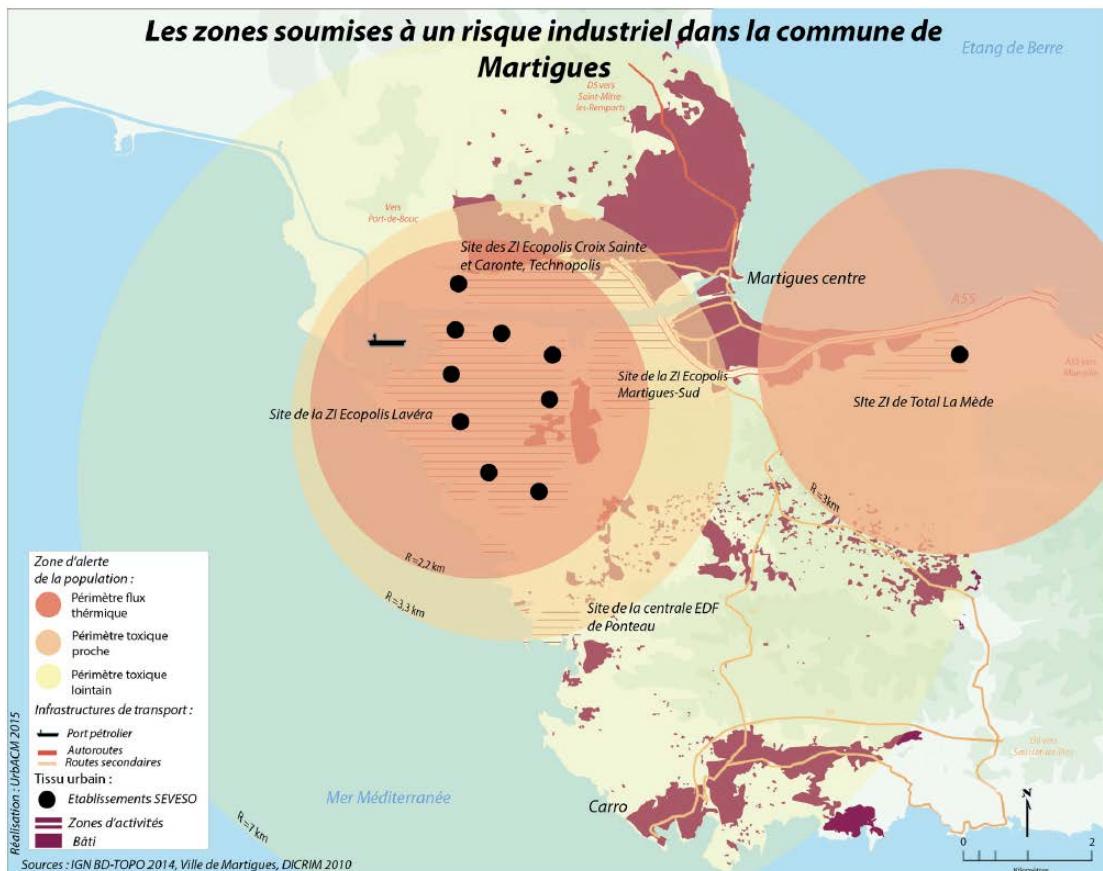
environnementaux, ou corporels. Dans ce contexte, les décideurs publics s'interrogent sur le caractère peut-être obsolète des dispositifs de surveillance des plages et avouent engager une réflexion sur la place que pourrait occuper le mouvement sportif propre au sauvetage côtier en pointant la plus-value que pourrait avoir la promotion d'une néoculture sportive balnéaire dont le modèle semble faire ses preuves en Australie.

**À Martigues, si la culture des risques littoraux n'est pas à l'ordre du jour, la culture du risque industriel est par contre plus développée** (Hatt, 2016). La commune de Martigues est en effet soumise à deux risques technologiques : le risque industriel et le risque lié au transport des matières dangereuses. Concernant le risque industriel, on peut noter qu'il existe 11 sites SEVESO (définis au niveau européen) correspondants aux installations dites les plus dangereuses, avec 9 installations SEVESO en seuil haut (à forte dangerosité des matières manipulées et stockées). La commune est ainsi soumise à deux Plans de prévention des risques technologiques (PPRT) :

- PPRT de Lavera, prescrit le 1er août 2013 et prorogé à deux reprises (le 27 janvier 2015 et le 19 juillet 2016), portant le délai d'élaboration du PPRT au 31 décembre 2017 ;
- PPRT autour du site de TOTAL Raffinage France - Raffinerie de Provence (secteur de La Mède), approuvé le 2 mai 2014

La commune comprend également deux Plans particuliers d'intervention (PPI) comprenant les sites de Lavéra et de La Mède. Toutes les usines SEVESO sont englobées dans les zones d'alertes de la population comprises dans les PPI. La zone d'alerte de la population la plus large est celle de Lavera, avec 8 usines SEVESO. Elle s'étend sur 2,2 km de rayon pour le périmètre des flux thermiques, sur 3,3 km pour le périmètre toxique proche et 7 km pour le périmètre toxique lointain. Ces 3 périmètres recouvrent quasiment tout le territoire communal.

Figure 73. Risque industriel et zones d'alerte de la population



Source : Carli, Dally, Fieux, Prietto, 2015

Cette **présence ancienne, et visible, de l'industrie a favorisé une véritable culture du risque industriel chez les habitants**, selon les responsables locaux. « *Niveau sensibilisation le territoire est à la pointe, les enfants sont très au fait... il y a une culture du risque au niveau local et qui est accepté d'autant plus par la culture ouvrière avec des habitants qui ont de la famille qui travaille aux usines donc c'est assumé localement. C'est plus facile de sensibiliser les habitants que les touristes* »<sup>77</sup>. Si la culture du risque existe sur le territoire, les responsables locaux reconnaissent néanmoins la **difficulté à la faire partager par les opérateurs touristiques et les visiteurs**. Une chargée de mission de la CAPM précise ainsi que la soumission aux risques technologiques les oblige à faire de l'information préventive dans les campings, « *des situations pas forcément simples à gérer d'apporter de l'info préventive aux estivants et gestionnaires de l'hébergement pour que les touristes soient informés des consignes de sécurité en cas de déclenchements d'un plan d'intervention ou si il y a un problème qu'est-ce qu'on fait ...* »<sup>78</sup>

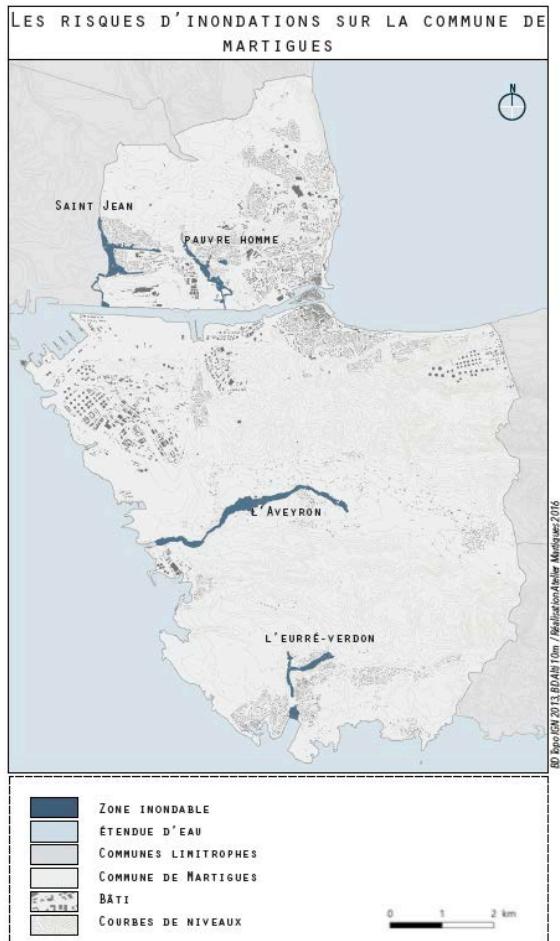
Si la question du risque industriel est clairement identifiée par les gestionnaires, comme d'ailleurs la question du risque incendie, la problématique du risque spécifiquement littoral (recul du trait de côte, submersion marine) est quant à elle plus rarement évoquée lors des entretiens. De même que le risque inondation est désormais mieux pris en compte sur le territoire et a d'ailleurs pu constituer un support de projet et d'innovation dans les politiques d'aménagement (à l'instar du parking du Verdon), la prise en compte des risques littoraux pourrait constituer une perspective innovante pour un aménagement du territoire envisagé sur le temps long. L'aménagement du parc de stationnement de la plage de la Couronne a en effet permis de concilier gestion des flux touristiques et gestion des risques naturels dans ce secteur soumis au risque inondation. Cet espace de stationnement permet de traiter le problème de l'écoulement des eaux d'orage par un système de noues et de caniveaux paysagers permettant son inondation partielle. Ce dispositif a d'ailleurs été identifié comme exemplaire dans l'ouvrage produit par Atout France en 2010 « *Renouveler les espaces publics des stations littorales* ».

---

<sup>77</sup> Entretien avec une responsable de l'aménagement à la CAPM, le 3 juin 2015.

<sup>78</sup> Entretien du 3 juin 2015.

Figure 74. Le parc de stationnement de la Couronne comme dispositif de gestion des inondations



Source : Cautellio, Davoust, Djazouli, Girard, Hanastasiou, 2016



Cliché : Hatt E., 2014



Source : Atout France, 2010, p.91

*Un parc de stationnement traitant le problème de l'écoulement des eaux d'orage au moyen de noues et de caniveaux paysagers et plantés qui permettent son inondation partielle. Ici, traitement paysager, réflexion sur la sécurisation et l'assainissement se rencontrent dans le projet final. La qualité environnementale et la qualité d'usage sont finalement gagnantes.*

Source : Atout France, 2010, p.110

Le développement d'une culture du risque sur le territoire reste toutefois à relativiser lorsqu'on observe par exemple le tableau inclus dans le PLU sur les incidences du PLU sur l'environnement. Il ressort que la thématique des risques est la moins bien prise en compte (elle obtient la seule note négative : - 2), notamment les problématiques de gestion des inondations.

Figure 75. Extrait du PLU relatif à l'analyse des incidences du PLU sur l'environnement

Thématiques	Les incidences du PLU sur l'environnement	Note	
Biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Continuité dans la logique de préservation des milieux naturels par les orientations d'aménagements</li> <li>Changement de vocation de zone à urbaniser en zone naturelle (1000 ha)</li> <li>Augmentation des zones agricoles sur la commune</li> <li>Surface naturelle consommée pour l'urbanisation très faible (60 ha)</li> <li>Classement de zones en EBC permettant une protection accrue des boisements</li> <li>Réduction de la surface imperméabilisé réduisant le ruissellement vers le milieu marin</li> </ul>	+ ++ + - + +	+5
Énergie	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les déplacements seront accrus sur certaines zones principalement sur les hameaux extérieurs (Carro, Saint Pierre) et en moindre mesure la nouvelle centralité représentée par le quartier de l'hôtel de ville</li> <li>Intégrations de modes de déplacements doux</li> <li>Les futurs quartiers sont assez éloignés du centre ville mais intègre une logique de transport en commun plus ou moins marqué</li> </ul>	- ++ 0	+1
Risques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Logique de sécurisation des zones concernées par les risques technologiques</li> <li>Développement de zone d'habitation en périphérie ou dans des zones classées à risque inondation</li> <li>Développement de l'urbanisme entraînant une imperméabilisation des sols en tête de bassin versant et augmentant les risques de ruissellement en aval</li> </ul>	+ - --	-2
Pollutions	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégration des projets de voiries permettant de désengorger le centre ville</li> <li>Possibilité de construire sur des secteurs ne proposant pas encore l'assainissement autonome</li> </ul>	+ -	0
Ressources	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faible consommation d'espaces supplémentaires pour le développement de la commune</li> <li>Développement de zones à vocation agricoles permettant de renforcer la qualité des espaces agricoles de la commune</li> </ul>	+ +	+2
Cadre de vie	<ul style="list-style-type: none"> <li>Requalification d'entrée de ville</li> <li>Mise en valeur paysagère des sites littoraux</li> </ul>	+ +	+2

Source : PLU de Martigues – évaluation environnementale, 2010, p.230

Dans la continuité du développement d'une culture du risque industriel, **pourrait se développer une culture des risques littoraux**. Une **démarche artistique de sensibilisation** a en ce sens été développée dans le cadre de l'évènement Marseille Provence Capitale Européenne de la Culture en 2013. L'adjoint à la culture développe cette idée lors d'un entretien dans lequel il était l'un des rares à évoquer spontanément les risques littoraux (après toutefois les risques industriels et incendies). « *Le risque de la montée des eaux quand même, on est une ville au fil de l'eau et quand on sait que l'eau va monter. On a travaillé avec l'ilotopie, avec Anapos dans le cadre de MP2013. Anapos a fait des installations sur l'étang de Berre et son propos c'était : l'eau va monter, l'eau va manquer. [...] Après est-ce que tout le monde est vraiment conscient du changement que va apporter cette montée des eaux ? Je ne sais pas, je ne pense pas. [...] il faut rendre les gens sensibles à cette question, pas forcément dans le sens catastrophisme, mais aussi en adaptant. [...] Les risques peuvent avoir une incidence sur le développement, mais une bonne incidence, c'est-à-dire à reconstruire la ville de façon différente [...]. Il ne faut pas voir les risques simplement comme un coût et la culture peut aider de ce point de vue en changeant de focale. Cela peut contribuer à réduire l'uniformité des villes* »<sup>79</sup>.

Au-delà de la culture du risque, les entretiens conduits à Biarritz ont mis en exergue **l'enjeu que constitue le degré d'acceptation des risques** relatifs à l'érosion côtière (Falaix, 2016). Pour les acteurs publics rencontrés à Biarritz, une approche structurelle pourrait être développée pour **appréhender dans quelles mesures les capitaux économiques, sociaux et culturels dont disposent les individus ont une incidence sur leur seuil de résilience quant aux risques encourus** vis-à-vis de l'érosion côtière plus particulièrement lorsque celle-ci peut avoir une incidence sur la pérennité de leur habitation. D'autre part et toujours sur ce registre, les acteurs de la commune de Biarritz pointent une forme de « désengagement de l'État » dans la gestion des risques relatifs à l'érosion côtière. Ainsi, les acteurs publics enquêtés se demandent comment conforter certaines falaises qui

<sup>79</sup> Entretien du 30 mai 2016.

ne relèvent pas du domaine public. Ces questions renvoient à la construction d'un discours politique. Autrement dit, s'agit-il, au nom de la préservation d'un patrimoine architectural et paysager entendu comme ressource territoriale et vecteur d'attractivité de la station, de conférer un droit spécifique pour les propriétaires fonciers ? Néanmoins, les décideurs publics craignent que ce type d'engagement politique soit perçu par la population locale comme une forme de soutien symbolique et/ou financier aux classes sociales favorisées (Falaix, 2016). Enfin, les acteurs locaux pointent également un paradoxe puisque l'élaboration des documents réglementaires qui identifient les zones soumises aux risques d'érosion côtière n'a que peu d'incidence sur la dévalorisation financière des zones urbaines situées en front de mer.

### **3.1.4.2. Une hiérarchisation spatio-temporelle des risques**

Face à la multiplicité des risques auxquels les territoires littoraux peuvent être soumis s'instaure une **forme de hiérarchisation liée notamment à l'urgence de leur traitement**.

À Lacanau, par exemple, le phénomène d'érosion inquiète à moyen ou long terme, mais **le risque d'incendie ou d'inondation au niveau des lacs préoccupe davantage les acteurs** chaque année, notamment en période de sécheresse (Piriou, 2016). Comme l'exprime le maire de la commune, « *moi quand il y a 120 km/h de vent, je ne m'inquiète pas pour le front de mer, je m'inquiète pour le massif forestier, je regarde mes arbres, je ne regarde pas la mer. Par rapport à la gestion de la SEPANSO et de l'ONF sur le risque de feu, ils m'interpellent. Il n'y a pas cette culture-là partout, pour moi c'est un vrai risque* »<sup>80</sup>. De même les associations comme celle des résidents ou les habitants sont très sensibilisés au risque incendie : « *Notre rôle à l'APPLO c'est d'informer, sur ce qui existe, le risque incendie est le plus important* »<sup>81</sup>, « *A l'instant T le risque incendie est plus important que le risque submersion marine* »<sup>82</sup>. A Biarritz, les enquêtes conduites en 2016 (Arnaud et Faure-Vassal, 2017) ont dans le même ordre d'idée révélées que les gestionnaires de la station paraissent particulièrement préoccupés par la qualité de l'eau et le risque sanitaire lié à la pollution bactérienne des plages.

À Martigues, la **problématique des risques littoraux est peu prégnante dans l'esprit des gestionnaires** (comparativement aux enquêtes conduites à Lacanau et Biarritz). Lorsqu'on les interroge sur les enjeux de gestion des risques sur le territoire, ils font alors plus spontanément référence aux **risques incendie et technologiques présents sur le territoire**. Les risques littoraux de type érosion du trait de côte ou submersion marine ne sont quasiment jamais évoqués en référence à la question générale posée sur les risques et cela nécessitait de leur demander dans un second temps de préciser leur opinion sur ce point (Hatt, 2016). Les commentaires font alors référence à une **forme de hiérarchisation des risques au regard de leur actualité et de leur impact sur le territoire**. Le 3e adjoint à la culture remarque par exemple que « *c'est tellement important, mais on a tellement cette pesanteur que sur la question de la remontée des eaux on n'est moins présent. Si on n'avait pas l'industrie, on serait plus préoccupé par ça* »<sup>83</sup>. De même, l'adjointe à l'urbanisme souligne que dans ce cas « *alors on parle dans des années, des années, on a fait une étude et on nous a dit que dans 200 ans le centre-ville serait un peu plus dans l'eau ici. Mais bon on n'est pas alarmiste à ce point on n'en est pas là. Par contre nous côtoyons les usines de près, elles nous apportent de la richesse, du travail, mais elles apportent aussi d'autres désagréments* »<sup>84</sup>.

Cette difficulté à se saisir de la question des risques littoraux s'est manifestée lors d'un exercice conduit avec les étudiants de l'Université Aix Marseille. Dans le cadre de ce programme de

<sup>80</sup> Entretien du 30/03/2016.

<sup>81</sup> Entretien avec un membre de l'association des résidents, le 29/03/2016.

<sup>82</sup> Entretien avec un commerçant, le 30/03/2016.

<sup>83</sup> Entretien du 30 mai 2016.

<sup>84</sup> Entretien du 6 juin 2016.

recherche, le Laboratoire interdisciplinaire environnements et urbanisme (LIEU) a missionné une équipe d'étudiants du Master 2 « urbanisme durable, projet et action opérationnelle » de l'Institut d'urbanisme et d'aménagement région d'Aix-en-Provence (IUAR) afin de travailler sur la question de la conciliation entre développement touristique et préservation des espaces naturels à Martigues. Cet atelier de projet, commandité par le LIEU était conjointement suivi par le service urbanisme de la commune de Martigues, en accord avec l'adjointe à l'urbanisme. À la suite de la présentation du territoire et de ses enjeux par les acteurs locaux (en septembre 2016), la commande étant restée très ouverte, le groupe d'étudiants a opté pour aborder le sujet sous l'angle de la gestion des risques littoraux, point qui avait été évoqué par le directeur de la direction urbanisme suite à l'une des questions qui lui avait été posée en ce sens. Il s'agissait pour eux d'identifier les perspectives de montées des eaux sur le territoire afin d'inclure cette problématique du temps long dans leurs propositions d'aménagement pour le territoire. Après avoir travaillé deux mois selon cette perspective, un nouvel entretien avec le directeur de la direction urbanisme les a conduit à réorienter leur travail. Partir directement sur la question de la gestion des risques littoraux comme support de projet paraissait peu approprié pour le partenaire, cette question restant politiquement assez sensible pour être traitée à cette échelle locale avec des productions spatialisées (alors même que ces productions devaient contenir certaines imprécisions) donnant à voir le risque potentiel et ses impacts sur la commune. Le travail des étudiants a finalement été réorienté sur la question de l'aménagement du littoral de l'étang de Berre, à partir de l'interrogation suivante : « De Ferrières à Figuerolles, quel projet pour le littoral de l'étang de Berre ? ». Les grandes lignes de ces propositions opérationnelles sont présentées dans la partie suivante).

La question de la gestion des risques spécifiquement littoraux (recul du trait de côte, submersion marine) est ainsi encore peu traitée sur le territoire de Martigues (Hatt, 2016). Ce point est abordé dans le PLU, dans le volet consacré à l'état initial de l'environnement (partie 2.4 sur les « risques, pollutions, nuisances et ressources », sous-parties C et D consacrées à l'érosion côtière et au risque inondation et submersion marine). Moins d'une page est au final consacrée à cette question. Celle-ci ne figure d'ailleurs plus dans le Tome 3 du rapport de présentation du PLU relatif aux choix d'aménagement. Page 125 une sous-partie est consacrée aux secteurs à risque inondation et submersion, mais seul le risque inondation est effectivement traité.

Figure 76. Extrait de l'état initial de l'environnement du PLU, 2010

« Martigues comporte environ 40km de littoral très diversifié (rocher, plage, zone humide, quais, ports...) sur trois façades distinctes : l'étang de Berre, le canal de Caronte et la Côte Bleue.

Le **littoral rocheux** (20 km) présent sur la Côte Bleue et l'étang (partie nord) est **peu sensible à l'érosion**. Les mouvements sont liés à des effondrements locaux et des instabilités de blocs sur des falaises de faibles hauteurs (1 à 10 mètres). Sur ce littoral, on rencontre localement des **zones où l'érosion est visible à l'échelle d'une décennie**. Il s'agit des **plages** et des **anses** (Le Verdon, les Laurons, le Grand Vallat).

Au sein des zones littorales urbaines (chenal de Caronte, étang de Berre), les atteintes au littoral sont moins marquées : la houle y est plus faible et certains secteurs s'engraissent avec des sables coquilliers (anse de Ferrières, plage de Figuerolles). » [...]

« b) Submersions

Certains quartiers de la commune sont potentiellement submersibles par la marée dans des conditions particulières. Lors de marées d'équinoxe à fort coefficient, la conjonction avec d'autres événements (dépression atmosphérique, vent, turbinage de la centrale de Saint-Chamas) peut provoquer des marées apparentes de + 0.85 m (par rapport au zéro marin).

Ce **phénomène exceptionnel est temporaire** (quelques jours dans l'année) et **concerne principalement les rivages de l'étang de Berre**, et notamment les espaces gagnés sur l'étang de Berre (centre historique de Martigues). Dans le bassin versant de Carro qui comprend le vallon de Carro, en particulier, la Commune a prévu des bassins de rétentions et de réseaux pluviaux associés (étude Safege Octobre 2006). »

Source : EIE-PLU de Martigues, 2010, pp.169-170

À l'échelle de l'agglomération, cette problématique des risques littoraux n'est pas non plus abordée alors que peu de données ont été produites sur cette thématique par les services de l'Etat. Comme le souligne une responsable de l'aménagement à la CAPM, « *anticiper la montée du niveau de la mer, ça c'est une difficulté que dans le Scot on n'a pas du tout... On est en attente des services de l'État qui n'ont que très peu d'éléments. [...] Sur l'étang de Berre il y a des études faites par le CEREMA je crois, c'est vrai que si on prend Martigues... Dans le Scot on en parle peu, sachant que tout est construit donc faut travailler sur les espaces publics, mais après faut anticiper un recul stratégique, mais comment ? [...] Il faudrait pouvoir anticiper ce recul pour se déployer en arrière et faire des protections... »<sup>85</sup>.* »<sup>85</sup>

À cette question de hiérarchie entre les différents risques existants s'ajoute également une forme de hiérarchisation selon la nature des territoires affectés et leur plus ou moins grande vulnérabilité au regard de leur degré d'urbanisation. Ainsi, un agent de la DDTM 13 explique que « *c'est une question de priorité. Là on est sur un secteur qui est peu urbanisé, je pense qu'on va plutôt se concentrer sur des secteurs où logiquement il y a « urgence » (entre guillemets) pour mettre les populations en sécurité et planifier la démarche de maîtrise de l'urbanisation. Parce que des secteurs qui sont en zone naturelle pour nous il y a moins de problèmes. Si vous êtes en secteur urbanisé ou à urbaniser, bien entendu les enjeux territoriaux ne sont pas les mêmes »*<sup>86</sup>.

Un second temps de l'analyse des risques littoraux a consisté à étudier les modalités de leur prise en compte dans les documents de planification que sont les SCOT.

### 3.2. Quelle approche de la gestion des risques littoraux dans les SCOT ?

Comme cela a été précisé en introduction, une des activités entreprise dans le cadre de ce programme de recherche consistait à produire une analyse des SCOT de territoires littoraux. **Les trois terrains d'étude ont été mis en perspective avec quatre autres territoires littoraux du Sud de la France** : le territoire du **Bassin d'Arcachon**, le périmètre du SCoT « **Littoral Sud** », le périmètre du SCoT du **Biterrois** et le **Bassin de Thau**. Les résultats de ces analyses ont en grande majorité été présentés dans la partie 2 et nous revenons ici plus précisément sur la thématique risque qui a été étudiée dans ce cadre (Cordier et Hatt, 2015).

#### 3.2.1. Mieux connaître les risques : une prise de conscience de la vulnérabilité des territoires littoraux

**Dans les SCOT littoraux étudiés, la prise de conscience et la connaissance de la thématique des risques littoraux diffèrent selon les territoires et la nature du littoral.** Globalement, les sept SCoT étudiés mentionnent trois risques principaux : les risques érosion du trait de côte, le risque inondation et le risque submersion marine. Néanmoins l'identification de ces risques est très variable. **Peu de SCoT par exemple identifient les causes, l'intensité et la localisation précise des différents risques sur leurs territoires** (Cordier et Hatt, 2015).

Figure 77. La prise en compte des risques naturels dans les SCOT étudiés

	SCoT Lacs Médocains	SCoT du Bassin d'Arcachon	SCoT Bayonne- Sud des Landes	SCoT Littoral Sud	SCoT Biterrois	SCoT Bassin de Thau	SCoT Ouest de l'Etang de Berre
Prise en compte des risques	Moyenne	Peu	Moyenne	Moyenne	Importante	Moyenne	Peu

Conception : Cordier, 2015

<sup>85</sup> Entretien du 3 juin 2015.

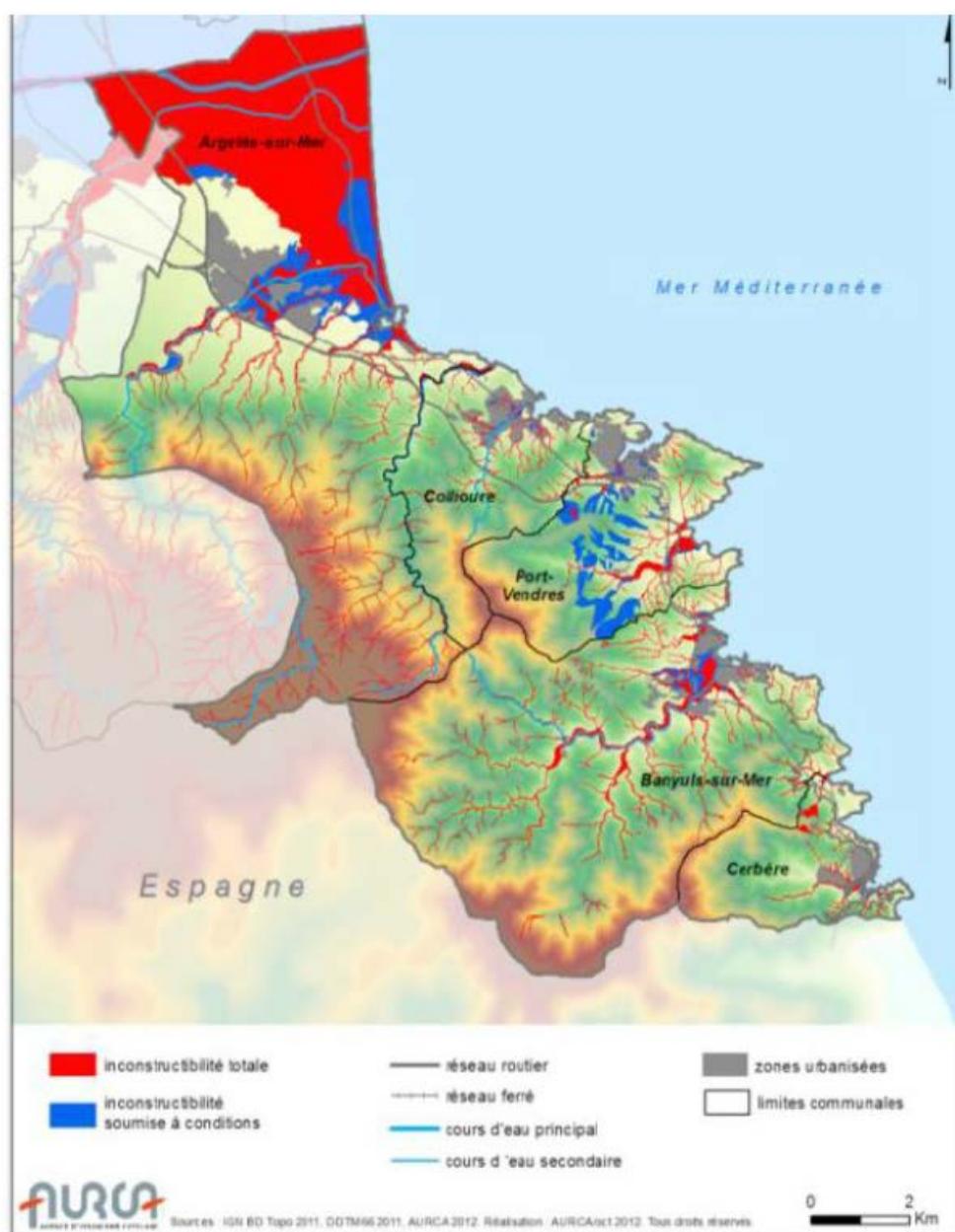
<sup>86</sup> Entretien du 16 juin 2016.

**Le risque le mieux appréhendé, mais aussi le plus courant dans différents périmètres des SCoT, reste le risque inondation-submersion marine. Peu de SCoT cependant mesurent et expliquent l'intensité de ce risque et les zones concernées.**

Une majorité de SCoT étudiés renvoie ainsi à la consultation des documents communaux et intercommunaux. Le SCoT du Bassin d'Arcachon n'identifie ainsi pas de risque inondation particulier, ce risque étant limité aux communes du littoral soumises à un problème de ruissellement des eaux, à un relief peu marqué et à un manque d'espaces forestiers ou dunaires. D'ailleurs, le SCoT ne précise pas les communes dotées de plans de prévention des risques littoraux. De même le SCoT Ouest Étang de Berre ne cartographie pas et ne définit pas précisément les causes et les intensités des aléas identifiés, se référant aux atlas de cartographie des risques ou au plan de gestion des risques inondation (PGRI) Rhône-Méditerranée (seule une commune fait l'objet d'un PPRI).

**À l'inverse les SCoT des Lacs Médocains et du Littoral-Sud distinguent des zones d'aléas fort ou faible avec, dans le cas du SCoT Littoral-Sud, une cartographie d'inconstructibilité totale ou soumise à conditions sur la bande littorale.**

Figure 78. Identification des zones inondables et de leur constructibilité potentielle (SCOT Littoral Sud)



Source : EIE- SCOT Littoral Sud, 2014

La tempête Xynthia, et les inondations meurtrières qui en ont découlé en 2010 à la Faute-sur-Mer, semblent néanmoins avoir changé la donne en matière de prise en compte du risque inondation-submersion. **Le Bassin d'Arcachon se réfère désormais au niveau de montée des eaux constaté lors de Xynthia pour la gestion future du risque inondation-submersion.** Un PPR submersion marine est d'ailleurs en cours d'élaboration à l'échelle des communes du bassin.

**Figure 79. Extrait du SCOT Bassin d'Arcachon relatif au risque inondation**

« *Dans l'attente de l'élaboration des PPRL, le SCOT reprend les principes définis par la circulaire du 27 juillet 2011 en prenant comme événement de référence l'évènement «Xynthia +20cm». (DOO SCOT Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre, p.77).* »

**Figure 80. Extrait du SCOT Bayonne Sud des Landes relatif à l'érosion de la côte rocheuse**

« *Sur le territoire du SCOT, la côte rocheuse correspond au trait de côte entre Bidart et Anglet. Plusieurs zones du littoral du SCOT présentent un aléa mouvement de terrain et érosion fort à l'horizon 2020, une tendance qui ne cesse de s'aggraver à l'horizon 2040». (EIE, SCOT Bayonne Sud des Landes, p.258).* »

**La prise en compte du risque érosion du trait de côte dépend quant à elle de la nature du littoral.** Sur les littoraux sableux, déjà fortement soumis au recul du trait de côte, ce risque est mesuré et pris très au sérieux, tant il menace à court ou moyen terme les constructions sur le rivage. Les territoires soumis à cette érosion littorale ont d'ailleurs pour la plupart publié des études sur les causes et la vitesse du phénomène. Le SCOT du Bassin de Thau mesure ainsi le recul du trait de côte sur son littoral de 0.6 à 5 mètres par an, menaçant directement les constructions plus proches du rivage et identifie les causes de ce recul (houle, déficit d'apport sédimentaire en provenance des fleuves et impact des infrastructures routières aménagées au plus près du littoral). D'autres SCOT font le même constat : le SCOT du Biterrois a ainsi constaté une perte de 260 hectares de terres au profit de la mer depuis 1945, le SCOT des Lacs Médocains identifie quant à lui un double phénomène de recul des plages et d'avancée de dunes non stabilisées vers l'intérieur des terres. Le risque érosion du trait de côte est donc un risque bien connu et reconnu sur les littoraux sableux.

En revanche, **cette connaissance du risque reste très vague sur les littoraux rocheux étudiés.** Aucun risque érosion du trait de côte n'est ainsi identifié sur les littoraux rocheux méditerranéens des SCOT Littoral-Sud et Ouest Etang de Berre (tandis que pour le SCOT Littoral-Sud, l'aléa est bien identifié à Argelès, seule commune sableuse du territoire). **Seul le SCOT de Bayonne-Sud des Landes identifie par exemple une érosion de son littoral rocheux** et des phénomènes d'éboulement qui se multiplieront à l'avenir.

Une grande partie des SCOT étudiés (Cordier et Hatt, 2015) prévoit d'ailleurs une intensification des aléas à cause du réchauffement climatique : multiplication des phénomènes météorologiques dangereux (tempêtes, épisodes orageux...), montée des mers et des océans, multiplication des épisodes de canicule et de sécheresse pour ne citer que ces quelques exemples. Si cette thématique n'est pas encore au cœur de la politique du risque, le réchauffement climatique et ses conséquences en matière de vulnérabilité des territoires et des personnes semblent être de mieux en mieux pris en compte dans les SCOT et les politiques publiques.

**Les diagnostics des risques sont ainsi limités dans les SCOT étudiés et peu articulés avec les autres thématiques développées, alors que les questions d'urbanisme, d'environnement ou de tourisme, pour ne citer qu'elles, sont intimement liées à la gestion du risque. Les intercommunalités laissent cette connaissance fine du risque aux services de l'Etat qui élaborent les cartographies et les diagnostics liés aux risques d'une part et les communes d'autre part grâce aux PPR et autres documents de gestion communale du risque tels que les DICRIM ou les PCS.** Les intercommunalités ont pourtant un rôle important à jouer dans ce domaine et peuvent mettre en place des outils et des stratégies contrastées.

### **3.2.2. Outils et stratégies pour la gestion des risques littoraux**

Pendant de nombreuses années, les stratégies de gestion des risques littoraux se sont résumées à quelques ouvrages et politiques communales isolées (digues pour lutter contre le risque inondation submersion ou enrochements pour venir à bout de l'érosion littorale). **Des expérimentations de nouvelles stratégies de gestion des risques sont pourtant en cours à l'échelle intercommunale** comme en témoignent les initiatives observées dans les SCoT étudiés (Cordier et Hatt, 2015).

#### **3.2.2.1. Le PPR : un outil de gestion indispensable, mais encore peu mobilisé à l'échelle communale**

Outil plébiscité et reconnu par les SCoT pour une bonne gestion des risques sur le littoral, **les PPR n'en restent pas moins des outils encore peu mobilisés sur certains territoires littoraux malgré leur vulnérabilité face au risque**. En effet, si tous les SCoT étudiés se réfèrent aux PPR (et notamment aux plans de prévention des risques inondation), peu d'entre eux peuvent dire que leurs communes littorales se sont emparées de la démarche en adoptant leur propre PPR.

De ce point de vue le SCoT Ouest Étang de Berre est un exemple très parlant : alors que le SCoT renvoie aux PPRI pour la gestion du risque inondation, seule une commune sur les sept communes identifiées comme soumises au risque inondation a adopté un PPRI (en l'occurrence Grans). Les autres sont encouragées par le SCoT à décliner les cartographies de l'atlas des zones inondables établi par la DIREN PACA dans leurs PLU qui n'identifient aucune zone inondable sur les communes littorales du périmètre SCoT. À noter néanmoins que la commune de Port-Saint-Louis du Rhône est en cours d'élaboration d'un PPR inondation et submersion marine.

Dans le cas du SCoT Bayonne-Sud des Landes, une orientation prévoit que les communes ne disposant pas d'un PPRI doivent tout de même cartographier les zones inondables et définir des prescriptions quant aux modalités d'urbanisation spécifique de ces espaces (inconstructibilité ou constructibilité sous conditions) lors de la réalisation ou révision de leur PLU.

**Dans la majorité des intercommunalités, les SCoT incitent à l'élaboration de tels documents, avec plus ou moins de succès.** Sur le périmètre littoral du SCoT Littoral-Sud par exemple, la région Languedoc-Roussillon avait élaboré un guide pour encourager et guider l'élaboration de PPR, une démarche dont ne se sont pas emparées les communes littorales concernées. Seul le SCoT du Biterrois affirme néanmoins que toutes les communes littorales ont un PPR prescrit ou adopté.

L'incitation des SCoT à l'adoption de PPR signifie-t-elle pour autant que la gestion des risques littoraux est laissée à l'appréciation des communes, laissant penser que l'échelle privilégiée de la gestion du risque reste l'échelle communale ? Là encore, les stratégies divergent entre les intercommunalités analysées, entre gestion communale ou intercommunale des risques littoraux.

#### **3.2.2.2. Échelle intercommunale versus échelle communale : quel périmètre pour la gestion des risques ?**

**Certains SCoT ont fait le choix d'affirmer le rôle privilégié des communes dans la gestion des risques littoraux** comme les SCoT Ouest Étang de Berre ou Bayonne-Sud des Landes. Dans ces territoires, l'identification des espaces et les principales mesures de gestion associées relèvent des PPR comme explicité précédemment, mais aussi des PLU, des DICRIM et des PCS. **Cette stratégie permet une gestion fine et très localisée de l'aléa** (ce que ne permet pas forcément un document de planification intercommunale au périmètre large), **mais elle ne permet pas de coordonner les politiques publiques en matière de risque**.

**Pour d'autres territoires la gestion des risques est envisagée à l'échelle intercommunale.** Sur le territoire du Biterrois par exemple, le SCoT explique que les communes littorales ont mis en place des outils de protection très contrastés en matière de risque érosion. Certaines, comme Agde par exemple, ont bâti des enrochements sur leur littoral pour réensabler leurs plages, stratégie qui a eu pour conséquence un déficit sédimentaire sur les communes voisines, qui n'ont d'ailleurs pas

toujours les moyens financiers de mettre en place des outils de protection similaires. De même, certaines communes de l'arrière-pays ont parfois aménagé leurs cours d'eau, pour des raisons diverses, pouvant réduire l'apport sédimentaire en aval et donc renforcer l'érosion du trait de côte. Le territoire du Biterrois a ainsi décidé de développer une gestion intercommunale des risques littoraux, notamment via le SCoT. La gestion et la lutte contre les risques naturels relèvent des prescriptions et des recommandations du SCoT ; les communes concernées par un risque naturel se chargent d'établir un dossier communal d'information sur les risques majeurs et d'informer les populations permanentes comme les touristes. Cette approche est également celle développée par le territoire Bayonne Sud des Landes (Vlès, 2016).

Les politiques publiques de gestion des risques littoraux sont donc encore très contrastées selon les communes et les intercommunalités. Les SCoT étudiés foisonnent néanmoins d'idées, de réflexions et de leviers à activer pour une bonne gestion des risques naturels. Le premier d'entre eux reste la connaissance et la localisation de l'aléa, encore limitée dans certaines intercommunalités. Le deuxième levier concerne la gestion du risque en lui-même et les stratégies et outils à adopter : ouvrages, méthodes « douces », relocalisation, à l'échelle communale ou intercommunale.

### ***3.2.2.3. Des approches contrastées pour gérer les risques littoraux : entre atténuation et adaptation***

Dans ce domaine, l'étude des documents de planification intercommunale des sept terrains d'étude a révélé **trois visions contrastées de la gestion des risques littoraux : la stratégie d'atténuation « classique » qui mise sur les ouvrages de protection, les méthodes d'atténuation dites « douces » de gestion du risque et une stratégie d'adaptation allant jusqu'à la relocalisation des aménagements du rivage** (Cordier et Hatt, 2015).

#### ***Stratégies d'atténuation classiques et douces***

Le Bassin d'Arcachon mise ainsi sur une méthode « classique » de protection des constructions grâce à des ouvrages (digues par exemple) et des espaces tampons de 50 mètres minimum de part et d'autre de ces ouvrages où les constructions sont interdites dans les PLU selon les prescriptions du SCOT. Néanmoins, le SCoT n'exclut pas une possibilité de relocalisation de certaines constructions directement menacées par l'avancée des dunes ou l'érosion du trait de côte (à Cazaux notamment).

**Figure 81. Extrait du SCOT du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre relativ au ouvrages de protection**

« Les PLU doivent cartographier les ouvrages de protection et des remblais d'infrastructure situés en zone inondable ou submersible ; les PLU doivent rendre inconstructibles les zones situées dans une bande de 50 mètres minimum à l'amont de l'ouvrage et le terrain naturel immédiatement derrière lui [...] Au regard de l'avancée dunaire et du recul du trait de côte à terme, la relocalisation de certains équipements et installations peut être envisagée (cf. orientations 2.1.3 et 2.1.5 sur Cazaux) » (DOO, SCoT du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre, p.80-81)

Si les outils sont divers et variés et s'adaptent à l'intensité et à la nature des territoires littoraux, **la tendance actuelle est néanmoins à l'abandon des ouvrages lourds**. Pour des raisons tant environnementales, qu'économiques, les gestionnaires privilient davantage les méthodes

« douces » telles que la végétalisation ou l'arrêt de l'imperméabilisation des rivages, voire la relocalisation des constructions déjà menacées à court terme.

**Les SCoT du Bassin de Thau et du Littoral-Sud optent pour une méthode dite « douce ».** En matière de risque inondation-submersion, les communes du Bassin de Thau veilleront ainsi à mener une **réflexion pour le rehaussement des terrains ouverts à l'urbanisation**. Les réflexions et prescriptions majeures concernent néanmoins le risque érosion. La stratégie de ces deux territoires vise à **interdire tout ouvrage « lourd » de protection du rivage** ou pouvant impacter les dynamiques sédimentaires et **promouvoir une stabilisation des plages et cordons dunaires**, via des plantations ou des dispositifs de type ganivelles. Le point commun de ces deux territoires, qui justifie leur stratégie, est d'avoir par le passé mené une politique de protection du rivage grâce à des ouvrages. Le SCoT Littoral-Sud souligne ainsi que la commune d'Argelès a déjà mis en place une protection par épis qui, non seulement n'a pas stoppé le phénomène d'érosion, mais a aggravé le déficit sédimentaire sur d'autres secteurs. De même, le Bassin de Thau juge les ouvrages lourds inefficaces et trop coûteux.

**Figure 82. Extrait du SCOT du Bassin de Thau relatif aux procédés légers de lutte contre l'érosion**

« La mobilité et le fonctionnement naturel du trait de côte doit être favorisé sur les secteurs à dominante naturelle de la façade littorale et notamment sur le lido de Sète à Marseillan. Dans ces secteurs : tout aménagement lourd et pérenne de type épis ou brise lame est interdit; seuls les procédés légers de lutte contre l'érosion sont autorisés ; les actions de restauration et maintien des plages et des dunes et de la végétation sur ces dunes sont favorisées ». (DOO, SCoT du Bassin de Thau, p.26)

**Figure 83. Extrait du SCOT Littoral Sud relatif à la critique des ouvrages en épis pour lutter contre l'érosion**

*Secteur du Tech à Argelès : « l'érosion a motivé l'implantation de quatre épis artificiels. Les épis ont, à leur tour, provoqué une accrétion attendue au sud leur localisation et une érosion tout aussi prévisible au nord. [...] Le bilan sédimentaire global est largement négatif » (SMVM Littoral-Sud, p.99)*

### **Stratégies de sensibilisation et d'adaptation**

Un constat émerge à la lecture des SCoT étudiés : il reste difficile, voire parfois impossible, de stopper le phénomène d'érosion ou de submersion marine. Le SCoT du Bassin d'Arcachon souligne ainsi que malgré toutes les actions entreprises, le phénomène d'érosion ne peut être que limité et non complètement stoppé. Le SCoT des Lacs Médocains estime à 200 voire 300 mètres la bande impactée à moyen ou long terme par l'érosion et la submersion marine. Partant de ce constat, certains SCoT affichent l'intérêt de sensibiliser les populations et l'objectif, plus ou moins ambitieux dans son application, d'anticiper le recul du trait de côte (Cordier et Hatt, 2015).

Cette stratégie de sensibilisation passe notamment par le **développement d'une information et d'une culture du risque**, non seulement auprès des résidents permanents, mais aussi auprès des populations touristiques, qui deviennent de plus en plus actrices de l'aménagement littoral de par leurs nouvelles attentes en matière d'hébergement, de loisirs et de tourisme durable. Le territoire du Biterrois, tout comme celui du SCoT de Bayonne-Sud des Landes, mise ainsi dans son SCoT sur une meilleure information du citoyen face au risque, qu'il soit résident permanent ou touriste, en construisant une véritable « culture du risque » (sans pour autant préciser les outils mobilisés pour le développement d'une culture du risque, en particulier auprès des touristes ou excursionnistes). **Pour s'adapter au recul du trait de côte, trois SCoT (ceux des Lacs médocains, de Bayonne Sud des Landes et du Biterrois) envisagent surtout une possible relocalisation, à des niveaux divers.**

Le SCoT Bayonne-Sud des Landes envisage la possibilité de **relocaliser les constructions menacées** par l'érosion et la submersion marine derrière des systèmes de protection « douce », **sans pour**

autant préciser les outils à mettre en place pour rendre cette stratégie effective. Le SCoT rappelle les objectifs des plans de prévention des risques afin de limiter l'exposition des personnes et des biens, le développement de l'urbanisation ne pouvant se faire que dans le respect des zones inconstructibles et des prescriptions des zones constructibles ainsi établies. En l'absence d'un PPRI approuvé ou en cours, à partir des connaissances disponibles, le SCoT invite les communes à faire apparaître dans leurs PLU les zones inondables et zones d'expansion des crues et adopter les mesures nécessaires à la maîtrise du développement dans ces zones. Les PLU limitent la construction dans les zones soumises au risque d'érosion littorale, dans l'attente de la stratégie locale que les collectivités doivent élaborer. Ils peuvent recommander des dispositions constructives pour mieux adapter les projets au contexte géologique local. Pour contribuer à la résilience du territoire, le SCoT prévoit l'inscription dans les PLU de dispositions constructives spécifiques concernant les inondations (zones refuges, mises hors d'eau...) et rappelle l'obligation de répondre aux exigences de construction.

Figure 84. Extraits du SCOT Bayonne Sud des Landes relatif à la gestion des risques naturels

<ul style="list-style-type: none"> <li>Mesures d'amélioration de la gestion des crues et eaux de ruissellement : pourcentage minimal des sols perméables pour les nouvelles constructions, implantation d'éléments de stockage des eaux à la parcelle, mise en œuvre d'un schéma de gestion des eaux pluviales à l'échelle de la commune ou de l'intercommunalité [DOO, B.4.2]</li> <li>En l'absence de Plan de prévention des risques naturels (PPR) ou en cours, intégration dans les PLU des informations connues sur les aléas naturels et édition de mesures adaptées [DOO, B.6.1.a, B.6.1.b, B.6.1.c] (p 353) »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas d'urbanisation nouvelle dans les champs d'expansion naturelle des crues [DOO, B.6.1.a]</li> <li>Possibilité pour les PLU de limiter la construction dans les zones soumises au risque d'érosion littorale, au risque de feu de forêt et au risque de séisme [DOO, B.6.1.a, B.6.1.b, B.6.1.c et B.6.4.b]</li> <li>Dispositions constructives dans les PLU, relatives au risque inondation et érosion [DOO, B.6.1.a, B.6.1.b]</li> </ul>
--	---

Source : Vlès, 2016

**Le cas du SCoT du Biterrois est particulièrement intéressant, car il met clairement en évidence l'enjeu de la relocalisation en le spatialisant** (Cordier et Hatt, 2015). Certains secteurs ne pouvant échapper à moyen terme à la submersion marine ou l'érosion, malgré l'usage de méthodes « classiques » ou « douces », il est prévu de s'orienter vers la relocalisation des constructions en arrière du littoral et l'interdiction des équipements publics sur les secteurs à risques. Pour transformer cette réflexion en action concrète, le SCoT du Biterrois prescrit un « recul stratégique des constructions » et la constitution par les communes de réserves foncières en arrière du littoral pour relocaliser les constructions, en compensation des surfaces perdues qui seront laissées quant à elles en zone naturelle.

Figure 85. Extrait du SCOT du Biterrois relatif au recul de l'urbanisation

«Le littoral Biterrois est soumis à des phénomènes d'érosion importants sur certains secteurs. Que ce soit pour anticiper ce recul du trait de côte, se protéger des risques de submersion ou pour reconstituer le cordon dunaire en défense, il est nécessaire de préparer un recul de l'urbanisation. Ainsi, les documents d'urbanisme doivent prévoir la constitution de réserves foncières en arrière de la bande littorale pour relocaliser les logements, équipements et services actuellement implantés dans les secteurs menacés» (DOG, SCOT du Biterrois, p.640).

**Le SCOT des Lacs Médocains affiche enfin dans son PADD comme premier objectif : « anticiper l'érosion du littoral atlantique et l'avancée de la mer ».** Les impacts de cette érosion sont clairement mis en lien avec l'activité touristique et l'aménagement des stations littorales (Vlès, 2016). Il est préconisé de prévoir l'extension limitée de l'urbanisation prioritairement située en arrière des espaces déjà constitués. Les éventuelles extensions latérales (vers le nord ou le sud) doivent s'inscrire suffisamment en retrait du trait de côte. Une marge minimale de 200 à 300 mètres devrait, en l'état du phénomène d'érosion marine constaté sur les quarante dernières années, assurer une pérennité des aménagements à l'horizon de la fin de ce siècle. Pour le cas particulier de Lacanau (Vlès, 2016) dont les espaces publics et certains bâtiments se situent d'ores et déjà en saillie du trait de côte, il est prévu de mettre en œuvre des actions spécifiques de façon combinée :

- renforcer les dispositifs existants qui permettent de retarder l'érosion marine à défaut de la stabiliser ;
- reconfigurer les espaces publics du front de mer afin de limiter les conséquences de l'avancée de la mer ;
- initier des actions publiques qui, à long terme, permettront d'adapter les espaces bâties et le tissu économique au risque littoral.
- opérer une répartition compensatoire de certaines fonctions urbaines et équipements menacés par l'érosion marine sur des espaces rétrolittoraux afin de préserver le potentiel économique de la station océane.

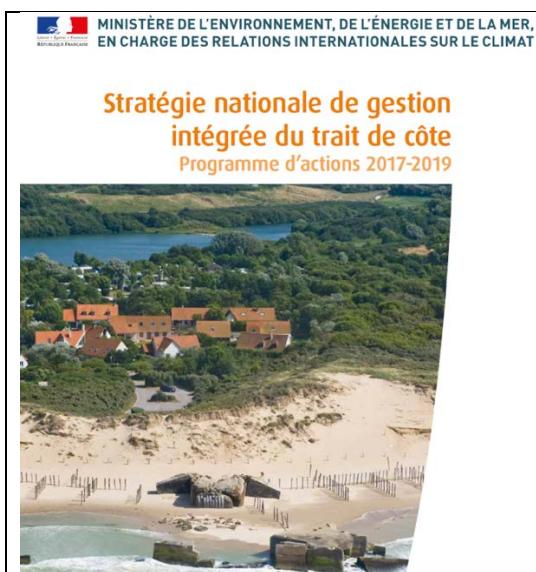
Ainsi, sur l'ensemble du trait de côte de la station océane, une démarche spécifique est envisagée afin d'intégrer le processus d'érosion du trait de côte qui nécessite une prise en compte particulière des espaces actuellement bâties (Vlès, 2016). A plus long terme, c'est l'ensemble de la recomposition du front de mer qui pourrait faire l'objet d'une opération d'envergure afin de reculer le front bâti sur une profondeur adaptée à l'avancée de l'érosion. Une telle opération relève d'une action longue et nécessairement planifiée et concertée entre les collectivités. À ce titre, l'étude des conditions de l'organisation d'un éventuel repli de l'urbanisation sur de nouveaux terrains en retrait du littoral est un thème de travail approfondi dans le cadre la démarche portée par la station de Lacanau avec le GIP Littoral aquitain.

### 3.3. Déclinaison régionale et locale des stratégies de gestion du recul du trait de côte : l'exemple de la côte aquitaine et de Lacanau

Dans la continuité du Grenelle de la Mer, l'engagement visant à définir une stratégie nationale et une méthodologie de gestion du trait de côte, du recul stratégique et de la défense contre la mer a conduit à la définition, fin 2011, d'une stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte 2012–2015, sous-titrée « vers la relocalisation des activités et des biens ». A la suite de ce premier programme d'actions, le programme d'actions 2017-2019 a été conçu autour de 5 axes<sup>87</sup> :

- Développer et partager la connaissance sur le trait de côte (Axe A) ;
- Élaborer et mettre en œuvre des stratégies territoriales partagées (Axe B) ;
- Développer des démarches expérimentales sur les territoires littoraux pour faciliter la recomposition spatiale (Axe C) ;
- Identifier les modalités d'intervention financière (Axe D) ;
- Communiquer, sensibiliser et former aux enjeux de la gestion du trait de côte (Axe transversal).

Figure 86. Une stratégie nationale de gestion du trait de côte



Source : Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, 2017

Des démarches en ce sens étaient parfois préalablement portées par les territoires. L'axe A prend par exemple appuis sur l'Observatoire de la Côte Aquitaine initié en 1996 afin de constituer un outil d'aide à la décision pour la gestion et l'aménagement du littoral aquitain<sup>88</sup>. Ses actions sont multiples (mesures, suivis, expertises, diffusion des données et informations), en vue de mettre à la disposition de la population des informations relatives à l'érosion côtière et à la submersion marine. L'Observatoire de la Côte Aquitaine ayant entrepris un suivi régulier du trait de côte, il a pu produire en 2011 une première projection des reculs du trait de côte aux horizons 2020 et 2040 (rapport

<sup>87</sup> Les informations à ce sujet sont notamment disponibles sur le site du Ministère. <http://www.geolittoral.developpement-durable.gouv.fr/strategie-nationale-de-gestion-integree-du-trait-r434.html>.

<sup>88</sup> Sur ce sujet : <http://www.observatoire-cote-aquitaine.fr>. L'Observatoire de la Côte Aquitaine est porté par deux opérateurs techniques que sont le BRGM et l'ONF, et co-financé par l'Europe (FEDER), l'État, la Région Nouvelle-Aquitaine, les départements de la Gironde, des Landes, des Pyrénées-Atlantiques et le Syndicat intercommunal du bassin d'Arcachon (SIBA).

BRGM-59095). Le GIP Littoral Aquitain s'est ainsi appuyé sur cette connaissance de l'aléa afin de produire en 2012 la stratégie régionale de gestion de la bande côtière<sup>89</sup>.

### ***3.3.1. Une stratégie régionale de gestion de la bande côtière portée par le GIP Littoral aquitain***

Le GIP Littoral aquitain, en tant qu'instance partenariale réunissant l'Etat, le Conseil régional, les Conseils départementaux et les intercommunalités, a élaboré en 2012 une stratégie régionale de gestion de la bande côtière. Celle-ci fait l'objet de déclinaisons en stratégies locales sur tous les territoires à risque important d'érosion, initiées volontairement par les maires et présidents d'intercommunalités (Guegen et Renard, 2017).

Cette stratégie s'inscrit dans la continuité du Plan de développement durable du littoral aquitain (PDDLA), validé en octobre 2009, qui prévoyait un troisième axe stratégique ciblé sur les questions de risque et d'environnement. Le GIP Littoral aquitain a ainsi effectué un travail approfondi sur la stratégie de gestion de la bande côtière qui a donné lieu à différents axes d'études, notamment :

- Le suivi du trait de côte en lien avec l'observatoire de la côte aquitaine,
- l'élaboration d'une stratégie régionale de gestion de la bande côtière,
- l'appui à la réalisation de stratégies locales de gestion de la bande côtière, conçues comme des outils d'aide à la décision pour les territoires,
- des études relatives à la faisabilité de la relocalisation à Lacanau, La Teste-de-Buch et Labenne.

Les études conduites sur l'observation du trait de côte et ses impacts sur le territoire aquitain ont permis de mettre en évidence la vulnérabilité du territoire. Ce travail a donné lieu à la production de synthèses relatives aux impacts de l'érosion en distinguant le cas des côtes sableuses (recul moyen prévu de 50 mètres en 2050 constituant une menace pour 2600 logements) et rocheuses (recul moyen de l'ordre de 27 mètres constituant une menace pour 2800 logements en 2050).

---

<sup>89</sup> Comme cela est précisé sur le site du GIP, les reculs majeurs observés lors des tempêtes de l'hiver 2013/2014 ont toutefois rendu obsolète cette connaissance et le GIP Littoral Aquitain a mandaté l'Observatoire de la Côte Aquitaine pour actualiser ses projections. Les nouveaux traits de côte prospectifs 2025 et 2050 ont été présentés en décembre 2016 (rapport BRMG-66277). <http://www.littoral-aquitain.fr>.

Figure 87. Chiffres clés relatifs à l'érosion du Littoral aquitain pour les côtes sableuses et rocheuses



Source : <http://www.littoral-aquitain.fr>, d'après Observatoire de la Côte Aquitaine

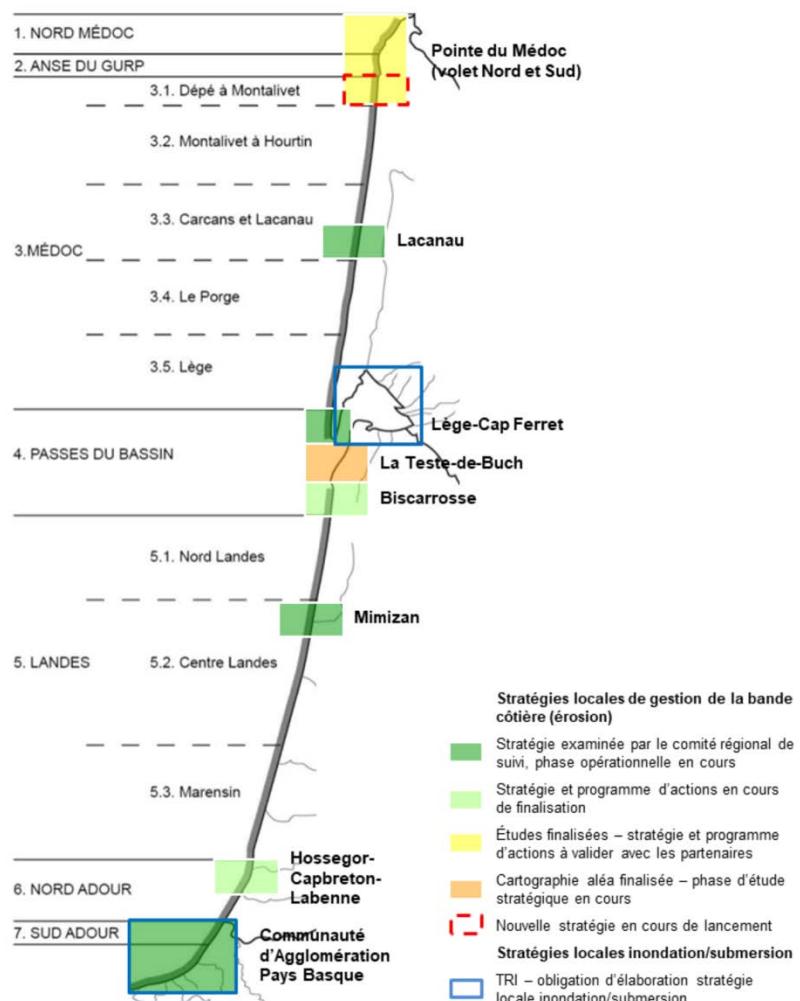
Partant de ces constats, la stratégie régionale de gestion de la bande côtière a été conçue pour permettre l'adaptation du territoire à ces évolutions. Elle a été validée par l'Etat et les collectivités territoriales du littoral aquitain en 2012 et définit de grandes orientations pour la gestion durable de la bande côtière<sup>90</sup>. Lancée en juillet 2009 et finalisée en juin 2012, la démarche stratégique de gestion de la bande côtière s'est appuyée sur une étude menée sur les sites tests de Lacanau, Contis et Ciboure. A partir des résultats obtenus, la stratégie propose à l'ensemble des acteurs publics du littoral aquitain une vision partagée permettant de faire face aux risques d'érosion côtière, en respectant les principes de la stratégie nationale. Traduction de l'ambition collective à l'échelle

<sup>90</sup> <http://www.littoral-aquitain.fr>

européenne, elle constitue une boîte à outils pour mettre en œuvre, localement, une gestion plus durable de la bande côtière<sup>91</sup>.

Dans la continuité de cette démarche, la stratégie régionale prévoit l'élaboration de stratégies locales pour permettre d'affiner ces orientations et les adapter aux projets des territoires. Le premier objectif assigné aux stratégies locales est de réduire durablement et efficacement la vulnérabilité des personnes, des biens et des activités à l'érosion côtière. Il est prévu qu'elles soient mises en place prioritairement là où les risques d'érosion marine et de mouvements de falaises sont importants. Portée par une collectivité territoriale ayant la volonté politique de partager un diagnostic et de conduire un projet avec l'ensemble des acteurs concernés par la gestion de la bande côtière, elle débouche sur la coordination et la planification des actions locales de gestion de la bande côtière dans un programme d'actions unique, articulé avec les documents réglementaires (PPR, PLU et Scot) et ce dans une vision stratégique<sup>92</sup>.

Figure 88. Avancement au 1<sup>er</sup> décembre 2017 des stratégies locales de gestion de la bande côtière



Source : <http://www.littoral-aquitain.fr>

Au 1er décembre 2017, toutes les collectivités prioritaires ont lancé l'élaboration d'une stratégie locale érosion et la moitié d'entre-elles ont achevé cette phase d'études, pour entrer dans la phase de mise en œuvre opérationnelle du programme d'actions de leur stratégie locale.

Une des actions envisagées pour mettre en œuvre la stratégie régionale consistait par ailleurs à réaliser des études de faisabilité de la relocalisation dans le cadre de la réponse à l'appel à projets

<sup>91</sup> <http://www.littoral-aquitain.fr>.

<sup>92</sup> *ibid.*

national sur la relocalisation des activités et des biens (appel lancé par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie). Ces études ont été menées en partenariat avec les communes de La Teste-de-Buch (Gironde), de Labenne (Landes) et de Lacanau (Gironde) qui ont participé, aux côtés du GIP Littoral Aquitain (qui assurait la maîtrise d'ouvrage), à une réponse coordonnée pour l'ensemble de l'Aquitaine. Le portage de la démarche qui s'est tenue entre 2013 et 2015 s'est matérialisé sous la forme d'un binôme GIP Littoral Aquitain – collectivités. Il s'agissait de combiner une réflexion méthodologique menée au niveau régional avec une réflexion concrète de terrain au niveau des trois sites. L'objectif principal de la démarche consiste à faire émerger pour chacun des sites un projet de relocalisation d'activités et de biens adapté aux situations locales et qui permette de transformer la contrainte physique de l'érosion en une opportunité d'adaptation aux nouveaux enjeux du développement durable<sup>93</sup>. La partie suivante expose plus particulièrement le cas de Lacanau qui illustre justement l'enjeu que constitue la conjugaison des problématiques de gestion des risques et de développement touristique.

### ***3.3.2. Lacanau, laboratoire de mise en œuvre d'une politique de gestion du recul du trait de côte et de relocalisation***

Lacanau peut être considéré comme un laboratoire d'expérimentation pour la mise en œuvre d'une politique de gestion du recul du trait de côte et de relocalisation. Un projet de relocalisation a ainsi pu émerger de manière lente après plus de 20 ans de constats et deux mandats municipaux. Une chargée de mission du GIP Littoral Aquitain explique notamment que, « *à l'origine les maires étaient réfractaires, c'est aujourd'hui du bout des lèvres, mais c'est déjà un pas énorme, je pense que ce qu'on ne mesure pas et qui est important c'est d'où l'on vient et ce qu'il y a pu avoir en prise de conscience chez les élus et les techniciens* »<sup>94</sup> (Piriou, 2016). Cette évolution des représentations, voire des politiques publiques de gestion, même si elle est parfois jugée relative, a notamment été renforcée par la violence des tempêtes de 2013/2014 et des dégâts qu'elles ont engendrés.

#### ***3.3.2.1. Les dégâts des tempêtes de l'hiver 2013-2014 et le travail de sensibilisation***

L'hiver 2013-2014 a été marqué par l'assaut de nombreuses tempêtes violentes (Christina, 03/01/2014 ; Nadja 02/02/2014 ; Petra 05/02/2014 ; Hercule 06-07/01/2014 ; Ruth 09/02/2014, etc.) qui ont marqué les esprits et ont pu être mobilisées comme support de sensibilisation relative au risque érosion auprès des populations (Piriou, 2016).

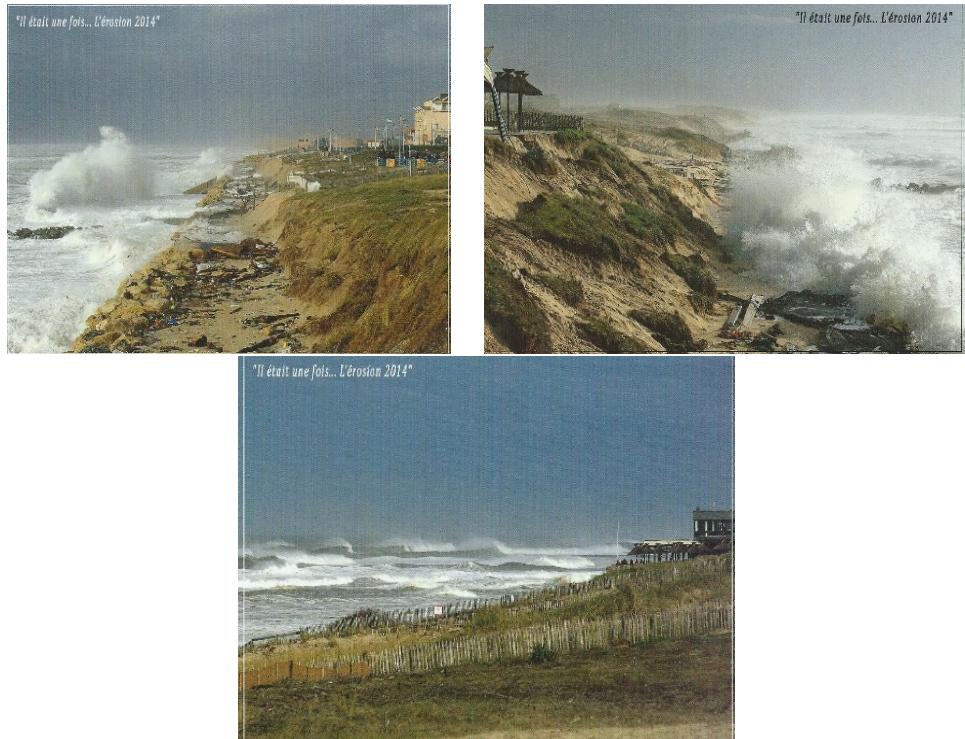
Ces tempêtes ont par exemple fait l'objet d'un reportage photographique réalisé par Jérôme Augereau. Celui-ci a ensuite donné lieu à une exposition « *Il était une fois... l'érosion 2014* » qui se déroula à Lacanau du 24 juin au 6 juillet, puis du 27 juillet au 28 septembre 2014. Ces clichés rendent compte des dégâts causés par les vagues et le vent sur le trait de côte.

---

<sup>93</sup> <http://www.littoral-aquitain.fr>.

<sup>94</sup> Entretien avec la chargée de mission du GIP Littoral Aquitain, le 24/07/2015.

Figure 89. Forte houle face au Kayok 15/02/2014 et tempête du 06/02/2014



Source : Cartes postales offertes par Jérôme Augereau, *1 Moment 1 Image* (Piriou, 2016)

L'érosion est visible au pied des infrastructures touristiques, promenades et restaurants. La forte houle laisse craindre aussi la submersion du front de mer comme en témoignent les images mobilisées dans le cadre de cette exposition. Ces tempêtes menacent des infrastructures à proximité de la Maison de la Glisse et l'on observe en mars 2014 un recul du trait de côte au niveau du boulevard de la plage (Piriou, 2016).

Figure 90. Photos de la maison de la glisse plage nord, du front de mer et du trait de côte à Lacanau (mars 2014)



Source : Cartes postales offertes par Jérôme Augereau, *1 Moment 1 Image* (Piriou, 2016)

Au final, suite aux tempêtes hivernales du premier trimestre 2014, beaucoup d'ouvrages de protection du littoral ont été partiellement voire totalement détruits :

- Affaissement de la base des enrochements au niveau bas de la plage et à la force des vagues créant un départ de matériaux et un tassement (mur, revêtement en pierres sèches qui protège un ouvrage et empêche les eaux de la dégrader ou les terres d'un talus à s'effondrer). Ce phénomène favorise la désolidarisation des blocs et crée des ruptures du perré longitudinal à plusieurs endroits : 5 zones d'environ 10 m sur la plage centrale et dislocation du perré entre le poste de secours central et l'épi sud.
- Érosion importante du cordon dunaire avec un recul de 15 à 20 mètres, notamment au sud et au nord de la station.
- Démolition de la 2e rampe de passage sur l'épi sud et rupture d'une rampe sur l'épi nord.

Afin de pallier les dégâts causés par les tempêtes successives de l'hiver 2013-2014, la commune de Lacanau a réalisé des travaux afin d'assurer la protection des infrastructures urbaines et des équipements publics et touristiques (Piriou, 2016) :

- 1ère tranche de travaux du mois d'avril à juin 2014, de l'épi sud à la maison de la glisse : reconstruction de la partie basse du perré central sur 700mL, création d'une plage de repli de 5mL, reconstitution des passages des épis, reconstruction d'un ouvrage d'eaux pluviales en buse béton, prolongement de la descente à bateaux en fin de chantier fin juin 2014.
- 2e tranche de travaux après saison à compter de septembre 2014 : reconstruction de la partie haute du perré central sur 700mL correspondants à la rehausse des travaux de la 1ère tranche entre l'épi sud et la maison de la glisse, reconstruction totale du perré sud sur 400mL, prolongement du perré nord sur 50mL.

Figure 91. Panneau d'information sur la reconstruction des ouvrages littoraux à Lacanau

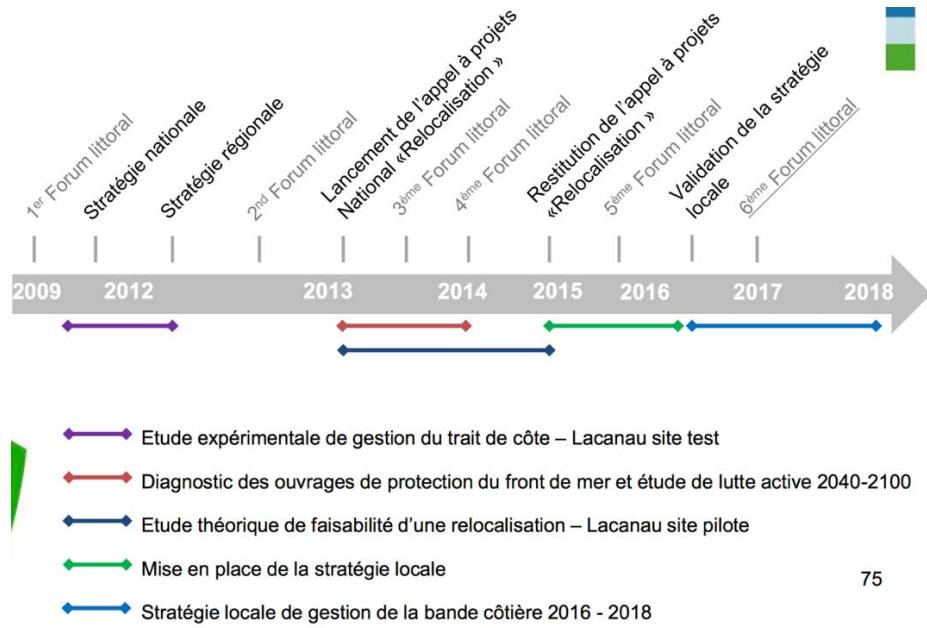


Source : Anonyme, (2014), "Comment Lacanau se prépare aux fortes houles de l'hiver", [maplanete.blogs.sudouest.fr](http://maplanete.blogs.sudouest.fr)<sup>95</sup>  
(Piriou, 2016)

<sup>95</sup>URL: <http://maplanete.blogs.sudouest.fr/archive/2014/11/12/en-images-comment-lacanau-se-prepare-aux-fortes-houles-de-l-1028871>, mis en ligne le 12.11.2014, consulté le 04.02.2018.

Si les tempêtes de 2013-2014 ont remis en lumière les enjeux relatifs à l'érosion du trait de côte, la démarche de sensibilisation sur le risque érosion était déjà amorcée depuis plusieurs années sur le territoire, comme en témoigne l'organisation de six « Forum Littoral » depuis 2009. La commune de Lacanau a organisé dès 2009, un forum sur l'érosion. Entre 2009 et 2011, avec le soutien du GIP Littoral aquitain, les collectivités et les habitants ont été mobilisés par la réflexion sur les modalités de gestion de ce territoire soumis à l'érosion, dans le cadre de groupes de travail dont le comité local de concertation regroupant une quarantaine de personnes (élus, riverains, socioprofessionnels, propriétaires).

Figure 92. De la stratégie nationale à la stratégie locale : chronologie d'une démarche d'élaboration



Source : <http://www.littoral-aquitain.fr>

75

Afin d'éclairer les décisions publiques, la démarche s'est inscrite dans une approche prospective visant à définir plusieurs futurs possibles et de caractériser les enjeux d'adaptation à l'érosion (Guegen et Renard, 2017). Cela a conduit à la production de plusieurs éléments, notamment :

- « une caractérisation de l'ensemble des biens et activités menacés par un recul du trait de côte ;
- la définition d'un périmètre de vulnérabilité, qui permet de conjuguer la prise en compte des risques côtiers et la conception d'un projet urbain. L'analyse spatiale fine de ce périmètre a permis d'identifier précisément les enjeux à prendre en compte dans le cadre d'un projet de relocalisation ;
- la construction d'un scénario fictif « révélateur », donnant à voir les conséquences d'une politique de relocalisation menée dans les conditions financières, réglementaires et sociales actuelles à droit constant ;
- la construction de quatre scénarios prospectifs « souhaitables », combinant les dimensions « gestion du trait de côte » (trois scénarios de relocalisation et renaturalisation de la dune après une phase transitoire de lutte active, et un scénario de protection jusqu'à 2100) et « développement urbain et socioéconomique du territoire ». Chaque scénario a fait l'objet d'un travail urbanistique et architectural et d'une analyse fine, détaillant les aspects techniques, économiques, financiers et réglementaires associés » (Guegen et Renard, 2017).

### 3.3.2.2. Définition d'un périmètre de vulnérabilité et construction de scénarios fictifs de relocalisation

Afin d'élaborer la stratégie locale, il s'est d'abord agi de produire un diagnostic territorial visant à caractériser les biens et activités menacés par un recul du trait de côte.

**Figure 93. Rapport sur la relocalisation des activités et des biens en Aquitaine – site de Lacanau**

**LITTORAL AQUITAIN \***

**Mairie de Lacanau**

**Gouvernance et concertation**

2 ans d'études : mars 2013 - mai 2015

5 réunions publiques réunissant 300 à 400 personnes

6 réunions du comité de concertation mobilisant 30 personnes : représentants des résidents, des acteurs économiques, des associations environnementales... et les acteurs institutionnels du territoire.

6 comités techniques, 6 comités de pilotages locaux, 2 comités de pilotages régionaux et 2 comités scientifiques régionaux.

**LITTORAL AQUITAIN \***

**La relocalisation des activités et des biens en Aquitaine**

**# 2 | Site atelier de Lacanau**

**# 2.15 | Synthèse et conclusion de l'étude de faisabilité de la relocalisation**

**Contribution de l'Aquitaine à l'appel à projets national du Ministère de l'Ecologie**  
Mai 2015

**Quels enjeux d'adaptation à l'érosion marine à Lacanau ?**

**Chiffres et images clefs**

**Périmètre de vulnérabilité**

25,9 ha : 1330 m de long par 160 à 290m de large

Logements : 1194 unités, 60 000m<sup>2</sup>, 226 M€ sans prise en compte du risque, 3 938 €/m<sup>2</sup> pour un appartement, 3 896 € pour une maison

Locaux commerciaux : 109 unités, 16 000 m<sup>2</sup>, 66 M€ sans prise en compte du risque, 4050 €/m<sup>2</sup>

Total : 76 000m<sup>2</sup>, 302 M€

**VOLUMES DE SABLES ÉRODÉS ENTRE 2012 ET 2014**

**ZONE NORD : -280 000 M<sup>3</sup>**

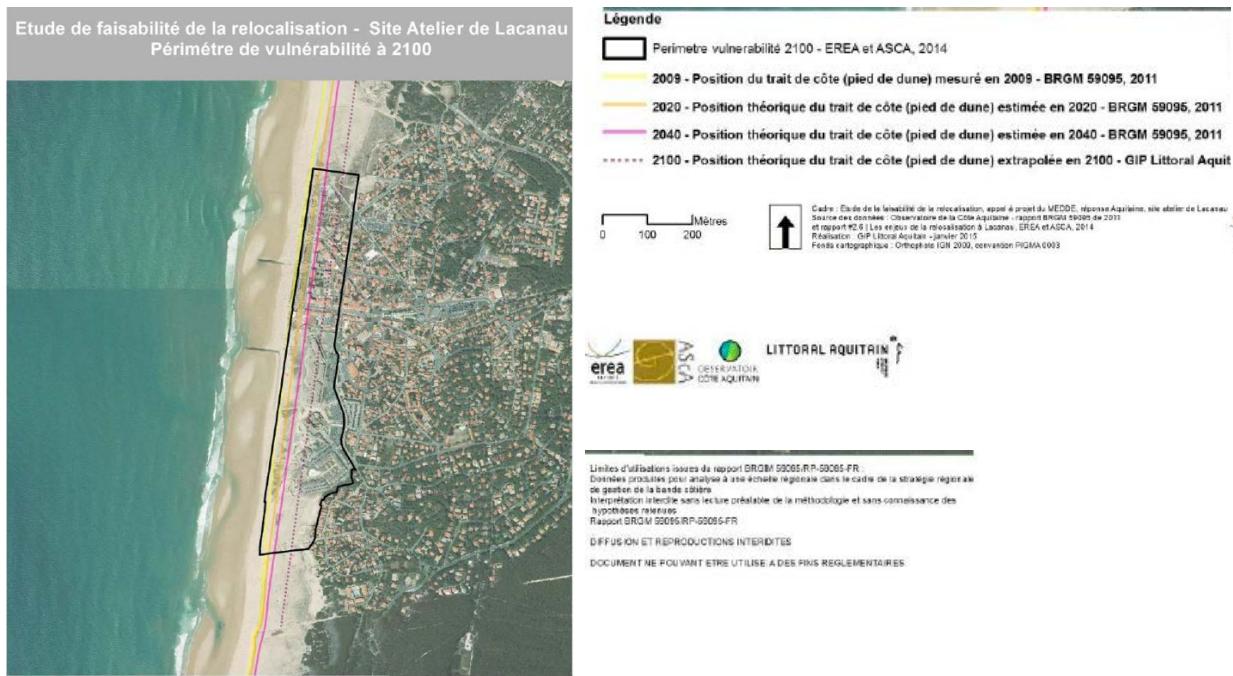
**ZONE URBAINE : -49 000 M<sup>3</sup>**

**ZONE SUD : -150 000 M<sup>3</sup>**

Source : GIP Littoral aquitain et ville de Lacanau, 2015

Les différentes études conduites (notamment celles du BRGM sur le suivi de l'évolution du trait de côte) ont permis d'établir un périmètre de vulnérabilité révélant la fragilité du front de mer. Ce front de mer concentre en effet 20 % des résidences secondaires et la majorité des activités commerciales de la station balnéaire. Le périmètre de vulnérabilité défini couvre une surface de 25,9ha comprenant 1 194 unités de logement et 109 locaux commerciaux.

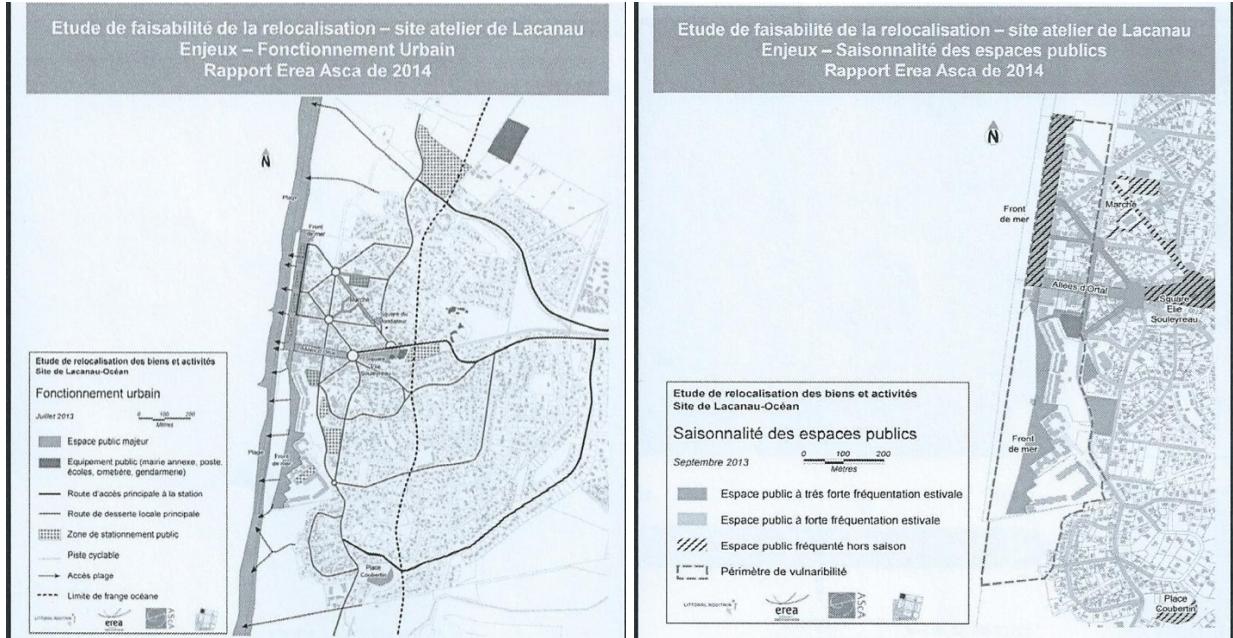
Figure 94. Prévision de recul du trait de côte et périmètre de vulnérabilité à Lacanau



Source : GIP Littoral aquitain et ville de Lacanau, 2015

La caractérisation de la vulnérabilité du territoire a pu être affinée à partir de différents critères. Il s'agissait notamment de mieux appréhender le fonctionnement urbain de la station et les effets de saisonnalité des espaces publics, afin de pouvoir a posteriori envisager de façon plus précise les modalités possibles de la relocalisation.

Figure 95. Enjeux de fonctionnement urbain et de saisonnalité à Lacanau



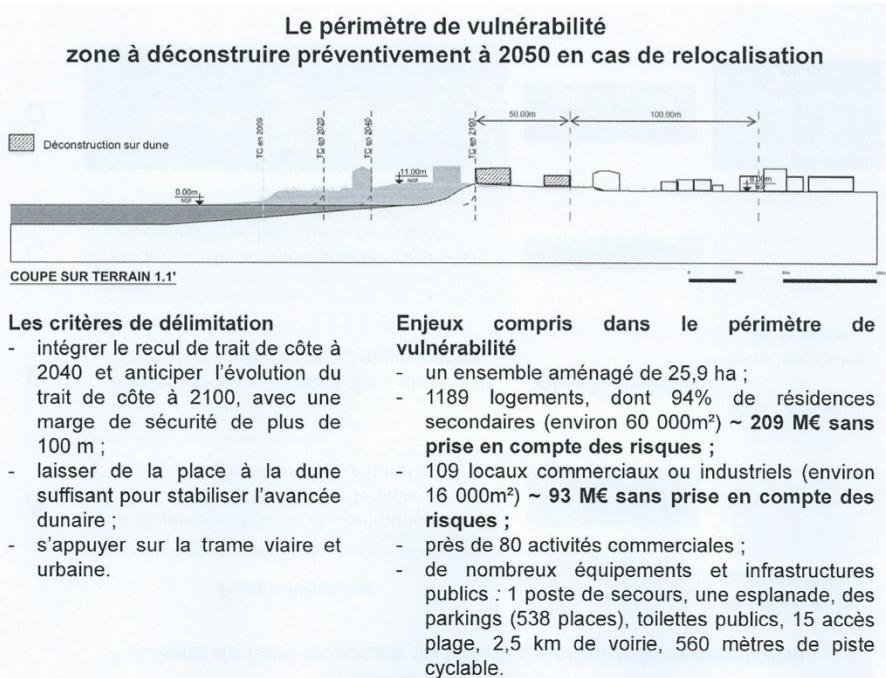
Source : 4<sup>e</sup> forum de l'érosion Lacanau 2014 (Piriou, 2016)

A partir de l'analyse de la vulnérabilité du territoire, cinq familles de scénarios de gestion du trait de côte ont, dans un premier temps, été proposées à partir de deux angles : soit maintenir la situation par le financement de protections du front de mer (lutte active), soit proposer des scénarios de relocalisation.

Chacune des options envisagées a fait l'objet d'une analyse approfondie visant notamment à préciser les modalités et les coûts des différentes solutions proposées afin de pouvoir éclairer plus justement les décisions publiques.

Dans le cadre de l'étude d'opportunité et de faisabilité d'une relocalisation du front de mer à partir d'une réorganisation urbaine à long terme, un travail technique a par exemple été réalisé en parallèle sur le dimensionnement d'actions de lutte active (rechargement en sable et enrochements) permettant de sécuriser transitoirement le front de mer jusqu'en 2040-2050. Les différents types de protection mobilisés dans la lutte active (enrochements, épis longs, digue en dur, recharge en sable, boudins géotextiles, etc.) ont alors donné lieu à une analyse comparative à partir de multiples critères comprenant le coût de l'ouvrage, mais également sa facilité de construction, son intégration paysagère, son impact sur diverses activités balnéaires, sa durabilité, les possibilités de démantèlement, etc. Ces travaux sur la vulnérabilité du territoire ont parallèlement conduit à envisager les possibilités d'évolution du fonctionnement de la station, en termes de déconstruction préventive et de relocalisation des biens et des services. La relocalisation est ici considérée comme un « *dispositif ambitieux d'adaptation aux risques côtiers et aux changements climatiques, qui consiste à déplacer ou reculer préventivement les activités et les biens sur le territoire afin de les mettre à l'abri de la mer* »<sup>96</sup>.

**Figure 96. Périmètre de vulnérabilité et changement du fonctionnement de la station**



Source : 4<sup>e</sup> forum de l'érosion Lacanau 2014 (Piriou, 2016)

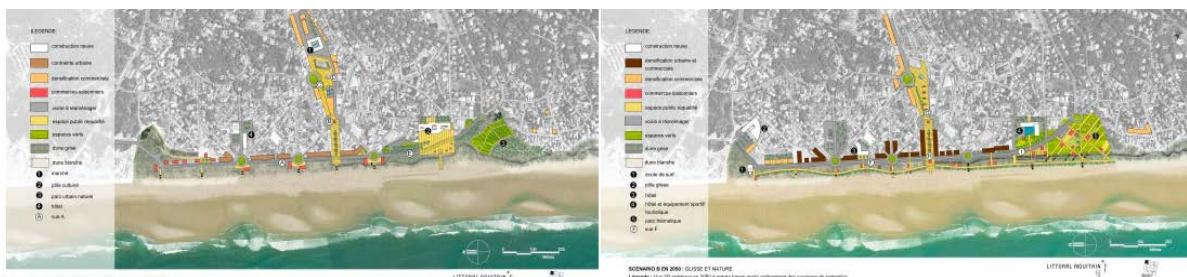
### 3.3.2.2. Conception de scénarios prospectifs, identification des sources de blocage et définition d'une stratégie locale de gestion de la bande côtière

<sup>96</sup> Source : <http://www.littoral-aquitain.fr>.

L'ensemble de ces travaux<sup>97</sup> a finalement permis d'élaborer 5 scénarios prospectifs à l'horizon 2050-2100 (trois scénarios de relocalisation et deux scénarios de protection), tout en mettant en exergue les principaux blocages opérationnels, réglementaires et financiers pour leur mise en œuvre.

Figure 97. Définition de 5 scénarios prospectifs à l'horizon 2050-2100

Intitulé du scénario	Logique d'ensemble	Gestion du risque d'érosion littorale à l'horizon 2050-2100
Scénario A : un cadre de vie préservé	Un développement de la Commune sur un équilibre tourisme – tertiaire valorisant le cadre naturel	
Scénario B : glisse et nature	La valorisation de la spécificité « glisse » de Lacanau complétée par les atouts nature	Relocalisation et renaturalisation de la dune en 2050 (après une phase de lutte active temporaire pour préparer la recomposition urbaine)
Scénario C : grand Bordeaux	Jouer la carte du grand Bordeaux pour un dynamisme touristique de qualité	
Scénario D : panorama Côte d'argent	Un positionnement touristique haut de gamme	Protection par une lutte active forte (enrochement) jusqu'en 2100
Scénario E :	Pas de projet de développement urbain et économique	



Scénario A – Un cadre de vie préservé



Scénario C – Grand Bordeaux

Scénario B – Glisse et Nature



Scénario D – Panorama côte d'argent

Source : GIP Littoral aquitain et ville de Lacanau, 2015

Afin d'éclairer les décisions publiques, cette étude prospective a contribué à quantifier les évolutions prévisibles en fonction de chacun des scénarios à partir de différents critères tels que la densité de logement dans la station, la part des résidences principales pour les nouveaux logements et la part des résidences secondaires louées, le nombre de commerces relocalisés ou les conséquences sur les hébergements touristiques marchands et non marchands.

L'ensemble des études réalisées au sujet des stratégies de relocalisation ont finalement permis de mettre en évidence **les freins principaux, à la fois opérationnels, juridiques et économiques**. Le cas

<sup>97</sup> Ces travaux ont été porté par le GIP Littoral aquitain et réalisés en collaboration avec la Mairie de Lacanau et l'appui des bureaux d'études AsCA, Eréa-conseil, QUADRA, ISL et CASAGEC (<http://www.littoral-aquitain.fr>).

de Lacanau a notamment permis de mettre en lumière une première difficulté de la relocalisation liée au fait que **l'on ne sait pas détruire préventivement les biens menacés d'érosion sur les côtes sableuses** car il n'y a ni obligation du propriétaire de le faire ni dispositif opérationnel pour la puissance publique (inégrabilité de la procédure d'expropriation pour risque naturel majeur au recul du trait de côte pour les littoraux sableux).

Figure 98. Le premier problème de la relocalisation identifié par le GIP Littoral aquitain

### Problème n°1 de la relocalisation : l'impossible suppression

#1

Le site de Lacanau a permis de mettre en évidence que le problème n°1 de la relocalisation est qu'on ne sait pas déconstruire préventivement des biens privés menacés à court, moyen ou long terme sur les côtes sableuses. Il n'y a ni obligation du propriétaire de le faire, ni dispositif opérationnel adapté permettant une appropriation publique.

Dans le cas où il reviendrait au propriétaire de mettre en œuvre par ses propres moyens la déconstruction préventive de son bien, il convient de constater dans un premier temps que le dispositif des édifices menaçant ruine (L.511-1 du CCH) est inopérant pour les risques naturels (cause externe au bâti). D'autre part qu'il serait inapproprié à la mise en œuvre d'actions d'anticipation sur des secteurs denses comme Lacanau : car seule

Source : GIP Littoral aquitain, 2015

Figure 99. Faisabilité juridique et rentabilité économique des huit modes de suppression des biens

Type de suppression des biens	Faisabilité juridique actuelle	Autres difficultés non économiques ou financières
1 Acquisition de la pleine propriété à 100 % de la valeur marché et destruction directe en 2020	Facile – Expropriation pour utilité publique ; Vérifier l'absence d'obligation de présenter un coût/bénéfice plus favorable que la protection en procédure expropriation hors RNM	
2 Acquisition de la pleine propriété à 100 % de la valeur marché et location pendant la durée de la protection entre 2020 et 2050	Incertaine – L'utilité publique d'une expropriation suivie d'une location n'est pas garantie ; surtout si la destruction intervient bien après l'acquisition.	
3 Acquisition de la nue-propriété en fonction de l'âge du propriétaire	Incertaine – L'utilité publique d'une expropriation de la nue-propriété sous forme de viager n'est pas garantie.	Nécessité du décès du propriétaire pendant la période
4 Acquisition de la nue-propriété en fonction de la durée de « vie du bien »	Incertaine – Idem précédemment	Nécessité d'un cadrage national de la méthode de calcul
5 Acquisition de la nue-propriété en fonction de la durée d'un usufruit temporaire	Incertaine – Idem précédemment	Nécessité d'un cadrage national de la méthode de calcul
6 Acquisition amiable de la pleine propriété en trois tiers	Facile – à l'amiable tout est possible	Accord du propriétaire
7 Déconstruction par le propriétaire en 2020	Improbable / Impossible <sup>49</sup> – Dispositif inexistant	
8 Déconstruction par le propriétaire en 2050	Improbable / Impossible – Idem précédemment	

Source : GIP Littoral aquitain, 2015

Une autre difficulté peut être soulignée : **le coût des opérations de relocalisation**. Si ce coût est variable (dépendant des expropriations, indemnisations, démolitions, etc.), il est néanmoins estimé autour de 320 millions d'euros. A titre comparatif, le scenario de l'inaction de la réalisation d'un quai promenade qui irait de la Maison de la Glisse (au nord) aux derniers bâtiments situés à l'entrée de la plage sud couterait 32 millions d'euros. Ainsi, **les montants financiers liés aux acquisitions ou encore la complexité du dossier et des procédures constituent des formes de blocage** pour les acteurs locaux qui se révèlent ne pas être en capacité de porter seul un projet de relocalisation de cette ampleur<sup>98</sup>.

#### 2.2 | Quelle rentabilité économique de ces huit modalités de suppression des biens pour la puissance publique et le propriétaire ?

Sans préjuger de la faisabilité juridique, un travail poussé a été mené par le GIP Littoral Aquitain pour calculer la rentabilité économique de la mise en œuvre opérationnelle de huit modalités de suppression de l'appartement témoin. Un important travail de description des différentes recettes et dépenses, tant pour le propriétaire que pour la puissance publique, a abouti au calcul de la valeur actualisée nette des huit modalités de suppression des biens.

Tableau 11 : Synthèse de VAN selon les huit modalités

	Point de vue de la puissance publique locale		Point de vue du propriétaire	
	Valeur Actualisée Nette (VAN)	Classement	Valeur Actualisée Nette (VAN)	Classement
Suppression n°1	- 231 591 €	8	143 373 €	1
Suppression n°2	- 198 836 €	7	143 373 €	1
Suppression n°3	- 153 775 €	6	65 574 €	3
Suppression n°4	- 78 881 €	3	16 845 €	6
Suppression n°5	- 119 598 €	5	43 278 €	4
Suppression n°6	- 87 873 € (-128 480 € <sup>50</sup> )	4 (5)	40 027 €	5
Suppression n°7	- 7 797 €	2	- 111 876 €	8
Suppression n°8	- 4 308 €	1	6 220 €	7

<sup>49</sup> La procédure d'appropriation publique amiable, mise par l'Etat et la communauté de communes de la Pointe du Médoc, engagée après la tempête Xynthia de février 2010 et relative en décembre 2013 n'avait pas abouti à la rédaction de ce document en mai 2015 et ce malgré l'insistance du risque qui a conduit les autorités à prendre un arrêté de port en juillet 2014.

<sup>50</sup> Figure entre parenthèse dans le cas où le financement de la part de l'Etat ne serait pas considéré comme un bénéfice.

<sup>98</sup> Source : <http://www.littoral-aquitain.fr>.

Figure 100. Évaluation des coûts

Relocalisation	Lutte active	
Valeurs foncières : 302 M€	Ouvrage 2020-2050 : 18 M€ ; 11,8m de haut Ouvrage 2050-2100 : 50 M€ ; 15,5m de haut	A Lacanau, la suppression des biens dans le périmètre de vulnérabilité concerne 1 194 logements soit 60 000 m <sup>2</sup> de surface habitable, dont 94 % sont des résidences secondaires. La valeur totale de ces logements a été évaluée, en 2014, à 236 millions d'euros de valeur marché sans prise en compte du risque. La densité moyenne est de 46 logements/ha (log/ha).
Bilan financier d'une suppression par : Acquisition « classique » : VAN de -482 M€ Acquisition « innovante » : VAN de -206 M€	Bilan financier du projet de lutte active : VAN de -54 M€	109 locaux commerciaux ou industriels représentant environ 16 000m <sup>2</sup> de surface plancher sont présents dans le périmètre de vulnérabilité.
		Au total, la surface plancher des locaux d'habitation et de commerce présente sur l'intégralité du périmètre de vulnérabilité est estimée à 76 323 m <sup>2</sup> . La valeur totale de ces locaux a été évaluée, en 2014, à 302 millions d'euros de valeur marché sans prise en compte du risque.

Source : 4<sup>e</sup> forum de l'érosion Lacanau 2014 (Piriou, 2016)

Si l'option de la relocalisation est adoptée se posera la question de son financement. Des pistes sont évoquées par certains résidents en termes de montage public-privé « *il y aura un autofinancement, on aurait une structure mi-publique mi-privée qui rachèterait l'ensemble, pour des milliards et qui serait propriétaires pendant 25-30 ans, et qui bénéficierait des locations, du fruit du travail...* »<sup>99</sup>. Cette proposition ne va toutefois pas sans poser de questions : comment indemniser les gens pour leur perte de terrain et de logement ? À Lacanau, pour l'instant, est proposé un appel au mécénat comme stratégie de financement des travaux d'enrochement.

Figure 101. Un appel au mécénat comme dispositif de financement des travaux d'enrochement

POUR PROTÉGER SON ENVIRONNEMENT ET PRÉSERVER SON CADRE DE VIE, LACANAU S'OUVRE AU MÉCÉNAT.
Recul du trait de côte, défense du patrimoine historique, infrastructures balnéaires : c'est l'affaire de tous ! En tant que station balnéaire, LACANAU doit faire face à d'importantes dépenses pour assumer son statut. Lieu d'accueil de dizaines de milliers de familles et de vacanciers chaque année, LACANAU reste pourtant une commune de 4 800 habitants qui ne peut plus faire reposer les coûteux investissements liés à sa qualité de ville touristique exclusivement sur la fiscalité de ses habitants.
Les terribles tempêtes de l'hiver 2014 l'ont rappelé en entraînant d'importants dégâts. En avril 2014, la municipalité de LACANAU a décidé de procéder à d'importants travaux sur les plages permettant d'accueillir les vacanciers et ne pas mettre en péril l'activité économique. Dans un second temps, il s'agit de reconstituer des défenses plus solides contre les tempêtes hivernales et le phénomène d'érosion qui menace à terme le bâti de front de mer.
Ces travaux s'inscrivent plus largement dans la protection de notre patrimoine environnemental et bâti. Le coût important que représentent ces enjeux ne peut plus être supporté uniquement par la commune, et à travers elle les contribuables canaulais, c'est l'affaire de tous !
<b>TOUS PARTENAIRES</b>
<b>La Ville souhaite proposer aux entreprises, aux commerçants et plus généralement aux particuliers amoureux de LACANAU de devenir partenaires de son action.</b>
Ceux qui le souhaitent pourront, à ses côtés, investir le champ de la protection et de la sauvegarde de notre patrimoine environnemental et bâti, dans le respect de l'histoire de la commune, en mobilisant des financements pour aider les acteurs de terrain à mener cette lutte.
<b>QU'EST-CE QU'UN FONDS DE DOTATION ?</b>
<b>Le fonds de dotation est une personne morale de droit privé à but non lucratif, indépendante de la commune</b> , qui reçoit et gère, en les capitalisant, des biens et droits de toute nature qui lui sont apportés et les utilise en vue de la réalisation d'une œuvre ou d'une mission d'intérêt général.
<b>AVANTAGES FISCAUX</b>
Les mécènes qui financent le fonds de dotation bénéficient d'avantages fiscaux. <b>Pour les particuliers, la réduction d'impôt sur le revenu peut atteindre 66% du montant versé</b> , dans la limite de 20% du revenu imposable et <b>pour les entreprises, la réduction d'impôt sur les sociétés est à hauteur de 60% du montant versé</b> , dans la limite de 0,05% du chiffre d'affaires. La création d'un fonds de dotation sera un « outil » léger dont l'enjeu est à la fois de soutenir l'action de la commune dans ce domaine, mais aussi d'intéresser le tissu des entreprises, des commerçants et des professions libérales comme des particuliers et des touristes, à la protection et à la promotion de notre patrimoine environnemental et bâti.

Source : Magazine de Lacanau, N°53, printemps 2015, p. 54 (Piriou, 2016)

<sup>99</sup> Entretien avec un membre de l'association des résidents, le 29/03/2016 (Piriou, 2016).

L'étude réalisée dans le cadre de l'appel à projets national a ainsi mis en évidence des besoins de clarification des compétences et des responsabilités, une nécessaire évolution juridique concernant des mécanismes d'acquisition et enfin la mise en place de dispositifs de financement adaptés tant pour la relocalisation que pour la protection.

L'ensemble de ces démarches et études ont contribué à la définition de la stratégie locale du territoire. **La Commune de Lacanau dispose ainsi, depuis le 22 juin 2016, d'une Stratégie locale de gestion de la bande côtière.** Elle se compose d'un programme d'actions sur la période 2016 – 2018, d'un montant total de plus de 2 millions d'euros<sup>100</sup>. Les objectifs principaux de cette stratégie sont d'assurer la sécurité des personnes et des biens menacés par le risque d'érosion, mais également d'éclaircir les choix qui s'offrent à la commune pour l'avenir de sa station balnéaire et de son front de mer (GIP Littoral aquitain et ville de Lacanau, 2016).

Figure 102. La stratégie locale de gestion de la bande côtière (Lacanau)



**STRATÉGIE LOCALE**  
**Actions enclenchées**

Depuis 2009, date du premier forum du littoral et début d'une réflexion régionale sur l'érosion, le socle de connaissances s'approfondit et s'affine. Les études et diagnostics, accompagnés du soutien des partenaires publics ont amené en 2016 la Commune de Lacanau à mettre en place une Stratégie locale de gestion de la bande côtière.

**Mieux connaître le risque**  
Création d'un observatoire du littoral canauais pour améliorer les connaissances et les outils, assurer la mise à jour des données, la circulation des informations et l'élargissement de la réflexion sur l'avenir de la station. Lacanau se trouve également au sein d'un programme d'observation et d'actions d'une haute technicité, composé d'experts et de chercheurs : l'Observatoire de la Côte Aquitaine.

**Gestion et accompagnement**  
• Gestion des dunes  
• Mise en place d'un plan de gestion des sédiments  
• Révision du Plan Communal de Sauvegarde  
• Développer un système d'alerte et de prévision de l'érosion

**Anticipation**  
• Étude pour un ouvrage de protection à l'horizon à 2050  
• Suivi de l'évolution du cadre juridique et des financements concernant le risque d'érosion marine

**Concertation et information du public**  
*Résidents, acteurs économiques, environnementaux et institutionnels se rencontrent et élaborent ensemble les étapes de la réflexion.*  
• Comité de concertation composé d'acteurs locaux  
• Forum du littoral

**Des mesures et des relevés in-situ**  
*Collecter des informations sur l'état du système plage/dune/ouvrage.*  
• Suivi vidéo de l'évolution du littoral.  
• Prises de vue géolocalisées à haute fréquence.  
• Suivi scientifique du système estran-plage-dune sur 4 Km.  
• Relevés topographiques et bathymétriques de la plage et des fonds marins.

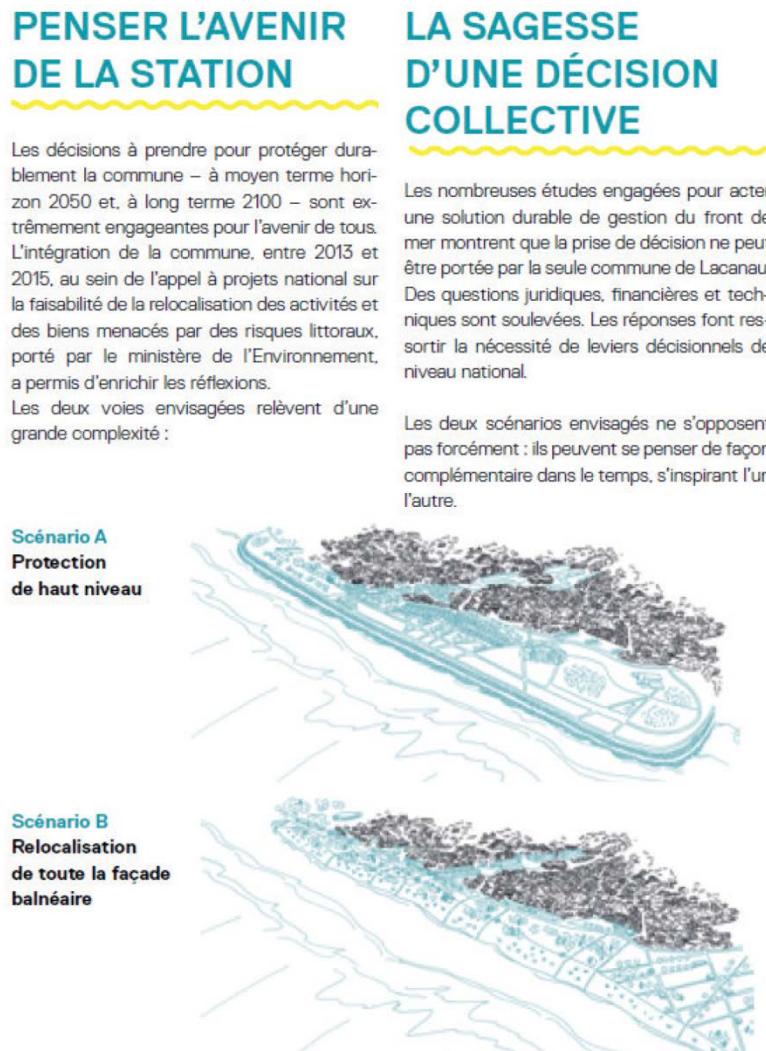
**Des analyses et leur modélisation**  
*modélisation numérique des données pour mieux appréhender les mouvements de sable*

Source : Stratégie locale de gestion de la bande côtière, commune de Lacanau, 2016

Cette stratégie s'appuie sur les conclusions des études conduites entre 2011 et 2015 faisant apparaître **deux principales directions pour la gestion du risque érosion à long terme** (horizon 2100) : **un scénario de lutte active** (protection dure) et **un scénario de repli stratégique**. La commune de Lacanau, considérant qu'elle ne dispose pas à ce jour de tous les éléments nécessaires pour arbitrer entre ces deux directions opposées, a finalement opté pour une stratégie permettant de combiner ces deux perspectives selon un phasage dans le temps.

<sup>100</sup> Le financement de la stratégie locale de gestion de la bande côtière 2016-2018, grâce à l'engagement de ses partenaires, se décompose comme suit : FEDER = 54% // Région Nouvelle Aquitaine = 15% // FNADT = 11% // Ville de Lacanau = 20%.

Figure 103. Deux orientations combinées dans le temps : lutte active et repli stratégique



Source : Stratégie locale de gestion de la bande côtière, commune de Lacanau, 2015

En ce sens, le choix s'est porté sur la mise en œuvre d'un certain nombre d'**actions de prévention** (détaillées aux axes 1, 2, 3 et 4 du programme d'actions) afin de parer aux situations d'urgence et de préparer les étapes suivantes de la stratégie locale de la commune. La stratégie est envisagée comme **transitoire**, visant à mettre en œuvre ces premières actions, à une échéance relativement courte de 3 ans, sur la période 2016-2018. La stratégie est structurée en 8 axes :

- (1) Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque,
- (2) Surveillance et prévision de l'érosion et de la submersion,
- (3) Alerte et gestion de crise,
- (4) Prévention – prise en compte des risques érosion et submersion dans l'urbanisme,
- (5) Actions de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes, dont actions de relocalisation des activités et des biens,
- (6) Actions de ralentissement des écoulements et actions d'accompagnement des processus naturels, ou de lutte active souple contre l'érosion,
- (7) Gestion des ouvrages de protection hydrauliques et actions de lutte active dure contre l'érosion,
- (8) Portage, animation et coordination de la stratégie locale.

Figure 104. Déclinaison des axes 5 et 7 de la stratégie locale canaulaise

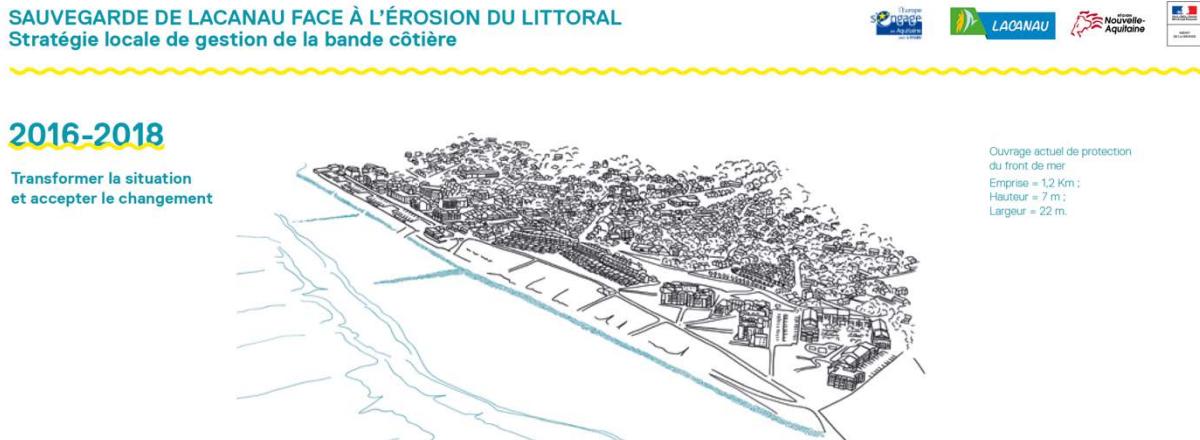
Axe 5   Actions de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes dont actions de relocalisation des activités et des biens	Axe 7   Gestion des ouvrages de protection et actions de lutte active dure contre l'érosion
<p><b>5.1   Consolidation des études sur la relocalisation et veille sur les évolutions permettant la mise en œuvre d'une relocalisation à Lacanau</b></p> <p>Pour pouvoir fin prendre une décision sur la stratégie à long terme (horizon 2050-2100) à adopter pour Lacanau, il est prévu de capitaliser et de consolider les études réalisées dans le cadre de l'appel à projets national d'expérimentation de la relocalisation des activités et des biens (diagnostics, scénarios d'aménagement, déroulés opérationnels, analyses coûts/bénéfices, etc.).</p> <p>Par ailleurs, comme indiqué en introduction du programme d'actions, il est de plus prévu de mener une veille sur les évolutions juridiques introduisant des mécanismes et outils permettant une mise en œuvre opérationnelle et des dispositifs de financement de la relocalisation, pouvant rendre possible et soutenable ce choix de gestion pour la collectivité.</p> <p><b>5.2   Souhait d'une structuration supra-communale et d'une mission de préfiguration le cas échéant</b></p> <p>Dans l'hypothèse où les conditions juridiques, financières et opérationnelles d'une relocalisation seraient réunies, il conviendrait de poursuivre la réflexion concernant la création d'une structure adaptée pour le portage et la pérennisation sur le très long terme de la future stratégie qui devra dépasser le temps politique local.</p> <p>Sur ce point, la pertinence d'un établissement régional, voire national, spécialisé dans le portage ou dans le conseil au niveau de l'ingénierie technique et financière et la mise en place d'une mission de préfiguration pour faciliter une telle structuration, ont été soulevées dans les conclusions de l'appel à projets national relocalisation<sup>11</sup>.</p> <p>Dans le cas où une relocalisation serait choisie, car rendue possible par des évolutions au plan national, ce travail nourrirait le contenu des prochaines stratégies locales (post 2018).</p> <p><b>5.3   Etudes de faisabilité de premières opérations de relocalisation d'infrastructures publiques</b></p> <p>Sans attendre d'éventuelles évolutions au plan national permettant une relocalisation de l'ensemble du front de mer, il est envisagé la mise en œuvre concrète, mais très ciblée de premières opérations de relocalisation d'enjeux publics exposés à l'érosion. Les enjeux pouvant être concernés sont des infrastructures publiques dont la collectivité maîtrise totalement le foncier et le fonctionnement, il s'agit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des parkings du front de mer, dont la suppression permettra de libérer de l'espace et de reconfigurer cet espace public. Cette suppression sera combinée avec une réimplantation dans un secteur rétro-littoral en « sous-bois » ;</li> <li>- du poste de secours de la plage centrale, qui pourra ainsi être rénové et reconstruit, par exemple avec des matériaux en bois<sup>12</sup> ;</li> <li>- et éventuellement de la maison de la glisse.</li> </ul>	<p><b>7.1   Suivi de l'ouvrage actuel de protection contre le recul du trait de côte</b></p> <p>À la suite des tempêtes de l'hiver 2013-2014, qui avaient grandement endommagé l'ouvrage de protection du front de mer de Lacanau, des travaux de réhabilitation ont été engagés par la commune, grâce à une procédure d'urgence, du fait de la situation particulièrement vulnérable de la commune au printemps 2014. Le choix de l'enrocement se base sur les études préliminaires réalisées dans le cadre de l'appel à projets national relocalisation par les bureaux d'études ISL et Casaguc<sup>13</sup>. Comme il n'a pas fait l'objet de toutes les études réglementaires nécessaires, un plan de régularisation sera constitué, il devra être à minima couvert par une Autorisation d'Occupation Temporaire avec l'inscription des actions d'entretien et faire ensuite l'objet d'un dossier de « concession » par les services de la DDTM.</p> <p>Pour rappel la réhabilitation de l'ouvrage a été financée en majeure partie par la commune (75%), qui pour faire face à cette situation budgétaire extraordinaire a dû mettre en place un fonds de dotations « Lacanau Durable ». En parallèle, sous l'hypothèse que les travaux de protection contre l'érosion pourraient être financés dans le cadre de la compétence GEMAPI, une réflexion sera menée pour la mise en place de la taxe GEMAPI pour financer l'amortissement de l'ouvrage et son entretien, ainsi que les opérations de rechargement associées (si validation qu'elle pourra financer les travaux de protection contre l'érosion).</p> <p>Dans le cas où une tempête surviendrait et causerait des dommages à cet ouvrage, nécessitant des réparations, un cahier des charges de reprise de l'ouvrage, afin de ne pas se retrouver dans la même situation qu'en 2014. Ce cahier des charges et ce plan, en lien avec l'action # 3.2 de gestion d'une rupture d'ouvrage, devront respecter les modalités de l'action # 7.2.</p> <p><b>7.2   Mise en place d'un ouvrage de protection contre le recul du trait de côte pérenne jusqu'à l'horizon 2050</b></p> <p>Quelle que soit l'issue des réflexions sur le choix stratégique de gestion de l'érosion pour le long terme (horizon 2100) à Lacanau, les études de l'appel à projets national relocalisation ont montré que dans les deux cas, un ouvrage devrait être construit pour lutter contre l'érosion à moyen terme (2040-2050), avant de mettre en œuvre la stratégie adoptée.</p> <p>Ce futur ouvrage doit donc dès maintenant être dimensionné précisément, au vu des études de connaissance de l'alea réalisées<sup>14</sup>. La blocométrie de l'ouvrage réhabilité en 2014 a été pensée de façon à assurer sa réversibilité, par la réutilisation des blocs pour la réalisation de ce nouvel ouvrage. Les demandes d'autorisations et études d'impact (loi sur l'eau, etc.) seront réalisées selon les procédures habituelles. Un plan de financement pour cet ouvrage devra être défini, faisant intervenir si possible différents niveaux de solidarité (locale via la taxe GEMAPI, nationale via les aides de l'Etat, de l'Europe et du PO FEDER 2016-2020), ainsi que les particuliers directement intéressés par les travaux via une ASA / ASCO, une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) ou d'une Déclaration d'Utilité Publique (DUP)<sup>15</sup>.</p>

<sup>11</sup> Cf. rapport # 2.11, déroulé opérationnel de la suppression à Lacanau, mars 2015.

Source : Stratégie locale de gestion de la bande côtière, commune de Lacanau, 2016

La stratégie locale décline finalement les actions à conduire selon un phasage temporel établi en trois temps : 2016-2018 (faire face aujourd'hui), 2018-2050 (dessiner une métamorphose positive), 2050-2100 (deux pistes pour l'avenir).

Figure 105. Schématisation du phasage de la stratégie de sauvegarde de Lacanau



## 2018-2050

### Dessiner une métamorphose positive pour la commune

Objectif principal 2018 : s'assurer de la pérennité de l'ouvrage en enrochements et garantir l'assurance de sa fonction « protectrice » jusqu'à l'horizon 2050.



Ouvrage de protection du front de mer  
Emprise = 1,4 Km ;  
Hauteur = 9 m ;  
Largeur = 35 m.

Croquis de scénario et dimensionnement de l'ouvrage non arrêtés par la collectivité.

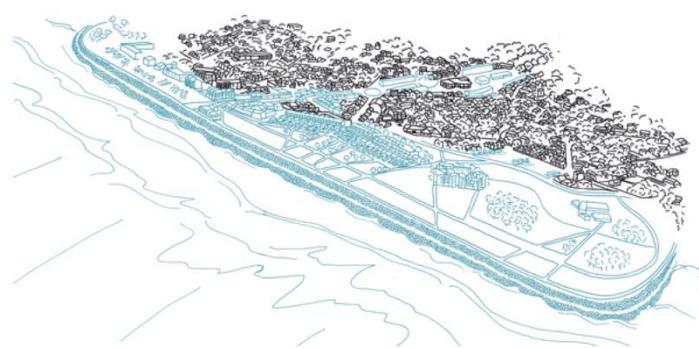
## 2050-2100

### DEUX PISTES POUR L'AVENIR

Chaque scénario pose en cascade des questions, engage les intérêts de chacun, engendre des coûts importants. Les deux voies possibles, d'une complexité équivalente, nécessitent des leviers (financiers, techniques, législatifs) qu'une commune seule, même impliquée, ne peut maîtriser.

#### Axes de travail :

- Anticiper au mieux, avec les connaissances actuelles et les projections scientifiques
- Valider, avec les instances nationales et européennes, les moyens, les cadres réglementaires et les processus d'accompagnement pour mettre en œuvre de tels chantiers.
- Améliorer les connaissances par l'ajout permanent de données actualisées.

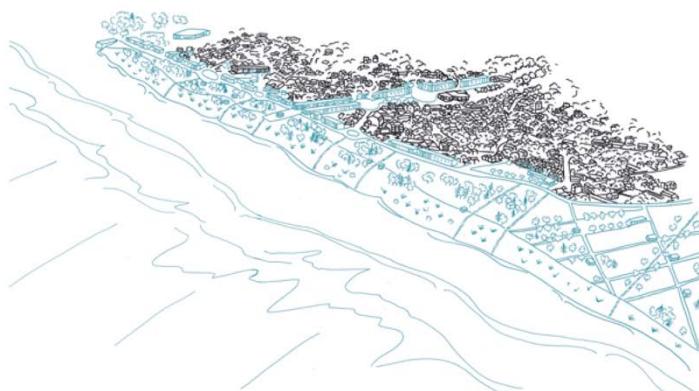


### A - UN SCÉNARIO AMBITIEUX DE LUTTE ACTIVE

Construction dite « protection dure » d'ouvrages forts en enrochements.  
Ouvrage pour 2100 :  
2 Km de long ; 15,5 m de haut,  
46 m de large.

La protection « dure » interroge la temporalité de la gestion du risque (jusqu'à quand on renforce ?) et tend à amplifier le phénomène naturel d'érosion.

Croquis de scénario et dimensionnement de l'ouvrage non arrêtés par la collectivité.



### B - UN SCÉNARIO INNOVANT DE RELOCALISATION ET RENATURALISATION DE LA DUNE

- Sortir des zones à risque les biens et les activités.
- Renaturer les dunes
- Un repli sécurisant, planifié et anticipé, pour lequel les dispositifs techniques, administratifs et financiers restent à construire.

Croquis de scénario non arrêté par la collectivité.

Source : Stratégie locale de gestion de la bande côtière, commune de Lacanau, 2015

L'ensemble des analyses conduites dans les parties précédentes ont ainsi permis d'appréhender les modalités de conception et de gestion des stations littorales confrontées aux dynamiques de risque et de tourisme. Parallèlement à ce travail, la recherche visait à proposer une analyse des représentations potées sur ces aménagements. Pour ce faire, une enquête par photo-questionnaire auprès de 252 usagers du littoral a permis d'appréhender les représentations urbaines et paysagères des usagers de Lacanau, Biarritz et Martigues.

## PARTIE 4. L'ANALYSE DES REPRESENTATIONS URBAINES ET PAYSAGERES DES USAGERS COMME SUPPORT A LA CONSTRUCTION D'UN DIAGNOSTIC PARTAGE

Parallèlement à l'analyse des modalités de conception et de gestion des stations littorales, l'objectif du programme de recherche consistait à proposer une analyse des représentations urbaines et paysagères des usagers, susceptible de servir de support à la construction d'un diagnostic partagé sur le territoire. On s'interroge ce faisant sur les regards que portent les usagers sur l'aménagement des stations qu'ils fréquentent et sur les variabilités possibles de ces représentations selon le statut des personnes interrogées. L'ensemble de ces analyses<sup>101</sup> a fait l'objet de trois rapports de restitution transmis en annexe. Seuls les principaux résultats sont restitués dans cette synthèse, à partir de trois angles :

- la préservation des espaces naturels plébiscitée ;
- l'aménagement des espaces publics comme enjeu d'attractivité ;
- les représentations des risques et de leur gestion.

### **4.1. La préservation des espaces naturels comme enjeu d'attractivité**

Les images représentatives de patrimoine naturel et urbain sont appréciées par les personnes enquêtées. Les grands espaces naturels (peu anthroposés ou aménagés pour permettre la promenade et la contemplation) sont les images classées le plus fortement dans la tendance attractive. Si les images d'espaces naturels peu investis sont jugées de façon positive, la visibilité de la présence humaine conduit à des classements plus variables selon les individus interrogés. Le modèle d'aménagement des années 1960-1970 avec des immeubles d'envergures construits en front de mer est, quant à lui, fortement critiqué par les personnes interrogées. Par ailleurs, on peut souligner que si la protection et la valorisation des espaces naturels est appréciée, la forme que peu prendre sa mise en œuvre est parfois critiquée. Ainsi, les photos illustrant les dispositifs d'information et de réglementation des espaces naturels pour en assurer la protection sont considérées majoritairement comme attractives, mais les commentaires émis par les enquêtés sont partagés.

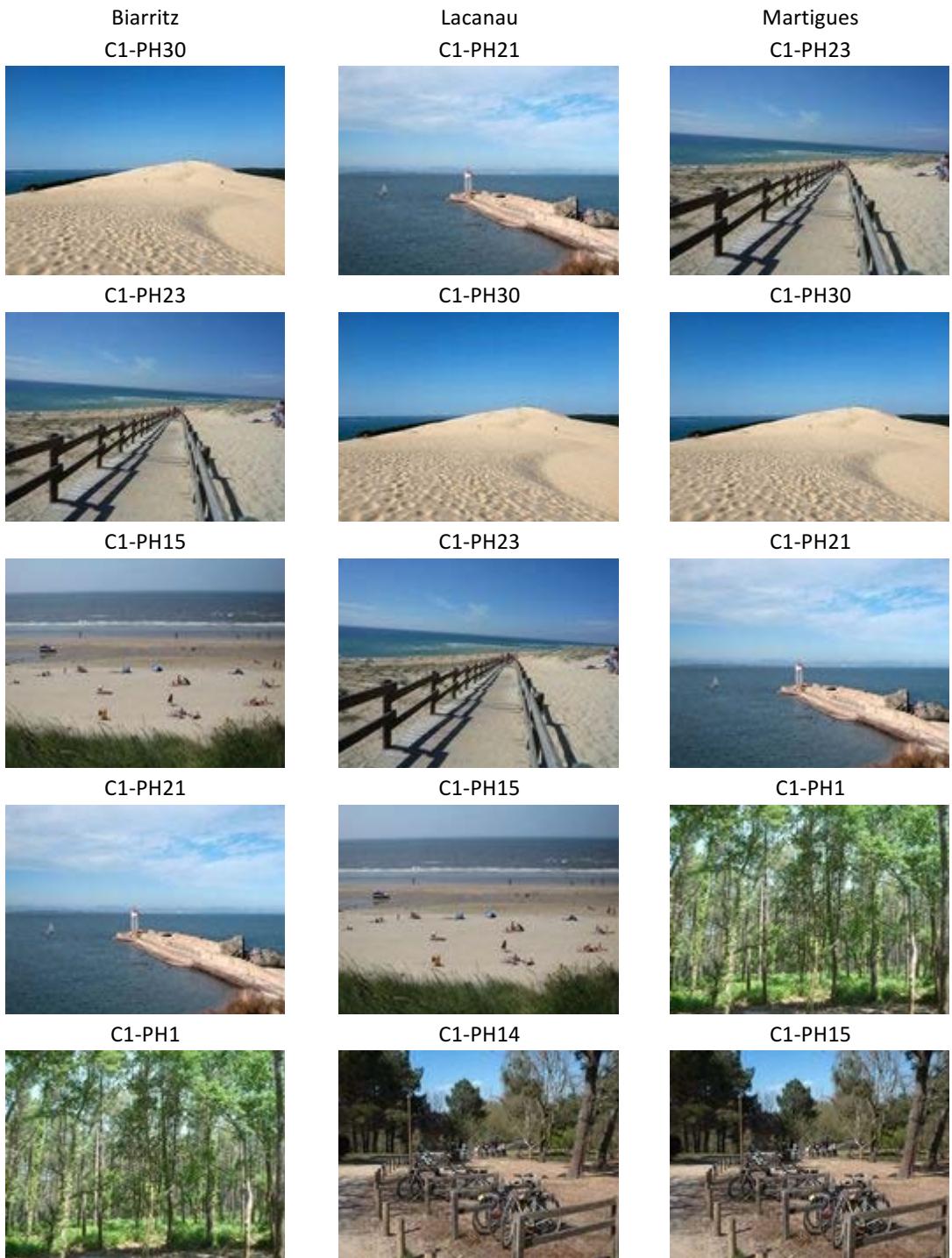
#### **4.1.1. Des images jugées attractives du patrimoine naturel et urbain**

##### **4.1.1.1. Les grands espaces naturels plébiscités**

Les espaces naturels sont largement jugés comme attractifs par les enquêtés. Parmi les 5 photos identifiées comme les plus attractives dans le premier corpus d'images présenté (celui relatif aux stations balnéaires variées), a minima 4 photos font référence à des espaces naturels (lors des enquêtes conduites à Lacanau et Martigues, la 5<sup>e</sup> photo renvoie quant à elle aux mobilités actives). Dans ce cadre, la contemplation constitue une activité recherchée par les usagers du littoral. On remarque d'ailleurs que, parmi les 5 photos les plus « attractives » du corpus général de photos, 3 d'entre elles sont des lieux adaptés à la contemplation : qu'il s'agisse d'une jetée faisant office de promenade, d'un chemin littoral longeant la côte ou encore la vue d'une plage depuis une dune.

<sup>101</sup> L'orientation des analyses a été fixée par l'équipe scientifique et leur mise en œuvre (traitement des données sous Sphinx) a été déléguée à la cellule SET-Transfert, sous la responsabilité d'Aude Pottier.

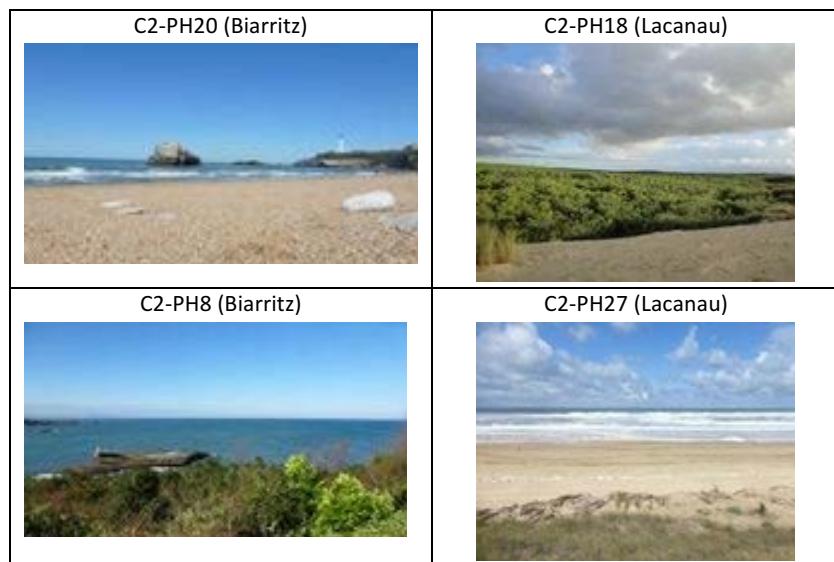
Figure 106. Les 5 photos les plus attractives parmi le corpus général : un patrimoine naturel à valoriser



Conception : Pottier A., 2016

Ce constat se retrouve également concernant l'analyse des second corpus relatifs aux trois territoires étudiés : Biarritz, Lacanau et Martigues. Par exemple, les cinq photos les plus attractives sur Lacanau (PH 19-27-18-8-17) ont pour point commun la forte présence d'éléments naturels. Bien que peu de commentaires aient été faits sur ces photos, tous soulignent l'attractivité de la nature et de l'esthétique de ces lieux.

Figure 107. Des espaces naturels faisant l'objet de représentations attractives (Biarritz et Lacanau)



Conception : Pottier A., 2016

Dans le même ordre d'idée, parmi les 30 photographies de Martigues présentées aux usagers enquêtés sur le littoral, 12 photos font l'objet de représentations à tendance attractive<sup>102</sup>, dont :

- 4 photos relatives aux espaces naturels. Les commentaires relatifs aux paysages naturels renvoient alors à l'idée d'une nature « préservée », voire « sauvage ».
- 2 photos relatives aux pratiques et activités liées au littoral (la pêche). Les commentaires suscités par les photos font ici écho à la dimension d'authenticité et de pittoresque.

Figure 108. Des espaces naturels attractifs : modalités de classement et commentaires associés

P28 – 81% attractif et 18% plutôt attractif		<p>« Il est où ce phare ? »      « C'est naturel »      « Belle promenade »      « La mer est belle »</p>
P26 – 76% attractif et 21% plutôt attractif		<p>« Plage nature » ; « C'est joli » ; « Tranquille »      « C'est notre plage. C'est resté tel quel. Un aménagement suffisant » ; « Ça reste tel que c'est »      « Reste sauvage » ; « Sauvage, espace. Je n'ai pas l'impression d'être à Martigues »      « Il n'y a personne » ; « peu de monde »      « Manque d'aménagements pour attirer du monde » ; « C'est dégueulasse devant »</p>

<sup>102</sup> Cette tendance attractive est considérée comme avérée lorsque plus de 80% des enquêtés ont classé la photo dans la catégorie « j'aime » ou « j'aime plutôt » et a minima 50% d'entre eux l'ont classé dans la catégorie « j'aime ».

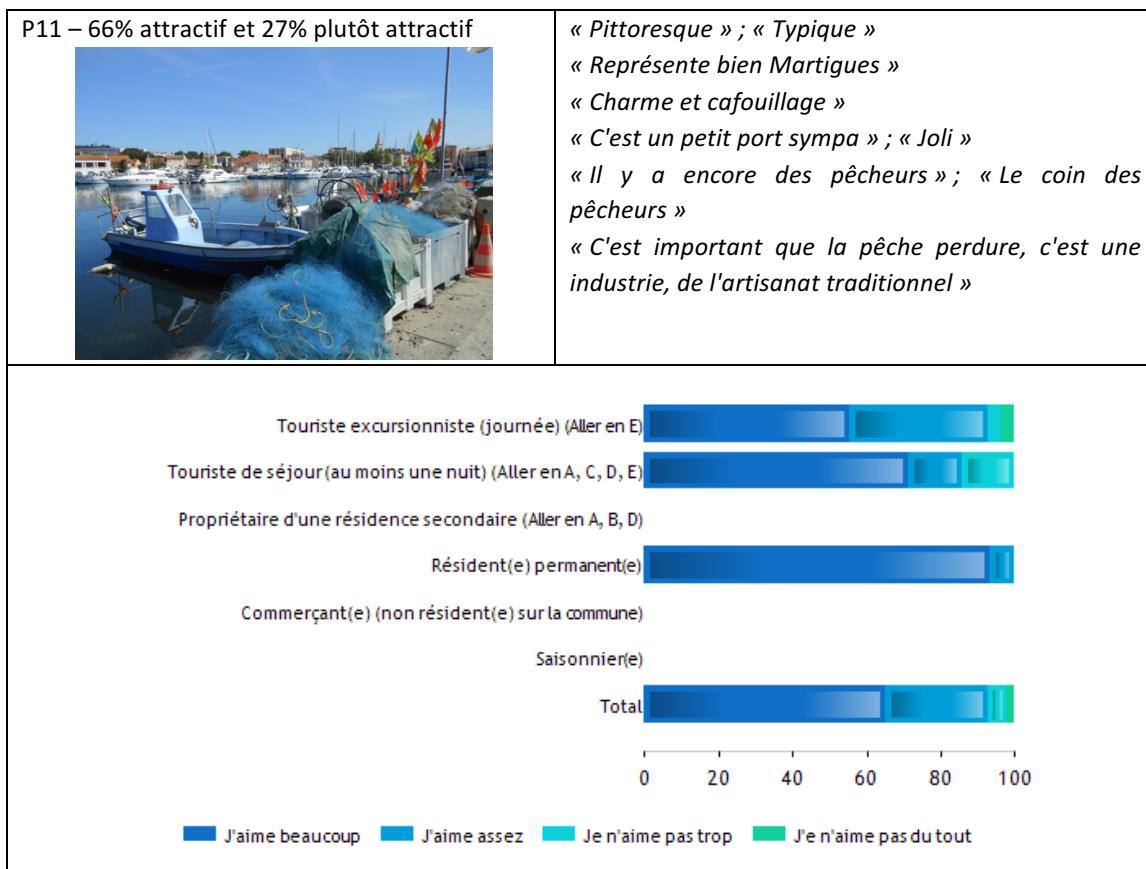
P8 – 74% attractif et 24% plutôt attractif 	Une photo qui révèle une paysage naturel, sauvage, mais dont l'horizon est parfois identifié comme moins esthétique « <i>La garrigue, c'est un paysage</i> » ; « <i>La garrigue, c'est chez nous</i> » ; « <i>C'est sauvage</i> » ; « <i>C'est protégé</i> » ; « <i>Nature préservée</i> » ; « <i>Reposant</i> » ; « <i>Littoral conservé</i> » « <i>On voit les trucs de Feyzin ou je ne sais pas où</i> » ; « <i>Dommage qu'il y ait les antennes au bout</i> » ; « <i>Trop sec</i> » ; « <i>Pas trop gâché par les lignes électriques</i> » ; « <i>j'aime malgré ce que l'on voit au fond</i> »
P18 – 79% attractif et 17% plutôt attractif 	Une photo identifiée comme agréable, naturelle, mais jugée parfois comme manquant d'entretien « <i>C'est très bien</i> » ; « <i>Joli</i> » ; « <i>Elle est sympa</i> » ; « <i>Plage seule sans rien</i> » ; « <i>Caractéristique de la côte bleue, préservée des constructions</i> » ; « <i>Littoral naturel</i> » ; « <i>C'est la découpe des Calanques</i> » ; « <i>Très beau</i> » « <i>Ça fait un peu sale</i> » ; « <i>Il y a du goudron sur les rochers</i> »
P19 – 63% attractif et 30% plutôt attractif 	« <i>Le travail c'est bien</i> » « <i>Joli</i> » « <i>Pour pêcher</i> » « <i>La pêche à la ligne est une institution à Martigues. Ce n'est pas les cinq cannes à pêche qui vont racler les fonds marins</i> » « <i>J'aime le site, mais j'ai peur de prendre une ligne</i> » « <i>Il en faut pour tous</i> »

Source : Hatt, 2016

Concernant la photo P11, on peut constater une relative variabilité des représentations selon le statut des personnes interrogées. Les résidents permanents sont ainsi plus reconnaissants de cette activité traditionnelle et classent quasiment unanimement cette photo comme attractive (« j'aime beaucoup », à plus de 90%<sup>103</sup>), tandis que les excursionnistes sont moins catégoriques (ou dithyrambiques) sur ce point, 60% classant la photo comme attractive (« j'aime beaucoup »), 35% comme plutôt attractive et 5% comme plutôt répulsive.

<sup>103</sup> Afin de simplifier la lecture des résultats, la variabilité des représentations selon le profil des personnes enquêtées est également présentée sous forme de pourcentage, mais il convient d'alerter le lecteur sur ce choix, qui peut être discuté dans la mesure où, si le panel total est de 84 enquêtes par station, les sous-catégories par profil ne comportent qu'un nombre restreint d'enquêtes (une dizaine de résidents permanents à Martigues par exemple).

Figure 109. Des représentations variables du port de pêcheur (photo P11 - Martigues) selon le statut des enquêtés



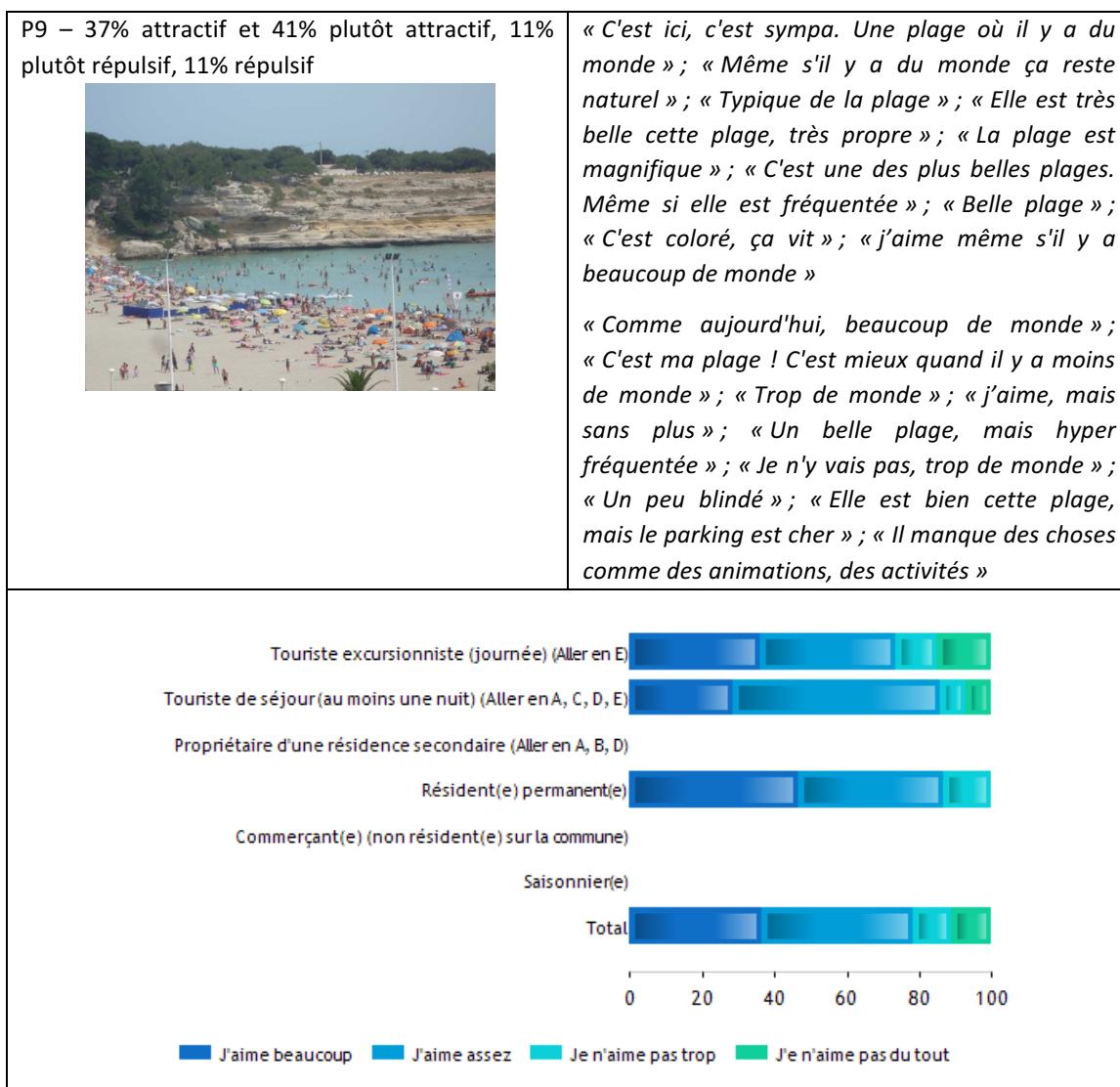
Source : Hatt, 2016

#### 4.1.1.2. Des espaces de nature anthroposée objets de représentations plus nuancées

Si les images d'espaces naturels peu investis sont jugées de façon positive par la grande majorité des enquêtés, la visibilité de la présence humaine conduit à des classements plus variables selon les individus interrogés. Dans le cas de Martigues (Hatt, 2016), parmi les 10 photos ayant fait l'objet de représentations divergentes selon les personnes enquêtées (attractives pour certaines, répulsives pour d'autres), on trouve notamment 3 photos illustrant la présence humaine dans les espaces naturels.

Parmi ces 3 photos de Martigues, l'image la plus représentative de l'espace naturel, celle de la plage fréquentée du Verdon (P9) est jugée la plus positivement (78% de tendance attractive). Toutefois, seulement 37% des enquêtés la qualifient de très attractive (« j'aime beaucoup »), soulignant alors sa dimension naturelle. 41% des personnes enquêtées la positionnent comme plutôt attractive (« j'aime assez ») et l'image est critiquée par 22% des enquêtés qui s'appuient sur la surfréquentation du site pour asseoir leur jugement. On peut par ailleurs noter une variabilité relative des représentations selon le statut des enquêtés. Les résidents permanents sont comparativement plus positifs dans leurs classements de la photo (près de 50% la jugent attractive et 40% plutôt attractive, tandis que moins de 10% la qualifient de répulsive), alors que les visiteurs, notamment les excursionnistes, sont moins de 40% à la juger attractive et plus de 20% à la placer dans la tendance répulsive.

Figure 110. Des représentations divergentes de la plage du Verdon, espace naturel et touristique



Source : Hatt, 2016

Ce constat est plutôt paradoxal puisque ce sont justement les excursionnistes qui contribuent à la surfréquentation de cette plage qui n'est par ailleurs pas la plage la plus fréquentée par les habitants (qui connaissent souvent des espaces plus intimes), comme en témoigne une autre enquête effectuée à Martigues durant l'hiver 2015 (Carli, Dally, Fieux et Prietto, 2015). Sur les 100 habitants interrogés à cette occasion dans le quartier de Carro (sur la côte Bleue), 56% d'entre eux affirmaient ainsi éviter la plage du Verdon.

Figure 111. Lieux pratiqués et évités par les habitants de Carro (Martigues)

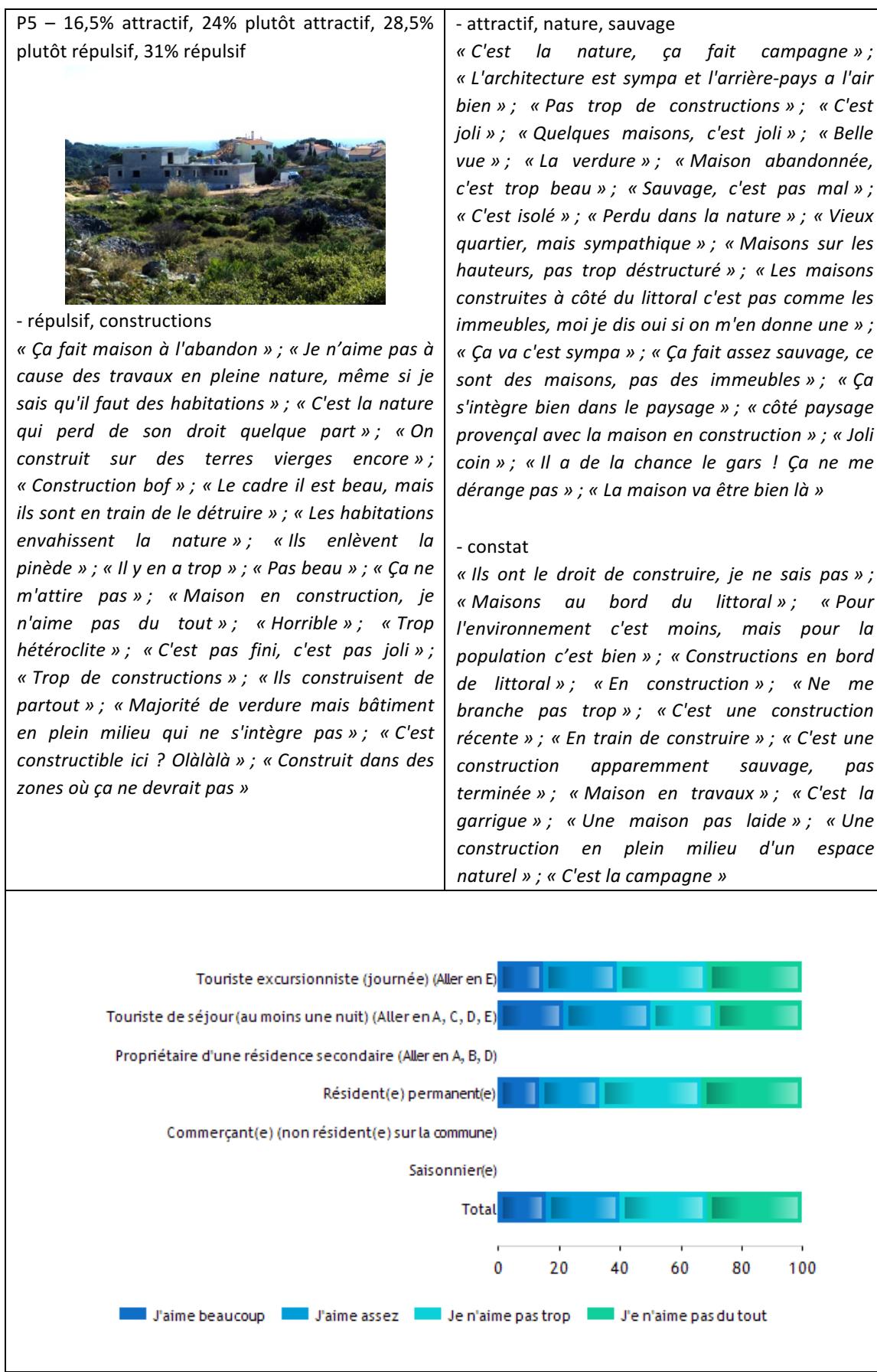
Dans quel lieu aimez-vous vous rendre à Carro, et quel lieu évitez-vous ?



La seconde image étudiée ici concerne une maison en construction dans la plaine de St Pierre qui a suscité des représentations divergentes, à la croisée entre des jugements positifs portés sur un espace naturel sauvage (les enquêtés semblent parfois envier le propriétaire en question<sup>104</sup>) et des jugements critiques relatifs au fait de construire dans cet espace naturel (notions de destruction, d'envahissement). Les commentaires émis sur la photo (il était ici demandé à l'enquêté ce qu'il pensait de la photo), sont finalement de trois ordres : ils relèvent parfois du simple constat et se partagent sinon entre des commentaires positifs portant sur la dimension naturelle, sauvage et attractive du lieu photographié et, à contrario, des commentaires plus négatifs sur le côté répulsif des constructions dans un espace naturel. L'enjeu que représente la protection du patrimoine naturel pour les usagers est ici plutôt affirmé dans la mesure où ils sont près de 60% à critiquer cette construction qui dénature le lieu (les résidents permanents étant très légèrement plus enclin à cette critique que les visiteurs et notamment les touristes).

<sup>104</sup> Commentaires du type : « Les maisons construites à côté du littoral c'est pas comme les immeubles, moi je dis oui si on m'en donne une » ou « Il a de la chance le gars ! Ça ne me dérange pas ».

Figure 112. Des avis partagés sur les constructions dans un espace naturel (photo P5 - Martigues)



Source : Hatt, 2016

Enfin, la troisième photo étudiée dans cette partie relative aux représentations contrastées des espaces anthropisés est celle qui représente la ville de Martigues sur les bords de l'étang de Berre (photo prise depuis la colline des Marins). Cette image fait l'objet de représentations divergentes : 45,5% des enquêtés la font figurer dans la tendance attractive (considérant alors qu'il s'agit d'une image représentative de la ville) et 55,5% la positionnent plutôt dans la tendance répulsive, critiquant la taille trop imposante de la ville et des immeubles qui n'évoquent pas l'image des vacances et du balnéaire traditionnel (Hatt, 2016).

**Figure 113. Des avis divergents sur la ville en bord d'étang, vue depuis la colline des Marins (photo P6 - Martigues)**

<p>P6 – 13% attractif, 32,5% plutôt attractif, 26,5% plutôt répulsif, 28% répulsif</p>	<p>« <i>C'est par ici ça</i> » ; « <i>L'image de la ville</i> » ; « <i>Mixe de Martigues</i> » ; « <i>Représente Martigues</i> »</p> <p>« <i>C'est Marseille on dirait, j'aime assez</i> » ; « <i>C'est joli</i> » ; « <i>Une des meilleures parties de Martigues</i> » ; « <i>Belle vue</i> » ; « <i>Joli</i> »</p> <p>« <i>C'est trop agglutiné, trop d'habitations</i> » ; « <i>Blindé de maisons</i> » ; « <i>Trop de monde</i> » ; « <i>Ça prend trop sur le littoral</i> » ; « <i>Pas le plus joli côté</i> » ; « <i>trop d'immeubles</i> » ; « <i>Je n'aime pas à cause des constructions</i> » ; « <i>Il y en a partout</i> » ; « <i>Je n'aime pas le béton</i> » ; « <i>Un peu trop habité</i> » ; « <i>Trop station</i> » ; « <i>Trop d'immeubles</i> »</p>
<p>Des commentaires de trois ordres, qui renvoient : à l'identification, l'appropriation / à la dimension attractive / à la dimension répulsive liée au caractère urbain</p>	

*Source : Hatt, 2016*

Au-delà des divergences que suscitent les espaces naturels artificialisés, l'enquête a également mis en exergue la critique appuyée du modèle d'aménagement des années 1960-1970 symbolisé par les immeubles en front de mer.

#### **4.1.1.4. Une critique appuyée des immeubles d'envergure**

Le modèle d'aménagement des années 1960-1970 avec des immeubles d'envergure construits en front de mer est fortement critiqué par les personnes enquêtées.

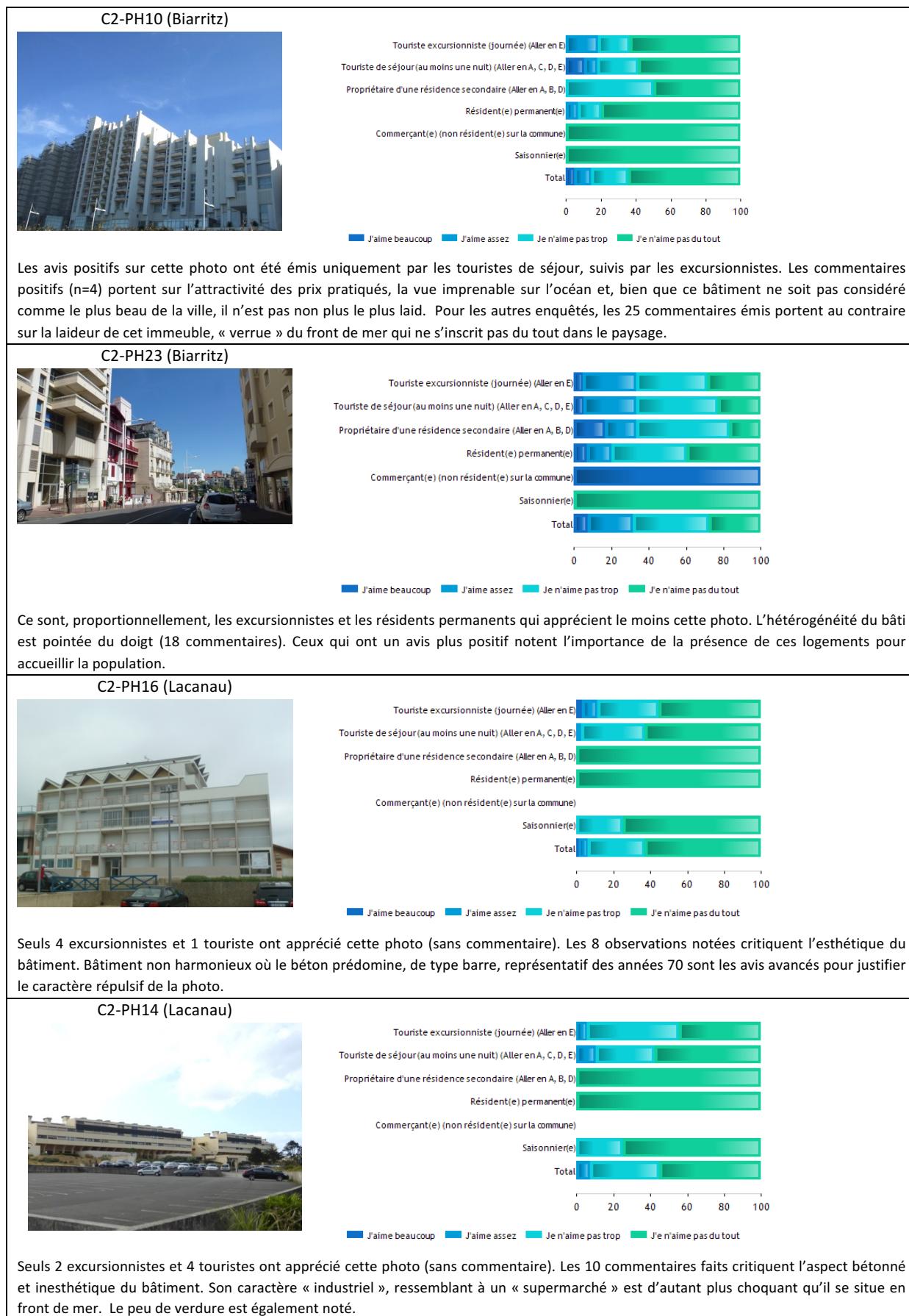
L'analyse du corpus général (relatif à des photos prises dans différentes stations balnéaires) montre que parmi les 5 photos identifiées comme les plus répulsives par l'ensemble des enquêtés, 2 font référence aux immeubles d'envergure (C1-PH5 et C1-PH13). Plus de 70% des enquêtés les classent dans la catégorie « je n'aime pas du tout » ou « je n'aime plutôt pas ».

**Figure 114. Des immeubles collectifs faisant l'objet de représentations répulsives (corpus 1)**



Ce constat se retrouve également dans le cas des corpus photographiques relatifs à Lacanau et Biarritz. Dans les deux cas, deux des cinq photos les plus répulsives font référence à des immeubles des années 1960-1970 (Piriou, 2016).

Figure 115. Des immeubles collectifs faisant l'objet de représentations répulsives (Lacanau et Biarritz)



Il convient de préciser qu'il s'agit bien d'un rejet de cette forme d'immeuble « en barre », puisque d'autres formes d'hébergement en collectif plaisent davantage aux personnes interrogées. L'architecture « néo-régionale » est ainsi plus appréciée comme le prouvent les modalités de classement de ces images qui sont alors à 70% dans la tendance attractive (15% des personnes « aiment assez » et 55% des personnes « aiment beaucoup »). L'architecture de bâtiments collectifs inspirée du paysage local suscite davantage d'intérêt par les personnes interrogées. Ainsi la photo d'un hébergement touristique collectif situé en forêt recueille est positionnée par 72% des enquêtés dans la tendance attractive (42% des personnes « aiment assez », 30% « aiment beaucoup »).

**Figure 116. Une architecture « néo-régionale » relativement appréciée (photos C2-3 et C2-15 – Lacanau)**



Source : Piriou, 2016

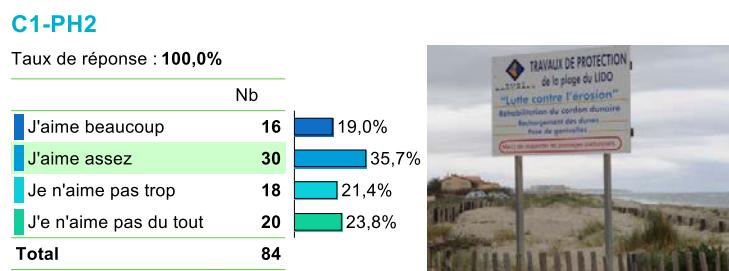
Les enquêtes ont par ailleurs permis de révéler un des paradoxes liés à la protection des espaces naturels dans la mesure où, si les enquêtés s'accordent sur cet objectif, ils font toutefois preuve d'un esprit critique quant aux méthodes parfois mises en œuvre.

#### **4.1.2. Les paradoxes de la protection des espaces naturels : un accord sur l'objectif, mais une critique de la méthode**

En termes de sensibilisation du public à la protection de l'environnement, les acteurs locaux (collectivités, services de l'État notamment) utilisent l'affichage in situ. Ainsi on retrouve au sein de ces espaces « sensibles » des panneaux d'information à destination du public. Les photos illustrant les dispositifs d'information et de réglementation des espaces naturels pour en assurer la protection sont considérées majoritairement comme attractives, mais les commentaires émis par les enquêtés sont partagés (Hatt, 2016 ; Piriou, 2016).

Par exemple, pour la photo du corpus général (C1-2) ayant trait à ce sujet, la sensibilisation est majoritairement appréciée (57,7%) cependant, si on regarde les commentaires apportés, on constate que des critiques sont émises sur l'aspect inesthétique du panneau.

**Figure 117. Panneau de sensibilisation des dunes et commentaires associés (Photo C1-2)**



**Une lutte et une prévention appréciées** : commentaires où le panneau est vu positivement, comme reflet de la lutte et de la prévention menées contre l'érosion : « Je suis d'accord pour la prévention », « C'est bien de lutter contre l'érosion ».

**Une lutte et une prévention appréciées mais un panneau inesthétique** : les réponses notent l'intérêt du panneau, mais les critiques portent sur son esthétique, il est jugé « moche » ou « pas beau ».

**Un déséquilibre dans la prise en compte des problématiques environnementales :** La volonté de protection affichée relève pour un excursionniste d'un brin d'hypocrisie : « *Quand on sait ce qu'ils ont fait du littoral à côté bon...* ».

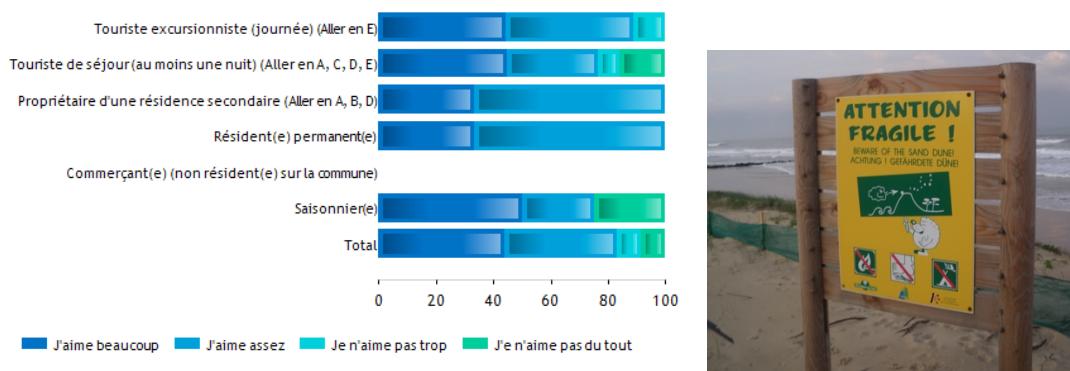
Ces 3 catégories correspondent aux personnes ayant aimé beaucoup ou assez la photo. D'autres personnes enquêtées ont positionné cette photo dans la tendance répulsive.

**Une lutte « inutile » :** ces commentaires correspondent aux deux personnes qui « n'aiment pas trop » ou « pas du tout » la photo. La même idée sous-tend les deux propos : pour le premier, la lutte contre l'érosion est inutile, car « *c'est reculer pour mieux sauter* », l'évolution qui concerne « les ¾ de la planète » est inéluctable ; le second est dans le même ordre d'idée puisque « *L'érosion c'est naturel* ».

*Conception : Pottier A., 2016*

De même, à Lacanau, deux photos nous indiquent que l'utilité de ces panneaux d'information et de sensibilisation des usagers sur la protection de l'espace naturel est reconnue par les personnes interrogées (Piriou, 2016). Ainsi, pour la photo 10, 45% des personnes interrogées l'« aiment assez » et 37% l'« aiment beaucoup ». On remarque d'ailleurs que ce sont les touristes en séjour et les saisonniers qui aiment légèrement moins cette photo. Cela pourrait s'expliquer par des « contraintes » apportées à la pratique d'un espace de travail ou de vacances.

**Figure 118. Variabilité des représentations portées sur un panneau de sensibilisation des dunes (Photo C2L-10 - Lacanau)**

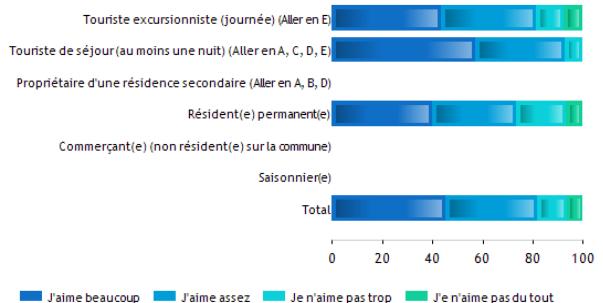


*Conception : Pottier A., 2016*

Dans le cas de Martigues, si la protection est globalement considérée comme nécessaire et acceptée comme telle, certains soulignent l'enjeu de l'intégration de ces dispositifs de réglementation, tandis que d'autres critiquent le principe même de l'interdiction sous-jacente à la réglementation (Hatt, 2016). Si les photos sont largement positionnées dans la tendance attractive, les commentaires sont plus nuancés. Les critiques sont notamment plus fortes chez les habitants (23% de désaccord, contre moins de 10% pour les touristes en séjour). Les commentaires formulés sur les photos P24 et P4 (il était demandé aux enquêtés de se prononcer) sont alors principalement de trois ordres :

- ils traduisent la nécessité de tels dispositifs réglementaires de protection,
- ils révèlent l'appréciation conférée à la protection des espaces naturels,
- ils relèvent au contraire de la critique (aspect inesthétique du dispositif ou critique de l'interdiction).

**Figure 119. Une protection appréciée sur le fond, mais parfois critiquée sur la forme : des commentaires divergents sur des panneaux réglementant l'accès aux espaces naturels (photos P24 et P4 - Martigues)**

<p>P24 – 46% attractif et 36% plutôt attractif</p>  <p>- appréciation de la protection/réglementation      « C'est simple » ; « C'est protégé » ; « Très bien » ; « Ce n'est pas mal » ; « C'est bien d'expliquer » ; « A la fois pédagogique et dissuasif » ; « C'est du bon sens » ; « C'est bien l'accès réglementé » ; « C'est bien pour éviter les feux » ; « C'est pour les incendies, c'est bien » ; « On essaie de préserver la nature » ; « C'est super il faut réglementer les accès »</p>	<p>- nécessité      « Il faut le faire donc je vais dire que j'aime assez » ; « Il faut que ça soit marqué, mais bon » ; « Il en faut » ; « C'est nécessaire pour la préservation de la nature » ; « Il doit y avoir une raison » ; « Nécessaire, mais pas joli » ; « C'est utile » ; « C'est normal »</p> <p>- critiques sur l'esthétique du panneau      « On avertit les gens et c'est une zone à risque. Dommage d'avoir mis ça sur un tronc d'arbre » ; « il en faut, mais je ne sais pas comment voir les choses. À Fontainebleau ce n'est pas cloué sur l'arbre, c'est dans une jolie boîte en bois. Le côté réglementaire c'est bien, mais après ça dépend de comment on le préserve » ; « Je n'aime pas qu'on abime les arbres avec des panneaux » ; « On est obligé pour l'avenir, mais ne se fond pas dans le paysage » ; « C'est bien, mais les panneaux ne sont pas terribles, il faudrait qu'ils soient plus harmonieux »</p>																
 <table border="1"> <thead> <tr> <th>Group</th> <th>Appreciation</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Touriste excursioniste (journée) (Aller en E)</td> <td>45%</td> </tr> <tr> <td>Touriste de séjour (au moins une nuit) (Aller en A, C, D, E)</td> <td>45%</td> </tr> <tr> <td>Propriétaire d'une résidence secondaire (Aller en A, B, D)</td> <td>95%</td> </tr> <tr> <td>Résident(e) permanent(e)</td> <td>95%</td> </tr> <tr> <td>Commerçant(e) (non résident(e) sur la commune)</td> <td>95%</td> </tr> <tr> <td>Saisonnier(e)</td> <td>95%</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>85%</td> </tr> </tbody> </table>	Group	Appreciation	Touriste excursioniste (journée) (Aller en E)	45%	Touriste de séjour (au moins une nuit) (Aller en A, C, D, E)	45%	Propriétaire d'une résidence secondaire (Aller en A, B, D)	95%	Résident(e) permanent(e)	95%	Commerçant(e) (non résident(e) sur la commune)	95%	Saisonnier(e)	95%	Total	85%	
Group	Appreciation																
Touriste excursioniste (journée) (Aller en E)	45%																
Touriste de séjour (au moins une nuit) (Aller en A, C, D, E)	45%																
Propriétaire d'une résidence secondaire (Aller en A, B, D)	95%																
Résident(e) permanent(e)	95%																
Commerçant(e) (non résident(e) sur la commune)	95%																
Saisonnier(e)	95%																
Total	85%																
<p>P4 – 43% attractif et 34% plutôt attractif, 11% plutôt répulsif, 12% répulsif</p>  <p>- critique des interdictions et/ou du panneau      « C'est quoi cette photo qui représente la pêche interdite » ; « Je n'aime pas les panneaux comme ça » ; « J'aime le paysage, mais le panneau me gêne » ; « Panneau pas choquant, c'est la même couleur » ; « Le panneau est nécessaire, mais pas joli sur la photo » ; « Ça ne m'attire pas » ; « Elle ne m'inspire pas, l'interdiction » ; « Ça agresse un peu la vue » ; « Je n'aime pas ces grands panneaux qui interdisent l'homme, ça gâche le paysage » ; « Toute pêche interdite alors qu'on est sur le littoral » ; « Je n'aime pas parce que ça parle d'interdiction » ; « On est obligé de le faire, mais le panneau est pas terrible »</p> <p>- nécessité d' informer      « Les panneaux c'est bien d'en mettre, mais bon » ; « On va dire qu'il y a des endroits pour faire ce qu'il faut » ; « C'est un panneau c'est simple » ; « C'est une réserve » ; « Peut servir » ; « On protège la faune, il en faut » ; « C'est la réserve ? Il en faut »</p>	<p>- appréciation de la protection      « C'est dommage qu'on ait besoin de mettre des panneau mais c'est bien de préserver la nature » ; « C'est bien de préserver certains endroits » ; « Ça préserve » ; « un endroit protégé, c'est bien il y en a encore » ; « Un espace un peu protégé, c'est sympa » ; « Pêche interdite, c'est pour sauver les espèces, respecter le littoral » ; « C'est la protection de la nature » ; « C'est joli et le panneau est pas mal » ; « L'eau doit être propre » ; « Ça protège l'écosystème marin » ; « Une excellente initiative d'avoir fait une réserve » ; « ça se justifie » ; « C'est intéressant d'avoir organisé une réserve » ; « La réserve c'est bien » ; « La réserve c'est cool. C'est intéressant » ; « C'est bien de préserver les poissons » ; « Pêche interdite, la préservation du littoral c'est positif » ; « Des endroits sont préservés. On laisse ses droits à la nature » ; « Ça prouve qu'il y a des directives pour protéger des espaces » ; « Montre une certaine préservation du littoral » ; « Il y a une protection de l'environnement » ; « Il y a un espace naturel, il faut en prendre soin » ; « C'est important de préserver » ; « Pour attirer le touriste ce n'est pas le mieux, mais ça protège l'environnement, c'est bien »</p> <p>- beauté du paysage      « C'est beau » ; « C'est propre avec pas beaucoup de constructions autour » ; « C'est bien » ; « C'est sympa » ; « C'est super » ; « L'eau est belle » ; « Le coin est joli » ; « C'est le paysage »</p>																

Source : Hatt. 2016

Si le patrimoine naturel est un support indéniable de l'attractivité du territoire, le patrimoine urbain représente également un atout précieux et la qualité de l'aménagement des espaces publics constitue en ce sens une perspective à ne pas négliger.

## 4.2. L'aménagement des espaces publics comme enjeu d'attractivité

La qualité de l'aménagement des espaces publics est indéniablement un facteur d'attractivité pour les usagers et les espaces aménagés pour la promenade et la contemplation sont particulièrement appréciés. Si la qualité de l'aménagement des espaces publics constitue un réel enjeu d'attractivité des usagers, la question de leur entretien quotidien et permanent est également essentielle. De même, le rapport entre fonctionnalité et esthétique est souligné à partir de l'exemple des espaces de stationnement ou des toilettes publiques.

### 4.2.1. Des espaces emblématiques requalifiés et des cheminements particulièrement attractifs

La qualité de l'aménagement des espaces publics emblématiques et des cheminements est indéniablement un facteur d'attractivité pour les usagers, qu'ils soient habitants permanents ou visiteurs temporaires.

Par exemple, dans le cas de Martigues, sur les 12 photos identifiées comme les plus attractives, 5 renvoient à cette question de l'aménagement des espaces publics et sont ainsi jugées aussi attractives que les images d'espaces naturels (Hatt, 2016). Les commentaires émis sur la photo P7, relative à l'espace public requalifié en centre-ville avec les barques fleuries (pour laquelle il était demandé à l'enquêté de se prononcer), sont ainsi de deux ordres :

- des remarques soulignant l'authenticité et la typicité de cette image représentative de Martigues et de la Provence,
- des constats sur la qualité de l'aménagement, son originalité et son attrait.

Figure 120. La mise en scène des lieux urbains comme facteur d'attractivité : l'exemple du centre-ville de Martigues (photo P7 - Martigues)

<p>P7 – 82% attractif et 17% plutôt attractif</p>  <p>- authenticité/typicité Martigues/Provence : « C'est Martigues, c'est sympa avec les petits bateaux, ça fait village » ; « C'est joli, une belle image de la ville » ; « Vieux quartiers, c'est sympathique, un certain cachet » ; « Représente ma ville, c'est pittoresque » ; « Typique de Martigues » ; « Ça fait petit village typique » ; « Représente la Provence, ça reste authentique »</p>	<p>- aménagement de qualité, originalité</p> <p>« J'aime bien l'aménagement » ; « On a fait une force de nos faiblesses parce que les maisons n'ont pas une architecture homogène, mais on a joué sur les couleurs. Et l'aménagement du canal est bien » ; « ça rend beau ce coin qui était fade » ; « belle mise en valeur » ; « C'est très bien aménagé, ça fait un endroit très sympa pour passer ou se balader » ; « c'est joli » ; « Ça a l'air accueillant, c'est agréable » ; « Elle est belle avec les bateaux et les fleurs » ; « Une ville avec un côté naturel, l'eau, les plantes » ; « J'adore ce cliché, c'est mon endroit préféré » ; « Fleurie, claire, belles couleurs » ; « Les barques c'est joli, c'est touristique on a envie d'y aller » ; « Ça fait petit port, ça fait vacances » ; « Endroits où on peut trainer » ; « C'est bien aménagé, ça attire les touristes »</p>
--	---

Source : Hatt. 2016

Dans le même ordre d'idée, la photo P25, qui illustre un espace paysagé entre le parking et la plage du Verdon, est majoritairement identifiée comme attractive. Les commentaires des enquêtés renvoient ici conjointement à la dimension esthétique de l'aménagement et à sa fonctionnalité.

Figure 121. Un espace paysagé apprécié dans le secteur du Verdon (Martigues, photo P25)

P25 – 54% attractif et 44% plutôt attractif	<p>- agréable, image de vacances</p> <p>« <i>C'est joli, ça fait vacances</i> » ; « <i>C'est ici, c'est sympa quand on arrive</i> » ; « <i>J'adore</i> » ; « <i>Sympa pour les gens qui pique-niquent</i> » ; « <i>Agréable</i> » ; « <i>Très joli</i> », « <i>on se croirait à Nice sur la promenade des Anglais</i> »</p> <p>- fonctionnel et esthétique</p> <p>« <i>Il est bien ce parking</i> » ; « <i>C'est propre</i> » ; « <i>Bien entretenu</i> » ; « <i>Des matériaux écologiques, en bois</i> » ; « <i>Très bien aménagé</i> » ; « <i>Ils l'ont bien arrangé ce coin</i> »</p>
---	--

Source : Hatt. 2016

Les cheminements (plus ou moins aménagés) constituent ici une réelle valeur ajoutée en offrant des perspectives de déambulation propices à l'imaginaire des vacances sur le littoral. Ils sont d'ailleurs identifiés comme attractifs même s'ils ne sont pas en bord de mer (photos P22, P12 et P2).

Figure 122. Des cheminements attractifs (Martigues, photos P2, P12 et P22)

P22 – 69% attractif et 29% plutôt attractif	<p>« <i>Très propre</i> »</p> <p>« <i>Donne envie de marcher</i> »</p> <p>« <i>C'est la campagne</i> »</p> <p>« <i>Promenade naturelle</i> »</p> <p>« <i>Préservation du littoral et tourisme écologique. On évite les feux par ce système, les voitures ne peuvent pas circuler. C'est accessible à tous</i> »</p>
P12 – 48% attractif et 45% plutôt attractif	<p>- agréable, cheminements et balades</p> <p>« <i>Tranquillité, verdure</i> » ; « <i>On a la chance d'avoir un littoral peu construit à Martigues</i> » ; « <i>J'aime bien ce coin</i> » ; « <i>C'est joli c'est bien</i> » ; « <i>C'est beau</i> » ; « <i>Semble préservé</i> » ; « <i>Avec les randonneurs c'est sympa</i> » ; « <i>Longer la côte à pied c'est bien</i> » ; « <i>Je m'y balade en hiver</i> » ; « <i>Il y a toute une balade</i> » ; « <i>Donne envie de marcher</i> »</p> <p>- constructions moins appréciées</p> <p>« <i>Je n'aime pas les constructions derrière, mais le chemin est sympa. Ce n'est pas harmonisé</i> » ; « <i>Un peu vide</i> » ; « <i>Trop près du littoral</i> » ; « <i>Sans plus</i> » ; « <i>Reste raisonnable</i> »</p>
P2 – 56% attractif et 39% plutôt attractif	<p>« <i>Très joli</i> » ; « <i>Joli aménagement</i> » ; « <i>C'est très sympa</i> »</p> <p>« <i>Chacun sa place</i> »</p> <p>« <i>Pont bleu qui donne du cachet</i> » ; « <i>Petit pont qui traverse</i> »</p> <p>« <i>Représente Martigues</i> » ; « <i>Ça fait le charme de Martigues</i> »</p> <p>« <i>Trop de bâtiments à l'arrière, ce n'est pas trop accessible</i> »</p>

Source : Hatt. 2016

Ce constat relatif à l'enjeu que représente l'aménagement des espaces de déambulation se retrouve dans les enquêtes conduites à Biarritz, comme en témoigne le classement des photos C2-PH14 et C2-PH26 dans la tendance attractive. Les 19 commentaires émis sur cette seconde photo soulignent la qualité des aménagements (bancs, balustrades, poubelles), l'esthétique et l'ambiance qui se dégagent sur cette promenade.

**Figure 123. Des espaces de déambulation piétonne appréciés à Biarritz (photos 14 et 26)**



On notera enfin que les lieux de contemplation sont jugés attractifs puisque ceux-ci mettent en scène l'espace naturel afin que l'usager en soit spectateur (Piriou, 2016). Ainsi dans le cas des photos du corpus Lacanau, l'image faisant figurer un banc et des barrières de protection aménagées sur la dune le long du remblai servant de promenade (C2-PH17) est jugée attractive par les personnes interrogées (cette photo fait partie des 5 photos jugées comme les plus attractives). Aucune appréciation négative n'a été formulée et les commentaires évoquent l'aspect esthétique ou le caractère sauvage. L'aménagement des lieux appropriés pour la mise en scène ne choque donc pas les usagers puisque 66% des personnes interrogées trouvent cette photo très attractive (« j'aime beaucoup ») et 30% plutôt attractive (« j'aime assez »). De même, la photo du front de mer (promenade Lacaze) de Lacanau-Océan (C2-PH2), est identifiée comme attractive par 84% des 84 personnes interrogées et plutôt attractive par 11% d'entre elles.

**Figure 124. Des représentations attractives des espaces de contemplation (Lacanau)**



Si la qualité de l'aménagement des espaces publics constitue un réel enjeu d'attractivité des usagers, la question de leur entretien quotidien et permanent est également essentielle.

#### 4.2.2. L'entretien au quotidien comme enjeu d'attractivité

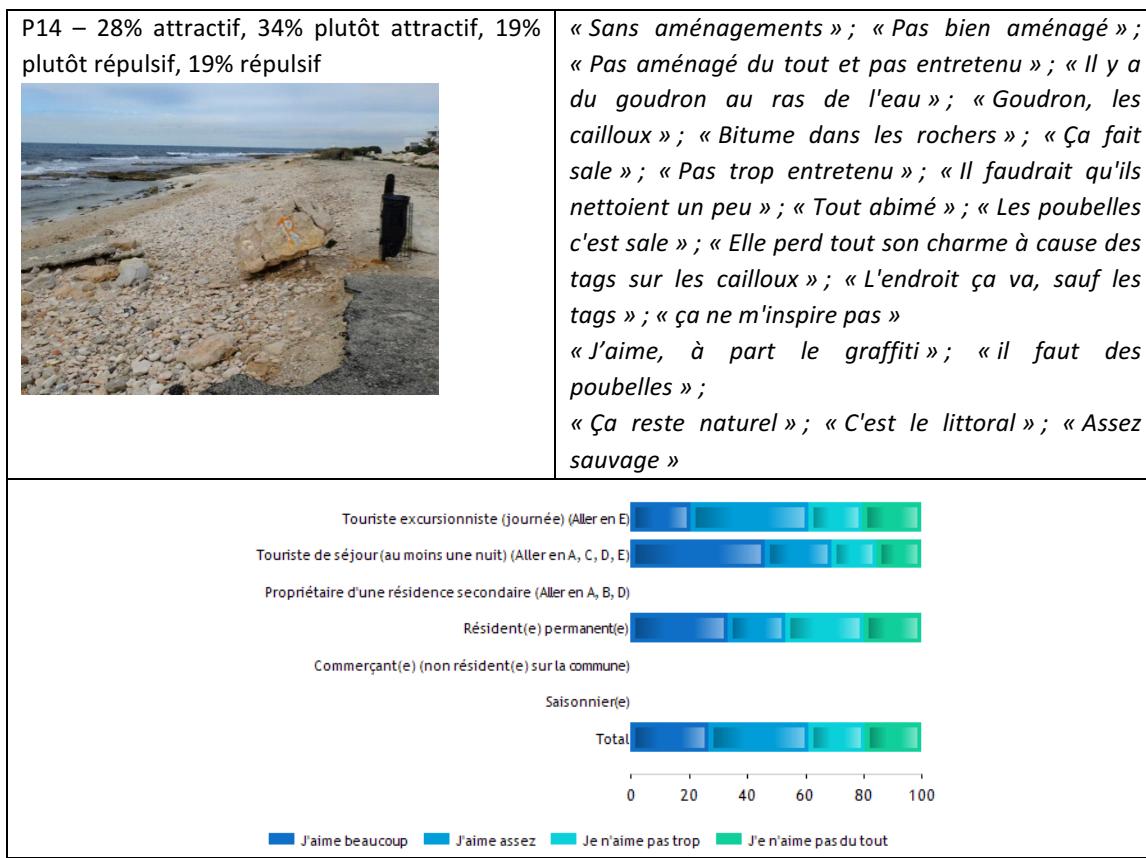
Le manque d'entretien des espaces publics est perçu de façon ambivalente par les personnes interrogées, révélant l'enjeu que constitue l'entretien au quotidien des espaces publics, notamment ceux qui font la jonction entre le public et le privé, la ville et la nature (Hatt, 2016). Les photos d'espaces publics dégradés ne rentrent plus dans les représentations à tendance attractive, mais font l'objet de représentations divergentes, des critiques étant alors émises sur le manque d'entretien. Dans le cas du corpus 1, les photos 16 et 29 illustrent ce constat. Elles sont positionnées, selon les territoires d'enquête, dans la tendance répulsive pour 50 à 60% des enquêtés (et 40 à 50% les placent dans la tendance attractive).

Figure 125. Des représentations divergentes des espaces publics déqualifiés par un manque d'entretien



Il en va de même pour les seconds corpus relatifs aux territoires d'étude. Dans le cas de Martigues, ce constat se retrouve avec la photo P14. Les habitants permanents semblent ici légèrement plus sévères que les visiteurs (ils sont 45% à critiquer l'image, contre 25-30% des visiteurs).

Figure 126. L'enjeu de l'entretien quotidien des espaces publics (Martigues, photo P14)

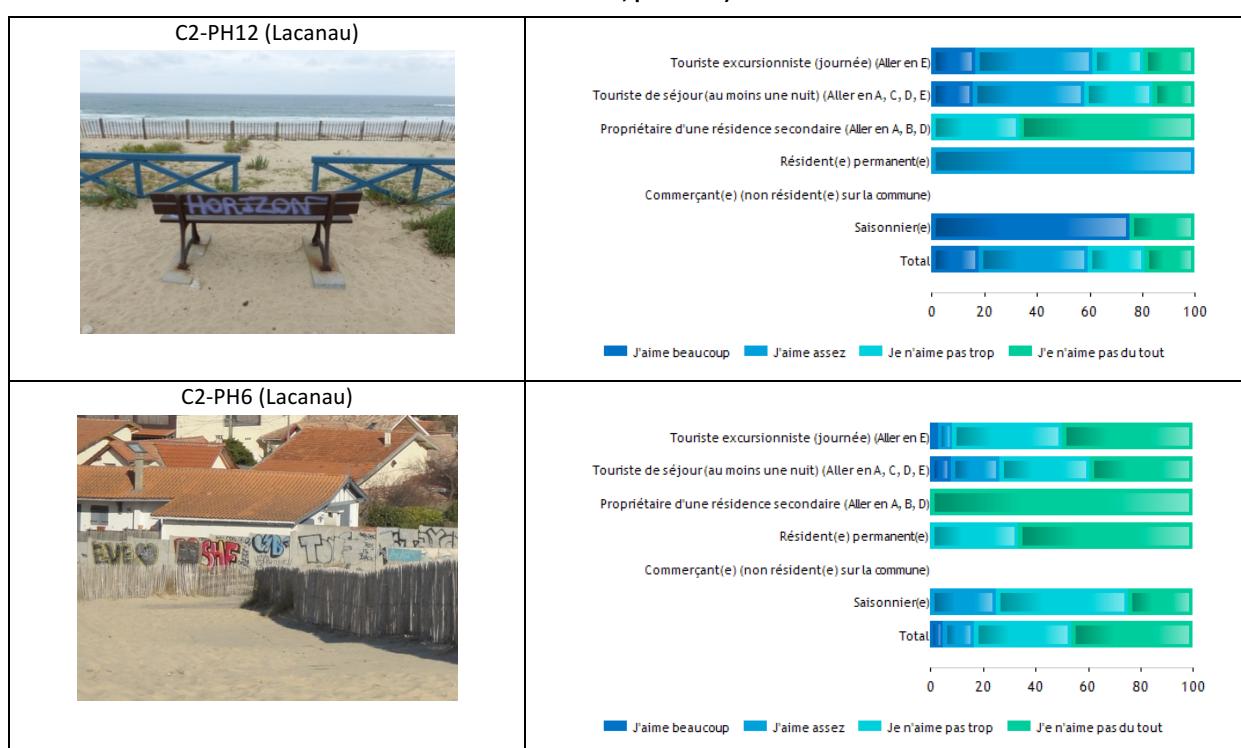


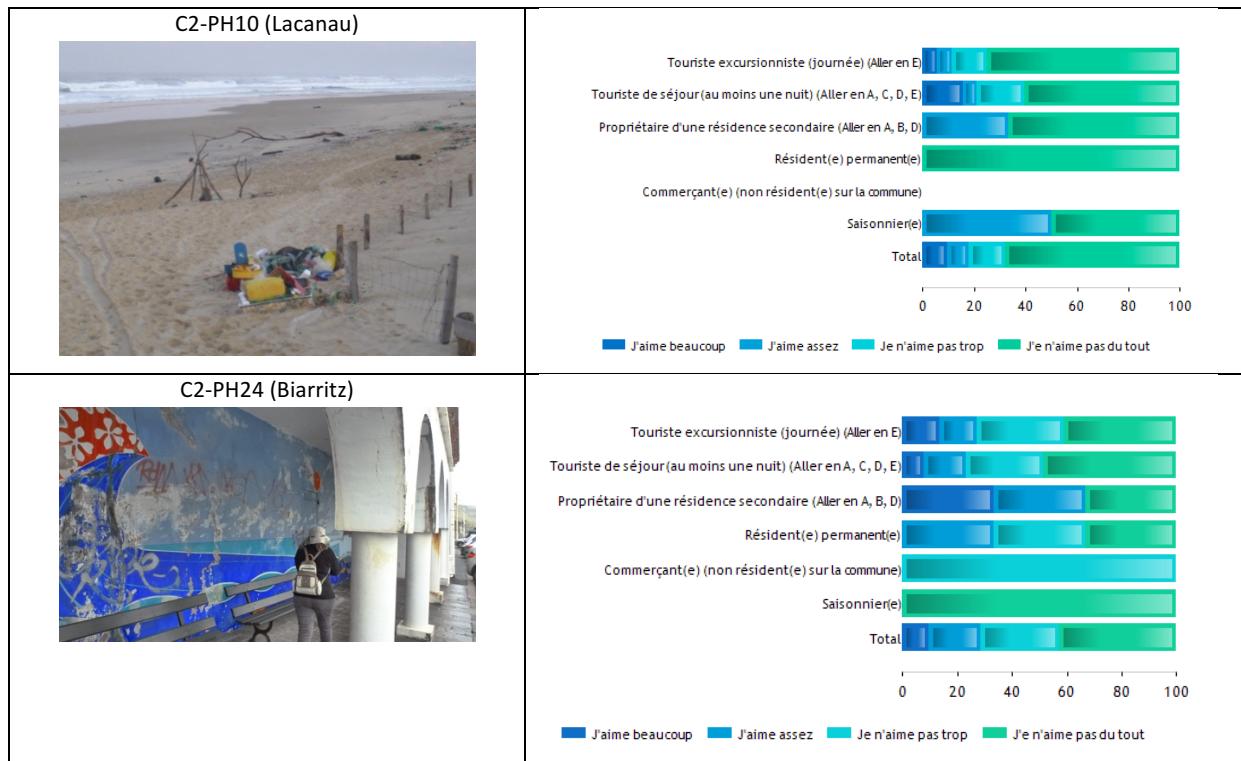
Source : Hatt. 2016

À Lacanau, la photo 12, d'un banc tagué en bord de mer fait également l'objet de représentations divergentes. Les avis sont plus contrastés dans l'affirmation du « j'aime » ou « je n'aime pas » : 59,6% aiment plutôt cette photo (17,9% « j'aime beaucoup », 41,7% « j'aime assez ») contre 40,4 % qui ne l'aiment pas (21,4% « je n'aime pas trop, « je n'aime pas du tout »). Par ailleurs, 21 personnes ont fait des commentaires précisément sur cette photo et les remarques justifient la divergence d'appréciation, puisque tout dépend de ce que chaque usager voit à travers la photo (Piriou, 2016). Les appréciations positives focalisent sur la vue et la contemplation que peut offrir le banc sans s'attarder sur le tag. D'autres se focalisent sur le tag qui vient dégrader l'ensemble de la perception visuelle. Les résidents permanents sont ceux qui apprécient le plus cette photo, car on imagine que ce banc fait partie de leur quotidien (100% des résidents permanents « aiment beaucoup »). Cette divergence de représentations peut également basculer vers des représentations globalement répulsives, notamment lorsque la focale de la photo est plus marquée sur les dégradations et que la vue sur la mer n'est pas présente pour atténuer l'effet visuel de la dégradation. La photo de l'accès à la plage qui possède des murs avec des tags (C2-PH6) est ainsi moins appréciée avec 69% des personnes qui la considèrent comme répulsive. La présence de déchets a également un impact sur les représentations urbaines et paysagères. Moins de 40% des personnes apprécient la photo 10. La vision des déchets, lorsque ceux-ci ont été vus, entraîne des critiques sur le caractère « sale » que cela donne à la plage et sur le manque de respect à l'environnement. Le comportement inapproprié des personnes est identifié. Les avis positifs proviennent de personnes n'ayant pas vu les déchets qui se focalisent sur la vue et l'absence de monde, laissant imaginer « une plage sauvage » et « tranquille ».

Enfin, dans le cas de Biarritz, ce constat relatif aux représentations divergentes, voire négatives des espaces publics dégradés est lisible via la photo 24 figurant une coursive taguée. Seuls les résidents secondaires donnent une appréciation un peu positive de la photo. La fresque est alors certes perçue comme étant détériorée, mais l'initiative artistique est appréciée. Pour les autres, les 29 commentaires soulignent le caractère délabré de la fresque, ce qui dénote d'un manque d'entretien critiqué.

**Figure 127. Des représentations divergentes, voire répulsives, des espaces publics dégradés (Lacanau, photos 6, 10 et 12 et Biarritz, photo 24)**





Conception : Pottier A., 2016

#### 4.2.3. L'enjeu de la fonctionnalité des lieux et de leur intégration paysagère

Les avis sont plus mitigés concernant les photos d'espaces publics qui représentent le plus souvent la dimension fonctionnelle que recouvrent ces espaces, à partir notamment des exemples que sont les toilettes publiques ou les espaces de stationnement en bord de plage (Hatt, 2016).

##### 4.2.3.1. L'exemple des toilettes publiques en bord de plage

À Martigues, on peut noter au sujet de la photo des toilettes de la plage du Verdon (P17) que ceux qui la classent dans la catégorie répulsive le font principalement par manque d'intérêt pour une image qui en soit n'est pas séduisante. Ils sont par contre nombreux (parmi les 58% à juger cette image attractive) à souligner l'intérêt de cette initiative, son côté utilitaire et pratique trop souvent oublié en bord de mer, comme en témoignent les commentaires émis sur la photo (les commentaires étaient demandés pour cette image).

On observe enfin que le jugement porté sur cette image est particulièrement contrasté selon le statut de l'enquêté. Les excursionnistes, qui sont a priori les plus susceptibles d'en avoir besoin (ne disposant pas d'un hébergement à proximité), jugent ainsi cette image comme attractive à 80%, alors que ce n'est le cas que de 50% des habitants et 60% des séjournants. Ce constat se retrouve dans le cas d'une photo de toilettes publiques présentée dans le corpus de Lacanau. Les personnes ayant a priori le moins besoin des toilettes sont celles qui émettent plus facilement un avis négatif. Le côté utile est majoritairement plébiscité et les critiques portent principalement sur l'esthétique.

Figure 128. Des avis divergents sur les espaces fonctionnels : le cas des sanitaires (Martigues, photo P17 et Lacanau, photo 7)



Conception : Hatt E., 2018

#### 4.2.3.2. L'enjeu des stationnements et de leur intégration

La question de l'aménagement des espaces de stationnement est également centrale en station balnéaire. Les photos représentatives de cette thématique sont jugées de façon contrastée selon les personnes enquêtées (Hatt, 2016 ; Piriou, 2016).

On peut déjà noter que parmi les 5 photos du corpus général faisant l'objet de représentations les plus répulsives se trouve une image de stationnement peu intégré (C1-PH22, jugées par près de 80% des enquêtés comme répulsive ou plutôt répulsive). De façon différentielle, on observe que la photo d'un parking ombragé (C1-PH6) est jugée un peu moins négativement (tendance répulsive à 59% : 38% « n'aiment pas du tout » et 21% « n'aiment plutôt pas »).

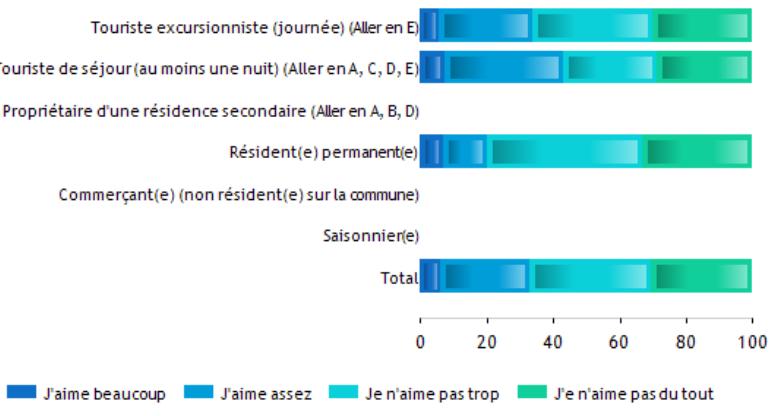
Dans le cas de Lacanau, le contraste entre les appréciations des photos C1-PH22 (parking en béton) et C2-PH4 (relative à un parking automobile paysager au bord d'un lac de Lacanau) témoigne de l'importance donnée à l'aménagement d'un site en respectant le cadre naturel. Les appréciations des deux photos sont radicalement différentes (Piriou, 2016). Le parking peu aménagé (C1-PH22) n'est pas apprécié et positionné dans la tendance répulsive à 82% alors que la photo du parking semi-gazonné du bord de lac est davantage appréciée et fait l'objet de représentations positives dans 68% des cas (28% aiment plutôt et 40% aiment beaucoup cette photo).

Figure 129. Des représentations répulsives des espaces de stationnement peu intégrés (C1-PH22, C1-PH6 et C2-PH4 Lacanau)



De même, dans le cas de Martigues, on peut observer que les parkings au traitement minimaliste (béton, sans végétation) sont jugés favorablement par moins de 35% des enquêtés alors que ce pourcentage monte à 47% pour le parking aménagé du Verdon (Hatt, 2016). Les commentaires émis sur les photos font ainsi référence à la nécessité de tels aménagements, ils peuvent renvoyer à une critique de ces espaces et à la faible qualité de leur aménagement ou au contraire souligner leur dimension esthétique qui est appréciée. On peut également noter que le classement est différencié selon le statut de l'enquêté. Ainsi, concernant l'image P20 relative à l'espace de stationnement des camping-cars à Carro, les habitants permanents se révèlent plus critiques (tendance répulsive pour 80% d'entre eux et seulement pour 60% des visiteurs).

Figure 130. Entre fonctionnalité et esthétique, des avis divergents des espaces de stationnement (Martigues, photos P30, P20 et P10)

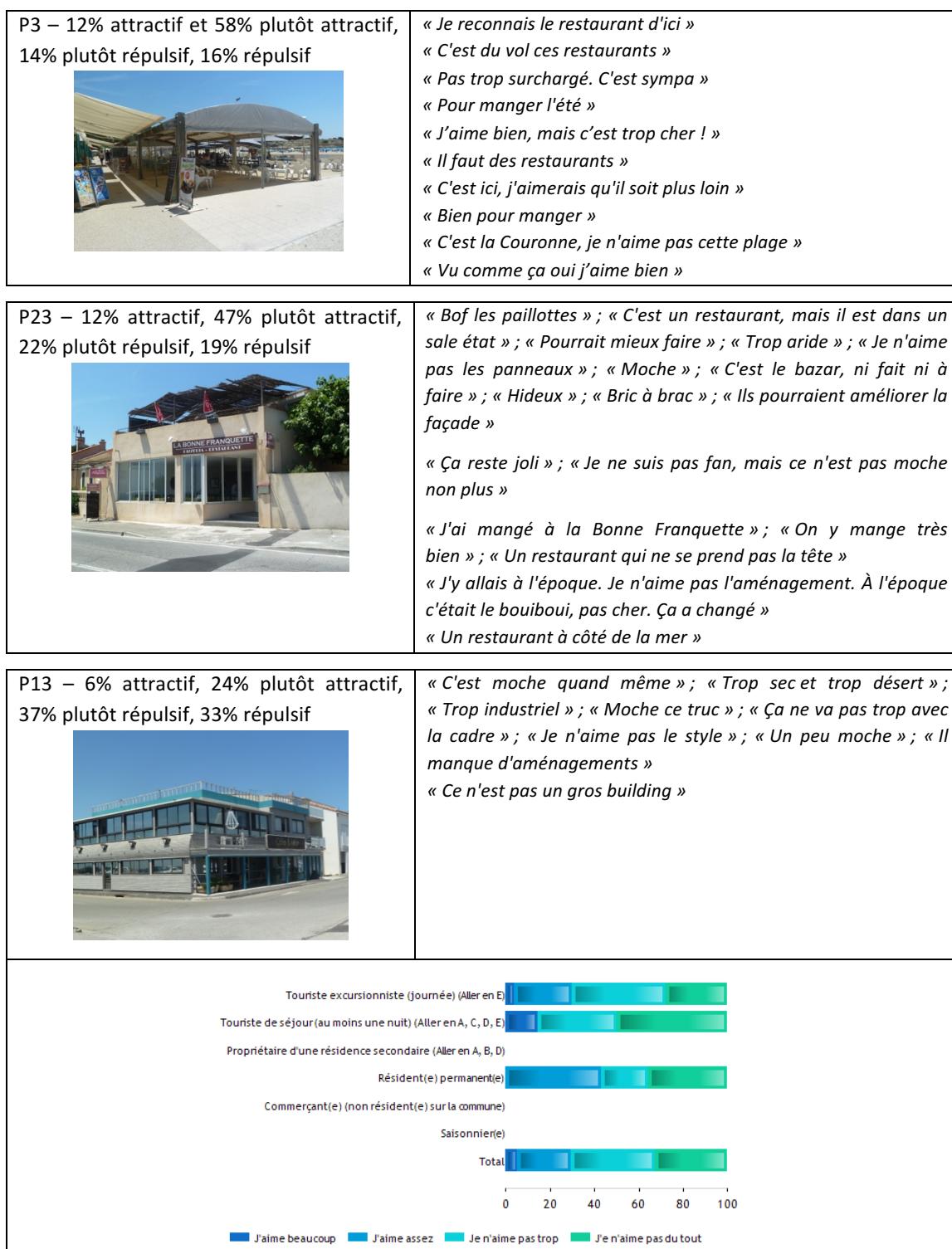
<p>P30 – 10% attractif, 37% plutôt attractif, 25% plutôt répulsif, 28% répulsif</p>  <p>-critique « Les parkings bof »; « nécessaire, mais pas beau »; « Manque d'ombre »; « Ça manque d'arbres »</p>	<p>- nécessité, utilité « Toujours pareil, c'est nécessaire »; « Le côté pratique c'est que ça évite de se garer partout »; « C'est le parking. On est obligé d'avoir un parking pour se garer »; « Il en faut »; « On en a besoin, il a son intérêt ce parking »; « C'est mieux que de se garer le long de la route »</p> <p>-appréciation du côté esthétique « Voitures avec quand même de l'ombre »; « Ça a l'air sympa »; « Parking aménagé avec des espaces verts. On n'a pas essayé de rentabiliser les espaces »; « Un parking pas mal »; « Il est super ce parking »</p>																																								
<p>P20 – 7% attractif, 27% plutôt attractif, 36% plutôt répulsif, 30% répulsif</p> 	<p>- répulsif « Trop aride »; « Moi je n'aime pas »; « Je ne suis pas camping »; « C'est pas terrible »; « Je n'aime pas, pas en bordure de côte »; « Ils pourraient aménager sans concentrer autant »; « J'ai horreur »; « Il est pas beau »; « Pas bien aménagé, manque d'arbres. Trop de parkings pour accueillir les campings cars »</p> <p>- nécessité « C'est nécessaire, ça évite de se garer sur le sable »; « Il en faut bien »; « Il en faut des endroits pour ça »; « Je n'aime pas trop, mais c'est bien »; « Amène de l'animation. C'est aussi une manne pour la ville »; « Ils ont leur coin c'est bien, mais bon »</p>																																								
 <table border="1"> <thead> <tr> <th>Group</th> <th>J'aime beaucoup</th> <th>J'aime assez</th> <th>Je n'aime pas trop</th> <th>Je n'aime pas du tout</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Touriste excursionniste (journée) (Aller en E)</td> <td>~10</td> <td>~35</td> <td>~30</td> <td>~25</td> </tr> <tr> <td>Touriste de séjour (au moins une nuit) (Aller en A, C, D, E)</td> <td>~10</td> <td>~35</td> <td>~30</td> <td>~25</td> </tr> <tr> <td>Propriétaire d'une résidence secondaire (Aller en A, B, D)</td> <td>~10</td> <td>~35</td> <td>~30</td> <td>~25</td> </tr> <tr> <td>Résident(e) permanent(e)</td> <td>~10</td> <td>~35</td> <td>~30</td> <td>~25</td> </tr> <tr> <td>Commerçant(e) (non résident(e) sur la commune)</td> <td>~10</td> <td>~35</td> <td>~30</td> <td>~25</td> </tr> <tr> <td>Saisonnier(e)</td> <td>~10</td> <td>~35</td> <td>~30</td> <td>~25</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>~10</td> <td>~35</td> <td>~30</td> <td>~25</td> </tr> </tbody> </table>	Group	J'aime beaucoup	J'aime assez	Je n'aime pas trop	Je n'aime pas du tout	Touriste excursionniste (journée) (Aller en E)	~10	~35	~30	~25	Touriste de séjour (au moins une nuit) (Aller en A, C, D, E)	~10	~35	~30	~25	Propriétaire d'une résidence secondaire (Aller en A, B, D)	~10	~35	~30	~25	Résident(e) permanent(e)	~10	~35	~30	~25	Commerçant(e) (non résident(e) sur la commune)	~10	~35	~30	~25	Saisonnier(e)	~10	~35	~30	~25	Total	~10	~35	~30	~25	<p>- esthétiquement répulsif (une fois considéré attractif) « Je n'aime pas du tout, c'est un parking »; « C'est nécessaire, mais je n'aime pas trop »; « Il n'y a pas d'arbres »; « Pas d'aménagements, trop brut » « C'est un parking joli quand même »</p> <p>-nécessité « C'est délicat : c'est qu'il faut des endroits pour ça »; « je n'aime pas, mais il en faut »; « Il y a de la place »; « Espace de parage »; « Il y a de la place pour se garer »; « Moche, mais très pratique »; « C'est bien d'avoir un parking »</p>
Group	J'aime beaucoup	J'aime assez	Je n'aime pas trop	Je n'aime pas du tout																																					
Touriste excursionniste (journée) (Aller en E)	~10	~35	~30	~25																																					
Touriste de séjour (au moins une nuit) (Aller en A, C, D, E)	~10	~35	~30	~25																																					
Propriétaire d'une résidence secondaire (Aller en A, B, D)	~10	~35	~30	~25																																					
Résident(e) permanent(e)	~10	~35	~30	~25																																					
Commerçant(e) (non résident(e) sur la commune)	~10	~35	~30	~25																																					
Saisonnier(e)	~10	~35	~30	~25																																					
Total	~10	~35	~30	~25																																					

Source : Hatt. 2016

#### 4.2.4. Le rapport public / privé comme enjeu d'aménagement

Pour finir, on peut noter que la qualité des équipements de restauration en bord de mer apparaît comme un enjeu d'attractivité. À Martigues par exemple, les photos P3 et P23 sont jugées plus positivement que la P13 (Hatt, 2016). Dans cette optique le traitement des façades paraît représenter un enjeu d'attractivité pour la destination touristique. Ce sont ici les touristes en séjour qui paraissent les plus exigeants en termes de qualité des équipements privés, critiquant la P13 à 90% (contre 65% des excursionnistes et des habitants).

Figure 131. La qualité esthétique des installations de restauration comme enjeu d'attractivité de la station (C2-P3, P13 et P23 - Martigues)



Source : Hatt. 2016

Concernant les photos relatives à des hébergements touristiques, la présence d'espaces végétalisés favorise leur classement dans la tendance attractive (photos P27 et P15). Les hébergements de plein-air de Carro sont par exemple très appréciés des personnes enquêtées qui positionnent la photo correspondante (P27) dans la tendance attractive à 82%.

**Figure 132. Des hébergements touristiques appréciés (C2-P27 et P15 - Martigues)**

P27 – 58% attractif et 34% plutôt attractif	 <p>« Les maisons sont sympas » ; « Sympa, pas de grosses structures » ; « Un camping sympa » ; « Assez réussi » ; « Sympa » ; « Il est bien fait » ; « Bien ombragé » ; « Ça ne gâche pas trop le site » ; « Bien intégré » ; « Très joli » ; « C'est mieux que les autres campings » ; « Les bungalows sont assez espacés, il y a de la végétation, c'est confortable. Ça permet une orientation du tourisme quand on aura plus d'industries » ; « Il faut accueillir les gens »</p>
P15 – 11% attractif, 45% plutôt attractif, 30% plutôt répulsif, 14% répulsif	 <p>- appréciation (intégration...)  « Ce n'est pas trop gros, pas trop entassé » ; « Pas un gros » ; « Ils ont gardé un peu de nature quand même » ; « C'est assez joli » ; « Résidence sympa » ; « Habitations pas très élevées. Nombre de bâtiments limité. Les aménagements autour sont propres » ; « Elles sont bien ces résidences » ; « C'est sympa » ; « Ça va encore » ; « Joli, bien entretenu »</p> <p>- critique (manque d'intérêt, privatisation)  « Une résidence sans intérêt » ; « Une résidence privée sans intérêt » ; « Je n'aime pas trop » ; « Pas balnéaire par contre » ; « Ils pourraient faire des constructions plus jolies, ça fait américain ça » ; « Je ne suis pas fan de ces bâtiments » ; « C'est vide »</p>

Source : Hatt. 2016

Parallèlement à cette analyse des ambiances urbaines et paysagères, qui a contribué à mettre en avant l'enjeu de la gestion du patrimoine naturel, de l'aménagement des espaces publics et de l'interface public/privé pour les usagers, les enquêtes ont également permis d'appréhender à la marge les représentations des risques et de leur gestion.

### **4.3. Les représentations des risques par les usagers des espaces balnéaires**

L'analyse relative aux représentations que les usagers des espaces balnéaires se font des risques et des modalités de leur gestion a été abordée dans le cadre des enquêtes par photo-questionnaire sous différents angles qui ont permis de mettre en évidence :

- un sentiment majoritaire de littoral menacé,
- une variabilité des représentations relatives au degré de protection de l'environnement (sous l'angle de la maîtrise de l'urbanisation, de la qualité des eaux et de la biodiversité marine) selon les terrains d'enquêtes, mais une thématique consensuelle, celle de l'érosion identifiée comme un problème effectif pour les personnes enquêtées dans les trois territoires d'étude,
- la plus ou moins grande lisibilité et intégration des dispositifs de gestion.

### 4.3.1. Regards généraux sur les menaces par station

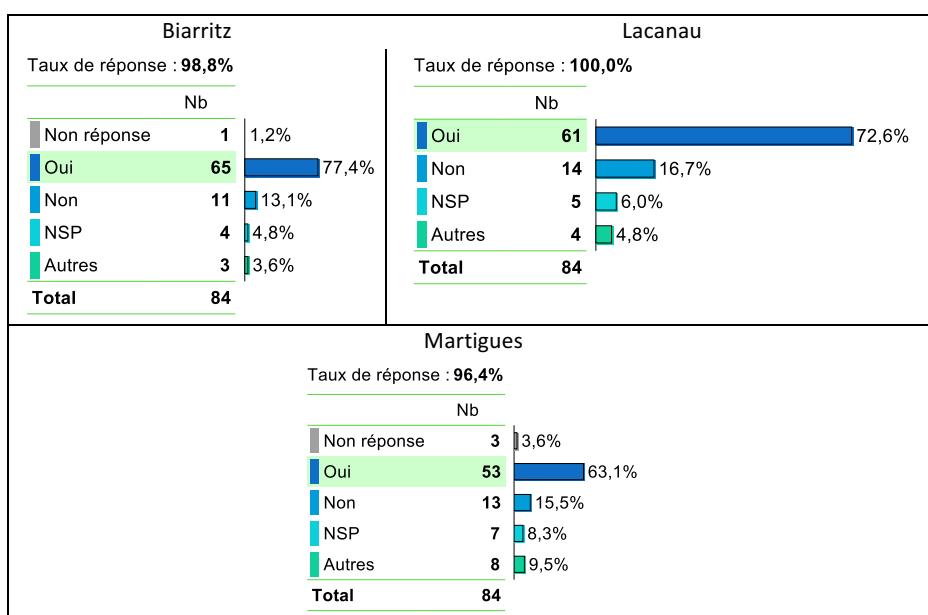
#### 4.3.1.1. Un sentiment majoritaire de littoral menacé : des menaces multiples

Afin d'offrir une vision un peu générale et reflétant le point de vue spontané et non orienté des enquêtés, la première question portant sur le sentiment d'une menace sur le littoral était une question ouverte assez générale : « *Avez-vous le sentiment que ce littoral est menacé ? Si oui, à quel type de menaces pensez-vous ?* ». Afin de permettre l'analyse des réponses formulées, celles-ci ont a posteriori été recodées en deux temps :

- distinction entre les « oui », « non », « ne sait pas (NSP) » et « autres »,
- identification du type de menace évoqué par l'enquêté.

En prenant en compte l'ensemble du panel (enquêtes effectuées à Martigues, Biarritz et Lacanau), **une grande majorité des personnes enquêtées estiment que le littoral est menacé** (71%). 15 % ne pensent pas qu'il le soit tandis que 6% ne se prononcent pas et 6% donnent un regard particulier sur la question (2% de non-réponse). C'est sur Biarritz que le sentiment de menace est le plus fort, suivi de près par Lacanau (seulement 4 enquêtés d'écart) et Martigues (63% des enquêtés contre 77% à Biarritz).

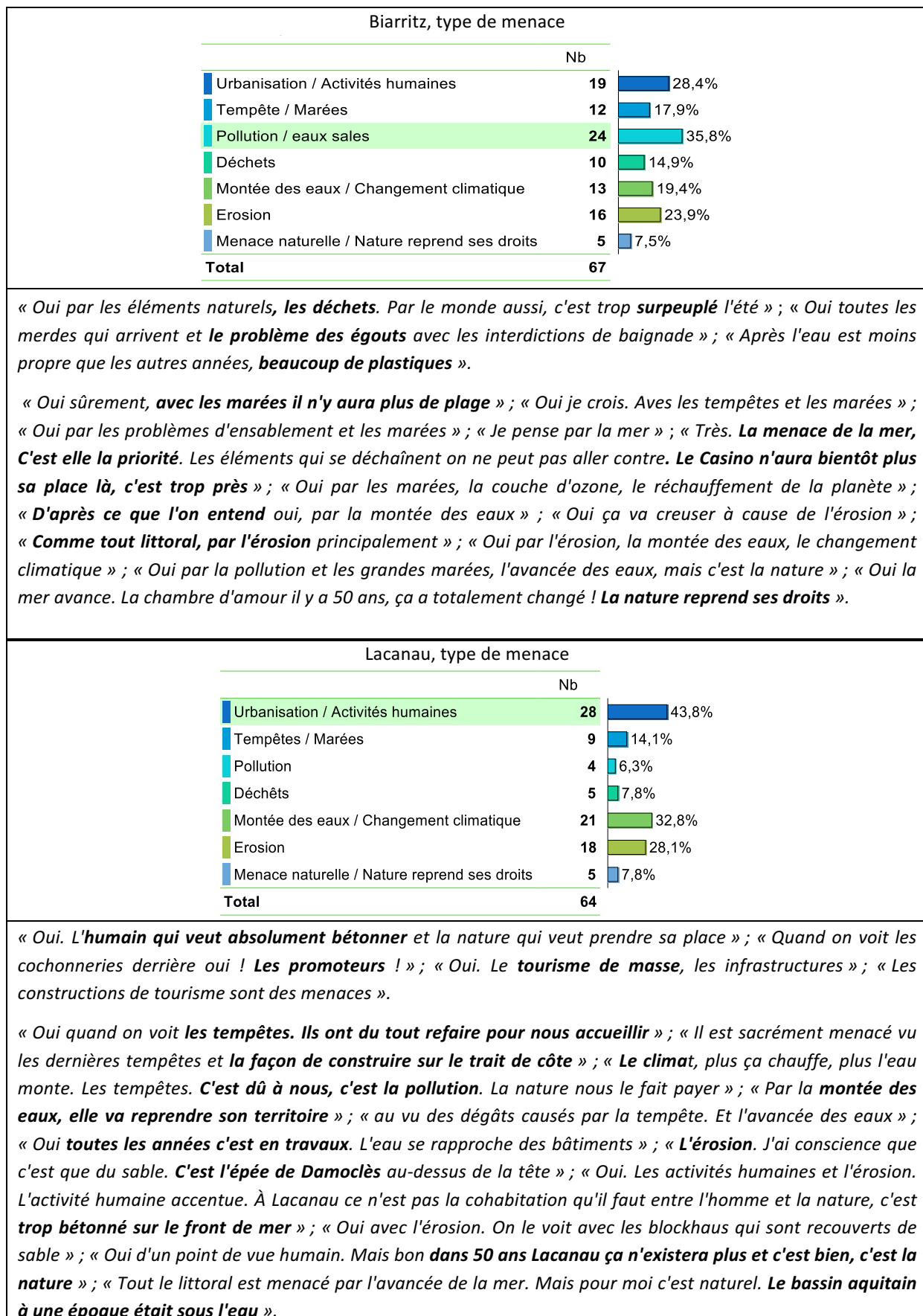
Figure 133. Sentiment de menace par station



Conception : Pottier A., 2016

Si les enquêtés identifient majoritairement l'existence de menaces, on observe une **variabilité dans le type de menaces** évoquées par les enquêtés. Dans les **stations en bordure d'Océan-Atlantique** (Lacanau et Biarritz), les principales menaces auxquelles font référence les enquêtés ont trait à la **montée des eaux et à l'érosion** (43% à Biarritz, 50% à Lacanau), ce qui n'est pas le cas à Martigues, station balnéaire du littoral méditerranéen moins soumise à ces menaces (seulement 13% des enquêtés évoquent ces thématiques).

Figure 134. Type de menaces et commentaires émis par les enquêtés de Biarritz et Lacanau pour qualifier les menaces affectant le littoral



## Les commentaires sur le sentiment de menace à Lacanau :

**Montées des eaux / Changement climatique** : Deuxième thème le plus abordé sur Lacanau, ce groupe renferme les propos qui mettent clairement en avant la problématique de l'élévation du niveau de la mer en la nommant clairement ou non le changement climatique. Cette thématique est souvent abordée en plus de la référence aux tempêtes ou grandes marées et parfois ponctuée du fait qu'il s'agit d'une preuve que la nature « reprend ses droits » : « *Oui. Le climat, plus ça chauffe, plus l'eau monte. Les tempêtes. C'est dû à nous, c'est la pollution. La nature nous le fait payer* » ; « *Oui. Par la montée des eaux, elle va reprendre son territoire* » ; « *Oui au vu des dégâts causés par la tempête. Et l'avancée des eaux* » ; « *Oui par la mer qui monte* » ; « *Oui toutes les années c'est en travaux. L'eau se rapproche des bâtiments* ».

**Érosion** : Spontanément abordée, l'érosion est la troisième thématique (comme à Biarritz) la plus avancée par les enquêtés, parfois adossée à d'autres phénomènes dont elle est le corollaire : « *L'érosion. J'ai conscience que c'est que du sable. C'est l'épée de Damoclès au-dessus de la tête* » ; « *Oui. Les activités humaines et l'érosion. L'activité humaine accentue. À Lacanau ce n'est pas la cohabitation qu'il faut entre l'homme et la nature, c'est trop bétonné sur le front de mer* » ; « *Oui avec l'érosion. On le voit avec les blockhaus qui sont recouverts de sable* ».

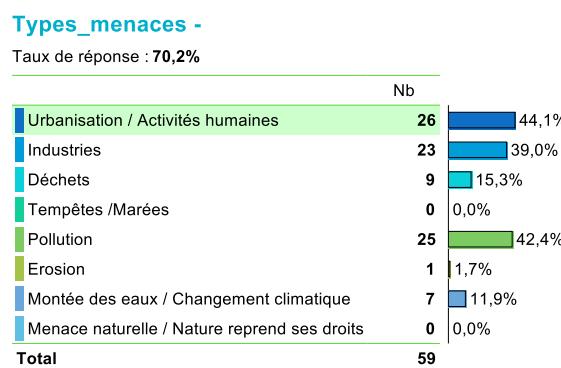
**Menace naturelle / Nature reprend ses droits** : Tout comme pour Biarritz et dans les mêmes proportions, cette catégorie doit être prise comme un éclairage plus que comme un thème en soi. Comme cela a pu apparaître précédemment, certains notent que la menace, lorsqu'elle est liée à des phénomènes naturels, est avant tout le fait de la nature face à laquelle l'homme ne peut pas faire grand-chose, voire doit se plier à « sa » volonté. Cette remarque vient ponctuer le propos apportant un angle d'approche, bien que peu présent, qu'il convient néanmoins de souligner : « *Oui d'un point de vue humain. Mais bon dans 50 ans Lacanau ça n'existera plus et c'est bien, c'est la nature* » ; « *Tout le littoral est menacé par l'avancée de la mer. Mais pour moi c'est naturel. Le bassin aquitain à une époque était sous l'eau* ».

**Tempêtes / Marées** : Quatrième thème le plus abordé, cette catégorie renferme les propos qui font de ces évènements naturels des menaces sans que le lien avec la montée des eaux ou le changement climatique ne soit clairement exprimé : « *Oui quand on voit les tempêtes. Ils ont du tout refaire pour nous accueillir* » ; « *Il est sacrément menacé vu les dernières tempêtes et la façon de construire sur le trait de côte* ».

Conception : Pottier A., 2016

Pour les personnes enquêtées de **Martigues, la principale menace vient de l'urbanisation et des activités humaines** (Hatt, 2016). Contrairement à Lacanau et Biarritz, aucun enquêté n'a signalé de menaces liées aux tempêtes / marées et au fait que ce type de menaces « naturelles » soit le symbole d'une nature qui reprend ses droits. Par contre, la thématique « industrie » apparaît.

Figure 135. Types de menaces identifiées à Martigues et statut des enquêtés



Conception : Pottier A., 2016

À Martigues, la relation entre le sentiment de menace et le statut de l'enquêté est dans ce cas très significative. Ce sont les habitants qui sont le plus unanimes dans l'identification de menaces (14 des 15 habitants enquêtés), même si ce sentiment est également majoritaire chez les visiteurs (45 sur 67).

Figure 136. Tri croisé entre sentiment de menaces et le statut des enquêtés à Martigues

Identification\_menaces, STATUT\_SIMPLIFIE

	Non réponse		Oui		Non		NSP	
	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.
Non réponse	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Touristes (excursionnistes et séjours)	1	1,5%	45	66,2%	14	20,6%	8	11,8%
Habitants élargis	0	0,0%	14	93,3%	0	0,0%	1	6,7%

p = <0,01 ; Khi2 = 46,32 ; ddl = 6 (TS)

La relation est très significative.

Les éléments sur (sous) représentés sont coloriés.



Conception : Pottier A., 2016

Les menaces identifiées sont principalement de trois ordres :

- la pollution liée à l'industrie,
- la pollution liée à l'activité touristique (présence humaine),
- l'urbanisation (la construction immobilière).

La question climatique est très peu abordée spontanément par les usagers.

Figure 137. Commentaires des enquêtés sur les menaces affectant le littoral à Martigues

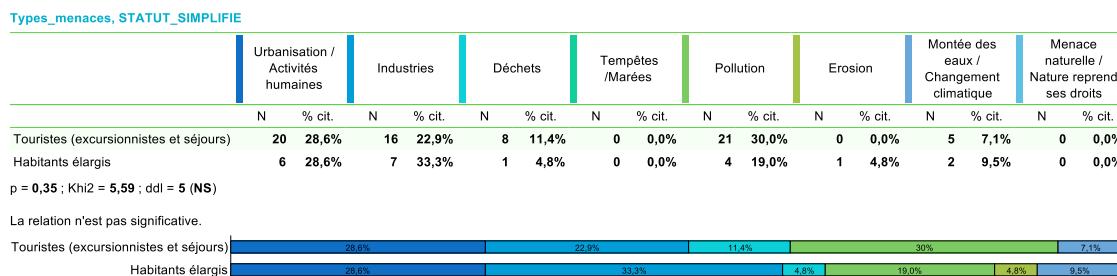
Catégorie de menace	Commentaires des enquêtés
Pollution liée à l'industrie	« <b>La pollution. On est quand même une zone SEVESO.</b> La pêche, ça ne doit pas être terrible. Il va y avoir une explosion un jour ! Ici il y a un gros taux de cancers » ; « <b>Oui par la pollution et le laisser-aller.</b> Rien de nouveau. Et <b>les usines</b> » ; « <b>Tous les sites industriels et la pollution</b> » ; « <b>Un peu tout, les usines, les menaces écologiques</b> en fait : <b>les usines et les habitants qui ne font pas attention</b> » ; « <b>La pollution et le danger surtout aujourd'hui avec le terrorisme.</b> Ça peut nous sauter à la figure » ; « <b>Oui largement. Il y a trois usines aux alentours</b> qui jettent tout dans l'eau. On ne sait pas ce qu'il y a dans l'eau » ; « <b>Oui par ce qu'il y a autour. Les usines font des ravages</b> » ; « <b>surement par la pollution avec les usines, les pétroliers et les hommes</b> » ; « <b>Plus ou moins avec les bateaux qui passent et les raffineries</b> » ; « <b>Il y a quand même Berre à côté, il y a eu une explosion il n'y a pas longtemps</b> » ; « <b>Oui par les usines et les bateaux qui doivent décharger souvent, et par nous</b> » ; « <b>On voit les bateaux au fond donc peut-être des déversements</b> » ; « <b>Oui par la pollution des raffineries</b> »
Pollution liée à la présence humaine et notamment à l'activité touristique	« <b>Il y a pas mal de pollution et le monde</b> » ; « <b>Beaucoup de menace humaine.</b> Après la menace écologique, mais tout le monde est au courant » ; « <b>la pollution humaine</b> » ; « <b>la pollution, de plus en plus de monde, ça transforme</b> » ; « <b>par la pollution des gens qui ne respectent pas la plage</b> » ; « <b>par la pollution des gens sur la plage ou en mer. Le non-respect de l'environnement</b> » ; « <b>Les gens ne sont pas respectueux</b> » ; « <b>Le fait que ce soit très peuplé, il y a des mégots, mais c'est la population, l'incivilité</b> » ; « <b>Oui, humaine. Les gens sont irrespectueux et ça me choque énormément. L'industrie on peut faire mieux, mais il en faut. Un exemple : un distributeur de canettes pour éviter qu'ils jettent les mégots partout</b> » ; « <b>Oui par les gens et surtout les touristes</b> » ; « <b>Il finira oui, par les touristes</b> »
L'urbanisation (la construction immobilière)	« <b>C'est notre société qui veut ça comme à Marseille : quand on a un terrain on construit.</b> À court terme ça rapporte de l'argent » ; « <b>Avec l'entrée en métropole oui parce que la collectivité risque de perdre la maîtrise du sol</b> » ; « <b>La construction des industries, des maisons</b> » ; « <b>Tout ce qui compte ici c'est le pognon, on construit partout pour ça</b> » ; « <b>Oui ça va être la catastrophe avec les projets des promoteurs.</b> Ils négocient le littoral, les plages sauvages » ; « <b>Oui par les constructions.</b> Avant il n'y avait pas le port, il y avait juste les locaux qui mettaient leurs bateaux. Il y a aussi la pêche en grosse quantité et l'érosion » ; « <b>Oui par les risques d'incendie et les</b>

	<b>constructions</b> » ; « <b>La pollution</b> et surtout que certains maires autorisent des <b>constructions partout</b> , surtout quand les personnes sont riches, il n'y a qu'à voir la Côte d'Azur »
La question climatique	« <b>Le réchauffement climatique</b> » ; « <b>Oui par les gens qui ne respectent pas et par rapport à l'enjeu climatique, la plage recule. Mais c'est l'homme qui menace le plus en le dégradant</b> »
Une menace à relativiser ou inexiste	« <b>Pas trop ici, mais à Carry on voit beaucoup de déchets</b> » ; « <b>Non ici non. Mais Lacanau, Soulac c'est très menacé. Dans 50 ans ça s'amenuisera</b> » ; « <b>Pas plus qu'avant. Il a été grandement détérioré, ça s'est plus règlementé donc c'est mieux maintenant au niveau de l'industrie. Les gens qui ont peu de moyens viennent ici. Il y a plus d'efforts de faits pour revaloriser le coin</b> » ; « <b>Il l'a été plus que maintenant. Ça a été l'industrialisation qui a été faite, sans parler de l'usine d'incinération</b> » ; « <b>Les usines sont là depuis pas longtemps. Le gens se baignent. Je ne sais pas</b> » ; « <b>Il y a de plus en plus de monde, mais je ne pense pas que ce soit une menace. Il faut un peu d'entretien</b> »

Source : Hatt. 2016

S'il existait une relation significative entre l'identification d'une menace et le statut de l'enquêté (les habitants étant plus enclins à souligner l'existence de menaces), la relation entre les différents types de menaces et les statuts des enquêtés n'est par contre pas significative.

Figure 138. Tri croisé des types de menaces identifiées selon le statut des enquêtés



Conception : Pottier A., 2016

Dans la continuité de cette première question générale sur les risques, une série de questions plus précises étaient posées aux personnes enquêtées afin de recueillir leurs avis sur différentes catégories de menaces clairement explicitées dans la formulation de la question.

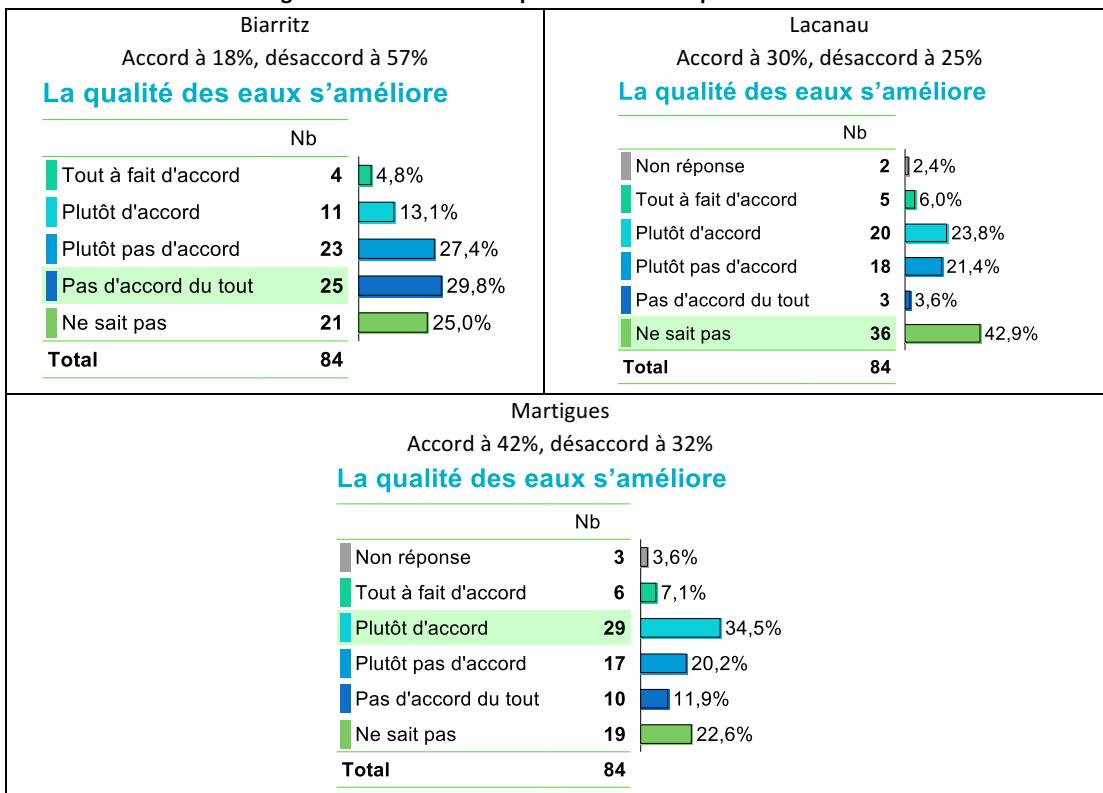
#### 4.3.1.2. Retour sur les représentations liées à la protection de l'environnement

Les enquêtés ont été plus précisément questionnés sur le degré de protection de l'environnement littoral à partir de quatre entrées : la qualité des eaux, celle de la biodiversité marine, la maîtrise de l'urbanisation et le risque d'érosion.

##### La qualité des eaux

Concernant l'amélioration de la qualité des eaux, les représentations sont variables selon les territoires d'enquête. À Biarritz les personnes interrogées sont les plus critiques, considérant à 57% que la qualité des eaux ne s'améliore pas (contre 18% qui pensent qu'elle s'améliore). À Lacanau les avis sont partagés (30% d'accord et 25% de désaccord), avec une forte incertitude (42% des répondants disent ne pas savoir) révélant le manque de connaissance à ce sujet. Enfin, à Martigues, les personnes enquêtées sont plus nombreuses à identifier une amélioration, comparativement aux personnes enquêtées dans les mêmes conditions sur les plages de Lacanau et de Biarritz. Les personnes enquêtées ont dans l'ensemble une vision plus positive de la qualité des eaux, même si elles sont relativement partagées sur cette question (42% sont d'accord ou plutôt d'accord / 32% ne sont plutôt pas d'accord ou pas d'accord du tout).

Figure 139. Points de vue par station sur la qualité des eaux

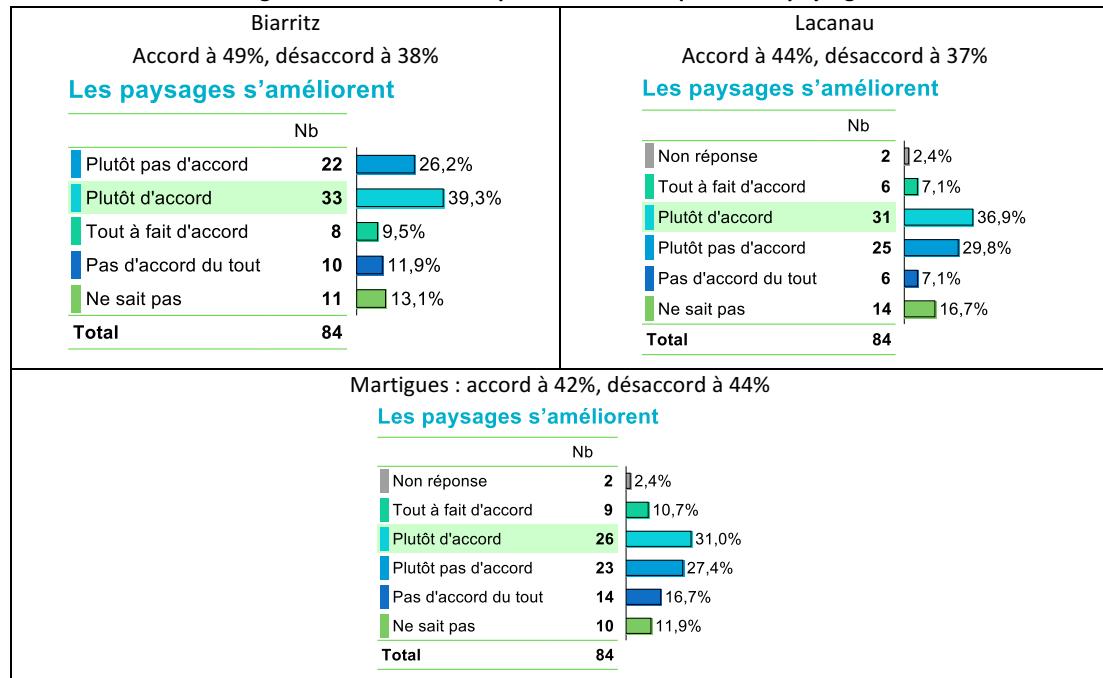


Conception : Pottier A., 2016

### Les paysages

Sur les représentations que les enquêtés ont de l'**amélioration des paysages**, les avis sont très partagés, et ce, de façon équivalente dans les trois stations.

Figure 140. Points de vue par station sur la qualité des paysages

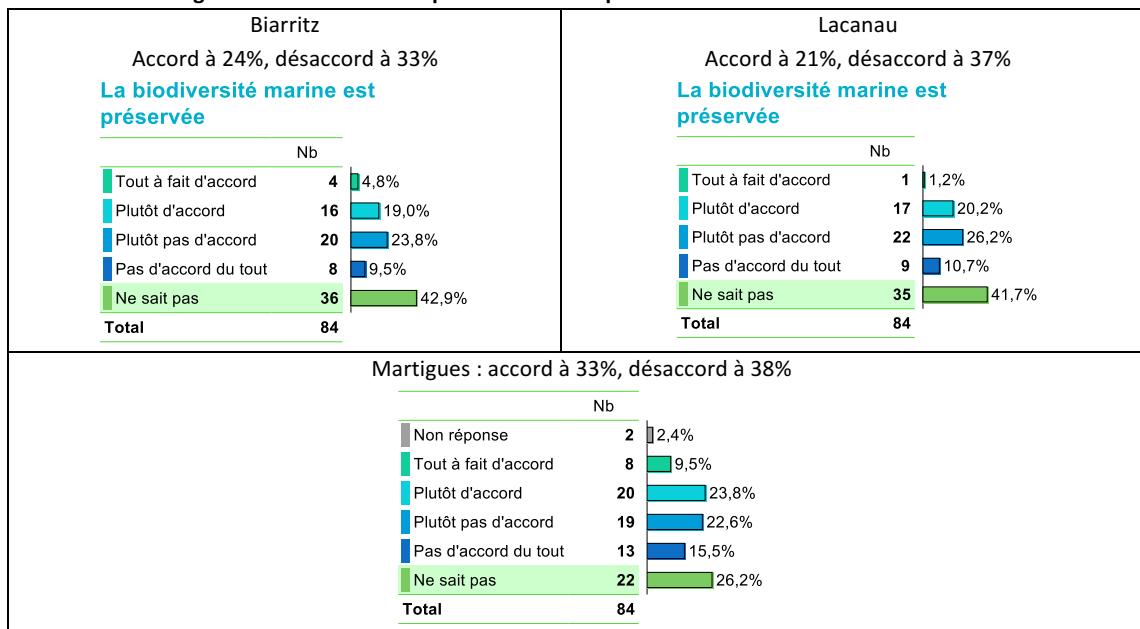


Conception : Pottier A., 2016

### La biodiversité marine

Concernant les représentations que les usagers se font de la **préservation de la biodiversité marine**, les enquêtes révèlent que **la majorité ne sait pas se prononcer sur cette question** à Biarritz et à Lacanau (plus de 40%) et, quand ils se prononcent, ils sont plutôt en désaccord avec cette idée. À Martigues, comparativement, les enquêtés se prononcent plus (26% ne savent pas) et ils sont partagés dans leurs réponses (33% d'accord, 38% en désaccord).

Figure 141. Points de vue par station sur la préservation de la biodiversité marine

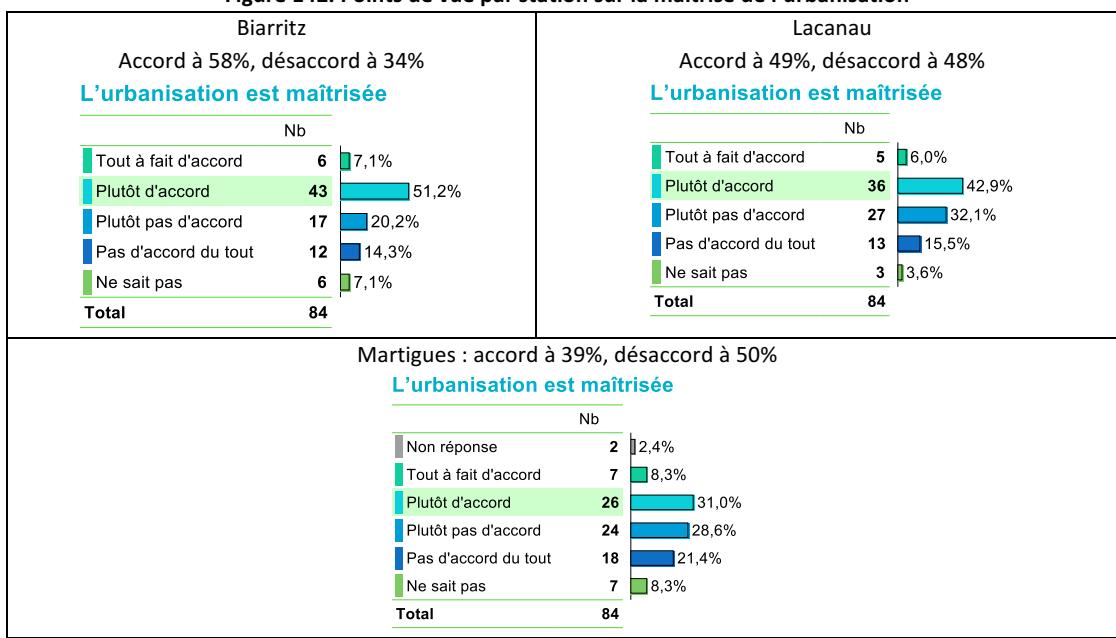


Conception : Pottier A., 2016

### L'urbanisation

Concernant à présent la **maîtrise de l'urbanisation**, les représentations sont variables selon les stations. À Biarritz, les personnes enquêtées considèrent majoritairement que l'urbanisation est maîtrisée (58%). À Lacanau, les personnes enquêtées sont partagées sur cette question. À Martigues, par contre, les personnes enquêtées considèrent à une légère majorité que l'urbanisation n'est pas maîtrisée (50% contre 39%).

Figure 142. Points de vue par station sur la maîtrise de l'urbanisation



Conception : Pottier A., 2016

Parallèlement, dans le cas de Martigues, on peut souligner les représentations paradoxales que suscite la présence des industries (Hatt, 2016). Les regards portés sur les photos relatives à la présence industrielle dans cette station littorale sont majoritairement négatifs lorsqu'on s'attache au classement des trois photos illustrant cette thématique (plus de 75% pour chaque photo). Les commentaires émis amènent toutefois à nuancer ce constat. Certes ils sont nombreux à critiquer la présence industrielle sur des critères esthétiques ou sanitaires, mais ils sont encore plus nombreux à rappeler l'enjeu que cela constitue en termes d'emplois et de revenus pour le territoire. Les commentaires relatifs à la photo P16 (pour laquelle l'avis des enquêtés était explicitement demandé) soulignent ainsi le fait que « *ça donne toujours du travail* », « *c'est utile* », voire même font écho à la dimension identitaire de ce paysage industriel : « *c'est le paysage de mon enfance, c'est la vie* », « *ça fait partie du charme de la région* ».

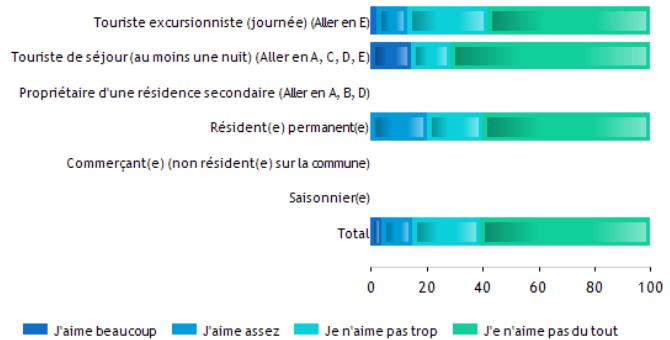
On peut également noter une variabilité des représentations selon le statut des enquêtés (habitants, séjournants, excursionnistes). Pour la photo P16 et la photo P29, plus « dure » (centrée sur la barrière de séparation), le classement est identique, quel que soit le statut. Par contre, pour la photo P21, une certaine divergence existe entre les enquêtés qui connaissent le territoire de par leur proximité (habitants et excursionnistes) et ceux venus de plus loin, en séjour sur le territoire. Les habitants sont ainsi plus de 30% à classer la photo dans la tendance attractive, contre 20% des excursionnistes et 10% des séjournants. Ils soulignent dans ce cas leur attachement et la dimension patrimoniale de l'industrie sur le territoire, constatant que ça « *représente Martigues* » ; « *ça ne me choque pas, je suis d'ici* », ou encore, « *c'est le charme de Martigues* ».

Figure 143. Avis des enquêtés sur les images liées à l'industrie (C2-P29, P16 et P21 - Martigues)

<p>P16 – 4% attractif, 11% plutôt attractif, 25% plutôt répulsif, 60% répulsif</p>		<p>- critique esthétique, pollution</p> <p>« Je n'aime pas, on voit toutes les raffineries » ; « C'est toute la zone industrielle, la pollution, ça dénature le paysage » ; « Les usines c'est pas top » ; « Une raffinerie ce n'est pas sympa » ; « trop d'usines, de pollution des eaux et de l'atmosphère » ; « On voit les usines, ça dégrade le paysage » ; « Les usines c'est pas beau » ; « Les usines sont près » ; « Je n'aime pas les cheminées » ; « C'est le problème ici la main de l'homme, ces merdes de cheminées » ; « Les usines c'est pas très station balnéaire » ; « C'est pas super beau les usines » ; « Les raffineries c'est moche » ; « Les usines c'est pas très écolo » ; « Je n'aime à cause des usines » ; « C'est la pollution » ; « J'ai horreur de l'urbanisme à côté de la mer. Pour moi ça doit être naturel » ; « Ça va pas du tout, c'est moche » ; « Les usines au</p>	<p>- usine comme nécessité et habitude</p> <p>« Le côté positif c'est qu'il faut bien de l'industrie en bord de mer, car ça a besoin d'eau. Mais ça dénature le paysage » ; « On a besoin de l'industrie pétrochimique, il faut bien que ce soit quelque part. Ce serait bien de la remplacer, mais ce n'est pas pour tout de suite » ; « On est obligé de s'y faire, on est tellement habitué » ; « On s'y est habitué, pas trop choquant » ; « EDF, EDF... » ; « C'est joli » ; « C'est les usines, on fait avec » ; « On ne va pas cracher dans la soupe. Ça a donné et ça donne toujours du travail, des moyens énormes à la ville. Ça a amené la pollution, mais une manne d'emploi énorme à des milliers de personnes » ; « C'est utile on va dire. Ça gâche un peu le paysage, mais c'est un site de travail » ; « On ne voit pas trop les cheminées c'est bien » ; « On voit les usines. Permet aux gens de travailler » ; « C'est des usines, mais elles font vivre Martigues » ; « Les usines c'est comme ça ici, on ne regarde pas trop ! » ; « On ne peut rien n'y faire » ; « J'aime bien les usines. Ça représente le travail » ; « Ça me rappelle ma mère qui adore ce paysage » ; « C'est le paysage de mon enfance, c'est la vie ; Moitié nature, moitié industrielle » ; « Ce sont les usines, ce n'est pas beau, mais il y en a besoin » ; « Les usines c'est pas top, mais le devant est joli » ; « Usine qui pollue mais ça crée des emplois » ; « Ça fait partie du charme de la</p>
--	---	--	--

fond c'est quand même pas génial comme vu » ; « **Les usines ça nous fait vivre, mais ce n'est pas terrible. Je préfèrerais que des plages** » ; « **C'est des usines donc pas vraiment d'intérêt** » ; « **Toutes les usines pourrissent un peu tout, c'est dommage** » ; « **Pollution** » ; « **Pas beau du tout** » ; « **je n'aime pas, on dirait que c'est pollué** » ; « **Toutes les usines gâchent le paysage** »

**réglon** » ; « **Je l'ai assez vu ! Elle fait partie de l'environnement, mais je n'aime pas plus que ça. Ça fait partie du site** » ; « **On est obligé, mais ça pollue** »



P21 – 6% attractif, 16% plutôt attractif, 21% plutôt répulsif, 57% répulsif



- authenticité, paysage martégal

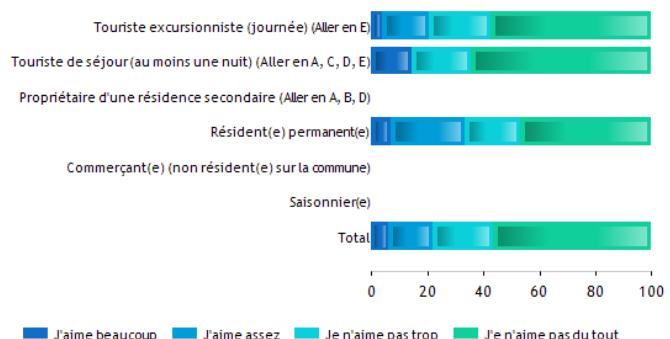
« **Représente Martigues** » ; « **Ça ne me choque pas, je suis d'ici** » ; « **C'est le charme de Martigues** »

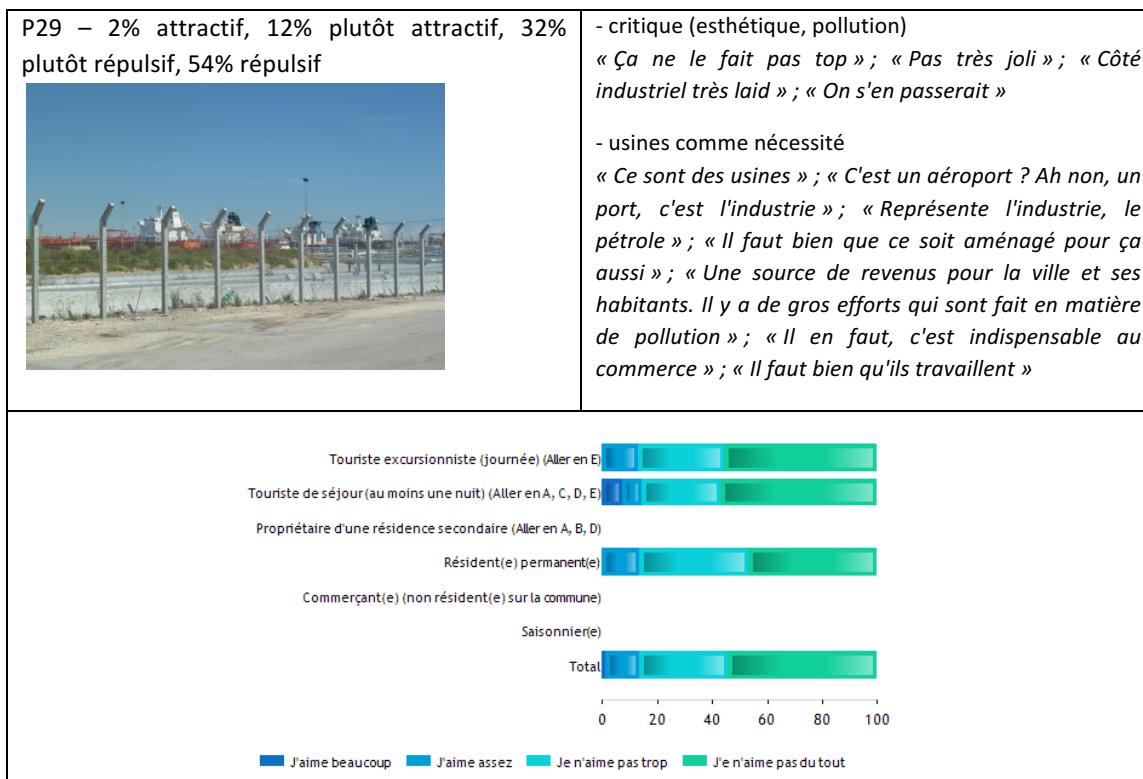
-usines comme constat ou nécessité

« **Les usines** » ; « **La vue d'ensemble** » ; « **Les usines de Fos** » ; « **Ne me choque pas plus que ça, on est entouré de choses comme ça** » ; « **Une source de revenus et de travail** » ; « **je n'aime pas, mais on est obligé de s'adapter** » ; « **On ne peut rien y faire** » ; « **C'est le secteur qui veut ça** » ; « **C'est la raffinerie** »

- critique des usines (esthétique, pollution)

« **Ça fait un peu usine, c'est moyen** » ; « **C'est trop proche ces structures SEVESO** » ; « **Je n'aime pas, la vue et l'odeur** » ; « **Trop industriel** » ; « **Je n'aime pas ça pollue pas mal, ça a pris feu il n'y a pas trop longtemps** » ; « **Pollution** » ; « **Pas joli** »



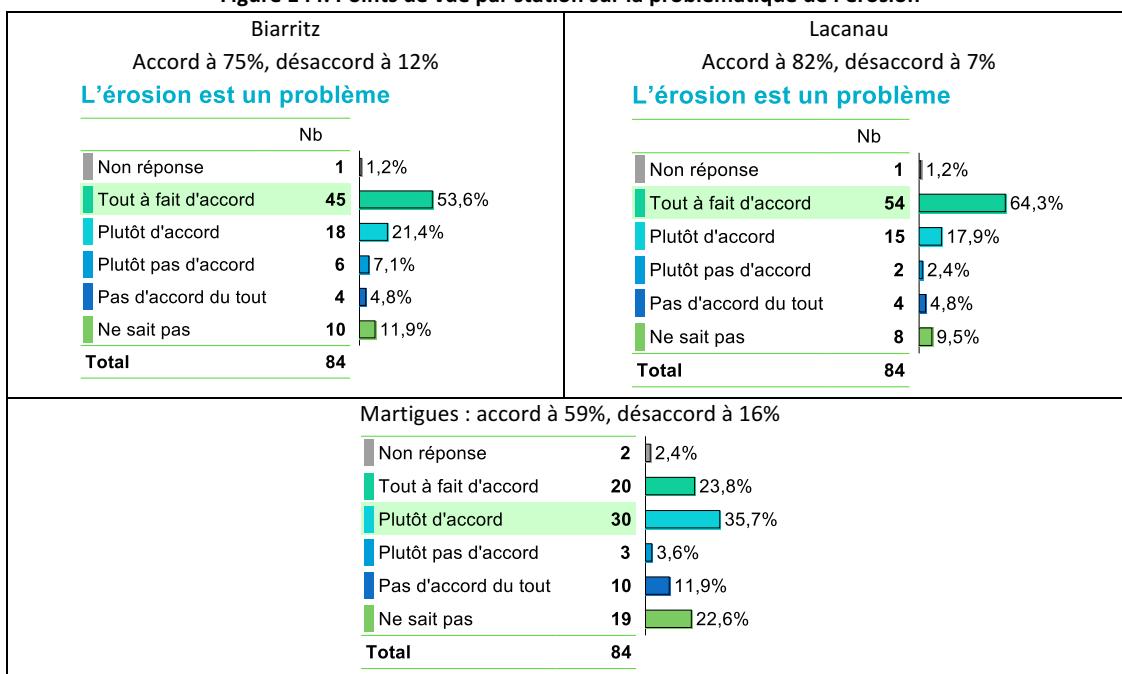


Source : Hatt. 2016

### L'érosion

Enfin, la thématique de l'érosion apparaît comme la plus consensuelle puisque pour les 3 stations, les tendances affirmatives sont largement majoritaires : l'érosion est considérée comme un problème. On notera que ce risque d'érosion est particulièrement prégnant dans les réponses des enquêtés de Lacanau (82% considèrent que l'érosion est un problème) et de Biarritz (75%), mais l'est comparativement un peu moins à Martigues dont le littoral est moins directement soumis à ce risque (59% considèrent que l'érosion est un problème).

Figure 144. Points de vue par station sur la problématique de l'érosion



Conception : Pottier A., 2016

Si la question de l'érosion est très majoritairement identifiée comme un problème sur les trois territoires d'étude, on peut toutefois observer que les photos relatives aux impacts des risques littoraux font l'objet de représentations divergentes.

#### **4.3.2. Une analyse des représentations des risques littoraux et de leur gestion par le biais photographique**

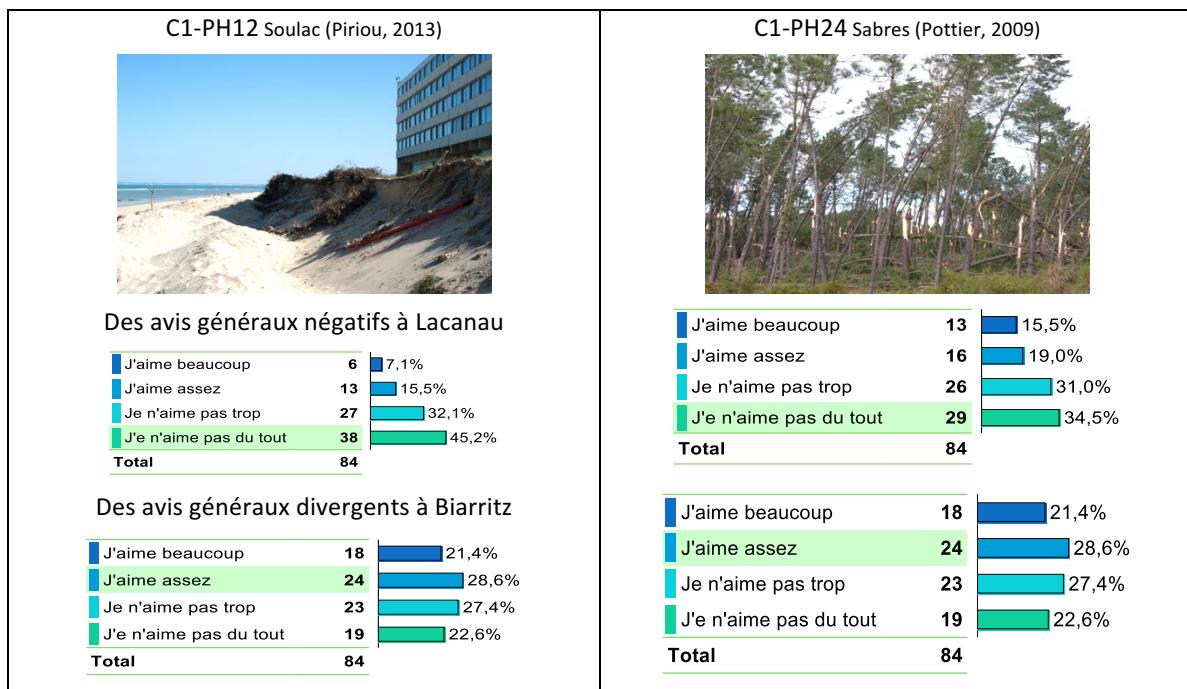
Concernant la thématique des représentations que les usagers se font des risques littoraux et de leur gestion, cette question a été approfondie dans le cadre des enquêtes conduites à Biarritz et Lacanau (territoires dans lesquels ces risques paraissaient prégnants pour les enquêtés). Trois angles d'approche ont pu être mis en exergue par le biais des enquêtes photographiques :

- les impacts des risques littoraux,
- les dispositifs d'information,
- les dispositifs de gestion.

##### **4.3.2.1. Une approche des représentations des impacts des risques littoraux**

On observe tout d'abord que les images relatives aux impacts des risques littoraux font l'objet de représentations variables selon les territoires d'enquête (Hatt, 2016b). C'est notamment le cas des deux photos intégrées au corpus 1 illustrant d'une part l'immeuble du Signal à Soulac (C1-PH12) et une forêt de pin en partie détruite par la tempête à Sabres (C1-PH24). **À Lacanau, les représentations sont clairement négatives** pour les 2 photos. La photo du Signal est placée dans la tendance répulsive à 77,3% (45,2% des personnes « n'aiment pas du tout », 32,1% « n'aiment pas trop ») et celle de la forêt abîmée à 65,5% (34,5% « n'aiment pas du tout » et 31% « n'aiment pas trop »). **À Biarritz ces images font l'objet de représentations plus divergents** (les avis étant pour moitié positifs et pour moitié négatifs).

**Figure 145. Des représentations divergentes des impacts des risques littoraux**

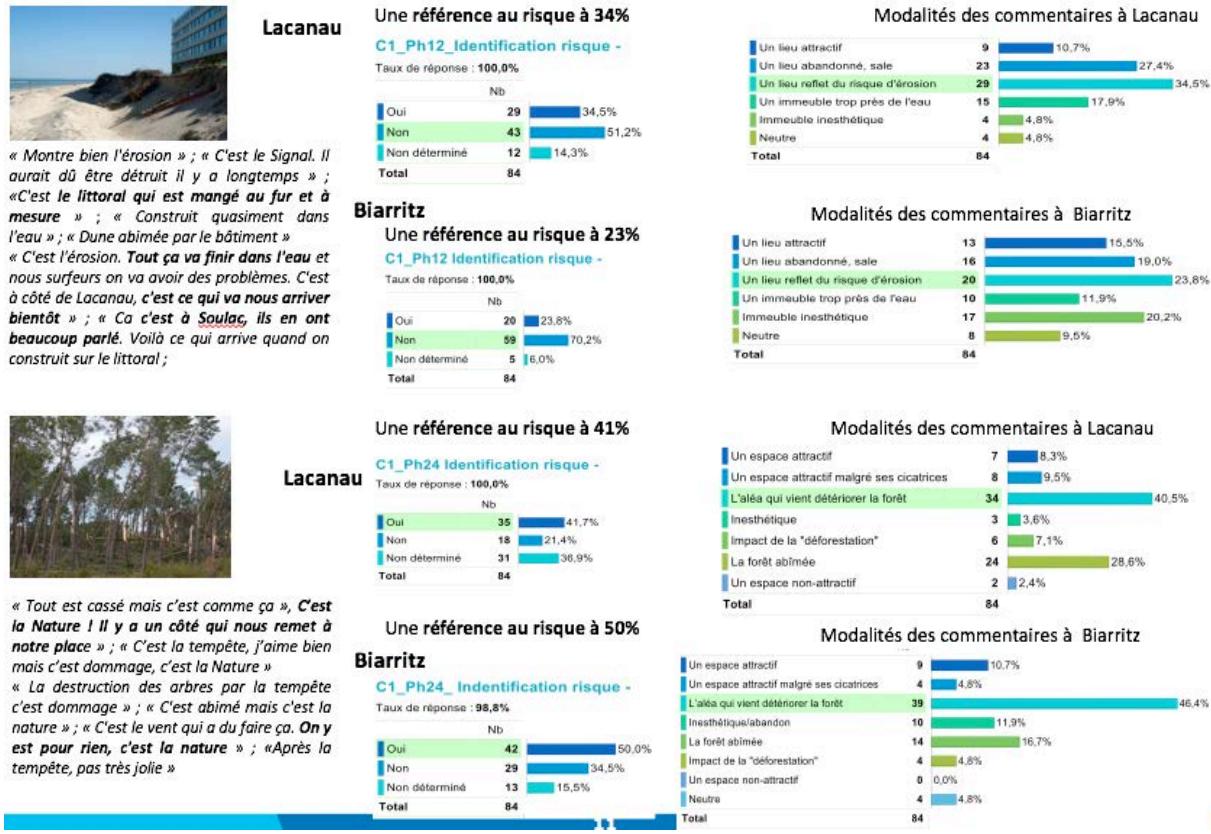


*Source : Hatt. 2016b*

Concernant les commentaires émis sur ces deux photos, on peut noter que la référence au risque n'est pas toujours faite spontanément par les enquêtés. Dans le cas de l'immeuble du Signal (C1-

PH12), seulement 23% des enquêtés de Biarritz et 34% des enquêtés de Lacanau identifient la présence du risque d'érosion sur cette photo. À Lacanau, seulement 3 personnes ont ainsi identifié que la photo avait été prise à Soulac et qu'il s'agissait plus précisément l'immeuble Le Signal. Pour la seconde photo, les commentaires des personnes enquêtées font un peu plus le lien avec l'aléa qui a détruit la forêt, le risque ayant été souligné par 41% des enquêtés à Lacanau et 50% des enquêtés à Biarritz.

**Figure 146. Analyse des commentaires relatifs à la photo du Signal (C1-PH12) et de la forêt abîmée par la tempête (C1-PH24)**

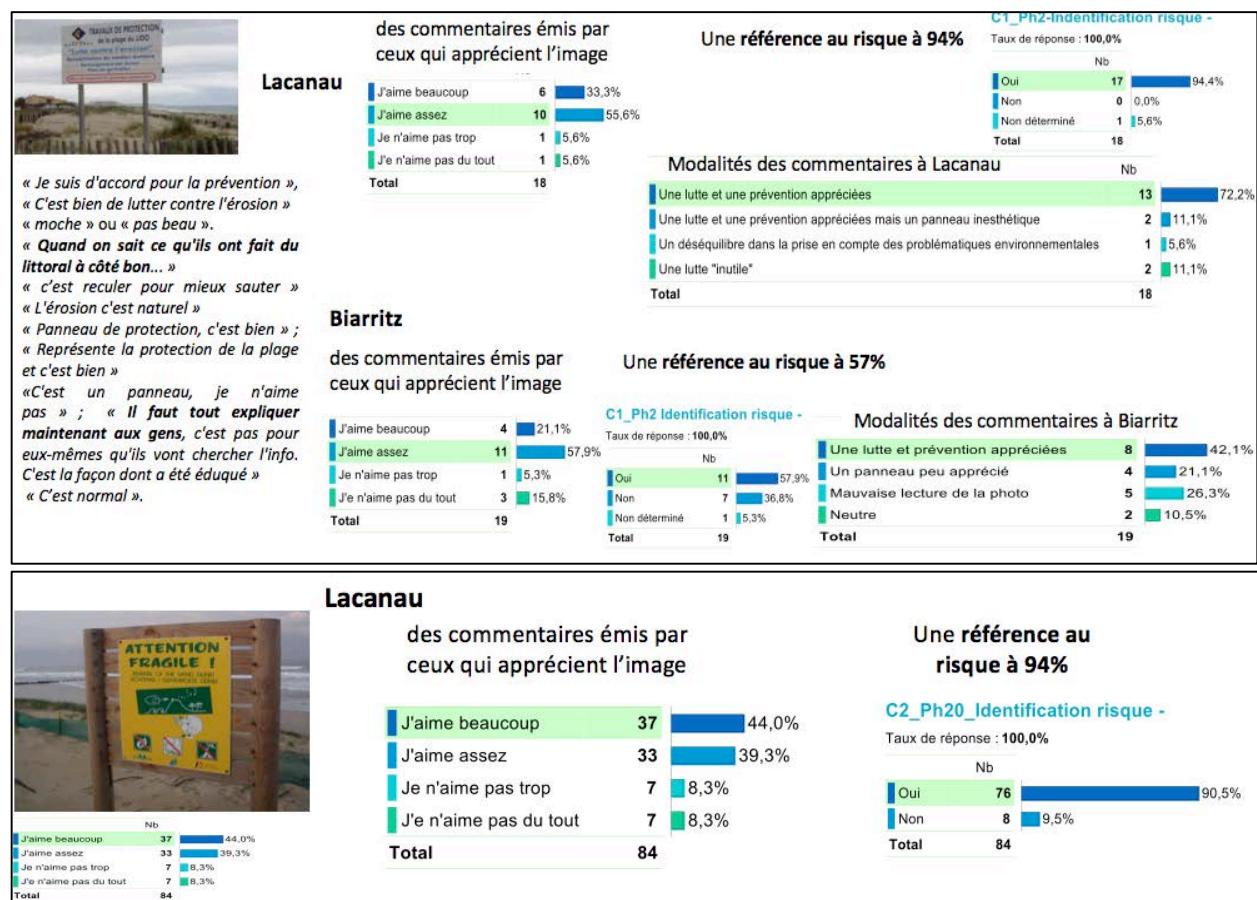
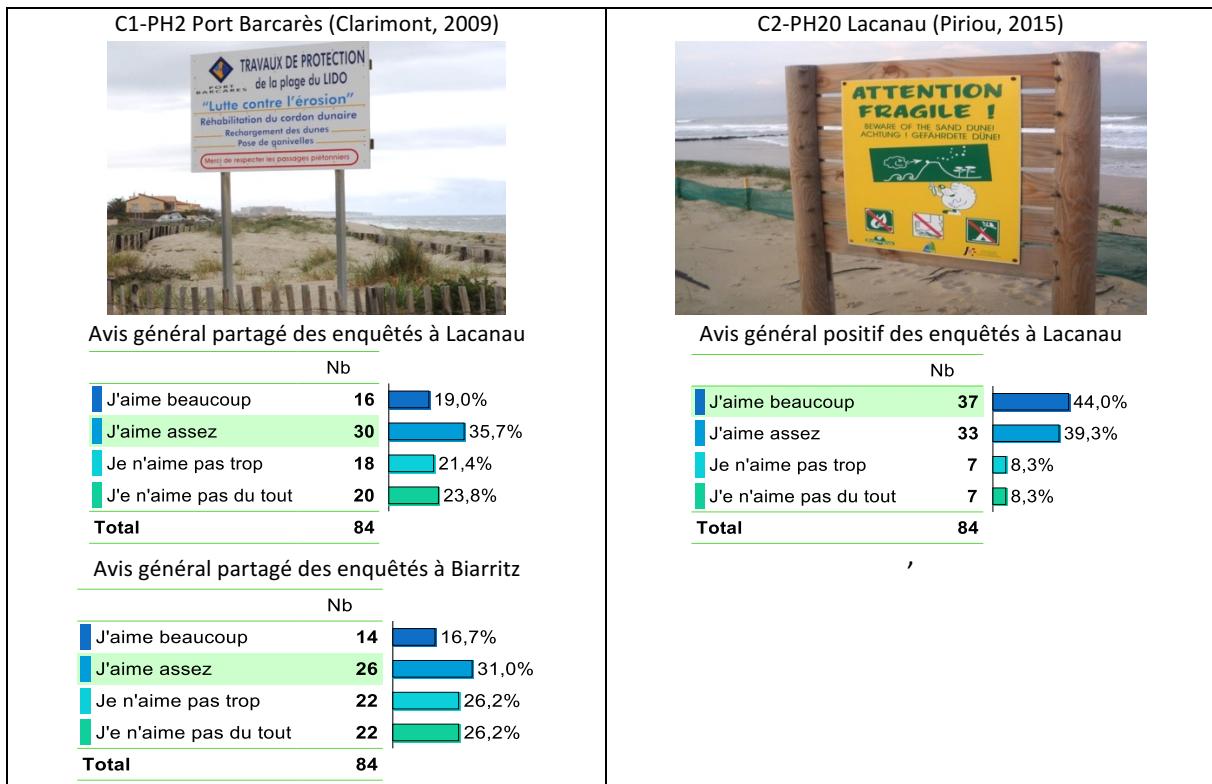


Source : Hatt. 2016b

#### 4.3.2.2. Une approche des représentations des dispositifs d'information

Concernant les dispositifs d'information, on observe qu'ils font l'objet d'avis généraux qui peuvent être positifs (C2-PH20 à Lacanau, jugée positivement par 83% des enquêtés) ou relativement partagés (C1-PH2). L'analyse des commentaires émis sur ces deux photos témoigne de l'enjeu que constitue la qualité du panneau d'information en termes d'esthétique et de message transmis.

Figure 147. Analyse des avis et commentaires relatifs aux dispositifs d'information (C1-PH2 et C2-PH20 - Lacanau)



Source : Hatt, 2016b

#### 4.3.2.3. Une approche des représentations des dispositifs de gestion

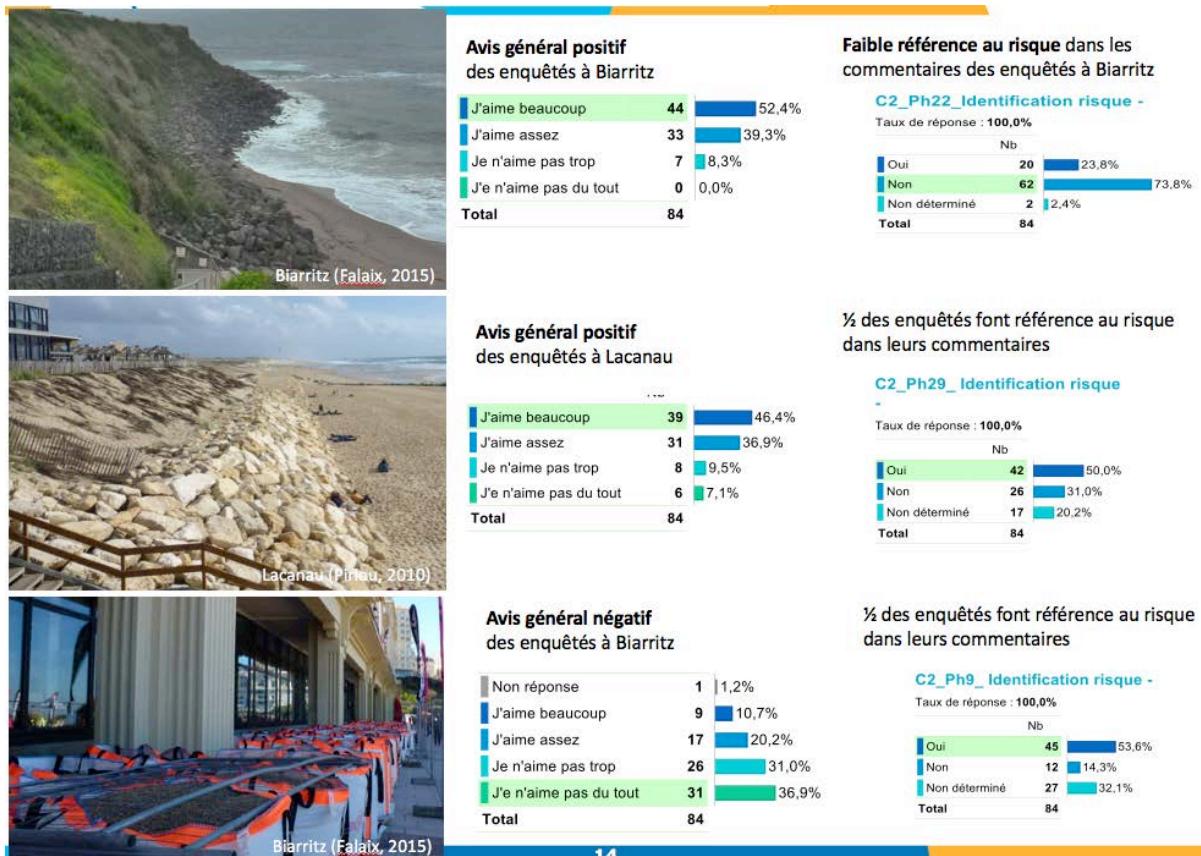
Enfin, le troisième thème abordé ici à trait aux représentations que suscitent les dispositifs de gestion des risques littoraux.

La photo du corpus « Lacanau » présentant **la plage centrale de la station avec les enrochements réalisés pour protéger le front de mer** (photo 29) a fait l'objet d'appréciations très majoritairement positives (à 83,3%, dont 46,4% de « j'aime beaucoup et 36,9% de « j'aime »). Pour ces personnes, qu'elles sachent ou non l'utilité de cet enrochement, l'aménagement est considéré comme esthétique. La photo est classée dans la tendance attractive avec 46,4% de « j'aime beaucoup » et 36,9% de « j'aime ». La plage paraît belle et ne renvoie pas à l'image de l'érosion. **Parmi les commentaires, on constate que la moitié des enquêtés ont identifié le dispositif de protection contre l'érosion.** Une part importante des enquêtés « non déterminés » (20,2%) évoquent un ensemble rocheux sans faire de rapprochement avec la lutte contre l'érosion : « *assez propre avec les cailloux* », « *les pierres sont jolies* », « *j'aime bien comment c'est fait* », « *ce n'est pas l'océan qui nous a ramené ces pierres* ». On peut à ce sujet noter que **ce sont les habitants qui identifient le plus le dispositif de protection contre l'érosion**. Les personnes qui portent un regard négatif vont, quant à elles, plutôt critiquer l'esthétique des roches, mais aussi le fait qu'elles représentent l'avancée de la mer, l'érosion.

Dans le même ordre d'idée, la photo prise à Biarritz de la falaise soumise aux assauts de l'océan atténus par un enrochement fait l'objet de représentations attractives (91%). Dans ce cas toutefois on peut noter que **peu d'enquêtés font référence au risque** (23,8%) ce qui peut peut-être s'expliquer par la forte visibilité de la dimension naturelle (d'autant que la photo est peu zoomée).

Enfin, le dispositif de protection par sacs de sables installés devant le casino de Biarritz fait quant à lui l'objet de représentations plutôt négatives (67,9% de je n'aime pas trop ou pas du tout), alors que la problématique du risque est identifiée par la moitié des enquêtés (Hatt, 2016b).

Figure 148. Analyse des commentaires relatifs aux dispositifs de gestion (C2-PH22 et PH9 - Biarritz, C2-PH29 - Lacanau)



Source : Hatt, 2016b

Les enquêtes par photo-questionnaires ont ainsi permis d'appréhender les représentations que les usagers se font des stations balnéaires qu'ils fréquentent, la lisibilité et l'attractivité des aménagements, de leurs espaces publics, de leurs dispositifs de protection et de valorisation des espaces naturels ou encore de gestion des risques. Le travail conduit dans le cadre de ce programme de recherche financé par la Fondation de France a ainsi permis d'opérer un certain nombre de constats relatifs aux enjeux et modalités de conciliation des dimensions touristiques et environnementales dans un contexte de gestion des risques.

## **CONCLUSION : DES TERRITOIRES TOURISTIQUES LITTORAUX EN TRANSITION, AUX ABORDS DU POINT DE BASCULE ? (PAR V. VLÈS)**

Les pages suivantes, à la fois conclusives et prospectives, ont été rédigées par Vincent Vlès dans le cadre de sa contribution à ce programme de recherche (Vlès, 2018).

Le programme de recherche comportait trois objectifs :

- éclairer les enjeux et les effets des politiques publiques d'aménagement des territoires littoraux,
- appréhender les représentations urbaines et paysagères des usagers (habitants et visiteurs),
- confronter les pratiques d'aménagement aux représentations des usagers et envisager des perspectives d'aménagement durable des littoraux.

Qu'en retenir ?

Avec des moyens limités, donc un programme ramené à trois terrains tests, la recherche a permis de dégager un certain nombre d'évolutions notables dans les perceptions que se font habitants et visiteurs de l'intervention urbaine dans ses rapports avec la nature et dans les modes d'action choisis par les acteurs de ces littoraux. Elle a examiné les formes, les résistances de la prise en compte, par les principaux acteurs, des efforts de maîtrise conjointe de la croissance résidentielle et touristique, des enjeux de reconversion et de développement économique en vue de répondre aux besoins des populations qui vivent sur ces territoires littoraux. Et ce, dans un contexte de modifications fortes, contraintes par la gestion des risques induits par l'évolution climatique. Ces modes de planification et de prospective dans des littoraux soumis au tourisme – souvent de masse, mais pas toujours – ont interrogé les critères qui permettent de déceler les formes d'une transition dans la prise en compte des enjeux de la gouvernance, notamment environnementale. La connaissance de l'expérience des usagers et la manière dont elle est prise en compte par les territoires gestionnaires révèlent une modification importante des rapports entre protection des milieux naturels et développement touristique.

En 9 points, voici quelles sont les principales conclusions de la recherche (Vlès, 2018).

1. L'analyse conjointe des enjeux de développement touristique et de préservation de l'environnement a permis d'identifier, dans les discours, les projets et les programmes, que la préservation de l'environnement était devenue l'enjeu premier du développement et notamment du développement touristique. L'environnement est apparu chez les visiteurs comme chez les gestionnaires LA ressource territoriale première à préserver et à valoriser. Si les discours se sont révélés presque unanimes sur ce point, en pratique cette tension entre développement touristique

et préservation de l'environnement n'est pas encore aisément résolue. Les outils de maîtrise foncière et les documents de planification stratégique et réglementaire existent, et sont dorénavant utilisés à cette fin. Cependant, leur mise en œuvre s'avère toujours plus ou moins difficile selon les lieux ; l'ambition qui les porte est également assez variable. D'ailleurs l'articulation entre protection et valorisation, que recouvre le terme « développement », est ressentie comme à la fois antinomique et nécessaire ; elle est souvent vécue comme conflictuelle, difficile, nécessitant des arbitrages durs. Par ailleurs, il n'est pas neutre de constater que le facteur de la protection de l'environnement, en tant qu'objectif de planification urbaine, prend une importance forte dès lors qu'est présent le facteur du risque naturel (retrait du trait de côte provoquant une rétrolocalisation, tempêtes, inondations, pollutions, etc.).

2. Pour autant on voit bien, à écouter les discours et lire les rapports, les documents de planification locale et les textes réglementaires adoptés, que l'espoir de l'extension urbaine, même si elle inclut pour une large part - désormais admise - les actions de restructuration et de densification, est loin d'être abandonné et que la recherche d'une « compacité maîtrisée » s'articule avec un argumentaire autour de la préservation, qui la rendrait légitime. On est donc parvenu, sur ces littoraux, à un point que connaissent la plupart des politiques d'adaptation, en tant que formes de résilience locale, qui ne témoigne pas d'un changement complet de modèle (ce que les philosophes de la transition écologique nomment « point de bascule », ou « point vertigineux »), mais plutôt qui atteste d'une modification adaptative du modèle existant. Ceci est particulièrement visible dans les SCoT, celui des Lacs médocains, par exemple. Mais pas seulement : le SCoT Ouest Étang de Berre n'opère pas, non plus, des choix rigoureusement radicaux. De nombreuses considérations incitent les collectivités à protéger leur patrimoine naturel. À l'échelle du projet urbain, en dehors du risque, la nature est visiblement encore fortement cantonnée à sa dimension paysagère, régulée par de multiples prescriptions d'intégration paysagère du bâti ou des quotas d'espaces verts. Or la trame verte et bleue n'est pas constituée que des grands corridors écologiques extra-urbains, mais aussi de tous les multiples jardins et petits espaces verts urbains, porteurs d'une biodiversité à valoriser ; ce point ne semble pas totalement acquis dans les perceptions et les énoncés des projets. Les outils stratégiques de protection de l'environnement font encore souvent office de parents pauvres de la préservation des espaces naturels.

3. Au-delà des documents de planification locale, la stricte question de la valorisation touristique des territoires littoraux, analysée à travers les représentations territoriales, les gouvernances environnementales, leur efficacité, la manière dont est perçu leur impact sur les milieux, par les touristes, par les habitants, par les acteurs économiques et territoriaux témoigne réellement d'une forme de « transition », peut-être pas encore tout à fait touristique, mais en tout cas de la gestion contrainte de l'urbanisation vis-à-vis des risques naturels. L'importance croissante des éléments immatériels dans la conception même des modes de visite et de découverte, le changement radical de paradigme du bien commun naturel comme ressource à la fois matérielle et immatérielle concourent sans doute, par leur valorisation, à cerner la perception touristique des littoraux par les visiteurs et les habitants. L'analyse des perceptions et des représentations abonde la connaissance des modes de valorisation de la nature et – fait nouveau – érige l'intervention concertée avec les visiteurs en facteur incontournable d'un développement local sous des termes profondément transformés. Une place nouvelle est prise par les touristes - considérés et qui se considèrent souvent désormais comme des « usagers » - et les citoyens dans les prises de décision. La gestion des villes littorales y est établie de manière un peu plus partagée, comme on gère un « bien commun territorial », car, pour la majorité des acteurs, ces lieux appartiennent désormais au patrimoine commun de la nation. Ils sont perçus comme des lieux non plus immuables, mais fragiles, soumis à

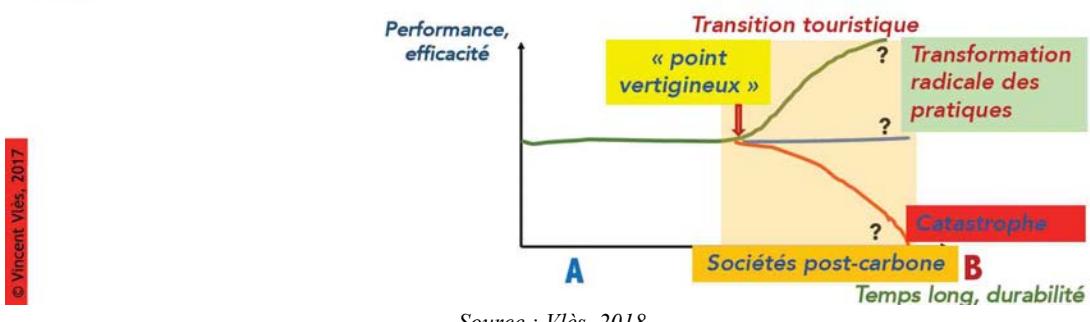
des transformations radicales, préjudiciables et définitives, donc dorénavant plus du tout hors des atteintes du temps et des hommes comme ils l'étaient jadis. Cette fragilité semble les rendre beaucoup plus importants aux yeux des acteurs, des visiteurs, des habitants.

4. En parallèle, la recherche a décelé les nouvelles pratiques qui se développent, portées par des courants de pensée sans doute renouvelés et des préoccupations tant environnementales que sociales grandissantes. Cette transformation se traduit par une recomposition des repères des habitants, des usagers, des visiteurs, et notamment de leur rapport à l'espace et à l'altérité (« l'ici et l'ailleurs »), de la relation entre les loisirs et le cadre du travail, de leur regard sur le quotidien et le progrès technologique qui accompagne le développement urbain. Bien qu'encore minoritaires, des pratiques signifiantes se développent et introduisent de nouveaux codes, allant parfois à l'encontre des précédents. Par exemple, les facteurs de nature et d'urbanisation semblent réellement s'inverser dans le rôle de terrain d'exploration et de découverte pour le visiteur, un phénomène très révélateur d'une transition, pour le moins du passage au plus près de ce « point vertigineux ». Si le visage de la ville a changé, sa représentation dans ses rapports à la nature également. C'est cette dernière qui est dorénavant perçue comme véhiculant des idées positives : beauté, durabilité, patrimoine... tandis que la construction neuve est réellement évaluée pour être consommatrice d'espace et d'investissements publics : elle paraît moins importante désormais que la réhabilitation et la préservation de son écrin.

5. Cette hypothèse confirmée par la recherche, il n'est pas impossible de considérer que ces littoraux, dans leur gouvernance, sont entrés dans une situation de transition. Le concept de transition touristique est entendu ici non comme une déclinaison de la seule transition énergétique ou écologique, mais plus largement comme la transformation lente de la sphère sociale de la production et de la consommation touristiques. Les recompositions socioculturelles et économiques induites s'accompagnent de tensions territoriales et de conflits entre tourisme et problématiques environnementales et patrimoniales. La transition touristique est le passage d'un état à un autre, à la fois par des actions d'adaptation d'une part (c'est-à-dire par les capacités d'ajustement des territoires aux changements environnementaux, voire une capacité à anticiper ces effets) et, d'autre part, des formes de résilience (qui traduisent des résistances territoriales au changement, parfois issues de transformations majeures des systèmes sociaux et de production).

Figure 149. Schématisation de la transition touristique

« La crise est le moment où l'ancien ordre du monde s'estompe et où le nouveau doit s'imposer en dépit de toutes les résistances et de toutes les contradictions. Cette **phase de transition** est marquée par de nombreuses erreurs et de nombreux tourments ». Antonio Gramsci, [1891-1937], Cahiers de prison.



6. Cette proximité du « point de bascule » ou « point vertigineux » se lit nettement dans les discours relevés, tout autant que dans les documents de planification territoriale ou d'urbanisme qui envisagent, dans leurs scénarios prospectifs souhaitables, la prise en compte de l'environnement

sous la forme d'étude de vulnérabilité et de gestion prospective des risques naturels, avant même les questions d'extension urbaine ou de développement touristique. Anticipation d'un futur souhaité, la transition touristique recouvrirait ici les initiatives de la société civile qui se saisissent des problèmes du lieu soumis au modèle touristique des années de la planification spatiale productiviste : « *il y a urgence pour mettre les populations en sécurité et planifier la démarche de maîtrise de l'urbanisation* » (DDTM13) n'est plus un discours marginal. Bien, souvent, si les termes « concilier protection et développement » sont encore récurrents, on voit bien que ces littoraux sont rentrés dans une phase de leur management territorial où tout paraît parfois compromis et remettent, au moins partiellement aujourd'hui, en question la pertinence de ce modèle. Cette transformation, qui témoigne de la proximité du « point de bascule » ou « point vertigineux » des trajectoires des stations est à prendre non seulement dans sa dimension empirique de cadre et d'objet d'action publique, mais également comme révélatrice d'un changement de statut des rapports nature/culture/société dans les territoires littoraux touristiques contemporains. Elle inscrit plus largement l'aménagement et la préservation du littoral dans une transition globale (pas seulement la transition écologique, mais aussi celle de la société), de transformation des rapports des sociétés occidentales à la nature et au patrimoine. La vieille idée que le développement touristique serait entièrement déterminé par un « socle » touristique (potentiel, ressources : plage, océan, soleil) apparaît en effet s'effacer, désormais, face à l'importance de la notion de différenciation, de prise en compte et de « mise en scène » territoriale, de mobilisation des réseaux qui jouent très fortement dans la justification de l'intervention. Les « valeurs sensibles du territoire » (perceptions et représentations) paraissent également être des facteurs déterminants de cette transition. La composante spatiale, l'aménagement des espaces publics urbains ou naturels dans les territoires, la maîtrise du foncier à long terme avec la constitution de réserves foncières publiques et la nécessité d'avoir de bonnes connaissances des patrimoines naturels apparaissent comme autant de facteurs très qualifiants conditionnant l'avenir. Enfin, le renouvellement du rapport à la nature semble peser désormais très fortement sur les valeurs des visiteurs en retournant parfois complètement la vision que les professionnels voyaient dans le rapport du touriste au monde.

7. Les manifestations observables de cette transition sont multiples : mouvements, mutations, évolutions des pratiques et des investissements urbains des collectivités touristiques. La recherche confirme l'entrée des territoires touristiques dans une phase turbulente de concurrence entre les destinations littorales. Mais cette concurrence semble à la fois intensifiée et son champ apparaît comme élargi, avec l'émergence des risques naturels en tant que facteurs de déstabilisation, de bifurcation des trajectoires initiales des stations littorales. La conscience et la prise en considération de l'importance de ces évolutions est en définitive assez récente, elles révèlent les difficultés des initiatives locales à anticiper les changements qui s'annoncent, à se les approprier. Elles dévoilent les pressions productivistes très fortes chez les gestionnaires. Elles démontrent le poids des déficits chroniques d'exploitation d'équipements et d'activités conçues dans les dernières décennies qui handicapent les changements de cap stratégiques. Ces turbulences remettent en question des pans entiers de l'espace touristique productif littoral ; à côté de cela, certaines perceptions du danger, de la valeur de la nature et du paysage précèdent ou accompagnent des pratiques nouvelles chez les visiteurs et les clientèles touristiques, la quête d'univers de séjours plus esthétiques et plus respectueux des sociétés et de l'environnement, l'émergence forte d'un tourisme où la proximité touche dorénavant davantage l'espace de la destination, de la station littorale, comme devenue un espace du quotidien, plus proche, presque d'appartenance même. Le tourisme apparaît peu à peu plus « expérientiel » (à la recherche de sens, d'émotion, de participation) et s'affiche très clairement dans une quête de « responsabilité » (sans que l'on parle nécessairement de ses déclinaisons en niches de marché : écotourisme – tourisme éducatif, « slow-tourisme », etc.). Tous ces facteurs

exogènes modifient considérablement aujourd’hui la perception et la gestion de l’espace du quotidien des littoraux touristiques.

8. Ces tensions apparues ces dernières années font apparaître, ici comme ailleurs, une remise en cause du processus de développement touristique engagé depuis deux siècles, avec l’idée de plus en plus couramment rencontrée qu’il ne s’agit plus désormais d’adapter le modèle initial, mais plutôt d’envisager sa refonte en fonction d’un changement radical de dessein. Cette idée s’exprime désormais assez naturellement et pourrait s’accroître encore. On entre dans une situation où, sur les littoraux les plus fragiles, tout paraît compromis (tout, pas seulement une « catégorie » de tourisme ou de territoire, comme jadis). Cette situation, loin d’être négative, permet une série d’initiatives de la société civile qui se saisit de ces problèmes et propose des solutions alternatives au-delà de la simple résilience, donc un renouvellement fort des systèmes productifs locaux et de l’idée que les acteurs s’en font. On voit germer ces questions notamment autour des trois sphères d’action qui structurent la valorisation touristique du littoral et marquent les formes de la transition touristique. Tous trois montrent que nous nous situons bien à un moment de bascule. C’est parce que les risques sont devenus sensibles, perçus, intégrés, qu’il est désormais possible de rallier la population. Même s’il y a encore un peu d’inertie mentale dans les représentations (certains acteurs restent « accrochés » au modèle des Trente Glorieuses), celles qui accompagnaient le monde des années 1950 à 2000 commencent à se fragiliser et nier la réalité des remises en cause n’est plus de mise. Ces évolutions des pensées et des comportements apparaissent dans 1. les processus de territorialisation, 2. le traitement de la question de l’adaptation au changement dont le tourisme s’est saisi ces dernières années, mais qui ne semble pas encore résolue, et 3. dans la refonte des modèles de la gouvernance des territoires touristiques, où le rôle des facteurs endogènes apparaissent de moins en moins prégnants alors que les pratiques et les facteurs exogènes – le changement environnemental y tient une place fondamentale – deviennent déterminants des évolutions.

9. Un des moyens d’assurer une sécurisation des trajectoires des territoires touristiques littoraux est de permettre une grande diversité des choix locaux afin de sortir le tourisme - et l’aménagement qui l’a accompagné depuis le XIXe siècle - du moule d’un modèle économique unique sur lequel devraient s’appuyer toutes les initiatives locales ces dernières décennies. Apparues initialement dans les espaces naturels protégés comme les parcs ou les espaces naturels sensibles, mais également dans les parcs urbains, désormais à l’œuvre dans les écovillages, au cœur des villes et des métropoles, les économies solidaires et environnementales en émergence rapide suscitées par les pratiques expérimentales des visiteurs, qui se réclament de plus en plus des habitants visiteurs, changent les modes de vie et de production.

Toutes ces émergences révélées par l’examen des valorisations touristiques des territoires littoraux conduisent à penser qu’une économie et des politiques publiques diversifiées, localisées, autocontrôlées sont en germe et ne demandent qu’à advenir (Vlès, 2018).

## Bibliographie indicative

---

### Littérature scientifique et rapports d'étude

- ALLEMAND S. (2007). « Gouvernance : le pouvoir partagé », *Dossier web de Sciences humaines*, février 2007, 68 p. [consulté en mai 2007] URL : [http://www.scienceshumaines.com/index.php?lg=fr&id\\_article=12676](http://www.scienceshumaines.com/index.php?lg=fr&id_article=12676)
- AMIROU R. (1995). *Imaginaire touristique et sociabilités du voyage*. Paris : PUF, 281 p.
- ARNAUD A. et FAURE-VASSAL G. (2017). *Conjuguer risque et tourisme sur des territoires littoraux. Points de vue des communes de Lacanau et de Biarritz*. Rapport intermédiaire de recherche dans le cadre du programme Valolitto financé par la Fondation de France, Aix-en-Provence : LIEU, février 2017, 46 p.
- ASCHER F. (2001). *Les nouveaux principes de l'urbanisme*. Paris : Éditions de l'aube, 110 p.
- ATKINSON R. (1998). « Les aléas de la participation. Des habitants à la gouvernance urbaine en Europe. », *Les Annales de la recherche urbaine*, n°80-81, pp.75-83
- ATOUL France. (2010). *Renouveler les espaces publics des stations littorales. Enjeux et démarches de projet*. Paris : Editions Atout France, 179 p.
- AVITABILE A. (2005). La mise en scène du projet urbain : pour une structuration des démarches. Paris : L'Harmattan, 329 p.
- BAILLY A. (1992). « Les représentations en géographie », in [Antoine Baily, Robert Ferras, Denise Pumain](#) (dir.), *Encyclopédie de Géographie*. Paris : Economica, 1992
- BAILLY A. (1977). *La perception de l'espace urbain : les concepts, les méthodes d'étude, leur utilisation dans la recherche urbanistique*. Paris : CRU, 264 p. BANHAM Reyner, BARKER Paul, HALL Peter et PRICE Cedric. 1969. « Non-Plan : an experiment in freedom », *New Society*, n°338
- BERDOULAY V., DA COSTA GOMES P. C. et LOLIVE J. (dir.). (2004). *L'espace public à l'épreuve : régressions et émergences*. Bordeaux : Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 224 p.
- BIGANDO E. (2006). *La sensibilité aux paysages ordinaires des habitants de la grande périphérie bordelaise (communes du Médoc et de la Basse Vallée de l'Isle)*. Bordeaux : thèse de géographie (sous la direction de Guy Di MEO), Université Michel de Montaigne – Bordeaux III, 490 p.
- CALDERARO N. (2010). « Vingt ans de jurisprudence sur la façade méditerranéenne française », *Rivages méditerranéens. Revue Méditerranée - Faire reculer la ville, se protéger de la mer*, n° 115 2010/2, pp.69-77
- CARLI A., DALLY C., FIEUX C., PRIETTO M. (2015). *Carro, noyau villageois balnéaire d'une commune industrielle*, Diagnostic de Master 1 « urbanisme et aménagement », Aix-Marseille Université – IUAR, HATT Emeline (dir.), 47 p.
- CAUTIELLO F., DAVOUST C., DJAZOULI K., GIRARD L., HANASTASIOU M. (2017), *Le littoral, une force pour penser le territoire martégal*, rapport final atelier de Master 2 IUAR – AMU, encadré par E. Hatt, F. Hernandez et E. Matteudi, 98 p.
- CAZES G. (1992). *Fondements pour une géographie du tourisme et des loisirs*. Paris : Editions BREAL, 189 p.
- CETE Méditerranée. (2012). *La prise en compte des risques littoraux*. Paris : DGUHC, 82 p.
- CETE Méditerranée. (2007). *Les évolutions des territoires littoraux : 1986-2006*. Paris : DGUHC, 81 p.
- CHADEFAUD M. (1988). *Aux origines du tourisme dans les pays de l'Adour. Du mythe à l'espace : un essai de géographie historique*. Pau : Cahiers de l'Université de Pau, 1010 p.
- CHALAS Y. (2004). « La pensée faible comme refondation de l'action publique », in *Concerter, gouverner et concevoir les espaces publics urbains*. Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes, pp.41-53
- CORDIER F. et HATT E. (dir.). (2016). *Aménager les stations littorales : quelles innovations pour un modèle de développement durable. L'exemple de 7 SCOT*. Rapport intermédiaire de recherche dans le cadre du programme Valolitto financé par la Fondation de France, Aix-en-Provence : LIEU (EA889), 31 p.
- DALIGAUX J. (2003). « Urbanisation et environnement sur les littoraux : une analyse spatiale », in *Rives nord-méditerranéennes*, 15 | 2003, pp. 11-20

- DALIGAUX J. (2001). « La périurbanisation en Provence : visages d'hier et d'aujourd'hui, interrogations pour demain. Le cas du Var et des Bouches-du-Rhône », in *Géocarrefour*, vol. 76, n°4, 2001. Quel périurbain aujourd'hui. pp. 289-302.
- DATAR. (2004). *Construire ensemble un développement équilibré du littoral*, 156 p.
- DEBARBIEUX Bernard. 1992. « Imagination et imaginaires géographiques », in BAILLY A., FERRAS R. et PUMAIN D. (dir.), *Encyclopédie de Géographie*. Paris : Economica
- DESJARDINS X, LEROUX B. (2007). « Les Schémas de cohérence territoriale : des recettes du développement durable au bricolage territorial », *Flux*, n° 69, p. 6-20.
- D.G.U.H.C. (2006). *Planifier l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral*, Paris : MEDAD et ministère des transports, de l'équipement du tourisme et de la mer, 49 p.
- DIACT. (2007). *Bilan de la loi Littoral et des mesures en faveur du littoral*, Paris : Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires, 127 p.
- DREAL Bretagne. (2017). *Référentiel loi Littoral. Fascicule n°4 les coupures d'urbanisation*, rédigé par O. Lozachmeur, Rennes : DREAL Bretagne, 13 p.
- FALAIK L. (2017). *Valorisation touristique des territoires littoraux : quelles représentations territoriales pour quelle gouvernance environnementale ? Le cas de Biarritz*. Rapport intermédiaire de recherche du programme Valolitto financé par la Fondation de France, Clermont-Ferrand : ACTé, 72 p.
- FROCHOT I. et KREZIAK D. (2007). « Brochures des stations de sports d'hiver : le choix des photos... », *Revue Espace*, n°246, pp.36-41.
- GERBAUX F. et MARCELPOIL E. (2006). « Gouvernance et gestion des stations : analyses et enjeux », *Revue de géographie alpine*, Tome 94, n°1, pp.5-7
- GIEC. (2007). *Quatrième rapport d'évaluation du climat*. [en ligne], 6 p.
- GROSJEAN M., THIBAUD J-P. (dir.). (2001). *L'espace urbain en méthodes*. Marseille : Editions Parenthèses (collection Eupalions), 217 p.
- GUEGEN A. et RENARD M. (2017) « La faisabilité d'une relocalisation des biens et activités face aux risques littoraux à Lacanau », in *Sciences Eaux & Territoires* 2017/2 (Numéro 23), pp. 26-31.
- GUMUCHIAN H. (1991). *Représentations et aménagement du territoire*. Paris : Economica.
- HATT E. (ch. accepté, publication prévue en 2018). « Trajectoire d'une station touristique littorale émergente : tensions et paradoxes d'une mise en tourisme, entre développement du balnéaire et valorisation de l'« ordinaire » urbain et industriel », in *avant et après le tourisme, trajectoires post-touristiques et société civile*, Paris : PUCA, Plan Urbanisme Construction Architecture (ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer & ministère du Logement et de l'Habitat durable), 16 p.
- HATT E. (2016). *Valorisation touristique des territoires littoraux : quelles représentations territoriales pour quelle gouvernance environnementale ? Le cas de Martigues*. Rapport intermédiaire de recherche du programme Valolitto financé par la Fondation de France, Aix-en-Provence : LIEU, décembre 2016, 84 p.
- HATT E. (2016b). *Les représentations des risques littoraux du point de vue des usagers des stations touristiques. Le cas de Biarritz et Lacanau*, Aix-En-Provence : séminaire international Altenalive – Fondation de France, 22 avril 2016
- HATT E., PIRIOU J., FALAIK L., GOMBAULT A. (2015). « La valorisation des ressources territoriales dans les trajectoires de stations littorales. Les cas de Lacanau-Océan, Biarritz et Martigues », in *Sud-ouest européen*, n° 39 « Trajectoires des stations touristiques », pp. 65-80
- HATT E. (2011). *Requalifier les stations touristiques contemporaines : une approche des espaces publics. Application à Gourette et Seignosse-Océan*. Pau : Thèse de doctorat en aménagement et urbanisme, V. Vlès (dir.), 644 p.
- HATT E., VLES V., CLARIMONT S. ET DELETRAZ G. (2011). « Retour sur image. Les stations touristiques de Gourette et Seignosse-Océan sous le regard des touristes », in *Revue EspacesTemps.Net : Le tourisme à l'épreuve de l'enquête. A moins que cela ne soit l'inverse*, 23 p.
- En ligne : [www.espacestems.net/document9036.html](http://www.espacestems.net/document9036.html)

- HERNANDEZ F. (2017). « Éclairer les mécanismes de conception par les simultanéités : les imbrications entre planification et projets », in *Riurba*, 2017/Numéro 3 URL : <http://riurba.net/Revue/eclairer-les-mecanismes-de-conception-par-les-simultaneites-les-imbrications-entre-planification-et-projets>
- IMBACH R. et POUCHARD A. (2014). « Xynthia et les autres : 30 ans de catastrophes naturelles en France en cartes ». *Le Monde.fr*. URL : [http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/visuel/2014/12/12/au-delà-de-xynthia-trente-ans-de-catastrophes-naturelles-en-cartes\\_4539499\\_4355770.html#VwaaV4ApTvX10ZwK.99LE](http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/visuel/2014/12/12/au-delà-de-xynthia-trente-ans-de-catastrophes-naturelles-en-cartes_4539499_4355770.html#VwaaV4ApTvX10ZwK.99LE)
- JESSOP Bob. 1998. « l'essor de la gouvernance et ses risques d'échec : le cas du développement économique », *Revue internationale des sciences sociale*, n°155
- JODELET D. (dir.). (1989). *Les représentations sociales*. Paris : PUF
- LARRUE C. (2000). *Analyser les politiques publiques d'environnement*. Paris : l'Harmattan (coll. Coll. Logiques politiques), 208 p.
- LE GALES P. (2002). *European Cities. Social Conflicts and Governance*. Oxford : Oxford University Press
- LE LAY J-F., PIEGAY H., COSSIN M. (2005). « Les enquêtes de perception paysagère à l'aide de photographies : choix méthodologiques et exemples en milieu fluvial », *Septièmes Rencontres de Théo Quant*, janvier 2005.
- LYNCH K. (1998). *L'image de la cité*. Paris : Dunod (rééd. de 1976 ; première édition américaine : *The Image of the City*, Cambridge, Massachusetts, 1960), 224 p.
- LORRAIN D. (1998). « Administrer, gouverner, réguler », *Annales de la Recherche Urbaine*, n°80-81, pp.85-92
- MANNONI P. (2006). *Les représentations sociales*. Paris : PUF (1ère édition en 1998), 127 p.
- MASBOUNGI A. (coord.). (2001). *Fabriquer la ville. Outils et méthodes : les aménageurs proposent*. Paris : La documentation française – D.G.U.H.C., 227 p.
- MEDDE. (2012). *Audit thématique sur l'application de la loi littorale par les services de l'Etat*. Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (Conseil général de l'environnement et du développement durable - CGEDD) : Rapport n°007707-01, HELIAS Annick (coord.), 144 p.
- MENY Y., THOENIG J-C. (1989). *Politiques publiques*. Paris : PUF, 391 p.
- MERCIER D. et CHADENAS C. (2012). « La tempête Xynthia et la cartographie des « zones noires » sur le littoral français : analyse critique à partir de l'exemple de La Faute-sur-Mer (Vendée) », in *Norois* 1/2012 (n° 222), p. 45-60. URL : [www.cairn.info/revue-norois-2012-1-page-45.htm](http://www.cairn.info/revue-norois-2012-1-page-45.htm).
- MERCIER D. (2012). *Evolution et acceptabilité du risque de submersion marine par la population sur les littoraux français. Effet et biais d'un optimisme spatiaux-temporels*. Laboratoire LETG, Nante-géolittomer
- MEUR-FEREC C. (2013). « La GIZC à l'épreuve du terrain : premier enseignements d'une expérience française. », in *Développement durable et territoires* [En ligne], Varia, mis en ligne le 07 janvier 2007, consulté le 15 février 2013. URL : <http://developpementdurable.revues.org/4471>
- MOLINER P., RATEAU P. et COHEN-SCALI V. (2002). *Les représentations sociales : pratiques des études de terrain*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 230 p.
- MOREL V., KÖRFER A. et DEBOUDT P. (2008). « Réseaux et gestion intégrée des zones côtières : un regard de géographes », in *VertigO*, en ligne, vol. 8, N°1, avril 2008, mis en ligne le 12/04/2008, consulté le 18 janvier 2013, URL: <http://vertigo.revues.org/1922>
- PINSON G. (2009). *Gouverner la ville par le projet : urbanisme et gouvernance des villes européennes*. Paris : Presses de Sciences Po. 420 p.
- PIROU J. (2016). *Valorisation touristique des territoires littoraux : quelles représentations territoriales pour quelle gouvernance environnementale ? Le cas de Lacanau Océan* », Rapport intermédiaire de recherche du programme Valolitto financé par la Fondation de France, Groupe Sup de Co La Rochelle, 70 p.
- POTTIER A. et HATT E. (2016). *Analyse des représentations urbaines et paysagères des usagers des stations littorales*. Rapport intermédiaire de recherche dans le cadre du programme Valolitto financé par la Fondation de France, Pau : SET-Transfert, 132 p.
- SUREL Yves et MULLER P. (1998). *L'analyse des politiques publiques*. Paris : Montchrestien, 156 p.

- TAFANI C. (2010). « Littoral corse : entre préservation de la nature et urbanisation, quelle place pour les terres agricoles ? », in *Revue Méditerranée - Faire reculer la ville, se protéger de la mer*, n° 115, pp.79-91
- THEYS J. (2003). « La gouvernance, entre innovation et impuissance : le cas de l'environnement », in Dossier 2 : *Gouvernance locale et Développement Durable*, mis en ligne le 1 novembre 2003. URL : <http://developpementdurable.revues.org/document1523.html>. Consulté le 20 juin 2008.
- TOURAIN A. (1992). *Critique de la modernité*. Paris : Fayard, 510 p
- TOUSSAINT J-Y. et ZIMMERMANN M. (dir.). (2001). *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public*. Lausanne : Presses Polytechniques et Universitaires romandes, 290 p.
- VERDIER P. (2009). *Le projet urbain participatif : apprendre à faire la ville avec ses habitants*. Gap : Editions Adels et Yves Michel, 264 p.
- VINET F., DEFOSSEZ S., REY T., BOISSIER L. (2012). « Le processus de production du risque « submersion marine » en zone littorale : l'exemple des territoires "Xynthia" », in *Norois 1/2012* (n° 222), p. 11-26. URL : [www.cairn.info/revue-norois-2012-1-page-11.htm](http://www.cairn.info/revue-norois-2012-1-page-11.htm)
- VLES V. (2018). *Des territoires touristiques littoraux en transition, aux abords du point de bascule*. Conclusion pour le rapport final de recherche du programme Valolitto financé par la Fondation de France, Toulouse : UMR CERTOP 5044, 6 p.
- VLES V., CLARIMONT S. & al. (2017). *Impacts des mesures de préservation des sites naturels exceptionnels : rapport final de recherche*. Rapport de recherche, UMR CERTOP 5044; UMR PASSAGES 5319, 534 p.
- VLES V. (2016). *Une analyse des PLU et SCOT des territoires littoraux (Biarritz, Lacanau et Martigues)*. Rapport intermédiaire de recherche dans le cadre du programme Valolitto financé par la Fondation de France, Toulouse : UMR CERTOP 5044, 21 p.
- VLES V. (2015). *TRATSO-2012/2015. Bilan de la recherche financée dans le cadre de l'appel à projet du Conseil régional d'Aquitaine 2012*, Rapport de recherche, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 131 p.
- VLES V. (2006). *Politiques publiques d'aménagement touristique*. Bordeaux : Presses Universitaires de Bordeaux, Collection Le territoire et ses acteurs, 483 p.
- ZEPF M. (dir.). (2004). *Concerter, gouverner et concevoir les espaces publics urbains*. Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes, 175 p.

## Documents de planification

- DTA des Bouches du Rhône, 2007, 126 p.
- GIP Littoral aquitain, *Plan de développement durable du littoral aquitain (PDDLA) 2007-2020*, 80 p.
- GIP Littoral Aquitain, *Aménagement durable des stations : référentiel d'innovation*, 74 p.
- GIP Littoral aquitain, *Stratégie régionale de gestion de la bande côtière – document d'orientation et d'action*, 86p.
- Magazine de Lacanau, N°53, printemps 2015
- Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer. (2017). *Stratégie nationale de gestion du trait de côte*
- Ministère. (2015). Instruction du gouvernement du 7 décembre 2015 relative aux dispositions particulières au littoral du code de l'urbanisme
- PLU de Martigues, 2015
- SCOT de Bayonne-Sud des Landes, 2014
- SCOT du Bassin d'Arcachon, 2013
- SCOT du Bassin de Thau, 2013
- SCOT du Biterrois, 2013
- SCOT des Lacs Médocains, 2012
- SCOT Littoral Sud, 2014
- SCOT Ouest Etang de Berre, 2015

Ville de Lacanau. (2015). *Stratégie locale de gestion de la bande côtière*, 17 p.

Ville de Lacanau. (2015). Présentation du 5è Forum

Ville de Lacanau et GIP Littoral aquitain. (2015). *Etude de lutte active pour le littoral canaulais*, 18 p.

Ville de Martigues, « Protection du littoral, aménagements de protection d'urgence » - BPU, fév 1996

### **Sitographie**

<http://www.littoral-aquitain.fr>

<http://www.mairie-lacanau.fr>

<http://www.observatoire-cote-aquitaine.fr>

<http://www2.developpement-durable.gouv.fr>

## Table des matières

---

Équipe scientifique .....	3
Remerciements .....	4
<b>Introduction .....</b>	<b>5</b>
<b>Partie 1. Une approche des politiques publiques d'aménagement du littoral : quelle méthodologie de recherche ? .....</b>	<b>9</b>
<b>1.1. Approcher les politiques publiques d'aménagement du littoral : de la gouvernance environnementale aux représentations des destinataires.....</b>	<b>9</b>
1.1.1. La gouvernance comme nouveau référentiel des politiques publiques dans les années 1980 .....	9
1.1.2. De la gouvernance à la gouvernance environnementale .....	11
1.1.3. Prendre en compte les destinataires dans les projets d'aménagement.....	12
1.1.4. Quelle "légitimité" pour le destinataire qu'est le "touriste" ? .....	13
<b>1.2. Un dispositif méthodologique hybride pour appréhender conjointement les politiques publiques urbaines et les représentations paysagères .....</b>	<b>15</b>
1.2.1. Le dispositif méthodologique développé pour analyser les politiques publiques urbaines .....	15
1.2.2. Une enquête par photo-questionnaire pour appréhender les représentations urbaines et paysagères des destinataires.....	24
1.2.3. Diffusion et échanges autour des résultats : un complément du dispositif méthodologique.....	37
<b>Partie 2. Quels outils pour concilier développement touristique et préservation de l'environnement ? L'exemple des documents de planification.....</b>	<b>39</b>
<b>2.1. La préservation des espaces naturels : une dimension incontournable des documents de planification des territoires littoraux .....</b>	<b>40</b>
2.1.1. La préservation de l'environnement et du cadre de vie comme enjeux d'attractivité touristique dans les discours .....	40
2.1.2. Une analyse des dispositifs de protection environnementale des espaces naturels.....	45
2.1.3. La préservation des espaces naturels comme enjeu de la loi Littoral : quelle application dans les SCOT et les PLU ? .....	54
<b>2.2. Quelle approche du tourisme et de la gestion de ses impacts dans les SCOT des territoires littoraux ? .....</b>	<b>62</b>
2.2.1. Vers des formes de tourisme plus diversifiées ? .....	62
2.2.2. Quelle politique de gestion des capacités d'accueil ? .....	66
<b>2.3. La conception de projets de territoire littoral comme approche transversale des enjeux de préservation et de développement touristique ?.....</b>	<b>72</b>
2.3.1. Retravailler le lien entre la station et le bourg : la démarche du SCOT du Biterrois.....	72
2.3.2. Le SMVM : un outil de définition d'un projet de territoire littoral encore peu approprié par les collectivités locales.....	74
2.3.3. Une instance de gouvernance et de gestion intégrée des territoires littoraux à l'échelle régionale : le cas du GIP Littoral aquitain.....	76

## **Partie 3. Une approche exploratoire de la gestion des risques : cristalliseur de tension ou levier de conciliation des enjeux environnementaux et touristiques ?** 81

<b>3.1. Enjeux et modalités de gestion du binôme tourisme-risque.....</b>	<b>81</b>
3.1.1. Risque et tourisme : tensions et paradoxes.....	81
3.1.2. Outils de gestion et relations d'acteurs.....	83
3.1.3. Identification des enjeux d'équilibre des systèmes territoriaux des territoires touristiques littoraux soumis aux risques.....	86
3.1.4. Quelques paradoxes de la gestion des risques : hiérarchisation temporelle et culture du risque .....	92
<b>3.2. Quelle approche de la gestion des risques littoraux dans les SCOT ?.....</b>	<b>99</b>
3.2.1. Mieux connaître les risques : une prise de conscience de la vulnérabilité des territoires littoraux .....	99
3.2.2. Outils et stratégies pour la gestion des risques littoraux.....	102
<b>3.3. Déclinaison régionale et locale des stratégies de gestion du recul du trait de côte : l'exemple de la côte aquitaine et de Lacanau .....</b>	<b>107</b>
3.3.1. Une stratégie régionale de gestion de la bande côtière portée par le GIP Littoral aquitain.....	108
3.3.2. Lacanau, laboratoire de mise en œuvre d'une politique de gestion du recul du trait de côte et de relocalisation .....	111

## **Partie 4. L'analyse des représentations urbaines et paysagères des usagers comme support à la construction d'un diagnostic partagé .....** 125

<b>4.1. La préservation des espaces naturels comme enjeu d'attractivité .....</b>	<b>125</b>
4.1.1. Des images jugées attractives du patrimoine naturel et urbain.....	125
4.1.2. Les paradoxes de la protection des espaces naturels : un accord sur l'objectif, mais une critique de la méthode .....	135
<b>4.2. L'aménagement des espaces publics comme enjeu d'attractivité .....</b>	<b>138</b>
4.2.1. Des espaces emblématiques requalifiés et des cheminements particulièrement attractifs .....	138
4.2.2. L'entretien au quotidien comme enjeu d'attractivité.....	141
4.2.3. L'enjeu de la fonctionnalité des lieux et de leur intégration paysagère.....	143
4.2.4. Le rapport public / privé comme enjeu d'aménagement.....	147
<b>4.3. Les représentations des risques par les usagers des espaces balnéaires .....</b>	<b>148</b>
4.3.1. Regards généraux sur les menaces par station .....	149
4.3.2. Une analyse des représentations des risques littoraux et de leur gestion par le biais photographique .....	159

## **Conclusion : des territoires touristiques littoraux en transition, aux abords du point de bascule ? (par V. Vlès) .....** 163

<b>Bibliographie indicative .....</b>	<b>168</b>
<b>Table des matières.....</b>	<b>173</b>
<b>Table des figures .....</b>	<b>175</b>

## Table des figures

---

Figure 1. Schéma de synthèse des objectifs assignés au programme de recherche.....	7
Figure 2. Localisation des trois territoires d'étude.....	8
Figure 3. Schéma de synthèse du dispositif méthodologique.....	15
Figure 4. Synthèse des documents d'aménagement existants sur les territoires d'étude.....	16
Figure 5. Exemple d'une thématique déclinée dans la grille d'analyse des PLU .....	17
Figure 6. Une analyse croisée de 7 SCOT de territoires littoraux.....	18
Figure 7. Exemple d'analyse croisée établie à partir de l'étude des 7 SCOT.....	19
Figure 8. Tableau de synthèse des enquêtes réalisées à Martigues .....	21
Figure 9. Tableau de synthèse des enquêtes réalisées à Lacanau .....	22
Figure 10. Tableau de synthèse des enquêtes réalisées à Biarritz .....	22
Figure 11. Tableau de synthèse des enquêtes réalisées sur la question spécifique des risques .....	23
Figure 12. Exemples de déclinaisons urbaines et paysagères représentées dans les corpus photographiques...	27
Figure 13. Exemple de planches photographiques et passation des enquêtes .....	29
Figure 14. Schéma du dispositif d'enquête par photo-questionnaire .....	30
Figure 15. Extrait du guide d'entretien photographique relatif à l'évaluation des typologies de classement.....	30
Figure 16. Extrait du guide photographique relatif à l'évaluation des ambiances.....	31
Figure 17. Questions ouvertes relatives aux représentations que les enquêtés portent sur les stations .....	31
Figure 18. Questions relatives à l'environnement et aux risques .....	32
Figure 19. Questions relatives au profil de l'enquêté .....	32
Figure 20. Schéma du déroulement de l'enquête par photo-questionnaire .....	33
Figure 21. Statut des enquêtés sur l'ensemble des 3 stations (modalité de fréquentation) .....	34
Figure 22. Répartition de l'ensemble des enquêtés par classe d'âge (3 stations) .....	34
Figure 23. Répartition des enquêtés dans les 3 stations selon s'ils s'y étaient déjà rendus ou non.....	34
Figure 24. Exemple de classement de l'ensemble des photos sur un axe attractif/répulsif (Corpus 1 testé à Biarritz) .....	35
Figure 25. Les 5 photos du corpus 1 à tendance répulsive (selon les 3 terrains d'étude).....	35
Figure 26. Exemple de présentation des résultats du classement de chacune des photos (C2-P16, Martigues) .	35
Figure 27. Exemple de traitement des commentaires (C1-Ph2, Lacanau : identification du risque) .....	35
Figure 28. Exemple de présentation d'une analyse différenciée des représentations selon le statut de l'enquêté .....	36
Figure 29. Exemple de traitement des questions (le cas de la question relative à l'érosion) .....	36
Figure 30. Tableau de synthèse des séminaires internes à l'équipe de recherche .....	37
Figure 31. Tableau de synthèse de restitution des résultats et d'échange avec les acteurs locaux .....	38
Figure 32. Le miroir aux oiseaux dans le centre-ville de Martigues, symbole de la Venise provençale.....	40
Figure 33. Façades restaurées dans le centre ancien.....	40
Figure 34. Plages, bases nautiques et qualité de l'eau sur le pourtour de l'étang de Berre .....	43
Figure 35. Tableau de synthèse relatif à la protection des sites naturels majeurs .....	46
Figure 36. Cartographie schématique des trames vertes, bleues et littorales dans le SCOT Bayonne Sud des Landes .....	48
Figure 37. Évolution de la tâche urbaine à Martigues entre 1926 et 2016 : une urbanisation initiée sur le pourtour littoral et des espaces tampons préservés .....	49
Figure 38. Fiche référence pour l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme (MEDDTL) .....	51
Figure 39. Répartition des zonages dans le POS et dans le PLU de Martigues.....	52
Figure 40. Inventaires et espaces protégés à Martigues.....	53
Figure 41. Schématisation des principes structurants de la loi Littoral.....	54
Figure 42. Extrait du SCOT du Bassin d'Arcachon sur la bande d'inconstructibilité des 100 mètres .....	55
Figure 43. Carte de synthèse pour l'application de la loi Littoral dans le SCOT du Biterrois .....	55
Figure 44. Extrait du SCOT des Lacs Médocains relatif aux espaces remarquables .....	56
Figure 45. Conclusions relatives à l'analyse de l'application de la loi « Littoral » dans sites expérimentaux .....	57
Figure 46. Carte des espaces remarquables et coupures d'urbanisation sur la commune de Martigues .....	59
Figure 47. Zonages de protection sur la commune de Martigues.....	59
Figure 48. Un exemple de délimitation de l'espace remarquable : le cas de La Pointe Riche à Martigues .....	60
Figure 49. Un travail sur la covisibilité du littoral : carte d'analyse de la visibilité depuis le littoral de la Côte Bleue .....	61
Figure 50. Niveau de prise en compte du thème "hébergement touristique" dans les SCOT étudiés.....	62
Figure 51. Extraits de SCOT relatifs à la gestion des campings .....	63

Figure 52. Prise en compte des nouvelles formes de tourisme dans les SCOT étudiés .....	64
Figure 53. Extraits de SCOT relatifs au développement de nouvelles formes de tourisme .....	64
Figure 54. Valorisation de parcours thématiques sur le littoral.....	65
Figure 55. Prise en compte des impacts de l'activité touristique sur l'environnement dans les SCOT étudiés ....	66
Figure 56. Extrait du SCOT Bayonne Sud des Landes relatif à la diversification de l'offre touristique .....	66
Figure 57. Prise en compte de la thématique des mobilités touristiques dans les SCOT étudiés.....	67
Figure 58. Extraits de SCOT relatifs au développement des transports en commun .....	67
Figure 59. Les chemins de randonnée sur la commune de Martigues.....	68
Figure 60.Tableau de synthèse multicritères des capacités d'accueil du territoire en populations nouvelles dans le SCOT du Bassin de Thau .....	71
Figure 61. Focus sur le SCOT du Biterrois et sa démarche innovante d'« arc de projet rétro-littoral ».....	73
Figure 62. Extrait du SCOT du Bassin de Thau relatif au SMVM.....	75
Figure 63. Axe 1 du PDDLA : aménagement et cadre de vie .....	78
Figure 64. Exemples de rapports produits par le GIP Littoral aquitain .....	79
Figure 65. Aménagement durable des stations : référentiel d'innovation .....	80
Figure 66. Outil de gestion du littoral, de l'État à l'Aquitaine .....	84
Figure 67. Moyens d'actions dont dispose chaque acteur sur les autres .....	85
Figure 68. Conjuguer tourisme et risque de manière durable et résiliente : une question d'équilibres .....	86
Figure 69. Degré d'implication des acteurs vis-à-vis du tourisme, du risque et de leur conjugaison .....	86
Figure 70. <i>Extrait du PPRN Mouvement de terrain de Lacanau, 2001</i> .....	88
Figure 71. Leviers et freins dans la conjugaison durable du tourisme et des risques .....	91
Figure 72. Leviers et freins des communes de Lacanau et de Biarritz .....	92
Figure 73. Risque industriel et zones d'alerte de la population .....	93
Figure 74. Le parc de stationnement de la Couronne comme dispositif de gestion des inondations .....	95
Figure 75. Extrait du PLU relatif à l'analyse des incidences du PLU sur l'environnement.....	96
Figure 76. Extrait de l'état initial de l'environnement du PLU, 2010 .....	98
Figure 77. La prise en compte des risques naturels dans les SCOT étudiés .....	99
Figure 78. Identification des zones inondables et de leur constructibilité potentielle (SCOT Littoral Sud) .....	100
Figure 79. Extrait du SCOT Bassin d'Arcachon relatif au risque inondation.....	101
Figure 80. Extrait du SCOT Bayonne Sud des Landes relatif à l'érosion de la côte rocheuse .....	101
Figure 81. Extrait du SCOT du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre relatif aux ouvrages de protection .....	103
Figure 82. Extrait du SCOT du Bassin de Thau relatif aux procédés légers de lutte contre l'érosion.....	104
Figure 83.Extrait du SCOT Littoral Sud relatif à la critique des ouvrages en épis pour lutter contre l'érosion ...	104
Figure 84. Extraits du SCOT Bayonne Sud des Landes relatif à la gestion des risques naturels .....	105
Figure 85. Extrait du SCOT du Biterrois relatif au recul de l'urbanisation.....	106
Figure 86. Une stratégie nationale de gestion du trait de côte.....	107
Figure 87. Chiffres clés relatifs à l'érosion du Littoral aquitain pour les côtes sableuses et rocheuses.....	109
Figure 88. Avancement au 1 <sup>er</sup> décembre 2017 des stratégies locales de gestion de la bande côtière.....	110
Figure 89. Forte houle face au Kayok 15/02/2014 et tempête du 06/02/2014 .....	112
Figure 90. Photos de la maison de la glisse plage nord, du front de mer et du trait de côte à Lacanau (mars 2014) .....	112
Figure 91. Panneau d'information sur la reconstruction des ouvrages littoraux à Lacanau .....	113
Figure 92. De la stratégie nationale à la stratégie locale : chronologie d'une démarche d'élaboration.....	114
Figure 93. Rapport sur la relocalisation des activités et des biens en Aquitaine – site de Lacanau.....	115
Figure 94. Prévision de recul du trait de côte et périmètre de vulnérabilité à Lacanau .....	116
Figure 95. Enjeux de fonctionnement urbain et de saisonnalité à Lacanau.....	116
Figure 96. Périmètre de vulnérabilité et changement du fonctionnement de la station.....	117
Figure 97. Définition de 5 scénarios prospectifs à l'horizon 2050-2100 .....	118
Figure 98. Le premier problème de la relocalisation identifié par le GIP Littoral aquitain .....	119
Figure 99. Faisabilité juridique et rentabilité économique des huit modes de suppression des biens.....	119
Figure 100. Évaluation des coûts.....	120
Figure 101. Un appel au mécénat comme dispositif de financement des travaux d'enrochement .....	120
Figure 102. La stratégie locale de gestion de la bande côtière (Lacanau).....	121
Figure 103. Deux orientations combinées dans le temps : lutte active et repli stratégique .....	122
Figure 104. Déclinaison des axes 5 et 7 de la stratégie locale canauaise.....	123
Figure 105. Schématisation du phasage de la stratégie de sauvegarde de Lacanau.....	123
Figure 106. Les 5 photos les plus attractives parmi le corpus général : un patrimoine naturel à valoriser .....	126
Figure 107. Des espaces naturels faisant l'objet de représentations attractives (Biarritz et Lacanau).....	127

Figure 108. Des espaces naturels attractifs : modalités de classement et commentaires associés.....	127
Figure 109. Des représentations variables du port de pêcheur (photo P11 - Martigues) selon le statut des enquêtés .....	129
Figure 110. Des représentations divergentes de la plage du Verdon, espace naturel et touristique .....	130
Figure 111. Lieux pratiqués et évités par les habitants de Carro (Martigues).....	131
Figure 112. Des avis partagés sur les constructions dans un espace naturel (photo P5 - Martigues) .....	132
Figure 113. Des avis divergents sur la ville en bord d'étang, vue depuis la colline des Marins (photo P6 - Martigues).....	133
Figure 114. Des immeubles collectifs faisant l'objet de représentations répulsives (corpus 1) .....	133
Figure 115. Des immeubles collectifs faisant l'objet de représentations répulsives (Lacanau et Biarritz) .....	134
Figure 116. Une architecture « néo-régionale » relativement appréciée (photos C2-3 et C2-15 – Lacanau).....	135
Figure 117. Panneau de sensibilisation des dunes et commentaires associés (Photo C1-2) .....	135
Figure 118. Variabilité des représentations portées sur un panneau de sensibilisation des dunes (Photo C2L-10 - Lacanau) .....	136
Figure 119. Une protection appréciée sur le fond, mais parfois critiquée sur la forme : des commentaires divergents sur des panneaux réglementant l'accès aux espaces naturels (photos P24 et P4 - Martigues).....	137
Figure 120. La mise en scène des lieux urbains comme facteur d'attractivité : l'exemple du centre-ville de Martigues (photo P7 - Martigues).....	138
Figure 121. Un espace paysagé apprécié dans le secteur du Verdon (Martigues, photo P25) .....	139
Figure 122. Des cheminements attractifs (Martigues, photos P2, P12 et P22).....	139
Figure 123. Des espaces de déambulation piétonne appréciés à Biarritz (photos 14 et 26) .....	140
Figure 124. Des représentations attractives des espaces de contemplation (Lacanau) .....	140
Figure 125. Des représentations divergentes des espaces publics déqualifiés par un manque d'entretien .....	141
Figure 126. L'enjeu de l'entretien quotidien des espaces publics (Martigues, photo P14) .....	141
Figure 127. Des représentations divergentes, voire répulsives, des espaces publics dégradés (Lacanau, photos 6, 10 et 12 et Biarritz, photo 24) .....	142
Figure 128. Des avis divergents sur les espaces fonctionnels : le cas des sanitaires (Martigues, photo P17 et Lacanau, photo 7).....	144
Figure 129. Des représentations répulsives des espaces de stationnement peu intégrés (C1-PH22, C1-PH6 et C2-PH4 Lacanau).....	145
Figure 130. Entre fonctionnalité et esthétique, des avis divergents des espaces de stationnement (Martigues, photos P30, P20 et P10) .....	146
Figure 131. La qualité esthétique des installations de restauration comme enjeu d'attractivité de la station (C2-P3, P13 et P23 - Martigues) .....	147
Figure 132. Des hébergements touristiques appréciés (C2-P27 et P15 - Martigues).....	148
Figure 133. Sentiment de menace par station .....	149
Figure 134. Type de menaces et commentaires émis par les enquêtés de Biarritz et Lacanau pour qualifier les menaces affectant le littoral .....	150
Figure 135. Types de menaces identifiées à Martigues et statut des enquêtés .....	151
Figure 136. Tri croisé entre sentiment de menaces et le statut des enquêtés à Martigues .....	152
Figure 137. Commentaires des enquêtés sur les menaces affectant le littoral à Martigues .....	152
Figure 138. Tri croisé des types de menaces identifiées selon le statut des enquêtés .....	153
Figure 139. Points de vue par station sur la qualité des eaux .....	154
Figure 140. Points de vue par station sur la qualité des paysages .....	154
Figure 141. Points de vue par station sur la préservation de la biodiversité marine .....	155
Figure 142. Points de vue par station sur la maîtrise de l'urbanisation .....	155
Figure 143. Avis des enquêtés sur les images liées à l'industrie (C2-P29, P16 et P21 - Martigues).....	156
Figure 144. Points de vue par station sur la problématique de l'érosion .....	158
Figure 145. Des représentations divergentes des impacts des risques littoraux .....	159
Figure 146. Analyse des commentaires relatifs à la photo du Signal (C1-PH12) et de la forêt abîmée par la tempête (C1-PH24).....	160
Figure 147. Analyse des avis et commentaires relatifs aux dispositifs d'information (C1-PH2 et C2-PH20 - Lacanau) .....	161
Figure 148. Analyse des commentaires relatifs aux dispositifs de gestion (C2-PH22 et PH9 - Biarritz, C2-PH29 - Lacanau) .....	162
Figure 157. Schématisation de la transition touristique .....	165